

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

S.861.B.7.

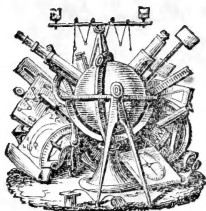
ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.



SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 1827.



Dijon,

FRANTIN, IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'ACADÉMIE.

1827.

1870

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 17 DÉCEMBRE 1827.

◆◆◆◆◆

M. BARBIER DE REULLE, Président à la Cour royale de Dijon, Chevalier de la Légion d'honneur, Président de l'Académie, ouvre la séance et dit :

MESSIEURS,

Pour la seconde fois dans cette enceinte, j'implore l'indulgence dont vous avez déjà daigné m'honorer. Elle seule peut me soutenir quand j'ose essayer de traiter devant vous le sujet important de l'instruction sous ses divers rapports.

Dans mon précédent discours, parcourant rapidement les champs de la littérature, j'enga-

geois mes jeunes concitoyens à préférer nos fleurs indigènes à ces fleurs exotiques et trop souvent inodores que nous allons chercher dans des climats moins aimés des muses. Des considérations plus graves se sont depuis présentées à mon esprit , et je désire , Messieurs , les soumettre à vos méditations. Mon dessein aujourd'hui est de vous faire reconnoître les fruits qui naissent sur l'arbre de la science , de vous les montrer pleins d'une saveur vivifiante , lorsque , sur les rameaux sains et vigoureux de cet arbre , nous les cueillons avec discernement et sagesse ; mais toujours amers et mortels , lorsque , d'une main imprudente ou coupable , nous osons les détacher de ses branches viciées.

Eloignés de la nature , parvenus au dernier degré de la civilisation , les lettres et les sciences ont sur nous une influence trop manifeste pour être contestée , trop importante pour ne pas attirer nos plus sérieuses réflexions. Elles agissent avec une force souvent irrésistible sur toutes nos facultés intellectuelles et morales et les asservissent sous leur empire. Les sciences entraînent notre conviction et quelquefois cependant égarent notre jugement ; les lettres habiles à saisir toutes les formes , exercent sur nous une séduction qui n'est pas toujours sans danger. Des unes et des autres , ne nous le dissimulons point , se com-

pose la philosophie du siècle où leurs doctrines et leurs opinions ont prévalu, se sont popularisées et ont acquis le droit de cité, si je puis me servir de cette expression.

L'expérience nous démontre combien sont mobiles et flexibles les opinions humaines, et combien a de force sur elles la philosophie dominante. Quelle est donc la magie attachée à ce titre si rarement légitime, si souvent usurpé? Qu'est-ce donc que la philosophie, si ses préceptes varient avec les temps qu'elle prétend éclairer, avec les hommes qu'elle aspire à guider; et si chacune de ses diverses écoles, avec des doctrines opposées, se targue cependant d'en être l'infailible interprète? Sans vouloir parcourir ces diverses écoles, fixons-nous un instant sur des époques rapprochées. Nous avons vu sous Louis XIV la philosophie appuyée sur les vérités éternelles, animer tout de son esprit, inspirer Bossuet, Fénelon, Pascal, nos orateurs, nos moralistes, nos poètes, et marquer pour la France une ère de gloire et d'immortalité. Une autre philosophie s'est présentée depuis, dédaigneuse de marcher sur les traces de celle qui l'avoit devancée, amoureuse de nouveautés, affectant le mépris de la plupart des vérités reconnues, irrésolue dans ses systèmes, mais absolue dans ses volontés, capricieuse et

violente dans leur application ; et c'est sous sa bannière que notre siècle s'est rangé.

Y auroit-il donc plusieurs philosophies ? Non, Messieurs , il n'en est qu'une , organe de la sagesse éternelle. Fille du ciel , elle étoit descendue sur la France et l'éclaircit de son flambeau ; mais devenue l'objet de l'indifférence ou du mépris , elle a quitté une terre ingrate en n'y laissant que son manteau dont le sophisme s'est couvert.

Placés entre les deux extrêmes du bien et du mal , libres de faire un choix dans le vaste dépôt des connoissances humaines , sachons distinguer nos modèles parmi tant de vérités sublimes et de funestes erreurs qui s'y trouvent rassemblées. Si les lettres sont devenues une puissance , ne nous y soumettons qu'après en avoir reconnu les avantages ou les dangers. Nous offrent-elles la paix du cœur , le repos de la vie et l'espérance de l'avenir ; nous inspirent-elles l'amour de la vertu et de la patrie ; réunissent-elles les hommes par les liens d'une mutuelle affection ; nous font-elles chérir et observer nos devoirs , et leurs inspirations viennent-elles féconder le génie ? ah ! cultivons ces lettres bienfaisantes : que la chaire , la tribune , les académies , les lycées retentissent de leurs justes éloges ; propa-

geons-les par tous les moyens, afin qu'elles deviennent le type de nos lois, la règle de nos mœurs et les principes de notre instruction. Mais s'il en est qui substituent l'erreur à la vérité, le système à l'expérience, le scepticisme ou l'indifférence à la foi, et l'agitation au repos ; si par elles nos passions sont irritées ; si elles flattent et excitent nos dangereux penchans ; si les bonnes lettres enfin peuvent en recevoir quelque atteinte , ah ! rejetons loin de nous des maximes tout à la fois inciviques et impies ; et sur les bases qu'un grand siècle avoit si glorieusement posées, hâtons-nous de relever le temple de l'instruction.

En vous annonçant, Messieurs, le dessein de vous entretenir sur l'instruction, si nous ne nous sommes pas occupé plutôt de vous la définir, c'est dans la persuasion que vous ne la confondriez point avec l'enseignement ; ces deux expressions, quoique vulgairement synonymes, ayant cependant entre elles une différence sensible. Mais pour mieux préciser cette différence, nous croyons pouvoir dire que l'enseignement est à l'instruction ce qu'est l'adolescence à la virilité. L'enseignement en effet agit plus sur la mémoire que sur le jugement, tandis que l'action de l'instruction s'étendant générale-

ment sur toutes nos facultés intellectuelles et morales, détermine le bon ou le mauvais emploi de ce dont l'enseignement a enrichi la mémoire.

Si nous avions à vous entretenir de l'enseignement, notre tâche seroit facile et douce. La justice que nous nous plaçons à rendre aux utiles et constans efforts de l'Université, la rempliroit tout entière. Toujours et plus que jamais fille aînée des Rois très-chrétiens, l'Université justifie ce noble titre par ses talens distingués, par ses principes religieux et monarchiques. La sagesse chez elle est la compagne du savoir. Foyer de lumière, l'éclat s'en réfléchit sur tous les corps qui en font partie. L'illustre prélat qui la dirige, les membres qui la composent, rivalisent de zèle et de talens; tous également méritent notre confiance et excitent notre gratitude. Mais la puissance de l'Université, renfermée dans son sein, ne s'étend point au-delà. Sur ses parvis attend l'esprit du siècle prêt à s'emparer d'une jeunesse encore irréfléchie et totalement étrangère au monde qu'elle va habiter.

C'est alors que quittant, comme jadis à Rome, la bulle de l'enfance pour revêtir la robe du citoyen, nous nous séparons des Grecs et des Romains, et que forcés d'échanger les souvenirs historiques et les fictions brillantes de l'anti-

quité contre les réalités du temps , nous nous trouvons lancés au milieu des hommes avec lesquels nous devons traverser la vie. C'est à ce point seulement de notre existence, à cette époque critique et décisive, que commence notre instruction. Sans parler ici de nos institutions, des formes de notre gouvernement, de tout notre extérieur qu'il nous importe de connoître, les mœurs du temps, l'esprit public, les écrivains qui en sont les moteurs, et la philosophie dont leurs doctrines émanent, seront nécessairement le sujet de nos études et de nos observations. Tels sont les objets qui doivent exercer nos esprits lorsque nous entrons sur la scène du monde. Tel est enfin le caractère de l'instruction qui doit former nos opinions, guider notre conduite et diriger nos travaux.

Avec trop peu d'expérience pour apprécier les objets importans dont nous venons de parler, entraînés par nos passions, trop foibles pour résister à l'exemple, forcés en quelque sorte, dans l'intérêt de notre fortune ou de nos succès, de nous associer à l'ordre de choses existant, comment ne pas suivre le torrent ? Et s'il arrivoit que les mœurs fussent dérégées, que l'esprit public fût vicié par l'influence des écrivains alors en faveur, si la philosophie régulatrice de l'opinion étoit fautive et corruptrice ; quel ne

seroit pas le danger ? Combien dans cette hypothèse n'auroient pas déjà succombé ! Combien ne succomberoient pas encore ! Et c'est ainsi que les erreurs et les fautes se multiplient, se renouvellent, se pressent sur les générations successives et s'accroissent avec elles, jusqu'à ce que l'ordre social qui s'en trouve investi, tombe comme une place assiégée dont tous les dehors sont occupés par l'ennemi.

Or, je vous le demande, Messieurs, souffrez que j'en appelle à votre sagesse, quel genre d'instruction devons-nous attendre de la philosophie moderne ? Quels en pourront être les effets sur notre caractère, nos croyances religieuses et notre esprit public ? Je l'adjure cette philosophie, qu'elle vienne répondre à vos interpellations ; car, pour moi, je ne lui en adresserai aucune. On me croiroit peut-être déclamateur passionné, exagérant dans l'intérêt de mes opinions les atteintes portées par elle à la religion et à la société ; je craindrois ou de paroître hostile en rappelant ses excès, ou de chercher à réveiller dans vos cœurs des souvenirs qui doivent en être bannis à jamais, mais que la prudence toutefois vous ordonne de conserver dans vos esprits ; et ce sont ceux-là seulement que je réclame auprès de vous. Me serois-je trompé ? Non sans doute, vos réflexions ont

devancé les miennes, vous partagez mes craintes, vous vous effrayez des dangers d'une instruction basée sur le mépris de tout frein religieux et sur l'indépendance de la raison humaine qui dans son fol orgueil s'élançant hors de sa sphère s'égare et nous égare avec elle.

Cependant il me semble l'entendre cette philosophie, Pourriez-vous, nous dit-elle, proscrire celle à qui vous devez le bienfait de votre gouvernement représentatif ! Consentiriez-vous à briser les appuis de vos libertés, à en arracher les racines en bannissant de l'instruction la vérité lumineuse à qui vous devez ces avantages. Craignez de faire rétrograder l'esprit humain, craignez de le refouler sur les préjugés et les superstitions. Non, lui répondez-vous, notre constitution, nos libertés, nous ne les devons point à vos œuvres, nous n'en sommes redevables qu'à la lassitude du malheur, qu'à la main habile et ferme du chef de l'État qui en avoit saisi les rênes, qu'au retour des principes monarchiques dont son génie comprit la nécessité ; et plus encore, nous les devons à la légitimité qui étendit et sanctionna nos libertés. Nous les conserverons ces libertés au-delà desquelles nous nous garderons bien de prétendre, pour ne pas les hasarder. Nous sommes sans crainte sur les préjugés et les su-

persistions : l'esprit a fait justice des uns , et quant aux autres , elles ont vieilli avec le temps et disparaissent avec lui ; mais dût-il en rester quelques traces encore parmi la classe ignorante , elles seroient bien moins nuisibles que l'incrédulité pour qui les vérités absolues ne sont toujours que superstitions.

C'est ainsi que repoussant une vaine apologie , vous sentirez plus que jamais , Messieurs , le besoin de régénérer l'instruction ; car , nous dit un auteur , la fausse science qui provient d'une instruction vicieuse est plus funeste que l'ignorance.

« Combien , s'écrie M. de Marchangy , les
 « erreurs de l'école , ou les projets de l'ambi-
 « tion , ou la fureur des partis , n'ont-ils pas
 « faussé le jugement des hommes ! Combien
 « ces enfans de l'orgueil n'ont-ils pas enseigné
 « d'hérésies et de sottises ! Combien de fois
 « n'ont-ils pas rétracté leurs doctrines pour les
 « remplacer par d'autres qu'ils désavouoient
 « plus tard ! »

Comment la nation la plus éclairée de l'Europe s'obstineroit-elle plus long-temps à suivre les voies qui l'ont tant égarée ? Serions-nous donc sous le joug de la fatalité ? Mais l'antiquité elle-même , imbuë de ce dogme bizarre , n'en appeloit pas moins la prudence à son se-

cours pour conjurer la destinée. Si nous avons eu nos philosophes modernes, la Grèce eut aussi ses sophistes et ses rhéteurs. Mais bientôt les Athéniens désertèrent ces écoles de l'erreur pour aller respirer sous les berceaux de l'Académie la fraîcheur de ses ombrages et les émanations bienfaisantes de la morale de Socrate.

Génie immortel que je viens de nommer, phénomène dans ces temps de systèmes et d'erreurs ; vous fûtes le crépuscule qui devance le jour ; la vérité soulevant un coin de son voile se laissa entrevoir à vos yeux ; et vous marquez une grande époque dans l'histoire de l'esprit humain. Philosophie de Socrate , ô vous dont nous ne pouvons parler qu'avec une juste estime , qu'êtes-vous toutefois auprès de celle que nous devons à la révélation ? Etoile bienfaisante qui guidâtes les hommes dans les sentiers de la loi naturelle , votre éclat a pâli devant l'astre du Christianisme. Foible rayon de clarté auprès de cet astre radieux , vous vous êtes éclipsé comme le phare qui s'éteint au lever du soleil. Sage de l'antiquité ! pourquoi ne vous fut-il pas donné d'en contempler la splendeur ? Prosterné devant les vérités divines , ces vérités , objets de vos constantes recherches , auroient tout à la fois éclairé votre esprit et pénétré votre âme. Abandonnant d'insuffisantes théories , il me semble vous

entendre vous écrier au milieu de vos disciples comme le faisoit ce vieillard dont nous parle l'histoire, s'adressant à Justin. « N'hésitez plus entre nos diverses écoles ; quelques vérités seulement s'y mêlent à un plus grand nombre d'erreurs. Accourez à des sources plus pures ; longtemps avant que les philosophes existassent, il y a eu dans le monde des hommes justes, amis de Dieu et inspirés par son esprit. Leurs livres que nous avons encore contiennent des instructions lumineuses sur la première cause et la dernière fin de tous les êtres. On y trouve beaucoup d'autres articles dont la connoissance doit intéresser un philosophe. Ils n'employoient pour établir la vérité, ni les disputes, ni les raisonnemens subtils, ni ces démonstrations abstraites qui sont au-dessus de la portée du commun des hommes. On les croyoit sur leur parole, parce qu'on ne pouvoit se refuser à l'autorité de leurs miracles et de leurs prédictions. »

Seroit-il vrai que les livres saints contiennent des instructions lumineuses sur la première cause et sur la dernière fin de tous les êtres, et qu'on y trouvât beaucoup d'autres articles dont la connoissance doit intéresser un philosophe ?

Pour répondre à ces questions, déterminons

d'abord ce que nous devons entendre par la philosophie et quel est son sens absolu.

La philosophie, telle que nous la concevons et telle que la définit M. de Bonald, est la science de Dieu, de l'homme et de la société. Immenses attributs que cette définition lui accorde. Voyons si elle les justifie et si par elle nous acquérons ces connoissances élevées si utiles au bonheur de l'homme et si conformes à la dignité de son être.

Examinons donc brièvement quel fruit nous retirons de ses leçons et de quelle utilité nous sont ses préceptes.

Elle nous apprend, cette philosophie, autant que notre foible raison est en état de le concevoir, la grandeur et la puissance du Créateur du monde.

Elle nous montre à nu notre cœur, cet abîme où se sont perdues les écoles anciennes; et en nous faisant connoître à nous-mêmes, elle nous inspire le mépris de toutes les affections basses et coupables.

Loi de charité, cette philosophie, en nous demandant notre amour pour notre Auteur, nous commande une tendre affection pour nos semblables et règle nos devoirs envers eux.

Sévère dans ses principes, elle est indulgente pour le repentir. Soutien de notre foiblesse,

elle a des conseils pour toutes les situations, des consolations pour toutes les infortunes, des secours et des larmes pour toutes les misères.

Inflexible dans ses dogmes dont elle doit maintenir l'intégrité, elle a posé des limites à la raison humaine impuissante pour en sonder les profondeurs. Mais loin de craindre son examen sur ses préceptes et sa morale, elle le désire et le réclame, certaine de sortir victorieuse de cet examen fait par tout homme de bonne foi.

Loi d'honneur et de loyauté, quelque avantageux que puisse paroître un résultat, si pour le produire nous devons employer des moyens opposés à la morale, la philosophie révélée s'y refuse : aux yeux de cette gardienne fidèle des intérêts publics et privés, rien ne peut compenser la moindre déviation des principes de la justice éternelle, et près d'elle le droit l'emporte sur le fait.

Elle fuit l'orgueil, chérit la modestie, et toutes les sortes de pudeur plaisent à cette vierge céleste.

En nous prescrivant les vertus qui font ici-bas notre bonheur et notre gloire, elle nous montre dans l'avenir le plus haut prix où nous puissions aspirer.

Si trop souvent nous oublions que Dieu nous voit et nous juge, pour suppléer à cet oubli,

pour opposer une résistance à nos passions , n'avons-nous pas la conscience , ce juge incorruptible dont nous ne pouvons étouffer la voix sans entendre aussitôt celle déchirante du remords ? L'ignorant et le savant , le pauvre comme le riche , sont également pourvus de ce sens de l'ame attentif à toutes nos pensées , contre-poids si nécessaire à la liberté notre plus bel apanage , trait caractéristique de notre haute origine et qui seul peut donner de la valeur à nos actions.

Nous parlons de la liberté. Est-il un être plus libre que le philosophe chrétien ? Les lois divines sont écrites dans son cœur , il se plaît à les observer. Il est libre , parce qu'il gouverne les passions dont le méchant se laisse maîtriser. Il sait qu'un haut prix est attaché à cette résistance , il y croit , il l'attend et combat ses penchans pour obtenir ce prix de sa victoire et de son obéissance. Considérez le chrétien sous les rapports civils , les lois humaines ne lui offrent que protection , car il ne pense point à les enfreindre. Egalement éloigné de l'indépendance et de la servilité , il respecte le pouvoir et ne le flatte jamais. Il dédaigne la plainte importune et laisse à l'ambitieux la basse adulation. Est-il appelé aux conseils de la nation ? vous distinguez sa voix , vous le voyez embrasser le parti le plus

sage ; et son opposition devient-elle nécessaire , toujours également ferme et mesurée , elle saura concilier à la fois le respect dû au pouvoir , la paix intérieure et les libertés publiques.

Liberté ! don précieux , toi que nous connaissons encore si peu , toi dont on a tant de fois profané le nom et le caractère , dis-nous si jamais tu peux être plus forte qu'en t'appuyant sur la loi divine. Le chrétien seul , nous venons de le voir , te possède tout entière. Voudrois-tu donc que la société , de discordes en discordes , de secousses en secousses , s'ébranlât chaque jour et s'abîmât sous ses ruines pour te placer sur des débris ? Non , tes pensées sont plus nobles , tes jugemens plus sains , tes desseins plus élevés. Tu ne prétends régner que sur des hommes réunis. Tu crains et tu méprises l'alliance des passions , auxiliaires intéressés et perfides ; mais tu te confies dans la loi divine , dans cette loi qui , en abolissant l'esclavage et en rendant les hommes égaux devant elle , a voulu cependant qu'ils fussent soumis aux puissances établies pour les conduire et les gouverner. Tu te confies dans cette loi , qui , « également « obligatoire , nous dit un auteur , pour celui « qui commande , et pour celui qui obéit , de- « vient ainsi le seul joug que puissent subir les

« Rois et la source des seules et vraies libertés
 « du peuple. »

C'est ainsi que la philosophie de la révélation nous élevant jusqu'au ciel pour y confondre notre admiration dans un sentiment d'amour pour l'auteur du monde, descend jusqu'aux profondeurs de notre ame, jusqu'aux abîmes de notre cœur, pour nous faire connoître à nous-mêmes. C'est ainsi qu'en nous faisant aimer nos semblables et réglant sur une mutuelle affection nos rapports avec eux, elle établit dans les sociétés humaines cet ordre qui, semblable à celui de l'univers, assure aux nations et leur prospérité et leur durée.

Pourquoi faut-il que les limites que je dois m'imposer, et plus encore la foiblesse de mon talent, nuisent à de plus amples développemens sur l'immense bienfait de la révélation, de cet évangile que Guillaume de Tyr appelle « un traité solennel entre Dieu et les hommes, » de cette loi divine qui, ainsi que le dit Massillon, « n'ordonne aucune vertu qui ne soit conforme à nos intérêts? »

Voyons cependant encore si cette science de l'ame ne nous conduit pas plus sûrement que toute autre aux sciences humaines et ne nous en facilite pas l'étude. Et d'abord, Messieurs,

disons-le, deux ordres distincts renferment toutes les connoissances que nous pouvons acquérir : l'un absolu dont nous venons de vous entretenir, l'autre physique qui comprend tout ce qui pendant cette vie peut nous être utile ou nous procurer des jouissances. Or, ces deux ordres, sortant d'une seule et même source, doivent nécessairement y remonter et s'y réunir. Le second de ces ordres, si nous sommes de bonne foi, nous ramènera toujours au premier, comme celui-ci nous conduit au second.

C'est du ciel que descend jusqu'à nous la chaîne des vérités, toutes s'y lient entre elles, les sciences humaines plus rapprochées de notre sphère en forment les anneaux inférieurs. Leurs vérités ne peuvent acquérir de la certitude qu'en se rattachant à des vérités supérieures. L'orgueil, en brisant ces anneaux, en interrompant cette chaîne, ne peut qu'enfanter des systèmes, rendre ainsi la science incertaine, ou nous jeter dans l'erreur.

Qui ne conçoit d'ailleurs que notre intelligence éclairée par la science divine ne soit plus apte à saisir les sciences physiques ? Elles se développeront d'elles-mêmes aux yeux du philosophe chrétien, et la rectitude de son jugement exercé sur des matières élevées le sauvera des écarts de son imagination. Tels furent Newton,

Descartes, Leibnitz, Pascal, Mallebranche, et tant d'autres savans qui ont ouvert ou exploré la mine inépuisable des connoissances humaines et facilité ces sciences à leurs successeurs. Ne craignez point que de tels hommes abusent jamais de leur génie pour tenter de rendre problématiques les vérités d'un ordre supérieur, les vérités absolues. Il n'appartient qu'à la fausse science de tourner le bienfait contre le bienfaiteur.

Après avoir démontré l'heureuse influence de la religion sur les sciences, vous parlerai-je des trésors de l'antiquité qu'elle a sauvés de la barbarie et de l'oubli ? Vous rappellerai-je les travaux de ces Cénobites, objets aujourd'hui de nos dédain ? cette reproduction, fruit de leurs veilles, si lente alors et si fastidieuse, des ouvrages des anciens ? la conservation des langues savantes que nous devons à leur sollicitude ? Enfin, Messieurs, si à vos sentimens de reconnaissance pour la religion révélée, je voulois ajouter la conviction de sa nécessité pour les lettres, je vous dirois, Tournez vos regards sur l'Orient, ce berceau de l'homme et de la civilisation ; voyez ces belles contrées et rappelez tous vos souvenirs. Le sabre de Mahomet en a banni le Christianisme. Considérez-les aujourd'hui écrasées sous le plus affreux despotisme et rongées par la rouille de la barbarie. Pour ces

malheureuses contrées , le temps y paroît dépourvu de ses ailes et n'être armé que de sa faux : il ne marche que pour la destruction. Une seule nation héroïque , fidèle à la foi de ses pères et sous l'étendard de la croix , combat contre une indigne oppression. Seule au milieu de ces hordes féroces et stupides, elle a conservé quelques étincelles du beau feu qui animoit ses ancêtres. Vous ne trouvez que ténèbres par-tout où ne luit point le flambeau du Christianisme. Jetez les yeux sur l'Europe , et dites-nous à qui elle est redevable de la civilisation , des sciences et des beaux-arts.

O vous que je viens de nommer ! vous qui , comme les fleurs qui parent la nature , semblez être nés d'un sourire du Créateur , vous qui appartenez tout à la fois au génie , à l'imagination et au goût , délassemens du sage , charme de la vie , ornement des nations , beaux-arts , je vous salue ! vous qui n'oubliâtes jamais votre heureuse origine et qui , tels que ces fleurs auxquelles nous vous comparions , dont les premiers parfums s'exhalent vers le ciel , consacraâtes toujours vos premiers hommages à la religion. La poésie , nous le savons , célébra la Divinité avant de chanter les héros ; l'architecture éleva des temples avant de construire des palais ; les premiers sons de la lyre , unis aux ac-

cens de la voix , retentirent dans le sanctuaire ; le ciseau des Phidias et des Praxitèle ne fit naître du marbre que les Dieux de la patrie ; et lorsque , dans des temps plus près de nous , l'art de la peinture eût acquis sa perfection , ce fut pour suspendre ses chefs-d'œuvre sous les voûtes de nos basiliques.

De même que , depuis le cèdre du Liban jusqu'au lys de la vallée , nous devons tout au Créateur ; ainsi , depuis la science de l'ame jusqu'aux connoissances humaines et aux talens , nous devons tout à la Religion.

Pourrions-nous trop le redire ? La philosophie chrétienne embrasse et remplit le cercle entier de nos connoissances : toutes lui doivent leur conservation et leur perfectionnement , toutes s'y rapportent et s'accordent avec elle. La géologie , la physique , l'astronomie , sciences portées aujourd'hui à un si haut degré , ont fait justice des arguties de la mauvaise foi et des chicanes de l'irréligion.

Vous présenter , Messieurs , dans toute l'impartialité de notre caractère et sous la protection d'autorités irrécusables , le contraste des deux philosophies , c'est vous rendre les juges de celle qui mérite la préférence. Et si nous avons su vous convaincre que l'instruction s'appuie nécessairement et toujours sur la philosophie do-

minante, vous en aurez conclu l'importance d'un choix qui influe si puissamment sur nos intérêts les plus chers.

Sans doute on nous dira, Dans un siècle tel que le nôtre, quel besoin de choisir un autre mode d'instruction ? Contemplez l'avancement de l'esprit humain : n'êtes-vous pas frappés d'admiration à l'aspect du progrès des lumières ? ne vous étonnez-vous point de l'élan qu'elles ont donné à la pensée, de cette commotion électrique qui de la France s'est communiquée à toutes les nations et leur a donné une nouvelle énergie ? Ah ! la philosophie moderne nous eût-elle quelquefois égarés, convenez au moins des avantages que nous en avons retirés.

Oui, je l'avouerai, Messieurs, aux yeux d'un observateur superficiel, rien n'est brillant comme notre surface : le plus sage, le meilleur, le mieux aimé des Rois ; les membres de son auguste famille, comme autant de vertus, lui servant de cortège ; l'enfant du miracle croissant aux pieds du trône comme un jeune lys qui doit fleurir un jour ; une constitution sagement combinée, l'élite de la nation gardienne de nos libertés, la justice impartialement rétribuée, des finances prospères, une armée fidèle et brave, un commerce florissant ; l'industrie et les arts, accrus et perfectionnés par les sciences, produisant chaque

jour des prodiges d'utilité ou d'agrément : que de richesses ! Mais sur quoi reposent-elles, et qui nous en garantit la possession ? Qu'importe que les champs de la Sicile soient fertiles et parfumés, si les volcans fermentent sous leur sol ? Quel contraste entre ces dehors et notre situation morale ! Faut-il donc vous la signaler cette dissemblance ? Ah ! vous la connoissez comme moi. Je ne veux point ici exciter vos alarmes ; mais j'appelle la sagesse à notre aide pour assurer la durée de tous ces biens dont je me suis plu à vous offrir le tableau. Que de fois gémissant sur les attaques sans cesse portées contre la digue la plus puissante à opposer aux passions, que de fois indignés des principes subversifs de la morale et de la société répandus avec profusion, que de fois enfin effrayés de la division dans les esprits et des entreprises d'une liberté mal entendue, nous rappelant le naufrage où tout a failli périr, n'avons-nous pas cru entendre de nouveau les vents de la tempête, et n'en n'avons-nous point appréhendé le retour !

Hâtons-nous donc de fixer notre situation en donnant une bonne direction à l'esprit public ; abjurons les principes qui nous ont égarés, et sur-tout régénérons l'instruction.

Quels en peuvent être les moyens ? Il ne nous appartient point de les indiquer, et nous devons

les abandonner à la sagesse du Gouvernement. Peut-être pense-t-il à donner un autre cours aux idées en encourageant l'étude des sciences morales, en diminuant l'importance attachée presque exclusivement de nos jours aux sciences physiques.

Il ramènera sans doute le goût des productions d'un siècle qui sut réunir à la saine philosophie, les beautés de l'antique, les charmes de la diction et la pureté du style.

Un choix sage, également éloigné de l'exagération qui proscriit et de la foiblesse qui transige, conservera dans les successeurs du grand siècle tout ce qui peut être utile aux sciences, agréable sans danger et favorable au bon goût. Ce choix seroit digne de nos savans et de nos hommes de lettres. Qu'on leur fasse un appel, ils se hâteront d'y répondre. Combien en est-il d'estimables par leur science profonde, leurs saines opinions et leurs véritables talens ! C'est ainsi que les nations qui d'abord furent initiées au Christianisme par des hommes dépourvus de science et par l'autorité seule d'une doctrine sublime, retrouveront dans les savans de nouveaux apôtres et des régénérateurs, et que remplissant l'augure de M. de Bonald, ces savans recommenceront la religion que les peuples avoient commencée ; et alors notre existence politique et

morale sera soutenue et défendue, nos sciences et nos lettres conserveront cette prééminence que toutes les nations s'empressent de reconnoître.

Gardons-nous, pour arriver à ce but, d'irriter les passions et moins encore l'amour propre. La polémique a ses dangers. Dans ces sortes de luttes où l'on se bat corps à corps, où rarement on terrasse son adversaire, on ne se retire que mutuellement blessés et plus aigris que jamais.

Faire aimer ce qu'on doit aimer, éviter ce que nous devons éviter; telle doit être l'essence de l'instruction, et la vraie philosophie peut seule nous indiquer avec certitude ce qu'il faut rechercher ou fuir. Pénétrons la jeunesse de la nécessité de cette science divine, elle la détournera de tous penchans indignes de l'homme. Il en est un sur lequel on ne peut se taire, nous voulons parler de cette soif des richesses qui chaque jour devient plus vive. Abjurons cette passion nouvelle; ne l'entretenez plus par ces chances de fortune qui lui sont trop souvent offertes. Cette passion, Messieurs, avilit et matérialise l'ame; elle éteint en elle les sentimens généreux, absorbe la pensée, la détourne de toute noble occupation et renforce l'égoïsme. Le culte du veau d'or fut toujours étranger à la France, cessons d'y encenser ses autels.

Je crois vous avoir démontré que tous les systèmes, toutes les théories, doivent céder à la véritable sagesse, et que la philosophie qui en émane peut seule retremper l'esprit public.

Lorsque sur l'autel de Vesta, le feu sacré, ce palladium de la ville éternelle, venoit malheureusement à s'éteindre, Rome n'empruntoit rien à la terre pour en rallumer la flamme; c'étoit aux rayons d'un soleil pur qu'elle étoit ravivée.

Toutefois dans votre juste impatience voulez-vous hâter votre régénération? Il est une seconde providence sur la terre, celle des Rois. Portez au nôtre nos vœux, croyez que son noble cœur s'empressera de les remplir, et que bientôt vous en ressentirez les heureux effets, car rien n'active le bien comme une volonté royale. « Si
« nous étions assez heureux, dit Leibnitz, pour
« qu'un grand monarque voulût un jour prendre
« à cœur d'étendre l'empire de la religion et de
« la charité, on avanceroit plus en dix ans pour
« la gloire de Dieu et le bonheur du genre hu-
« main, qu'on ne feroit autrement en plusieurs
« siècles. »

Je touche, Messieurs, au terme de la carrière que j'avois entrepris de parcourir; mais comment l'aurai-je fournie? Peut-être, et je le crains, en aurez-vous accusé la longueur, et alors je n'aurois à me plaindre que de moi-même,

car jamais sujet plus digne d'intérêt ne put être offert à vos réflexions.

Rien d'hostile n'a conduit ma plume, nulle application ne l'a profanée lorsque j'ai cherché à vous faire reconnoître et apprécier les dangers de ce que nous nommons si mal à propos la philosophie. Si j'ai pu vous répéter d'après Voltaire, *Les livres ont tout fait*, j'ai dû vous dire aussi, Ils feront tout encore.

Loin de nous cette morosité dont l'humeur chagrine se répand sur tout ce qui l'approche ; loin de nous encore cette manie trop ordinaire d'exalter les temps passés aux dépens de celui qui coule de nos jours. Soyons justes envers notre siècle, reconnoissons que sous divers rapports l'esprit humain s'est agrandi. Jamais les sciences exactes et physiques ne se sont étendues aussi loin et n'ont été aussi favorables aux grandes entreprises du commerce et de l'industrie. Les arts ont repris leur essor ; l'architecture, dégagée des caprices du dix-huitième siècle, a retrouvé ses lignes et ses beautés dans l'étude des monumens de la Grèce et de l'Italie ; notre école de peinture se place aujourd'hui à côté des meilleures écoles étrangères ; le ciseau du statuaire, long-temps émoussé par le mauvais goût, a retrouvé son énergie et sa vérité ; la musique française, en dépit de ses détracteurs, rivalise avec

l'Allemagne et l'Italie, et, mieux encore que chez ces deux nations, les intentions du compositeur s'accordent avec celles du poëte.

Les débats judiciaires ainsi que ceux de la tribune et le zèle du sacerdoce ont entretenu et ranimé l'éloquence oratoire.

Si le style de nos écrivains a perdu de son antique gravité, peut-être a-t-il généralement acquis plus d'élégance.

Dans cette énumération des travaux et des progrès de notre siècle, aurois-je donc tort de vous redire que tous ces avantages, toutes ces jouissances ne tournent qu'au profit de notre existence fugitive; qu'utiles seulement ou agréables pour le voyage de la vie, on n'y rencontre rien au-delà?

Nous croyons donc, Messieurs, que l'instruction, pour servir les grands et véritables intérêts de l'homme, doit s'appuyer de préférence sur les sciences morales, sur cette philosophie dont nous nous sommes efforcé de vous retracer les bienfaits; que les sciences physiques doivent céder le pas à cette philosophie qui non-seulement s'accorde avec toutes les connoissances qu'il est donné à l'homme de pouvoir acquérir, mais encore en facilite l'étude et l'application. Nous pensons en un mot, dans toute la sincérité de notre cœur, que pour la stabilité de l'État, l'union des ci-

toyens, la conservation des mœurs, l'intérêt des lettres et le bonheur de tous, il faut que la religion qui a posé en France les bases de notre civilisation en couronne enfin le sommet.

Le discours de M. le Président étant terminé, le Secrétaire a dit :

MESSIEURS,

C'est toujours avec une nouvelle et vive satisfaction que l'Académie vient rendre compte de ses travaux au sein d'une réunion composée de ce que le Département et le chef-lieu de la Côte-d'Or offrent de plus distingué et de plus digne d'en apprécier les résultats. Comment son zèle ne se soutiendrait-il pas, quand, chaque année, elle voit la bienveillance dont on l'honore, aller, pour ainsi dire, au-devant des efforts qu'elle fait pour entretenir ce feu sacré qui a toujours jeté un éclat particulier sous le beau ciel de la Bourgogne, et sur-tout dans cette ville berceau de tant de grands hommes ! Soyez donc bien persuadés, Messieurs, de toute sa reconnaissance pour un encouragement aussi flatteur.

Depuis la dernière séance publique, la marche de l'Académie ne s'est point ralentie. Plusieurs de ses membres résidans se sont fait un

devoir de lui donner de nouvelles preuves de leur dévouement, en continuant à se livrer à des recherches utiles dans les sciences, à des occupations agréables dans les lettres, à des expériences intéressantes dans les arts. Nos séances particulières ont été employées à recevoir ces différens tributs et à en discuter le mérite. A ces productions locales, se sont réunies celles que nous ont adressées, des divers points de la France et même de l'Étranger, des membres non résidans et des associés correspondans. Car, Messieurs, par-tout règne cette activité, cette fermentation des facultés intellectuelles, qui jamais ne prend plus d'essor qu'à l'ombre de l'olivier et sous le sceptre d'un roi chéri qui aime, protège et encourage tout ce qui peut tendre à l'utilité, à la gloire et à la splendeur de l'État.

En effet, il suffit de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe en France sous le rapport des sciences, des arts, etc. Que l'on fixe un instant son attention sur les cours des hautes sciences, sur les travaux des corps académiques, sur un choix des productions de la presse, sur les fabriques, sur la navigation intérieure, sur la culture des terres, et l'on sera forcé d'avouer qu'en aucun temps de la monarchie, le génie de l'homme n'a été plus actif, plus inventif, plus persévérant, plus habile dans les moyens

d'exécution, et ajoutons, plus heureux dans le succès de la plupart de ses découvertes. Quoi de plus propre à exciter l'émulation ! Aussi, de tous côtés voit-on le savant, l'homme de lettres, le négociant, l'artiste, le cultivateur, enfin tous ceux qui ont le sentiment de leurs forces, chercher à franchir les bornes qui sembloient fixées dans leur carrière respective, et tâcher d'atteindre au plus haut degré dans tout ce qui peut contribuer à l'utilité et à l'agrément de la société.

Ce n'est pas cependant que tous les efforts soient couronnés du même succès. N'a-t-on pas vu, sur-tout dans les lettres, certains génies plus ou moins exaltés, prendre quelquefois des nuages brillans d'un faux éclat pour un ciel pur et serein ? N'a-t-on pas vu, dans les sciences morales et politiques, certains caractères remuans s'engager quelquefois dans des routes obscures et dangereuses ? Mais, vous le savez Messieurs, c'est le propre de l'espèce humaine, non seulement de ne pouvoir atteindre à la perfection, mais même, au milieu des circonstances les plus favorables, de se tourmenter elle-même dans le désir vague d'un mieux imaginaire à la poursuite duquel certains esprits se livrent avec autant de violence que d'obstination. Oui, Messieurs, il en est de l'ordre

social comme du règne de la nature, où quelques plantes vénéneuses se mêlent aux riches et salutaires productions qu'elle prodigue à l'homme pour sa nourriture et son agrément. Heureusement les poisons les plus dangereux sont très rares, et encore il arrive souvent que l'art sait les tourner au profit de la santé. Espérons qu'il en sera toujours de même dans l'ordre social. En attendant, séparant la zizanie du bon grain, ne nous attachons qu'à ce qui est vraiment bon, vraiment beau, vraiment utile dans les progrès actuels des connoissances humaines, prises en général; et, en cela, nous ne nous écarterons point de la marche que nous avons toujours tâché de suivre avec les autres sociétés académiques.

Car, Messieurs, on ne disconviendra pas que, depuis que la France est sortie du chaos de la révolution, ces sociétés, renaissant de leurs cendres, ont singulièrement contribué aux progrès dont nous venons de parler. Toutes, frappées du besoin du rétablissement de l'ordre, et profitant de la disposition des esprits encore agités par suite de la tempête et tourmentés du désir d'un avenir supérieur au passé, toutes, disons-nous, se sont empressées de diriger leur activité soit vers les principes moraux, scientifiques et littéraires, soit vers les amélio-

rations de l'industrie. Que l'on parcoure tous les Comptes rendus, tous les Mémoires, tous les écrits publiés par les sociétés savantes et littéraires, depuis leur rétablissement, on les verra toutes, avec plus ou moins de talent, plus ou moins de succès, viser à ce double but. Toujours en harmonie avec les intentions du Gouvernement, qui ne tendent qu'au bien général, elles n'ont cessé d'indiquer, de développer, de signaler les moyens qu'elles ont cru les plus propres à donner aux différentes branches de nos connoissances, une nouvelle sève plus pure, plus forte, plus productive. On ne les a jamais vues, même dans les objets de simple agrément, s'écarter des doctrines les plus saines et de toutes les convenances que prescrivent l'urbanité et le goût. Si l'on doutoit de ce que nous avançons, que l'on consulte les archives de l'Académie, elles sont enrichies périodiquement des travaux de presque toutes les sociétés de France avec lesquelles nous sommes en relation : ces immenses recueils attesteront qu'un même esprit, dirigé sans cesse vers le bien général, anime tous les corps académiques; et c'est avec un noble orgueil, Messieurs, que nous osons déclarer que les Mémoires de l'Académie de Dijon tiennent leur rang parmi les collections les plus remarquables, par la pu-

reté des principes. Dans tous les temps, elle s'est appliquée à donner à ses travaux une direction utile, à combattre les fausses doctrines, et à encourager les progrès des arts. Aussi a-t-elle trouvé sa plus douce récompense dans la permission qu'à différentes fois elle a obtenue de déposer au pied du trône un exemplaire de ses Mémoires, et dans les paroles pleines de bienveillance avec lesquelles LL. MM. Louis XVIII de glorieuse mémoire, et Charles X, le Bien-Aimé, ont daigné accueillir cet hommage. Nous espérons, Messieurs, que le Compte rendu de nos derniers travaux dont nous allons vous entretenir, sera honoré de la même faveur. Rédigé sur le même plan que les précédens, il est divisé en trois sections, les sciences, les antiquités, et les lettres. M. le docteur Vallot, secrétaire adjoint, s'est occupé de la partie des sciences qui embrasse la médecine, l'histoire naturelle, l'agriculture, etc.; M. Maillard de Chambure, secrétaire adjoint de la Commission des antiquités, a traité de cette partie, particulièrement sous le rapport des découvertes faites dans le Département; et le secrétaire rend compte de ce qui regarde la partie des lettres. Ces différens objets sont le résultat des travaux de l'Académie depuis le 20 août 1825, jusques au 20 novembre 1827.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

Partie des sciences,

ANNÉES 1826 ET 1827.

RÉDACTEUR, M. VALLOT.



MESSIEURS,

L'Académie, par des motifs dont les détails ne présenteroient aucun intérêt au public, a pensé qu'il étoit plus avantageux de ne publier le résultat de ses travaux que tous les deux ans : en conséquence, je vais avoir l'honneur de rendre compte des objets relatifs aux sciences, dont elle s'est occupée pendant cet intervalle.

AGRICULTURE.

La Commission d'agriculture a porté son attention sur différens objets, dont l'un, annoncé dans des recueils estimés (*Mém. Soc. roy. et*

centr. d'agricult. de Paris, 1824, p. 40), pourroit engager quelques spéculateurs à entreprendre des essais dont ils seroient victimes : aussi la Commission a-t-elle cru de son devoir, de signaler à ses concitoyens, le peu de fondement des annonces relatives à la prétendue filasse de *Phormium tenax* obtenue, dit-on, dans notre ville. Les beaux échantillons de filasse, présentés à la Société d'encouragement, à la Société royale et centrale d'agriculture, etc., sous le titre de produits du *Phormium tenax*, provenoient du lin. Par sa trop grande précipitation, la personne, qui de Dijon a porté à Paris la filasse en question, a été involontairement la cause d'une erreur qu'il est important de détruire, puisqu'à Dijon il n'a point été fait de travail sur les feuilles du *Phormium tenax*, dont une caisse y a été effectivement adressée, sans qu'il en ait été fait usage.

Plusieurs journaux scientifiques (*Ann. agric. franc.* 1825. Tom. 32, pag. 159) ont parlé, d'après M. William Moorcroft, du mouton purik de Ladak, qui, si on le lui permet, plonge sa tête dans le vase où cuit la viande, qui ramasse les miettes de pain, qui boit avec avidité les restes d'une jatte de bouillon ou d'une tasse de thé dans laquelle il y a eu du beurre et du sel, et qui ne dédaigne pas de ronger

un os entièrement dépouillé. Cette dernière assertion a fait conclure que le mouton purik pourroit être nourri d'une manière différente que celle employée pour les bêtes à laine. Mais en examinant le récit, on s'assurera que ces détails ne sont fondés que sur une observation mal faite de l'empressement avec lequel les animaux ruminans recherchent le sel, dont l'usage leur est si salutaire.

Le même M. William Moorcroft prétend que la pourriture des moutons purik est produite par la *Fasciole hépatique* qui, des végétaux sur lesquels elle se trouve, s'introduit dans les canaux de la bile et fait périr pendant l'hiver les moutons qui s'en sont nourris. Dans cette circonstance l'auteur a confondu les *Planaires* qui se trouvent sur les plantes aquatiques, avec la *Fasciole* qui ne se trouve que dans le système hépatique des moutons, et dont la présence est attribuée par tous les naturalistes et tous les agriculteurs, au séjour des bêtes à laine dans les lieux humides, au défaut d'une nourriture convenable, à l'usage des herbes aqueuses, qui amènent un état de débilité extrêmement favorable au développement des vers intestinaux et sur-tout de la *Fasciole hépatique*, ou de la *Douve*.

Une maladie fort commune sur le pécher, la

Cloque, a fixé d'une manière spéciale les recherches de la Commission, qui a reconnu que cette affection n'étoit que le résultat d'une altération morbide du tissu de la feuille, dont une partie, et quelquefois la totalité, offre cette fâcheuse disposition. Le recoquillement est produit par l'épaississement du parenchyme et des deux membranes qui le recouvrent, et dont la surface extérieure offre une substance pulvérulente que le contact détache avec autant de facilité que celle qui recouvre les prunes, les raisins. On ne s'est point encore assuré si elle est de nature résineuse, comme celle de ces dernières. Les feuilles malades répandent, quand on les froisse, une forte odeur d'acide prussique : ne pourroit-on pas comparer l'effet de la *Cloque*, à la carnification des os, ou à la conversion lardacée des muscles ? Quoi qu'il en soit, il est bien démontré que cette maladie n'est point produite par la piqûre des pucerons, puisqu'ils ne se trouvent pas constamment dans les feuilles cloquées, et qu'ils ne s'y rencontrent que par circonstance. Les fourmis que l'on remarque quelquefois, lors de la *Cloque*, sont attirées soit par les pucerons, soit par les chermès qui se trouvent sur ces arbres. Le moyen le plus efficace pour prévenir les ravages de la *Cloque*, est le retranchement des feuilles malades, et

l'excision des branches contournées par suite de la présence de cette affection.

M. Thomas, curé de Labergement-Sainte-Colombe, avoit envoyé à l'Académie (*Séance du 6 avril 1786*) la description d'une maladie des feuilles de poirier qu'il avoit observée attentivement, et qu'il avoit décrite avec soin. Depuis cette époque aucun renseignement positif n'avoit été donné sur cette maladie que la Commission a reconnu être produite par la présence d'une plante cryptogame parasite intestinale (*Lycoperdon cancellatum*. Linn. *Æcidium cancellatum*. Pers.), qui souvent infeste tous les poiriers d'un jardin, et dont on reconnoît le jeune âge dès le milieu de l'été, par les bosselures multipliées que l'on observe sur les feuilles, et dont le plus grand nombre, arrêté dans son développement, avorte sans se développer. Les jardiniers soigneux arrachent, sur la fin de l'automne, les feuilles chargées de l'Æcidium en grillage ; ils les brûlent afin d'en détruire les propagules : mais il en est de cette cryptogame comme des insectes, dont la multiplicité dépend de certaines circonstances atmosphériques que jusqu'à présent il n'a pas été possible de préciser : aussi des poiriers, ravagés par l'Æcidium en grillage, ont été soustraits, pendant plusieurs années de suite, à son

influence, sans qu'on ait pu déterminer la cause de cette cessation.

Outre les deux maladies dont il vient d'être question, les végétaux peuvent être frappés par ce que les jardiniers appellent *Coup de soleil*. Cette altération, que l'on remarque sur plusieurs arbres fruitiers, est produite, suivant M. Bosc, (*Ann. agric. franç.* 1825, tom. 32, p. 28 à la note), par la pluie qui amollit l'écorce, et par le soleil qui, en lui succédant, fait cuire le liber et le désorganise. Cette explication n'a pas paru satisfaisante à la Commission. Aussi, d'après les détails qui lui ont été fournis, elle a reconnu que les prétendus *coups de soleil* n'étoient que la *Gelivure* que Duhamel et Buffon (*Act. Paris.* 1737) ont démontré dépendre de la gelée qui atteint l'arbre lorsque son écorce est pénétrée d'humidité, ce qui a lieu lorsqu'après la pluie par un vent d'ouest, le vent tourne au nord, après le soleil couché, comme cela arrive assez fréquemment au printemps. C'est à cette cause qu'il faut attribuer la gelivure que les tilleuls de nos remparts offrent du côté du sud-ouest (*Act. Divion.* 1820, pag. 55-56), gelivure qui occasionne la carie de leurs troncs, dans la cavité de plusieurs desquels on remarque des stalactites noires, luisantes, formées par de l'ulmine combinée avec

de la potasse : aussi se dissolvent-elles très bien dans l'eau froide.

Depuis quelques années plusieurs savans se sont occupés des moisissures qui croissent à la surface des substances fermentescibles exposées au contact de l'air atmosphérique. Sans entrer dans les explications, peut-être hypothétiques, de l'origine de ces productions, dont MM. Bory-Saint-Vincent et Desmazières se sont occupés, la Commission s'est bornée à préciser les faits. Elle donne, avec Person, le nom de *Mycoderma* à cette membrane plus ou moins épaisse qui forme une pellicule souvent très étendue à la surface de divers fluides végétaux, et recouverte d'une poussière très fine (*Propagules*) que le souffle dissémine dans l'air.

Cette pellicule, désignée sous le nom de *Fleur*, se présente à la surface du vin, sous deux états. Si le vase est fermé et contient cependant une certaine quantité d'air, la pellicule est blanche, mince, fragile, comme on l'observe dans les bouteilles et les tonneaux mal bouchés : c'est l'état rudimentaire, mais étiolé, du *Mycoderme du vin*.

Si la pellicule se développe dans l'air atmosphérique, comme on l'observe autour des endroits des tonneaux, à travers lesquels il se fait une filtration de vin, elle se présente sous

la forme d'une masse mucilagineuse, qui, tant qu'elle est humide, offre un grand volume, et qui, par la dessiccation, se réduit presque à rien; phénomène analogue à celui que présentent la gomme adragant, le salep, etc., etc. C'est dans ce *Mycoderme* que se développent les larves de l'*Ips cellaris*, que leur tête écailleuse fait distinguer facilement de celles de la mouche des celliers, *Musca cellaris*, Linn. Cette pellicule est connue depuis long-temps, et notre confrère le D. Tournon l'a décrite en 1798, sous le nom de *Papier vinaire*, Magas. Encycl. 1798. Tom. 6, pag. 387.

Lorsque la pellicule se développe à la surface de l'encre, où elle prend les noms de *Moisissure*, *Fleurs*, *Champignons*, etc., elle se présente d'abord sous la forme de points blancs, qui s'élargissent peu à peu, couvrent toute la surface de l'encre et forment une pellicule gris de souris, chargée d'un duvet court auquel tiennent des propagules nombreux que la plus légère secousse dissémine dans l'atmosphère. Elle est due à la décoction de noix de galle employée dans la fabrication de l'encre. Sa production dans les encriers est fort incommode. On a conseillé, pour la prévenir, l'oxide rouge de mercure; mais ce moyen n'est pas

sans danger. On a recommandé le camphre qui réussit à la vérité, mais qui altère l'encre. On a prescrit l'addition de quelques clous de girofle dans l'encrier; mais il faut les renouveler souvent pour s'opposer au développement du *Mycoderme de l'encre*, qui pourroit bien n'être qu'une variété du *Mycoderme du vin*.

Il en est de même de ce *Mycoderme des mets*, qui dans nos cuisines se développe sur le court-bouillon abandonné à lui-même, sur les substances alimentaires conservées trop longtemps, malgré les substances aromatiques employées pour les assaisonner. On sait aussi que cette pellicule s'observe sur certaines confitures, malgré le sucre qui entre dans leur composition et malgré l'eau-de-vie dont les ménagères imprègnent le papier qui les couvre immédiatement.

M. le comte Charbonnel a adressé à la Commission des épis d'une céréale qu'il avoit cultivée en grand, sous le nom de *Riz sec*, et qu'il avoit reconnu ne pas offrir les grands avantages qui lui avoient été attribués. La Commission n'a nullement été surprise du jugement porté par M. le comte Charbonnel sur cette céréale, que l'identité de son nom tiré du mot latin *briza*, avoit fait confondre avec le riz. Les épis

envoyés étoient ceux de la petite épeautre, froment locular, *Triticum monococcum*, Linn. vanté à outrance par les journalistes.

M. Chasle de la Touche, dans son *Essai sur la culture du chanvre dans les Départemens de l'ouest*, dit que, par une bizarrerie inexplicable, la tige qui porte les étamines est appelée *Femelle*, et que celle qui porte l'ovaire est appelée *Mâle*. Cette bizarrerie s'expliquera facilement si l'on se rappelle que l'existence des sexes dans les plantes, entrevue par Théophraste, n'a pas été connue généralement avant les travaux de Vaillant et sur-tout ceux de Linné. Cependant si M. Chasle de la Touche eut lu l'excellente monographie de l'herbe *Pantagruelion*, donnée par Rabelais ; s'il eut jeté un coup d'œil sur les explications données par Dalechamps à l'occasion de la Mercuriale porte-graine, qu'il appelle *testiculata* ; s'il se fut rappelé que les Anciens attribuoient au mâle, la force, la dureté, et à lui seul la faculté de la reproduction ; s'il n'eut pas oublié que le mot *Femelle* désignoit la foiblesse, la douceur, la souplesse, etc., il auroit reconnu qu'il n'y a point de *bizarrerie inexplicable* dans la manière dont les Anciens ont désigné les deux sortes de pieds de chanvre ; mais qu'ils ont été au contraire fort conséquens dans les idées qu'ils avoient adop-

tées et dont la plus grande partie est encore professée dans les campagnes.

La Commission d'agriculture a été appelée à donner son avis, sur un alambic qui, d'après l'inventeur, devoit prévenir le dégagement du goût d'empyreume (de brûlé), que manifestent constamment les eaux-de-vie extraites par la distillation du marc de raisins ; elle a rédigé le rapport suivant, en date du 12 avril 1826.

« Vous avez nommé MM. Vallot, Sené et moi, commissaires, pour assister à une distillation d'eau-de-vie de marcs de raisins que M. Vaisière, chaudronnier, demeurant en cette ville, rue Piron, n^o 10, vous avoit annoncé vouloir faire d'après un moyen qu'il croit propre à lui ôter l'odeur et la saveur désagréables qu'elle a d'après les procédés ordinaires, et pour constater, s'il y avoit lieu, l'efficacité de ce moyen.

« Cette distillation a été effectivement faite en notre présence, et a eu lieu de deux manières ; savoir, à la vapeur et à feu nu.

« L'appareil à la vapeur étoit composé d'un alambic de trois récipients à la manière d'*Adam*, et d'un réfrigérant.

« Le premier vaisseau, exposé directement au feu, ne contenoit que de l'eau ; le second contenoit le marc de raisins, dont le poids étoit de

cinquante-six livres ; et dans les deux autres il n'y avoit rien. Ces quatre vaisseaux communiquoient entre eux au moyen de tuyaux percés dans le bas de petits trous en forme d'arrosiers, et il y avoit, à l'ouverture des trois derniers, des capsules ou plats également percés de trous, et contenant une matière dont l'usage est très commun, et le prix presque nul.

« Le premier produit de cette distillation, du volume d'un quart de litre, pesoit spécifiquement à 10 d. Réaumur 0,869,50, répondoit à 30 d. $\frac{1}{2}$ de *Baumé*, ou 29 $\frac{1}{4}$ de *Cartier*. On a ensuite reçu dans le même vase où étoit le premier produit, tout ce qui a coulé, jusqu'à ce que le tout pesât 20 d. de *Baumé*, ou 19 de *Cartier*, qui est le taux ordinaire en ce pays des eaux-de-vie de commerce : il y en avoit alors un volume de 1 pinte 26 onces ou de 1 litre $\frac{1}{8}$.

« Puis on a reçu séparément tout ce qui a passé, jusqu'à ce que les dernières n'eussent presque que la pesanteur spécifique de l'eau : il y en a eu un volume de 1 pinte 22 onces, ou de 1 litre $\frac{1}{8}$ qui, à la température de 10 d. Réaumur, pesoit spécifiquement 0,979, répondoit à 13 d. de *Baumé* ou de *Cartier*.

« Ce dernier volume de 1 litre $\frac{1}{8}$ a été amené par l'un de vos commissaires, après plusieurs rectifications, à avoir 20 d. de *Baumé*, idem que

l'eau-de-vie ci-dessus, et y a été mêlé; ce qui a fait un total de deux livres et demie d'eau-de-vie à 20 d. de *Baumé*, provenant des 56 livres de marcs de raisins distillés.

« A la deuxième distillation, on ne s'est servi que de l'alambic, et on y a mis le marc de raisin, dont la quantité n'étoit que les deux tiers de celle de la première distillation; savoir, de 18 livres $\frac{2}{3}$. Cet alambic étoit chauffé à feu nu et communiquoit directement avec le réfrigérant.

« On a reçu dans un même vase tout ce qui a coulé, jusqu'à ce que les dernières parties n'aient eu également que la pesanteur spécifique de l'eau : il y en a eu un volume de trois livres et demie, qui, à 10 d. de *Réaumur*, pesoit spécifiquement 0,980, répondant à près de 13 d. de *Baumé*.

« Ce volume de trois livres et demie a été aussi, par un de vos commissaires, amené par plusieurs rectifications à peser 20 d., idem que l'eau-de-vie de la première distillation : il y a eu de cette dernière eau-de-vie un volume de près de 1 litre.

« Les deux sortes d'eaux-de-vie ci-dessus comparées n'ont pas présenté à vos commissaires de différences sensibles, quant à leur odeur, parce que la deuxième avoit perdu par un grand nombre de rectifications une partie de l'huile es-

sentielle qui lui donne cette mauvaise odeur ; mais la première de ces eaux-de-vie, ou celle distillée à la vapeur avec les additions qu'y a faites M. Vaissière, ayant été dégustée par vos commissaires et par plusieurs distillateurs de profession, comparativement à celle obtenue à la manière ordinaire, c'est-à-dire à feu nu, a été trouvée d'une qualité bien supérieure à cette dernière, goûtée avant sa rectification.

« *Signé* VALLOT, SENÉ, et DEGOUVENAIN, Rapporteur. »

La Commission d'agriculture, qui avoit fait en 1825 un rapport sur la broie mécanique rurale de M. Laforest, a été consultée sur une broie inventée par le sieur Lorillard ; elle a trouvé dans les produits obtenus par cette machine, les inconvéniens qu'offrent tous les moyens mécaniques proposés jusqu'à ce jour, pour dispenser le chanvre et le lin du rouissage.

ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET GÉNÉRALE.

Différens objets d'économie domestique et d'économie générale ont occupé M. Maillard de Chambure qui a communiqué à l'Académie deux Mémoires à ce sujet, l'un intitulé : *De l'Indigo employé dans le blanchissage du linge et des fraudes pratiquées dans sa prépa-*

ration; et l'autre ayant pour titre : *De la consommation du bois dans le département de la Côte-d'Or et des moyens de la diminuer.*

Dans le premier Mémoire, l'auteur rappelle que l'emploi de la couleur bleue dans le blanchissage du linge, généralement répandu en Europe, a pour but d'adoucir le trop vif éclat du blanc, et de conserver un peu plus long-temps celui qu'elle lui donne. Dans certains pays on se sert exclusivement de la pâte de pastel dissoute dans de l'eau saturée de carbonate de potasse ; dans d'autres on l'emploie sous forme de tablettes composées de $\frac{1}{20}$ de pâte de pastel, de $\frac{3}{10}$ de mucilage et de $\frac{1}{20}$ de sulfate d'alumine.

En Angleterre, on se sert depuis quelque temps du bleu tiré du *Nerium tinctorium*.

Les Portugais font usage du bleu tiré des pousses de deux ans de l'indigo.

Les Hollandais font usage de celui extrait par les Nègres du Sénégal, d'une plante appelée *Gangue* et non encore enregistrée dans les catalogues systématiques. Ne seroit-ce pas l'*Isatis pinnata*, Forsk. ?

Les peuples de l'Orient se servent du bleu tiré de l'*Ennir*, espèce de Pastel ou d'*Isatis*, qui est sans doute ou l'*Isatis alepica*, ou l'*Isatis armena*.

En Allemagne, en Italie, et dans le midi, on emploie indistinctement l'indigo en pierre, ou sa dissolution dans l'acide muriatique oxygéné (le Chlore). On a essayé d'introduire en France cette dernière préparation ; mais les précautions qu'exige son emploi l'ont fait rejeter pour se borner au bleu en pierre, dont la composition n'offre jamais plus de $\frac{15}{20}$ ni moins de $\frac{10}{20}$ d'indigo, mais avec des quantités variables d'amidon, de fécule de pommes de terre, de chaux carbonatée, de silice, de magnésie. Les bleus composés de $\frac{3}{4}$ d'indigo et de $\frac{1}{4}$ d'amidon ou de fécule, ne donnent point au linge la teinte égale que l'on attend, parce que l'amidon et la fécule, étant insolubles à froid dans les véhicules aqueux, déposent sur le linge et y occasionnent des taches bleuâtres et des inégalités de teinte faciles à reconnoître.

En continuant ses recherches, M. Maillard de Chambure s'est assuré que certains bleus, vendus dans le commerce en petites tablettes et présentant d'ailleurs tous les caractères de l'indigo pur, contenoient plus de $\frac{2}{3}$ de substances étrangères, dont la valeur est à celle de l'indigo :: 1 : 300 ; d'où il est facile d'imaginer les immenses bénéfices des fabricans, et la nécessité de diminuer le prix de cette marchandise altérée.

A la vérité l'indigo pur ne peut être adopté dans le blanchissage du linge ; mais il suffiroit de l'addition de $\frac{1}{7}$ de substance étrangère, telle que la craie de Meudon, et de 6 à 9 centièmes de gomme, pour le rendre propre à l'usage auquel on le destine. Bergman auquel on doit une analyse fort exacte de l'indigo du commerce, a reconnu que les meilleurs échantillons contenoient 47 p. $\frac{0}{100}$ d'indigo pur, et que le reste étoit de la gomme, de la résine, de la terre, et de l'oxide de fer.

Le second Mémoire de M. Maillard de Chambure est relatif à la consommation du bois dans le département de la Côte-d'Or et aux moyens de la diminuer.

Après avoir rappelé la diminution progressive des forêts en France, l'auteur, s'attachant plus particulièrement à ce qui concerne celles de la Côte-d'Or, recherche quelles sont les causes de la rareté des combustibles dans ce département. Laissant de côté l'arrachement des taillis, la destruction des futaies, l'anticipation des coupes, qui sont autant de délits que l'Administration forestière a le pouvoir de réprimer, il signale d'autres causes de destruction plus lentes, mais peut-être plus certaines en ce que cette Administration ne peut y apporter aucun remède.

L'arrachement des broussailles sur les plateaux des montagnes cause un double dommage à l'intérêt public. Le gazon fin qu'elles protègent sèche et disparaît ; les terres , n'étant plus retenues par les racines des arbustes , sont entraînées par les pluies ; enfin , en arrachant les broussailles au lieu de les couper , les habitans des villages se privent de cette ressource annuelle pour leur chauffage.

Les usines à fer du Département augmentent chaque année leur consommation de combustible. Pour livrer au commerce environ 18,000,000 de fer par an , elles consomment environ 68,000 hectares de bois qui sont à retrancher des 234,657 hectares que renferme le Département. Il faut ajouter à ces usines les fonderies , tuileries , verreries , forges de ferreurs , etc. , etc. , et autres ateliers qui dépensent une grande quantité de bois et de charbon ; de sorte que la consommation du combustible est arrivée à ce point dans l'arrondissement de Châtillon , le plus boisé du Département (il compte 65,317 hectares) , que les propriétaires de forges sont déjà réduits , malgré les ressources locales , à faire venir leurs charbons du Morvant , à 18 lieues de distance , et par les plus mauvaises routes du pays , ou à employer la houille qu'ils

font prendre sur le port de Dijon, à une distance presque égale.

Que l'on joigne à ce grand débouché, le bois employé aux constructions, à la fabrication des futailles qui doivent recevoir la récolte de 24,682 hectares de vignes, celui livré par le commerce aux départemens voisins, celui dont l'achèvement du canal de Bourgogne facilitera l'exportation, et l'on s'étonnera qu'avec les 166,657 hectares de forêts qui restent après les besoins des forges remplis, le prix du bois ne soit pas d'un tiers plus élevé, dans un département qui compte plus de 350,000 habitans.

M. Maillard de Chambure s'étonne du peu d'intérêt que l'on porte dans le Département à la recherche des mines de houille que l'on pourroit y découvrir. Il en signale deux filons : l'un dans les plaines de la Tille, s'étendant par la chaîne des montagnes de Sombernon vers Turcey, se dirigeant ensuite vers le vallon de l'Ose, et sortant du Département vers Rougemont; l'autre courant vers le N. E. et le S. E. et sortant du Département avec la rivière de Poncey.

Les vastes tourbières que recèlent plusieurs cantons de la Côte-d'Or sont encore une ressource mal-à-propos négligée. On en connoît

une vers Pontailler de plus de 800 journaux ; Larray , Féney , Laignes , en renferment aussi d'immenses dépôts.

Une autre cause de destruction , commune à toute la France , est ensuite signalée par l'auteur du Mémoire.

Les fours banaux ont été supprimés par l'assemblée nationale ; les conséquences de cet affranchissement sont de nature à mériter quelque attention. M. Maillard de Chambure les a étudiées dans l'arrondissement de Semur , et particulièrement dans le village de Villaines ; il a constaté dans un Mémoire , que l'arrondissement de Semur renferme 71,699 habitans , dont 13,611 habitant les cinq villes de Semur , Vitteaux , Saulieu , Montbard , Flavigny , et 58,088 habitant 145 communes rurales. Depuis l'abolition des fours banaux , les vastes plateaux des montagnes de cet arrondissement ont été dépouillés des broussailles qui les couvroient ; et là où les troupeaux trouvoient de sains pâturages , les habitans un aliment pour leurs foyers , le gibier un asile , on ne rencontre plus aujourd'hui qu'une triste stérilité. Les délits dans les forêts se sont accrus d'une manière effrayante , et la sévérité des lois vient échouer contre l'impérieuse voix du besoin. Un exemple particulier fait mieux juger de la con-

somation des bois employés au chauffage des fours.

Le village de Villaines-les-Prévôtes compte 415 individus habitant 70 maisons ; 60 fours, consommant chacun de 3 à 4 fagots, y sont chauffés au moins 3 fois par mois, ce qui donne par mois 540 fagots, par an 6480, lesquels, à raison de 10 centimes pièce, font 648 fr. Le four banal ne brûloit pas pour 200 fr. de bois par an ; il en coûtoit aux habitans une poignée de pâte par 30 livres de pain. On voit ce que l'intérêt public et l'intérêt particulier avoient à gagner à ce mode de cuisson.

M. Maillard de Chambure demande si cet usage ne pourroit pas être rétabli. La banalité forcée, imposée par le système féodal, est incompatible aussi bien avec l'esprit public qu'avec nos institutions politiques. Mais une banalité conventionnelle, établie au bénéfice des communes, seroit-elle plus contraire aux principes de la liberté, que tous les monopoles qui existent en faveur du Gouvernement ? A coup sûr ce seroit une grande économie introduite dans l'emploi de nos bois ; ce seroit prévenir aussi un grand nombre de délits forestiers, préserver de la destruction les haies des héritages, les broussailles et les pâturages des montagnes.

L'auteur du Mémoire signale une dernière

cause de la rareté du bois ; c'est l'emploi que l'on en fait dans la culture de la vigne.

Il y a dans le Département 24,682 hectares de vignes. Leur étendue est à celle des forêts dans les arrondissemens

De Dijon	:	:	1	:	14
De Beaune	:	:	1	:	3 $\frac{17}{100}$
De Semur	:	:	1	:	9 $\frac{35}{100}$
De Châtillon	:	:	1	:	31 $\frac{10}{100}$

L'arrondissement de Beaune, le plus mal partagé dans cette proportion, a adopté un mode de culture peu coûteux. Les échelas qu'on y emploie ne sont que des baguettes de peu de valeur et d'essences légères. L'arrondissement de Semur renferme plusieurs cantons où l'on ne trouve que quelques hectares de vignes ; ceux de Semur, Montbard et Flavigny en comptent au contraire à eux seuls, plus de 3,000 hectares ; ils ont environ 26,000 hectares de forêts. Or les vignes sont montées en treilles palissadées sur des pisseaux et des perches que l'on tire de bûches de chêne de 4 et 8 pieds de longueur sur 3 à 4 pouces de diamètre. Le *fendeur* débite ordinairement 5 pisseaux dans la bûche de 4 pieds et 6 perches dans celle de 8 pieds ; on consacre annuellement à l'entretien de chaque journal de vignes 16 fagots de pisseaux, à 50 par fagots, ce qui donne pour les 9,000

journaux que renferment les cantons de Semur, Montbard et Flavigny, 144,000 fagots de pisseaux.

La consommation des perches est à celle des pisseaux, à peu près :: 1 : 3. Le tiers de 144,000 est 48,000 qui est le nombre des fagots de perches employés chaque année à cet usage. Total des perches et pisseaux 192,000 fagots ; le prix commun des uns et des autres est de 80 centimes le fagot, ce qui donne la somme de 153,600 fr., dépensés annuellement pour les échelas de ces 9,000 journaux de vignes. Comme les bénéfices du marchand de bois et ceux du fendeur se trouvent nécessairement compris dans cette évaluation, cet autre calcul apprend avec plus de précision ce que ce genre de culture coûte aux forêts.

à 50 pisseaux par fagot	144,000 Fagots de pisseaux	
	<u>50</u>	
	donnent 7,200,000	pisseaux, lesquels à 5 par
		bûche donnent
		<u>5</u>
		1,440,000 bûches.

à 25 perches par fagot	48,000 Fagots de perches	
	<u>25</u>	
	donnent 1,200,000	perches, lesquelles à 6 par
		bûche, donnent
		<u>6</u>
		200,000 bûches.

Ainsi, pour le seul service des vignes, les forêts des trois cantons de Semur, Montbard et

Flavigny, ont à fournir chaque année, 1,440,000 bûches de 4 pouces de diamètre sur 4 pieds de hauteur, et 200,000 bûches du même diamètre, sur 8 pieds de longueur. Ces calculs parlent d'eux-mêmes.

L'auteur du Mémoire termine en présentant la culture en treille, comme aussi contraire aux vignes de l'arrondissement de Semur, que ruineuse pour ses forêts. Elle s'oppose à la maturité du raisin ; et, offrant plus de prise aux vents impétueux qui règnent dans ces montagnes, elle est souvent la cause des dégâts qu'ils y occasionnent.

MÉDECINE.

Diverses observations de médecine ont été transmises à l'Académie.

L'une, envoyée par M. Andriot, médecin à Fontaine-Française, est relative à un fœtus hydrocéphale, dont la tête, mesurée circulairement des bosses frontales à la protubérance occipitale externe, avoit 35 pouces de circonférence. Le corps de ce fœtus étoit sorti depuis trois jours, et la tête, retenue au-dessus du détroit supérieur, par son volume extraordinaire, ne fut rendue qu'après une ponction pratiquée à l'une des fontanelles postérieures. M. le docteur Andriot, par le secours d'un entonnoir, remplit d'eau la cavité du crâne et

put ainsi s'assurer des dimensions dont nous avons parlé.

Une note relative à des portions de fœtus rendues par les selles, a été lue à l'Académie par M. Vallot. Ce fait a été observé chez une femme bien constituée en apparence, mais dont les accouchemens étoient très laborieux.

A l'âge de 40 ans, cette femme devint grosse pour la quatrième fois, et au mois d'août 1824 elle eut une perte utérine très abondante et ressentit des douleurs comme pour accoucher; cependant il n'en fut rien; le ventre diminua de volume, et les règles se rétablirent comme dans l'état ordinaire. La malade, continuellement souffrante, et ressentant toujours dans le ventre une tumeur incommode, se crut atteinte d'un squirre. Au mois d'octobre 1825, cette malheureuse femme éprouva dans le rectum une douleur très vive produite par la présence d'un corps étranger dont elle se débarrassa et que l'on reconnut être un os de fœtus.

Cette découverte apprit que la malade, atteinte d'une grossesse extra-utérine, rendroit encore quelques portions osseuses du fœtus, mais que l'état d'affoiblissement dans lequel elle se trouvoit ne lui permettroit pas de supporter les suites de cette anomalie. Effectivement la malade ne tarda pas à succomber, et la dissec-

tion fit connoître l'érosion de l'intestin dans lequel s'engageoient les portions osseuses dont la présence faisoit ressentir à la malade de si vives douleurs.

Le même membre a lu une *Notice sur des pepins de fraises pris pour des concrétions muqueuses et biliaires*. Il a signalé ce fait pour prémunir les médecins contre les erreurs qui sont la suite d'un jugement trop précipité, et dont les recueils de médecine fournissent de fréquens exemples. L'auteur, dans cette notice, a rappelé les doutes que de savans helminthologistes ont élevés sur le *Ditrachyceros rudis* de Sulzer, qu'il seroit tenté de soupçonner être des graines de Cumin, *Cuminum cyminum*, si fort employé en Alsace pour aromatiser le pain; il a ensuite parlé *des grains de blé, d'orge, d'avoine, et des épis de blé rendus par certains malades*; il examine les récits de Lycosthènes, répétés par Aldrovande, et celui de Kerkringius; il fait remarquer les différences qui se trouvent entre les faits rapportés par ces auteurs, et ceux signalés par de bons observateurs qui ont effectivement vu sortir de quelques abcès des épis de graminées, pourvus sur leurs barbes d'épines rétrogrades, et il fait observer que les récits de Lycosthènes, de Kerkringius, etc., sont fondés sur

la dénomination d'*Athérome*, donnée à des tumeurs, de l'ouverture desquelles sort une matière pultacée, mêlée de petits grains opaques, blancs, micacés, à surface lisse, formés par cette même substance devenue concrète. En effet, le mot *Athérome*, tiré du grec *αθηρα*, espèce de bouillie, dérivé d'*αθηρ*, épi de blé, explique convenablement la source du récit de Lycosthènes qui, pour faire connoître l'histoire d'une femme, rendant une vomique, l'a représentée rejetant par le nez et par la bouche des épis de blé. Il est en effet une foule de récits anciens qui paroissent extraordinaires, parce que les auteurs qui les rapportent ne se sont nullement attachés à les préciser, mais se sont bornés à les répéter pour dire quelque chose d'extraordinaire.

Dans la saison où les grandes chaleurs suggèrent à l'Autorité l'emploi de mesures propres à prévenir les accidens que la rage occasionne dans l'animal, compagnon fidèle de l'homme, il est nécessaire de faire connoître ce que l'expérience apprend de plusieurs médicamens vantés à outrance contre la rage. Laisser dans une sécurité trompeuse sur leur effet seroit ne pas favoriser les progrès de la science.

Les sommités fleuries du *Genista tinctoria*, Linn., ont été vantées contre la rage. En 1825,

au mois de juillet, on amena à l'hôpital de Dijon sept individus qui avoient été mordus par un chien présumé enragé. On les soumit au traitement de la cautérisation, et l'on entretint la suppuration de leurs plaies pendant quarante jours. Dans le cours de ce traitement, on administra à ces malades de la décoction de genêt, préparée avec une once de genêt pour une bouteille et demie d'eau. L'effet de ce médicament fut tel qu'il fallut l'abandonner après le premier jour d'usage. Cette décoction produisit chez tous une agitation excessive; le sommeil, qui étoit habituellement calme et tranquille, fut prodigieusement agité; des rêves fatigans tourmentoient les malades; ils croyoient toujours être attaqués par le chien qui les avoit mordus. L'agitation se prolongea même dans la journée du lendemain; elle se manifesta par des menaces et des imprécations contre le propriétaire du chien. La cessation du remède ramena le calme chez les malades qui, après six semaines de traitement, sortirent de l'hôpital, tous bien guéris. Cet effet de la décoction du genêt (*Genista tinctoria*, Linn.), observé à l'hôpital de Dijon, est entièrement pareil à celui observé à Vailly par M. Destrez, docteur-médecin, et doit conséquemment fixer l'attention des médecins praticiens.

HISTOIRE NATURELLE.

Depuis plus d'un siècle et demi, l'étude de l'histoire naturelle de la Bourgogne a attiré l'attention de plusieurs de nos compatriotes. Les notices qu'ils nous ont laissées de leurs travaux présentent des recherches curieuses ; mais le peu de précision avec laquelle ils les ont rédigées, les rendent d'une intelligence difficile. C'est pour ramener à l'état actuel de la science les travaux de ceux qui nous ont précédés dans la carrière, que M. Vallot, docteur-médecin, s'est livré à des recherches qu'il s'est empressé de communiquer à l'Académie.

Après avoir rappelé les détails donnés par Buffon (1) sur la *Montagne de Langres*, dont le prolongement, qui nous borne à l'est, sépare le bassin du Rhône, des bassins de la Seine et de la Loire, il fait observer que l'élévation du département de la Côte-d'Or étant la même que celle du département de la Haute-Marne (2), c'est la contrée calcaire la plus élevée

(1) Histoire nat. Suppl., tom. V, p. 149-160. Journ. de phys., tom. XXX, 1787. Pag. 20, tabl. I. Navigat. intér. de la France, 1820, pag. 63.

(2) Descript. de la France. Bourgogne, pag. 235, note. Journ. de phys., tom. XXIII, 1783, sept., pag. 195.

de la France (1). Il rappelle le travail de feu Leschevin sur la *Constitution géologique de la Côte-d'Or*, et fait remarquer que la chaîne du Morvant (*grand mont, grand rocher*), est un rameau des montagnes granitiques du centre de la France, qu'elle se prolonge sous le calcaire et reparoît aux environs des communes de Mâlain, Mémont (*Medius mons*) et Remilly. C'est de ce dernier endroit que se tire le Psammite quarzeux (Arkose commune), employé sous le nom de granite pour paver les chaussées (*d'haussées*, dont l'*h* est prononcé *ch* comme dans *michi, nichil* pour *mihi, nihil*); il est bien différent des cailloux siliceux roulés, transportés jadis à grands frais, à Dijon, du Rhône ou de la Saône; cailloux que Guettard (*Act. Paris. 1763, pag. 141*), regardoit à tort comme calcaires, et qu'ensuite (*Mém. tom. 1, pag. 350*) il appela justement granites roulés, parce qu'ils sont effectivement des portions désagrégées du granite des Vosges (et non de Bourgogne comme il est dit à tort, *Dict. sc. nat. tom. 46, p. 501*), entraînées dans le Rhône par la Saône. Ces cailloux roulés ont été confondus par Desmarests (*Encycl. méth. géogr. physique, tom. 3,*

(1) Journal des Mines, tom. XII, pag. 291.

pag. 495), sous le nom de *Cos*, avec le Psammite calcaire qui forme des bancs assez étendus à l'est et à l'ouest de Dijon, et dont on ne s'est jamais servi pour paver. Ces mêmes cailloux roulés en ont aussi imposé à M. Bosc qui (*Nouv. Cours compl. d'agric.* 1822, *tom.* 11, *pag.* 168) sous le nom de *Palisse* (entièrement *inconnu* à Dijon), les a confondus avec les rognons de Psammite calcaire; ces rognons sont unis par un ciment, dans lequel on aperçoit souvent des cristaux de Chaux carbonatée mêlés quelquefois avec une substance terreuse; et coloré, suivant Guyton Morveau, par l'oxide de Manganèse, de la même manière que les portions bleues des pierres de nos carrières.

M. Vallot parle ensuite des diverses variétés de Chaux carbonatée que nous offrent nos montagnes. Il parle du calcaire grossier, dur, fissile, employé journellement pour couvrir des édifices, et connu vulgairement sous le nom de *Lave*. Il fait remarquer que ce nom, identique à celui employé pour désigner une production volcanique, a une autre étymologie. Il est en effet tiré du mot *Lastrum*, dont le radical *Later* signifie brique, tuile: c'est de là que dérivent les mots *Losas* (castillan), *Laouzo* (languedocien), employés pour désigner les larges pierres plates.

L'auteur rappelle que le *Porphyre de Fixin*, décrit par Buffon, appelé par d'Argenville *Porphyrite de Fixin*, a toutes les propriétés du carbonate de chaux, et qu'il est surprenant qu'un antiquaire, arrivant de Rome (*Tablett. de Bourgogne*, 1758, pag. 189, par l'abbé Richard), ait pris, pour du plus beau porphyre, la table ovale sur laquelle est inscrit : *Salle de la Comédie*. 1743.

L'auteur fait connoître que le Sparz (*Sic*) jaune, transparent, à aiguilles, du territoire de Premeaux (*Descript. du Duché de Bourgogne*, tom. 1, pag. 424), appelé par Béguillet *Natron spathique jaune*, et *Pierre de Premeaux* (*Descript. de la France. Bourgogne*, pag. 267), est mentionné dans les registres de l'Académie, (1768, v. 4, fol. 25), sous le nom de *Cristal opaque et jaune de la montagne de Premeaux*; c'est la *Chaux carbonatée spiculaire*, d'Haüy.

Le 12 août 1778, M. Guyton de Morveau a fait connoître à l'Académie le Schiste bitumineux de Sombornon; mais depuis, feu Leschevin, ayant décrit ce schiste bituminifère qui forme une couche très étendue, a reconnu qu'il ne pouvoit être d'aucun usage, tant que l'on ne trouvera pas de veines pures.

M. Vallot passe ensuite à quelques pétrifi-

cations trouvées dans le département de la Côte-d'Or.

Le fameux Saumon pétrifié, trouvé en 1747, à Grammont, et déposé aujourd'hui au cabinet du Muséum d'histoire naturelle de Paris, est l'*Elops macropterus*, Blainv., dont on a retrouvé d'autres échantillons dans les roches des *Vaches noires*, en Normandie.

Les grains de blé, le mousseron et le crapaud pétrifiés, trouvés à Lamotte Ternant, sont des *Camérines*, un *Caryophylloïde*, et une *Géode* ou une pierre pseudomorphe.

Les *Fuseaux* de Sainte-Reine sont des *Bélemnites*.

Dans un MS. intitulé : *Histoire de Bourgogne* et conservé à la Bibliothèque de la ville, il est parlé, page 264, d'une petite source dans le voisinage de Châtillon, qui de temps à autre jette de petits coquillages.

Ces coquillages sont la Paludine verte, *Bulimus viridis*, Poiret, *Helix cinerea*, Gmel. pag. 3667, n° 215, qui, dès 1798, trouvée dans les fontaines de Champmol, avant que M. Cretet les eût renfermées dans sa propriété, avoit été appelée *Turbo griseus*, Vall.

Les petits poissons de la belle fontaine de Vermanton, cités par Pazumot, *Nouv. Mém. Acad. de Dijon*, 1782, 2^e semestre, p. 114,

sont le *Vairon* ou *Véron*, *Cyprinus phoxinus*, Linn.

Le *Termes radicum*, qui ravageoit en Bourgogne les confitures de M. Bosc (*Magasin encyclop.* 1795, tom. 6, pag. 440 - 441), est la *Fourmi émarginée* si connue par son importunité dans les offices et par l'odeur musquée qu'elle exhale.

Les *petites Tortues*, de la largeur d'un sou marqué, écloses par force de la chaleur du soleil dans le sable, trouvées à Couternon, par M. Delamare (1), étoient le *Monoculus apus*, Linn., ou l'*Apus cancriforme*, Lat.

Les chenilles dont le P. Vernisy a lu, le 22 avril 1779, les descriptions, étoient, l'une celle de la noctuelle de l'aune, *Phalaena Noctua alni*, Linn., et l'autre celle du sphinx de la vigne, *Sphinx elpenor*.

La nouvelle espèce de soie, signalée dans une lettre datée de Beaune et publiée dans le *Journal économique*, 1755, décembre, p. 72, n'est que la boule fabriquée par les larves de l'ichneumon à coton jaune, *Ichneumon glomeratus*, Linn.

La maladie de la vigne, causée par une che-

(1) *Mémoires commencés en 1676, tom. II, 1^{re} part.*, p. 7. MS. conservé à la Bibliothèque de Dijon.

nille qui amoncèle les pétales, les unit avec de la soie, et dont Pazumot fit part à l'Académie le 7 juillet 1769, est produite par la larve de la teigne de la grappe, *Alucita uvella*, Vall.

Le nid d'une mouche dans une tige d'oignon percée, et montré à l'Académie le 3 août 1775, étoit celui d'une abeille coupeuse de feuilles, *Apis centuncularis*, Linn. Celui d'un insecte, donné par M. Lardillon le 7 août 1777, étoit une réunion des œufs pédicellés du lion des pucerons, *Hemerobius perla*, Linn., insecte neuroptère, aussi gracieux à la vue que désagréable à l'odorat.

Les vers dans un roc, mentionnés dans les *Mém. de l'Académie de Dijon*, tom. 1, 1769. *Hist. pag. lxxij*, sont les uns le *Lumbricus gordioidès*, et les autres le *Gordius aquaticus*, connu sous les noms de *chanterelle*, *crin de cheval*, *fièvre*, etc., appelé *Dragonneau* par les naturalistes.

La monstruosité des prunes, dont la dissertation de M. Lardillon, écuyer à Dijon, a été insérée dans le *Journal économique* du mois de mai 1756, pag. 35 - 38, est connue sous le nom de *Calebasse*. Indiquée par C. Bauhin, *Pin. pag. 444*, sous le nom de *Turcs*, à l'article *Prunus sylvestris*; elle a été donnée par Aldrovande (*Monstror. Hist.*, pag. 713. *Den-*

drolog., pag. 422), sous le nom de *Pyrus sylvestris monstrifica*. Il en est question dans les *Ephem. natur. curiosor.* 1691. Décade 2, ann. x, p. 215, obs. CXXI; 1701 - 1705, déc. 3, ann. ix, x. p. 137, obs. LXXII, sous le titre de *Pruna damascena subventanea*, et de *Fructibus prunorum monstrosis*, *Turcæ Itolorum*. Réaumur a parlé, *Act. Paris.*, 1713, *hist.*, pag. 43, du prunellier sauvage chargé de fruits monstrueux. Defay, *Observ.*, p. 145, Rozier, *Observ. d'hist. nat.*, tom. 2, part. 1, pag. 202, et Buchoz, *Dict. univ. des plantes*, tom. 3, p. 95, ont parlé de ces *Prunes soufflées*, dont la cause jusqu'à ce jour n'est point parfaitement connue.

Après s'être livré aux recherches qui intéressent spécialement notre localité, l'auteur a communiqué à l'Académie d'autres éclaircissemens sur divers objets d'histoire naturelle en général.

Il a fait connoître, 1^o que le petit arbuste de l'île de Kenn, dans le golfe Persique, si estimé des Arabes qui en mangent les jeunes pousses cuites, comme nous mangeons celles des asperges, mêlé dans les bottes d'asperges chez les Monténégrins, est la Salsepareille piquante, *Smilax aspera*, Linn.

2^o Que la figure intitulée, dans les anciens

ouvrages de botanique, sous le nom de *Rhubarbe de Mathiole*, est une grossière représentation de la plante fleurie du *Cynoglossum officinale*, Linn., sans doute transposée par l'ignorance ou le peu de soins des premiers copistes, et subséquemment par les éditeurs. Raj lui-même, dans son *Hist. plant.*, tom. 2, pag. 1077, lib. XIX, cap. xv, a admis et décrit cette prétendue *Rhubarbe de Mathiole*, sous le titre de *Rhabarbarum lanuginosum sive Lapathum chinense longifolium*.

Beaucoup de transpositions de figures ont donné lieu à beaucoup d'équivoques. On peut indiquer l'*Heliotropium europæum*, Linn., placé par Dalechamp, *Hist. des plant.*, tom. 2, pag., 233, en tête du chapitre de la *Cepaea*; le *Trachelium cœruleum* placé par le même tom. 2, pag. 205, dans le chapitre de l'Orpin; la *Centaurea collina*, Linn., placée, (Dalechamp, tom. 2, p. 366, liv. XIV, chap. 32), au-dessus de la description du *Carduus eriophorus*, Linn.; la figure du *Filago leontopodium*, Linn., placée tom. 1, pag. 803, sous la rubrique *Autre Nardus celtique de Pena*, etc.; etc.

Plusieurs plantes, regardées comme récemment découvertes, sont cependant connues depuis long-temps. C'est ainsi que Dalechamp,

Hist. des plant., tom. 1, pag. 921, décrit et donne la figure de l'Héliotrope d'hiver, *Tussilago fragrans*, Vill., sous la rubrique : *Fleur de petasites odorant*. Ce même auteur, tom. 2, pag. 588, sous la rubrique : *Aconit Pardalianches premier de Mathiole*, donne une mauvaise figure de cette même plante, à laquelle il attribue une racine de fantaisie d'après celle de son *Doronicum*, page. 100.

A la pag. 203, tom. 2, Dalechamp figure, sous la rubrique : *Autre Lunaire petite bleue de Dalechamp*, la *Soldanella alpina*, Linn.; et Caspard Bauhin, *Pin.*, pag. 355, n° v, cite une *Lunaria magorum arabum*, qui est le *Rumex lunaria*, Linn. Dalechamp, tom. 2, pag. 10, sous le nom d'*Onosma de Mathiole*, et p. 156 sous celui de *Cynoglosse de Mathiole*, donne la figure d'une jeune Vipérine, c'est-à-dire, de la vipérine en herbe, vantée contre la peste sous le nom de *Cynoglosse*, ainsi que l'avoit dit le premier Delbrisse (*Méthode de la peste*, pag. 13 et 30). Sous la rubrique *Aizoon de montagne*, Dalechamp, tom. 2, pag. 33, donne la figure et la description du *Sempervivum montanum*, Linn.

Il existe dans les anciens ouvrages de botanique un certain nombre de dessins, extraits du *Codex cæsareus*, et assez difficiles à re-

connoître à cause de leur grossièreté; cependant avec un peu d'attention on parvient à les rapporter à leur vrai type. Ainsi par exemple, Dalechamp, (*Hist. des plant., tom. 2, p. 363*, sous le titre de *Hippophaës prins en l'exemplaire de l'Empereur, de Dodon*), donne une figure que ni Bauhin, ni Morison ni Raj, n'ont reconnue. C'est à la vérité une figure faite d'idée d'après une description confuse de *Rhamnus* et d'*Apios*, mais qui a du rapport avec l'*Euphorbia apios*, Linn., dont Dalechamp a parlé *tom. 2, pag. 463*, sous le titre d'*Apios de Mathiole*, et *pag. 515*, sous celui de *Tithymale à oignon*.

Caspar Bauhin, (*Pin., p. 198, n° 5*, sous la rubrique: *Arctium ex cod. Cæsar., Dod., Lugd.*), demande ce que peut être cette plante, figurée par Dalechamp, *tom. 2, pag. 197, fig. inf.* Avec la plus légère attention on reconnoît une figure détestable du *Dipsacus fullonum, & Sylvestris*, Linn.

Sous le titre *Petite Hemionitis, de Pena*, Dalechamp, *tom. 2, pag. 114*, donne la figure d'un jeune pied de *Phyteuma spicata*, Linn., dont on n'a dessiné que les feuilles radicales. De même, sous le titre de *Coix*, Dalechamp, *Hist. des plant., tom. 2, pag. 491*, donne une détestable figure de l'*Avena latior* β , Linn., *Avena bulbosa*, Dec., si bien représentée pour

la première fois par C. Bauhin, *Prodrom.*, p. 3, *fig.* 2.

Dalechamp, *tom.* 1, *pag.* 812, sous le titre *Hyssope commun*, etc., reproduit la détestable figure de l'*Origanum vulgare*, Linn., donnée par le M. S. de la bibliothèque impériale; et, *pag.* 595 du même volume, sous le titre d'*Aconit tue-loup de Dodon*, suivant l'exemplaire de l'Empereur, il donne une mauvaise figure d'ailliaire, *Erysimum alliaria*, à laquelle il a supposé des racines de fantaisie; à moins que le dessinateur n'ait voulu représenter une *Dentaire ailée* dont les feuilles ont été faites de fantaisie d'après les cinq folioles de la feuille de la Dentaire.

Jusqu'à présent les botanistes n'avoient point reconnu la plante que Dalechamp décrit et figure *tom.* 2, *pag.* 438, sous le nom de *Satyrion erythronion*, de *Matthiole*, rappelée avec doute par C. Bauhin, et rapportée à tort par Latourrette au *Lycoperdon truncatum*, Linn., *Pezize noire*, Bull. En examinant la description et la figure, on reconnoît qu'elles se rapportent à un échantillon de *Phallus esculentus*, Linn., dont le chapeau, sans pédicule, offre une surface sillonnée et rugueuse; il est représenté ouvert dans les deux figures inférieures.

On ignoroit également la plante à laquelle on devoit rapporter la figure donnée par Dalechamp,

Hist. des plant., tom. 2, pag. 439, sous la rubrique *Satyrion premier de Mathiolo*. Avec un peu de réflexion on reconnoît dans ce dessin une mauvaise figure de l'*Helvellamitra*, Linn., plante dont une variété se fait remarquer par les trois lobes réfléchis de son chapeau. Le pédicule lacuneux, dont l'intérieur, formé de lames tortueuses comme les routes d'un labyrinthe, est indiqué grossièrement sur la section qu'offre la figure de Dalechamp.

La fig. 5 de la tab. 4 du *Nov. gen. plant.* de Micheli, a été indiquée comme une variété de *Jungermannia furcata* sur laquelle seroient fixés des œufs pédicellés d'Hémérobe. Il suffit d'examiner la figure pour reconnoître un mauvais dessin de *Jungermannia furcata* donné par Petiver qui en a figuré grossièrement la capsule pédicellée, et qui l'a représentée fourchue, parce qu'il l'a examinée au moment où elle s'ouvre et où deux branches sont accolées l'une à l'autre.

Depuis long-temps les voyageurs se copiant mutuellement ont parlé des pommes de Sodome, sur lesquelles se trouve dans le Compte rendu de 1819, une note qui prouvoit que ces prétendues pommes n'étoient pas un fruit. Effectivement depuis cette époque, un voyageur italien, M. Brocchi, qui est allé en Palestine, a démontré

que les galles vésiculeuses , produites sur le térébinthe par la piqûre de pucerons , étoient l'origine de la fable des pommes de Sodome.

La publication du *Voyage de Marc Pol* , par la Société de géographie , a donné lieu à diverses recherches dont le résultat a été communiqué à l'Académie : plusieurs sont relatives à des expressions surannées , dont le sens n'avoit pas été saisi jusqu'à ce moment ; et d'autres portent sur des observations et des récits regardés comme fabuleux , parce qu'on n'avoit pas retrouvé les faits qui y avoient donné lieu. Nous citerons quelques-uns de ces derniers.

Dans le chapitre XXIII , Marc Pol raconte , comme une merveille , que le lac de Saint-Léonard offre des poissons seulement depuis le premier jour de carême jusqu'au samedi-saint. Ce récit est fondé sur la pêche d'une espèce de poisson du lac de Van en Arménie , laquelle commence le 20 mars et finit au 30 avril , et ne peut se faire dans aucun autre temps , le poisson disparaissant tout-à-fait au fond des eaux.

Ce poisson , appelé dans le pays *Tárich* , ressemble à la Sardine ; mais il est plus gros. M. Amédée Jaubert l'a retrouvé sur les côtes de la mer Noire , à Trébizonde. Cependant les naturalistes ne l'ont point encore porté sur leurs catalogues systématiques , de sorte qu'il est in-

certain si le *Târich* est le même que le *Scu-ranza* des Monténégrins, qui remonte ordinairement du lac de Scutari, deux fois l'année, en nombre infini. Ce poisson est appelé *Sco-ranze* sur le lac de Scutari. C'est l'*Agono* ou la prétendue *Sardine du lac de Côme*, c'est-à-dire une jeune *Alose*.

BOCORANZ... semblent *teles* de *lin d'Arens*: Marc Pol désigne, de cette manière, une étoffe semblable à la *toile* des fils *d'araignée*. A ce caractère on reconnoît la *mousseline*, ainsi appelée parce qu'elle fut d'abord fabriquée à *Moussul*.

ERCULIN, ERCOLIN. C'est ainsi que Marc Pol appelle le Glouton, *Mustela Gulo*, Linn., dont la fourrure étoit très recherchée. Le Glouton est encore désigné par d'anciens voyageurs sous les noms de *Schulon*, *Chulon*, *Chelason*, *Liu*, etc.

Dans le chapitre XXX, Marc Pol raconte l'événement de la montagne qui se meut. Cet effet, résultat d'une mine que firent jouer les chrétiens, prouve de la manière la plus incontestable que la poudre à canon étoit connue en Asie, long-temps avant l'époque où les Européens en ont eu connoissance.

Le rabbin Jéchiel de Paris avoit trouvé, par le secours de la magie, au XIII^e siècle, le secret de faire brûler une lampe sans huile pendant une semaine.

Ainsi donc, les lampes à gaz hydrogène, et très certainement les lampes à esprit de vin, ont été connues au XIII^e siècle.

Dans divers endroits de son voyage, l'auteur parle d'une substance métallique qu'il désigne sous le nom d'*Ondanique*, *Ondanque*, *Undanique*, *Andannic*. Ducange a cru à tort que c'étoit du fer. Rulandus et Johnston disent que l'*Andena* est un acier, apporté d'Orient, susceptible de se liquéfier au feu, et de se couler en moule. En se rappelant que ces deux derniers chimistes ont donné le nom de *Feru* à l'étain, on ne tardera pas à reconnoître que la similitude de *Ferrum* et de *Feru* a amené la confusion d'après laquelle on a regardé l'*Étain* comme une sorte de fer ; et l'on aura la certitude que l'*Ondanique* est l'*Étain* dont on trouve effectivement des mines assez abondantes dans les contrées orientales.

Tout le monde connoît la fable de la Salamandre que François I^{er} avoit adoptée dans plusieurs circonstances. Les détails fournis par Marc Pol dans le chapitre LX, sur la Salamandre, indiquent la source de cette fable, basée sur le nom d'un reptile saurien, nom attribué à l'amiante, substance minérale appelée aussi lin incombustible.

Dans le chapitre LXXV, Marc Pol décrit

le palais du grand Kan. Dans sa principale salle est une table, sur laquelle les vases pleins de vin, de lait, ou d'autres boissons, viennent se placer, par le pouvoir des enchanteurs. Ce récit, qui a paru incroyable à plusieurs savans, n'offre rien de surprenant d'après les prestiges de nos professeurs de physique amusante, et depuis la confection du palais de l'*Ermitage* à Tsarkoë-Selo. Une salle du premier étage de ce palais offre une table, sur laquelle, à l'aide d'un mécanisme ingénieux, tous les objets nécessaires au service montent et se rangent d'eux-mêmes à la portée des convives.

Nous bornerons à ces citations, les recherches bien plus multipliées dont nous avons parlé, et qui ont pour but de venger Marc Pol de l'accusation de crédulité, qui lui a été adressée, et qu'il ne mérite point du tout; car il a raconté ce qu'il a vu, ou ce qu'il a appris.

Les anciens navigateurs ont parlé de la pierre de coco, c'est-à-dire d'un corps ovalaire-oblong, ressemblant parfaitement par la forme, à un petit œuf de lézard qui seroit tronqué à sa petite extrémité. Sa couleur est d'un blanc bleuâtre de porcelaine.

Quelques naturalistes modernes regardent cette pierre de coco, comme minérale, et comme de la silice pure, transportée par le mouvement

de la sève et déposée sous forme ovée au milieu du liquide émulsif de l'amande de la noix de coco. Mais en y réfléchissant un peu, on verra que cette pierre de coco, décrite par Wormius sous le nom de *Gemma nucis maldivensis*, et par Rumph sous celui de Mestique, est très estimée dans les Indes, où on lui attribue les plus grandes vertus. Cette production n'est qu'un fragment façonné de l'amande, dure comme de la corne, de la noix du coco double des Maldives, fruit du Rondier des îles Séchelles, *Lodoicea Sechellarum*, Labill. Désignées aussi sous le nom de *Mestiques*, ces productions sont très recherchées dans les Indes orientales. Ce qui contribue encore à confirmer cette détermination, c'est l'identité des propriétés attribuées à la pierre de coco, et au coco double des Maldives. De plus, c'est seulement sur le rapport des indigènes ignorans et trompeurs, ou plutôt dont le langage n'étoit pas compris, que des navigateurs ont annoncé que ces jolies pierres se trouvoient au centre des cocos. Aucun naturaliste ne les y a vues ; et l'analyse, que devoit en faire un célèbre chimiste, n'ayant point paru, on peut présumer qu'il n'a rien trouvé de minéral dans cette substance qu'il faut bien distinguer du *Coco minéral* ou *Oeuf du soleil*, dont Nicremberg, Barba, et Henkel ont parlé. Ces cocos

fossiles sont réellement des géodes siliceuses , que l'on trouve dans le sein de la terre , dans l'Amérique méridionale , et sur lesquelles on a basé des récits plus ou moins merveilleux .

Du Tertre , Rochefort , Sloane , etc. , en traitant des Antilles , ont parlé d'une production qu'ils ont désignée sous le nom de *Têtes de Nègres* ; ils la regardent comme la *demeure des poux de bois* , et disent que les habitans s'en servent pour cuire leurs vases de terre , et que quelques chirurgiens ont guéri des hydro-piques en les exposant à la fumée de ces mottes ou *Têtes de Nègres* , très estimées par les Espagnols des Indes occidentales , qui les appellent *Makimaki*.

Cette substance , connue à Cayenne sous le nom de *Nid de fourmis* , de *Pain de fourmis* , est employée avec un succès incroyable pour étancher le sang dans les plus fortes hémorragies et paroît aussi très propre à former un excellent amadou . Si l'on rapproche les divers passages relatés par les auteurs , on ne tarde pas à reconnoître que les mottes appelées *Têtes de Nègres* , *Makimaki* , *Nids de fourmi* , *Pain de fourmi* , sont le résultat du travail d'une espèce de fourmi , désignée d'abord sous le nom de *Formica fungosa* , et ensuite sous celui de *Fourmi bi-épineuse* . Cette fourmi fait entrer , dans la

composition de son nid, le duvet ou la laine rousâtre qui entoure les graines du *Bombax pyramidale*, Cav., *Ochroma lagopus*, Swartz, dont il existoit un fruit dans la collection de l'Académie. On connoissoit depuis long-temps ces nids ; en effet, dans les *Phil. trans.*, 1670, n° 57, on lit qu'on trouve à la base de quelques-unes des feuilles d'un cotonnier, qui produit un coton impropre à la filature, près du pédicule, un nid creux dans lequel s'engendre une mouche qui ressemble à la fourmi volante. On pourroit présumer que la fourmi bi-épineuse se trouve aux environs de Rio-Janeiro, puisqu'on y voit des nids de guêpes et de *Termites* suspendus aux arbres. Les *Termites* dont il est parlé ne sont que les *Fourmis* appelées *Vachacos*, qui montent en longues bandes sur les arbres pour y suspendre leurs nids.

Les femelles de certains lézards de terre à la Guyanne, suivant M. Noyer, creusent avec leurs pattes un trou dans les nids de poux de bois pour y déposer leurs œufs ; les poux de bois réparent promptement la brèche faite à leur nid, et ferment le trou qui contient les œufs du lézard. Les petits lézards, en naissant, trouvent immédiatement autour d'eux leur nourriture dans les *Poux de bois*, dont ils usent jusqu'à ce qu'ils

soient assez forts pour aller chercher pâture ailleurs.

Cette manœuvre trouve son analogue dans l'habitude de plusieurs autres animaux. Il est à regretter que M. Noyer n'ait pas précisé davantage l'espèce de lézard dont il parle ; nous aurions eu l'histoire complète d'une espèce fort curieuse , puisque nous sommes assurés que les *nids* de ces *Poux de bois* sont ceux de la *Fourmi bi-épineuse* que nous avons fait connoître. Nous pouvons cependant assurer que les lézards de terre , désignés par M. Noyer , appartiennent aux *Anolis*.

On a parlé en 1824 d'un *Oiseau-Mouche* , pris , la même année , dans un jardin de Liancourt ; et l'on a prétendu qu'il s'étoit échappé du Bresil pour venir se réfugier au milieu des terres de la Zone-Tempérée. Le témoin , digne de foi , qui a certifié le fait , a été trompé par l'équivoque de la dénomination donnée vulgairement au *Sphinx des rubiacées* , dont le vol continu , bourdonnant et tellement rapide , qu'on n'aperçoit nullement le mouvement des ailes , a déterminé certains amateurs à lui donner le nom d'*Oiseau-Mouche* ; ce à quoi ils se sont crus autorisés , en comparant la longue trompe et le vol de ces insectes à la langue et au vol des

colibris ; et en les voyant suspendus en l'air au-dessus d'une fleur dont ils suçent la liqueur miellée, puis partir comme un trait pour aller à une autre. Ils ont conclu, de cette grossière ressemblance avec les habitudes des colibris à bec droit, *Orthorhynches*, que la similitude étoit complète. C'est ainsi qu'à la faveur des mots, beaucoup d'erreurs se sont glissées dans l'étude de l'histoire naturelle et se trouvent encore admises, malgré leur opposition aux faits réels. Des preuves bien convaincantes en ont été données dans le Compte rendu des travaux pour 1825, à l'occasion des prétendus crapauds (1), trouvés vivans, dit-on, dans les pierres ; à l'occasion de la licorne qui a été basée, soit sur une antilope vue de profil, soit plutôt sur le rhinocéros d'Asie, ainsi que l'on peut s'en assurer dans le curieux voyage de Marc Pol.

M. Spix a publié des détails fort étendus sur

(1) Le Crapaud, retiré vivant d'un puits comblé depuis 150 ans, ne prouve rien, malgré ce qui en a été lu dernièrement à l'Académie des sciences ; 1^o parce que rien ne prouve qu'il ait été enfoui à l'époque où le puits a été comblé ; 2^o parce que ce Crapaud n'étoit pas renfermé dans un corps dur, comme on le dit des autres. De plus, on n'indique pas à quelle profondeur on l'a trouvé dans les déblais, ni l'époque de l'année à laquelle on l'a trouvé.

un nouveau genre de limaçou terrestre, trouvé à Ammerland sur les bords du lac de Starenberg en Bavière. Cet animal, qu'il appelle *Scutelligera Ammerlandia*, habite l'intérieur des vieilles souches, déjà pourries, des chênes et des pins qui ont été abattus, et se trouve toujours accompagné des *Formica herculanea* et *rufa*, avec lesquelles il semble vivre en famille.

La lecture attentive de la description anatomique de cet animal, de ses mœurs, de ses habitudes, a fait penser que le docteur Spix aura donné le nom de *Scutelligera* à des larves de cétoine, qui vivent habituellement dans les nids de fourmis. C'est ce que l'on est forcé de conclure de la comparaison que l'on a faite des détails donnés par le docteur Spix, avec ceux donnés par Swammerdam et Roesel, sur la larve du scarabée nasicorné, dont l'organisation diffère peu de celle des larves de cétoine.

L'étude des mœurs des insectes a toujours été regardée comme une des parties les plus intéressantes de l'histoire naturelle, qui ne consiste pas, comme certaines gens affectent de le croire, dans la connoissance sèche du nom des individus, mais dans la connoissance de leurs mœurs, de leurs habitudes et de leurs rapports avec les différens objets de la création. Aussi accueille-t-on avec

le plus grand empressement tous les détails relatifs aux divers états par lesquels les insectes passent.

Ainsi la larve inconnue (*D. Sc. nat.*, t. 23, p. 617) de l'*Ips* cellerier a été trouvée ; et on est assuré de la rencontrer dans la pellicule byssomucoroïde qui entoure les boudons des tonneaux et les autres endroits par où filtre le vin.

Les cochenilles dont les mœurs ont été si bien décrites par Réaumur, deviennent la proie de plusieurs insectes, parmi lesquels on n'avoit signalé jusqu'à ce jour que des *Misocampes*. Le hasard a fait découvrir un autre ennemi dans la larve de l'*Antribe marbré*, Geoff., *Macrocephalus scabrosus*, Oliv.

En avril 1825, on remarqua sur les tiges de Spirée à feuilles de sorbier, 1^o des Cochenilles imitant des tubercules de la grosseur de la moitié d'un pois, d'une couleur de marron clair, d'une dureté fort considérable, d'un luisant assez marqué, et offrant sur leur convexité une espèce de sillon peu profond ; 2^o de petites coques blanches formées par le desséchement de l'épiderme de la larve de la cochenille mâle, qui ne tarda pas à s'échapper.

Des tubercules indiqués ci-dessus, et dont plusieurs fracturés avoient offert, soit une larve, soit une chrysalide, suivant l'époque de l'investigation, sortirent au mois de juillet des Antribes marbrés. Cette découverte explique l'abondance

du *Macrocephalus scabrosus* sur les ormes , dont les rameaux sont quelquefois couverts d'une telle quantité de cochenilles , qu'ils ressemblent à des grappes. Les cochenilles alors servent de logement et de nourriture aux larves d'Antribe.

Plusieurs mois après avoir fait cette découverte , son auteur apprit que M. Dalman avoit déjà trouvé l'Antribe minime , Geoff. , *Antribus varius* , dans la coque d'un *Coccus* , qu'il propose d'appeler *Coccus cypraeola* , à cause de sa ressemblance avec une cyprée. Mais quelque caractéristique que soit cette dénomination , elle ne peut être adoptée , puisqu'elle n'est fondée que sur un état accidentel des cochenilles. Il seroit , il est vrai , bien satisfaisant de connoître la série des changemens qui s'opèrent dans la peau de la cochenille pour acquérir une dureté presque ligneuse , un sillon dorsal et une apparence de petite porcelaine , *Cypraea* ; mais , jusqu'à ce jour , nulle recherche n'a encore été tentée sur cet objet curieux.

Les insectes ont , comme le prouve l'examen le plus superficiel , un rapport direct avec les substances qui leur servent de nourriture ; et les altérations que présentent ces substances sont tellement frappantes qu'elles inspirent toujours le désir d'en connoître la cause spéciale. Ainsi , en jetant un coup d'œil , aux mois de mai et de juin , sur

les feuilles du Réséda sauvage, *Reseda lutea*, Linn., on y remarque des espaces circulaires blancs, suite de la destruction du parenchyme qui sépare les deux surfaces de la feuille. Si l'on examine la surface inférieure, elle offre de petites ouvertures circulaires, formées par la larve d'une petite teigne, enfermée dans un fourreau roulé en spirale, comme la coquille d'une hélice. Réaumur, (*Ins. t. 3, tab. 15, fig. 20-22*), avoit parlé de ce fourreau, rappelé sous le nom de *Tinea helicoidella*, Vall., dans le Compte rendu de 1818, pag. 55; mais il ignoroit sur quelle plante vivoit la larve, dont il n'a pas été possible jusqu'à ce jour de se procurer l'insecte parfait.

Si, pendant l'été et l'automne, on s'arrête devant un pied de Bouillon blanc chargé de fleurs, on remarquera une multitude de boutons fort gros, qui ne doivent jamais s'épanouir. Cette altération est produite par une larve dont la présence épaisit la corolle, déforme les étamines et détruit le pistil. Réaumur a parlé vaguement, *tom. V, pag. iv*, de cette larve, dont la chrysalide armée antérieurement d'une pointe s'en sert pour percer la paroi de sa prison, dans l'ouverture de laquelle l'insecte parfait laisse engagée sa dépouille. Cet insecte est la Cécidomyie du Bouillon blanc, *Cecidomyia verbasci*, Vall.,

espèce très remarquable par la grosseur de ses balanciers, par sa taille et par la couleur grisâtre de son corps.

La larve de cette cécidomyie qui vit solitairement dans la fleur, devient la proie de trois à six larves plus petites, desquelles provient un petit insecte appelé *Eulophus verbasci*, Vall.

Depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre, la Véronique chênêtte, *Veronica chamaedrys*, Linn., offre des petites galles barbues, résultat de la piqure d'un insecte, dont la larve trouve le logement et la nourriture dans cette petite tubérosité. Scopoli, *Ent. Carn.*, p. 274, croyoit à tort qu'il en sortoit un cynips. Réaumur, *Ins.*, tom. 2, pag. 243, avoit indiqué la larve, sans avoir connu l'insecte parfait qui est une Cécidomyie, *Cecidomyia veronicae*, Vall., de couleur jaune avec les yeux noirs, et l'oviscapte très saillant dans la femelle.

Depuis le mois de juillet jusqu'au mois de septembre, la Lampette, *Lichnis dioïca*, Linn., offre des fausses galles velues dont Aldrovandi a parlé, *De monstr.*, pag. 675, 1, sans en signaler la cause. Mouffet, *Insect. theatr.*, p. 77, copié par Jonston, *Hist. nat. ins.*, p. 57, col. 2, avoit indiqué, sous la rubrique *Ben album*, la larve que l'on trouve dans ces galles. Ces larves y vivent en société, et s'y filent des coques

soyeuses, blanches, dans lesquelles elles se transforment en chrysalides. Au bout de quinze jours, on en voit sortir l'insecte parfait qui est une Cécidomyie, *Cecidomyia lychnidis*, Vall., dont les larves sont souvent la proie de celles du *Cynips muscarum*.

Tournefort avoit regardé comme espèces, les échantillons d'*Euphorbia cyparissias*, Linn., terminés par de fausses galles produites par les larves de la *Cecidomyia Euphorbiae*, Vall., dont il a été question dans le Compte rendu de 1819, pag. 43 - 44.

Les fausses galles qui se trouvent sur les tiges de la petite coronille, *Coronilla minima*, Linn., à l'insertion des feuilles, et celles qui, dans la carotte sauvage, *Daucus sylvestris*, Linn., occupent l'ovaire et s'opposent au développement du fruit, sont également produites par des larves dont il n'a pas encore été possible de suivre les développemens.

Il n'est personne qui n'ait remarqué pendant l'été des taches rouges très apparentes sur les feuilles du Laiteron des jardins, *Sonchus oleraceus*, Linn.; elles ont été parfaitement décrites et figurées par Malpighi, *Anat. plant., pars alt., p. 24, fig. 10*. Ces fausses galles sont produites par la larve de la Cécidomyie du laiteron, *Cecidomyia sonchi*, Vall. Cette larve apode,

sous-cutanée, vit aux dépens du parenchyme, et par sa présence fait séparer les deux surfaces de la feuille. Elle se file une coque blanche, soyeuse, dans laquelle elle se transforme en chrysalide, d'où, après quinze jours, elle s'échappe sous forme d'insecte parfait.

Cette larve, ainsi que celles de beaucoup d'autres insectes, a pour ennemie une larve de Misocampe, qui vit à ses dépens.

Les fleurs de la Vipérine présentent quelquefois en juillet des boutons fort gonflés, mais qui ne s'épanouissent pas. Cette disposition est le résultat de la présence des larves sociales du Cynips sauteur de la vipérine, *Cynips Echii*, Vall. L'insecte parfait a le corps jaune, tacheté de noir; les pattes jaunes sont terminées par des crochets noirs.

En examinant les feuilles de la grande Éclaire, *Chelidonium majus*, Linn., dans les mois d'août et de septembre, on remarque fréquemment à l'aisselle des nervures de leur surface inférieure de petites coques, blanches, soyeuses, contenant une chrysalide, d'où s'échappe une Cécidomyie, *Cedomyia acarisuga*, Vall., ainsi appelée parce que sa larve apode à tête armée d'un crochet, se nourrit des cirons, *Acarus*, si communs sur les plantes : elle les suce de la même manière que les larves des mouches aphidivores,

Syrphus, sucent les pucerons. On trouve de pareilles coques sous les feuilles de rosier. Il seroit possible que la Cécidomyie suce-cirons fût la même que la *Cécidomyie de l'Armoise*, Maquart.

S'il est intéressant de connoître les mœurs des insectes, il est aussi bien important de s'entendre sur les noms qu'on leur donne, et de préciser leur synonymie, de manière à ne laisser aucun doute sur eux.

Pendant l'hiver, les bûches de nos foyers sont quelquefois rongées par une larve qui les perce de trous circulaires desquels s'échappe une vermoulure extrêmement fine. Aux mois de juin et de juillet paroît l'insecte parfait désigné par *Herbst*, sous le nom de *Dermestes longicornis*; par *Olivier*, sous celui d'*Ips oblong*; par *Latreille*, sous celui de *Lyctus oblongus*; et enfin par *Dejean*, sous celui de *Lyctus canaliculatus*. *Olivier* pensoit que son *Ips oblong* étoit le *Dermeste levrier à stries* de *Geoffroy*. Mais ce dernier entomologiste, dont les descriptions sont si exactes, n'ayant point parlé de la dépression linéaire du corselet, qui caractérise et sert à désigner le *Lyctus canaliculatus*, *Dejean*, il est sûr que le *Dermeste* de *Geoffroy* appartient à une autre espèce.

Beaucoup d'ouvrages, très estimés sur l'Histoire naturelle, se font remarquer par des figures nombreuses, dont la comparaison avec les objets suffit pour faire reconnoître ces derniers ; mais lorsque les auteurs n'ont point imposé de noms techniques aux objets qu'ils ont représentés ; lorsqu'ils se sont contentés de les désigner, soit par des noms vulgaires, soit par des dénominations insignifiantes ; les ouvrages dont nous venons de parler ne sont d'aucun secours pour retrouver les véritables noms, sous lesquels ces objets sont connus dans la science.

Ce grave inconvénient a été senti par Linné, qui n'a pas dédaigné de faire sur l'*Herbarium Amboinense*, un travail inséré dans les *Amœnitat. Academic.* Jean Burmann a repris le travail de Linné, l'a continué pour l'*Hortus Malabaricus*. Dans les *Mémoires de la Société Linnéenne de Londres*, vol. 13 et 14, Francis Hamilton a publié un travail encore plus complet sur l'*Hortus Malabaricus*.

Giseke, en 1779, a publié un tableau dans lequel les noms Linnéens sont appliqués aux plantes dont Plukenet et Dillen ont donné les figures.

MM. Leturquier et Levieux ont publié une concordance des figures de plantes crypto-

games de Dillen, Micheli, Tournefort, Vaillant et Bulliard, avec la nomenclature de Decandolle, Smith, Achard et Persoon.

M^r Syonnest s'est occupé d'un travail analogue sur les coquilles vivantes et fossiles.

M^r Kuhl a publié une concordance pour les oiseaux enluminés de Buffon et Daubenton.

Ces travaux, qui sont extrêmement utiles, ont l'avantage de rendre usuels des ouvrages précieux qui, sans ce secours, ne présenteroient qu'un foible avantage, puisque, faute de clef, on ne pourroit s'en servir.

C'est ce motif qui a déterminé M. Vallot à rédiger de pareilles concordances sur différens ouvrages. Parmi ces concordances, celle relative aux magnifiques planches de Séba est de la plus grande étendue. Par son secours, chaque objet représenté sur les planches, est immédiatement reconnu sous le nom dont les naturalistes se servent actuellement pour le désigner.

CHIMIE.

M. Colin, associé non résidant, a adressé à l'Académie une note sur les caractères distinctifs de l'*Alizarine*, ou principe colorant, que, concurremment avec M. Robiquet, il est parvenu à isoler de la racine de garance. Il expose

les caractères de cette substance qui se présente en cristaux aiguillés, transparens, groupés en étoiles rayonnantes. Insoluble dans l'eau froide, peu soluble dans l'eau bouillante à laquelle elle donne une belle teinte rose, elle est très soluble dans l'alcool qu'elle colore en rouge pur, dans l'éther, dans les alkalis, etc.

Pour extraire l'*Alizarine* (d'*Alizari*, nom sous lequel est connue dans le commerce la garance du Levant), on fait infuser à froid, pendant huit à dix minutes, dans l'eau distillée, la garance moulue; l'eau étant exprimée et passée, se prend en une gelée d'un rouge brun; cette gelée, légèrement desséchée, est traitée par l'alcool à 40°; on y ajoute ensuite une petite quantité d'acide sulfurique pour faire tout rentrer en dissolution. L'addition de l'eau distillée fait précipiter de nombreux flocons jaunes, que l'on lave jusqu'à ce que l'hydrochlorate de baryte n'offre plus de précipité dans les lavages. Du résidu séché, puis distillé à une chaleur douce et long-temps continuée, on obtient les cristaux d'*Alizarine*.

Ce travail, que MM. Colin et Robiquet ont communiqué à plusieurs Sociétés savantes de Paris, a depuis reçu la plus grande publicité par une insertion dans divers journaux scientifiques.

M. Tilloy a communiqué à l'Académie un

procédé propre à reconnoître en fort peu de temps les quinquinas neufs et les quinquinas lessivés.

Prenez une once de quinquina grossièrement pulvérisé : mettez-la dans douze onces environ d'alcool à 30°. Soumettez à une température de 40°—50° environ une demi-heure , décantez : ajoutez de nouvel alcool avec les mêmes conditions. Réunissez les teintures dans lesquelles il faut jeter suffisante quantité d'acétate ou de sous-acétate de plomb, pour précipiter la couleur et l'acide quinique ; filtrez : versez dans la liqueur suffisante quantité d'acide sulfurique pour séparer le plomb de l'acétate qui pourroit être en excès , filtrez et distillez : le résidu contient de l'acétate ou du sulfate de quinine , selon la quantité d'acide sulfurique employé , plus une matière grasse qui adhère au vase. On décante , et on verse de l'ammoniaque qui précipite à l'instant la quinine. Trop d'ammoniaque en retiendroit en dissolution , mais alors l'addition de quelques gouttes d'acide sulfurique la feroit précipiter.

La quinine, lavée à l'eau tiède et traitée par l'eau et l'acide sulfurique , puis un peu de noir animal , donne du sulfate de quinine très blanc. M. Tilloy a obtenu ainsi , en une demi-journée , neuf grains de sulfate de quinine d'une once de

quinquina , ce qui est beaucoup , vu les pertes occasionnées par le noir, les filtres, et ce qui reste dans les eaux-mères.

Si l'opération faite avec soin ne produit point, en résultat, de sulfate de quinine, on peut en conclure que le quinquina sur lequel on a opéré est de mauvaise qualité.

M. Tilloy a fait à l'Académie d'autres communications : l'une sur un procédé économique pour se procurer l'huile de fougère ; et l'autre, pour extraire avantageusement des groseilles l'acide citrique contenu dans ces baies.

M. Tilloy, après avoir rappelé le procédé employé par M. Peschier, chimiste distingué de Genève, pour extraire l'huile de fougère, en propose un bien plus économique. Ce procédé consiste à traiter la racine par l'alcool ; à ajouter, dans la teinture alcoolique filtrée, de l'acétate de plomb pour en précipiter l'acide gallique et la partie colorante. Après l'avoir filtrée, on y ajoute de l'acide sulfurique pour précipiter l'excès de plomb. Après une nouvelle filtration, on distille ; il reste un liquide rougeâtre dont la surface est recouverte de beaucoup d'huile, que l'addition d'éther dissout complètement. Il suffit alors de distiller pour évaporer l'éther et obtenir l'huile de fougère.

M. Tilloy a communiqué le procédé suivant

pour extraire l'acide citrique des groseilles rouges. Il prit cinquante kilogrammes de groseilles rouges mûres, qu'il fit fermenter; il les soumit à la presse et distilla pour retirer l'alcool du fluide fermenté: il projeta dans le résidu à demi refroidi de la distillation, suffisante quantité de carbonate de chaux pour saturer les acides. Il décanta la liqueur éclaircie, lava le dépôt et le soumit à la presse. Ce premier précipité est du citrate de chaux, encore chargé de matière colorante, mais retenant peu d'acide malique: il le délaya dans suffisante quantité d'eau pour en former une bouillie claire dans laquelle il versa suffisante quantité d'acide sulfurique affoibli par un volume égal d'eau, et soumit le mélange à l'action du calorique pour faciliter la décomposition du citrate de chaux: il ajouta l'eau nécessaire et en sépara l'acide citrique, comme cela se pratique pour l'acide tartrique. Il évapora à moitié le liquide obtenu, le traita par le carbonate de chaux et l'acide sulfurique, comme dans l'opération précédente. Il fit ensuite évaporer la liqueur; et lorsqu'elle fut convenablement rapprochée, il y ajouta du charbon animal et filtra. Il fit concentrer la liqueur, et lorsqu'elle eut la consistance de sirop peu cuit, il la filtra pour en séparer le sulfate de chaux qui se précipita pendant l'évaporation. Il fit cristalli-

ser à une température de 25° environ; l'acide citrique qu'il a ainsi obtenu, est encore coloré, mais exempt d'autres acides. Et en répétant une fois de plus la saturation de l'acide citrique par le carbonate de chaux, et la décomposition par l'acide sulfurique, l'acide citrique seroit bien plutôt à l'état de blancheur désiré.

M. Tilloy fait observer que l'emploi de la chaux n'auroit pas le même avantage que celui du carbonate de chaux, parce que les acides citrique et malique seroient précipités, et la couleur seroit plus intense; tandis que, par le procédé indiqué, il se forme un surmalate qui reste en dissolution dans la liqueur, ce qui donne la facilité de le séparer du citrate de chaux insoluble: il est indispensable de mettre toujours un excès d'acide sulfurique pour précipiter la chaux qui s'opposeroit à la cristallisation de l'acide citrique.

Le charbon animal est nécessaire pour amener à l'état de blancheur l'acide citrique; et comme il seroit trop long de purifier ce charbon par l'acide hydrochlorique, M. Tilloy a trouvé plus expéditif d'ajouter à la liqueur assez d'acide sulfurique pour saturer la chaux que contient le noir animal. Sans cette précaution, non-seulement on perdroit beaucoup d'acide citrique, mais encore on n'obtiendroit point de cristaux.

Pour amener l'acide citrique à un grand état de blancheur, M. Tilloy le met égoutter dans un entonnoir, puis le tasse et le terre.

Telle est la série des opérations raisonnées, employées par l'auteur pour obtenir, de la manière la plus avantageuse et la moins compliquée, l'acide citrique d'un de nos fruits indigènes, si commun qu'on peut se le procurer avec la plus grande facilité.

M. le docteur Bourée, de Châtillon, a envoyé à l'Académie l'analyse qu'il a faite des eaux de la fontaine de la Douix, près cette ville. Ce médecin s'est assuré que ces eaux blanchissoient très légèrement par l'addition de la solution de nitrate d'argent, ce qui annonce la présence d'une petite quantité d'un muriate, *peut-être celui de chaux*; qu'elles fournissoient un précipité blanc, pulvérulent, d'une apparence nacré, par l'acide oxalique; que le nitrate de baryte et l'acétate neutre de plomb y produisoient un précipité blanc, ce qui dénote la présence du sulfate de chaux, dont la quantité n'est point assez considérable pour décomposer le savon.

Les autres réactifs employés n'ont fait connoître dans ces eaux aucune autre substance étrangère. Seulement l'eau, puisée le 29 août, conservée jusqu'au 5 septembre suivant dans une

bouteille de verre très propre et bouchée avec un liège, a acquis une odeur et une saveur très désagréables. Ce dernier effet dépend de ce que le sulfate de chaux passe à l'état d'hydrosulfate par l'action des matières végétales; car il croît dans la source beaucoup de plantes aquatiques.

ARTS.

Depuis quelques années les artistes dirigent leurs efforts vers la découverte d'un instrument propre à tracer des perspectives.

M^r Boscary en a présenté un à l'Académie des Sciences de Paris, sous le titre de *Graphomètre de perspective*.

Le *Coordonographe* ou *instrument de perspective* a été présenté à la Société d'encouragement.

M. Lalanne a fait connoître un instrument qu'il nomme *Sécateur perspectif*.

A ces différens instrumens nous ajouterons celui que M. Fevret de Saint-Mesmin annonce, par une lettre à notre Académie (21 juin 1826), avoir inventé, et qu'il désigne sous le nom d'*instrument propre à dessiner les objets en perspective*. Il suffira, dit-il, de faire le plan horizontal et l'élévation verticale de l'objet à représenter, et de conduire une pointe sur les lignes

déterminées, pour qu'un crayon, fixé à une autre branche de l'instrument, trace la projection visuelle de l'objet sur le tableau.

L'Académie n'ayant point vu l'instrument, se borne, d'après le désir de l'auteur, à constater la date de son invention.

RAPPORT

SUR LA MACHINE A TEILLER DE M. LORILLIARD (1).



Séance du 12 décembre 1827.

MESSIEURS,

Vous avez voulu qu'une Commission vous présentât un Rapport sur la machine à teiller de M. Lorilliard; voici le résultat de ses observations.

Cette machine doit être considérée sous deux points de vue : celui de son mécanisme, celui de ses produits.

Et d'abord son mécanisme : il est de la plus grande simplicité; cet instrument se compose d'un levier brisé, ou, pour me servir d'une

(1) Ce second rapport, plus étendu que le premier mentionné pag. 52, porte principalement sur les perfectionnemens que M. Lorilliard a faits à sa machine, d'après les avis qui lui ont été donnés; il l'a soumise de nouveau à l'examen de l'Académie, qui s'empresse d'en faire connoître le perfectionnement.

expression vulgaire, de la réunion en biais de deux pièces de bois par l'une de leurs extrémités. Ce coude repose sur un plan, et s'y meut par un mouvement de bascule déterminé par un treuil; les extrémités opposées sont élevées au-dessus du plan d'appui, sous un angle d'à peu-près trente degrés.

Près du point de jonction et en-dessous sont fixées trois lames métalliques parallèles, séparées d'à peu près deux pouces, et correspondantes à des lames semblables, mais disposées de manière à s'engager dans leurs intervalles et fixées sur le plateau.

C'est sur cet appareil que l'on applique d'abord les faisceaux de chanvre; la machine mise en mouvement les écrase, mais d'une manière lâche et imparfaite; sous les extrémités du levier, se trouve disposé un appareil semblable au premier, admettant cependant une lame de plus, et les distances sont moindres. C'est là que la partie ligneuse est brisée à un tel point, qu'il suffit d'un léger mouvement pour la dégager.

Les filamens sont alors dans le même état que s'ils étoient produits par le teillage ordinaire et obtenus du chanvre roui, c'est-à-dire en rubans larges et plats; mais ils conservent encore quelques parcelles de ligneux.

Aussi leur fait-on subir alors une seconde

opération, qui consiste à les broyer entre deux plateaux d'un bois dur et crénelé ; les parcelles de ligneux, et de plus, une partie de la *substance agglutinante* se trouvent réduites en poussière, et par là les fibres deviennent plus libres et plus tenues que par le teillage ordinaire, et il a même été prouvé que chaque fibre a plus de force et de ténacité que celles des filamens rouis.

Nous vous prions de remarquer que comme ici l'on emploie la tige entière, c'est-à-dire la tige plus la racine, les filamens ont au moins quatre à cinq pouces de plus en longueur.

Ainsi considérée comme simple machine à teiller, les avantages de celle-ci sont d'abrèger de beaucoup cette opération et de donner des filamens plus longs et plus forts ; mais, Messieurs, cette machine est destinée, non-seulement à teiller le chanvre roui, mais aussi le chanvre tel qu'il vient d'être récolté, et seulement séché, et par-là se trouveroit remplacée d'une manière brillante l'opération du rouissage, opération coûteuse, au moins par le temps employé, et dangereuse par les fatigues, par l'odeur infecte et les émanations malfaisantes ; nous devons ajouter que le teillage ordinaire expose à de grands dangers ; il a lieu pendant les longues soirées d'automne et d'hiver. En automne,

lorsque la température est douce , on teille au milieu des rues des villages , et l'hiver dans l'intérieur des habitations. Dans l'un et l'autre cas , les ouvriers ne sont éclairés que par la partie ligneuse ou chenevotte ; et qui pourroit ne pas être effrayé des suites de cet usage , lorsque l'on réfléchit à l'insouciance et à l'imprévoyance des villageois ?

Nous pouvons donc affirmer que , considérée comme simple machine à teiller , celle de M. Lorilliard l'emporte de beaucoup , 1^o sur elle-même au moment où elle vous a été présentée pour la première fois ; car il falloit alors , pour la mettre en mouvement , deux hommes robustes , et qui , au bout d'une demi-heure , étoient haletans et couverts de sueur , tandis que maintenant elle est mise en mouvement pendant une journée entière , et par un vieillard de soixante-onze ans ; 2^o sur celle de M. Laforêt qui vous a été soumise et qui est généralement jugée et rejetée ; 3^o sur les mâchoires en bois employées en Allemagne , en Suisse et dans quelques départemens français , comme moins fatigante et plus expéditive ; 4^o sur celles préconisées en Angleterre , qui , n'étant que des espèces de béliers , brisent par leurs chocs la partie ligneuse et les filamens.

Cette machine doit donc fixer d'une manière

toute particulière l'attention des cultivateurs.

Mais les produits en sont-ils aussi purs, aussi favorables aux emplois divers, que ceux donnés par les procédés ordinaires ; c'est ce que vos commissaires n'oseroient affirmer. Ils se sont assurés que les filamens du chanvre non roui sont plus roides et plus cassans, qu'ils conservent leur matière agglutinante, qu'ils se filent plus difficilement, et que les tissus qui en résultent manquent de souplesse ; quelques expériences même tentées par la marine paroissent lui être contraires. Ainsi vos commissaires, tout disposés qu'ils sont à vous recommander cet ingénieux procédé, ne peuvent cependant vous en dissimuler les inconvéniens.

Mais ils ont voulu s'assurer s'il ne seroit pas possible de lui donner la perfection qui lui manque, en essayant de remplacer le rouissage par des lixiviations économiques(1). Ils ont donc tenté quelques essais dont ils vous soumettent

(1) M. Nicolas, de l'Académie de Caen, propose la liqueur dont voici la formule :

Pour 100 liv. de filasse, ℞. 50 pintes d'eau de fontaine, — 2 liv. potasse ; — après la dissolution, ajoutez 4 liv. d'huile commune ; — faites chauffer à 20°, laissez reposer ; — deux jours après faites chauffer à 35°, et versez la liqueur sur la filasse ; — laissez sécher, et travaillez la filasse à l'ordinaire.

le résultat, et ce résultat prouve que déjà les filamens ont acquis plus de souplesse, plus de douceur au toucher, qu'ils semblent débarrassés de leur matière agglutinante; mais résisteront-ils d'une manière favorable au peignage? c'est ce que vos commissaires n'osent encore affirmer, l'expérience seule le leur apprendra. Cette expérience est le complément de leur examen, mais ne pouvant encore vous la soumettre, ils ont au moins voulu que vous fussiez à même de donner une réponse à l'autorité qui la demande. Vous pouvez donc, Messieurs, déclarer que, comme simple machine à teiller, celle de M. Lorillard est la meilleure connue jusqu'à ce jour; que pour l'usage ordinaire, c'est-à-dire pour le chanvre roui, elle offre des avantages positifs, et que si les expériences que l'on suit et qui paroissent heureuses se soutiennent, cette machine seroit un cadeau précieux fait à nos campagnes,

NOTES

RELATIVES A L'HISTOIRE DE LA BOTANIQUE
EN BOURGOGNE,

SUIVIES DE LA DÉTERMINATION EXACTE DE TOUTES LES PLANTES DONT
IL A ÉTÉ QUESTION DANS LES CATALOGUES ET LES FLORES DE CETTE
PROVINCE;

PAR J.-N. VALLOT,

D. M., MEMBRE DE PLUS. SOCIÉT. SAV., NATION. ET ÉTRANG.



Séance du 28 décembre 1825.



LES recherches auxquelles je me suis livré pour éclaircir différens points de l'histoire naturelle des environs de Dijon, m'ont fourni des résultats assez satisfaisans, dont la publication rattachera aux connoissances actuelles tout ce que nous ont laissé nos devanciers; en effet leurs travaux, quoique surannés, ne sont nullement à rejeter.

Philibert COLLET, dont les ouvrages sont mentionnés par Haller (*Bibl. Botan. tom. 2, p. 691*), s'est le premier occupé de l'histoire naturelle de la Bourgogne, et son travail a été copié, tant bien que mal, par ses successeurs. Il donnoit le nom d'histoire naturelle à quelques observations faites sur des minéraux, des fossiles et des plantes, et cette dénomination a tel-

lement prévalu qu'aujourd'hui on appelle encore à Dijon *Cabinet d'Histoire naturelle* les plus minces collections de minéraux, de coquilles, etc. ; voyez Guettard (*Act. Paris.*, 1763, p. 142) et Bégouillet (*Descrip. du Duché de Bourgogne*, tom. 1, p. 417, et *Descript. génér. de la France. Bourgogne*, p. 248, à la note).

Ayant pu consulter tous les anciens ouvrages, ayant suivi les cours du célèbre Guyton-Morveau, ceux du D^r. Durande, et m'étant tenu au courant des changemens que la science a éprouvés depuis une quarantaine d'années, je me trouve placé entre les anciens et les modernes, et je puis lier leurs observations.

Philibert Collet soutenoit (*Entretiens sur les dixmes*, 1693, in-12, p. 160), que les montagnes de Sainte Reine, de Somberton, et plusieurs autres de la Bourgogne, surpassoient les Alpes en hauteur. Cette opinion a été adoptée et répétée par Michault, dans sa *Lettre à M. Brioy sur la situation de la Bourgogne par rapport à la Botanique* (1) ; par Bégouillet son

(1) Cette lettre, citée par Haller (*Bibl. Botan.*, tom. 2, p. 301), est très rare ; l'exemplaire que j'en possède occupoit les p. 97-105, signature G, d'un vol. in-8° impr. en 1738, dont je n'ai pu retrouver ni le titre ni l'objet.

copiste, qui signaloit les chaumes d'Auvenet (1) et le mont Afrique comme plus hauts que les Alpes. (*Descript. du Duché de Bourg.*, tom. 1, p. 390, et *Descript. génér. de la France. Bourg.* p. 220.)

Je rappelle cette opinion extraordinaire, parce qu'elle a été la source de nombreuses erreurs dans nos Flores, ainsi que je le démontrerai plus bas.

Le père David Anthelme de Bardouanche, oratorien à Beaune, dès 1754 avoit envoyé à l'Académie (4 janv. 1754, *Registres*, tom. I, fol. 95), une *Dissertation géographique sur l'élévation du terrain du Duché de Bourgogne*. Mais je ne sais quelle étoit son opinion. J'ignore également celle du D^r. Durande, qui donna à notre Académie (18 août 1785, *Registres*, vol. XIV, fol. 480, verso) une *Notice sur l'élévation du sol par rapport à la botanique*. Ces deux mémoires ne se sont

Il m'a été donné par le respectable abbé Le Prince, ancien chanoine de la Sainte-Chapelle. Je crois que cette lettre n'a jamais été tirée à part, et qu'elle a toujours fait partie du volume dont j'ai parlé.

(1) Dom Ruinart dit, qu'on appelle *Chaumes*, les vastes plaines dont les arbres sont abattus, et qui sont appropriées à l'éducation du bétail. (*Journ. Société des Sciences du départem. du Bas-Rhin*, 1826, n^o 2, p. 145.)

point trouvés dans les archives, et les registres n'en ont point conservé l'extrait.

La belle carte botanique de la France, donnée par Decandolle dans la Flore française, indique 400 mètres pour l'élévation du département de la Côte-d'Or au-dessus du niveau de la mer. C'est en effet le terme moyen; d'après les mesures barométriques, Dijon est à 235 mètres, et le sommet de nos plus hautes montagnes est à 617 mètres : cette différence ne nous procure pas l'avantage dont parle M. Pariset en disant (*Observations sur la fièvre jaune*, p. 74**): « Il y a près de Dijon une montagne
« appelée le *Mont Asrique* (pour *Mont*
« *Afrique*), où, après un séjour d'une semaine,
« plus ou moins, les fièvres intermittentes,
« contractées dans la plaine, se guérissent spon-
« tanément. » Je ne sais sur quelle preuve M. Pariset s'est appuyé pour transporter à notre pays, ce qui appartient à l'île de Corse, « où
« les militaires du petit port de Saint Florent,
« qu'avoisine un marais pernicieux de 72 ar-
« pens, sont atteints de fièvres rebelles, dont on
« les débarrasse en les envoyant à Vivario (1). Il

(1) Les fièvres opiniâtres du Piémont ne se guérissent qu'en envoyant les malades en Savoie. (*Hist. natur. de l'air*, par l'abbé Richard, tom. 2, p. 52).

« ne leur faut pas d'autre remède. Jamais la
 « maladie n'a persisté au delà du onzième
 « jour. » (*Revue encyclop.*, 1824, tom. 24,
 p. 624).

Ce qui a pu conduire M. Pariset à gratifier le mont Afrique, de l'éminente faveur dont nous venons de parler, est sans doute la connoissance qu'il aura eue du passage suivant d'un ouvrage de Béguillet :

« Il y a cependant, dans le bailliage de Dijon,
 « un bassin ou fond plat, dans lequel les eaux
 « séjournent faute de pente et d'écoulement ;
 « n'étant pas resserrées dans un lit assez pro-
 « fond, elles s'épanchent dans ce bassin et y
 « forment des marécages : (1) le terrain, refroidi
 « par cette stagnation, rend le sol stérile et
 « attaque la santé et la vie des habitans de ce
 « canton, par les vapeurs qu'exhalent ces eaux
 « croupissantes ; plus de quarante villages lan-
 « guissent par l'abattement, les maladies et la
 « misère qu'y ont introduits ces funestes exha-
 « laisons. Cette partie de la Bourgogne mérite
 « les regards et les soins paternels des sages ad-
 « ministrateurs de la Province ; en creusant un

(1) Dans les lieux couverts par le débordement de la Tille, il n'y peut croître que Roseaux, Loches, Vernes, Saules et Cirolles. (*Registres du Parlem.*, 5 juillet 1736.)

« canal qui donne à ces eaux rassemblées la
 « pente et l'écoulement, ces marais se dessé-
 « cheront, l'air deviendra sain et le sol plus
 « fécond. » (*Béguillet, Dissertation physi-
 que sur la végétation, p. 149, 150.*)

L'original latin de cette dissertation, remis à l'Académie en 1768, a été le sujet d'un rapport avantageux fait par MM. Picardet, prieur de Neuilly, et Gelot. Mais je suis surpris que ces commissaires n'aient fait aucune réflexion sur le passage que je viens de citer, et qui prouve évidemment que Béguillet n'a fait que copier les travaux de Collet, sans chercher à les éclaircir. En effet le *bassin* ou *fond plat* dont parle Béguillet est celui dans lequel fluent les Tilles, à l'est de Dijon : ces petites rivières débordoient souvent et inondoient 40 ou 50 villages, appelés collectivement *la Dijonnaise* dans les anciens titres de l'abbaye de St. Benigne.

En 1753, le 20 mars, le Conseil d'État ordonna le creusement de canaux en ligne droite, pour favoriser l'écoulement des eaux. Les Élus avoient déjà fait faire le chemin de Dijon à Pontailler, et en 1758 ces mêmes administrateurs firent construire des ponts, des aqueducs et des rigoles, pour faciliter l'écoulement des eaux et assainir le terrain. Ces travaux, sinon achevés en 1768, étoient au moins assez avan-

cés pour qu'on en parlât, puisqu'ils avoient déjà rendu à l'agriculture une partie du terrain anciennement inondé. Il est surprenant que ni Béguillet, ni les commissaires de l'Académie, qui ne pouvoient ignorer ces travaux, n'aient ajouté aucune réflexion sur le passage de Béguillet, lequel, portant la date de 1768, resteroit inintelligible à nos neveux sans les éclaircissements que je viens de donner.

L'étude des plantes a occupé plusieurs Dijonnais tels que Saumaise, Lantin, Jean Liébaut, etc. (*Descript. de la France*, p. 289 - 301.)

Dès l'an 1687, de Blegny avoit imprimé qu'un gentilhomme des environs de Dijon cultivoit, depuis plusieurs années, du café dans sa terre. J'ai démontré (*Petites affiches de Dijon*, 1824, p. 251-254), que ce café étoit le *lupin*. L'erreur venoit du mot, *fève de café*, employé pour désigner ce grain : de là quelques curieux ignorans ont conclu que les graines de plusieurs légumineuses, désignées sous le nom de fèves, étoient du café ; et le savant D^r. Balbis a vu cultiver sous le nom de *café* le *Lotus tetragonolobus*. Lin.

Le premier botaniste, qui ait parlé de quelques plantes des environs de Dijon, est Shérard,

auquel Dillen, son compatriote, a consacré le genre *Sherardia*, conservé par Linné.

Ce savant botaniste anglais voyageoit en Bourgogne sur la fin du XVII^e siècle. Il avoit observé à Citeaux (*Raj. Hist. plant.*, tom. 3, p. 21), la Pezize ponctuée, *Sphaeria punctata*, Dec., et avoit cueilli aux carrières des Chartreux, la Toque des montagnes, *Scutellaria Alpina*, Lin., dont il remit des échantillons à Morison (1) et à Plukenet; plante que Collet confondoit avec la Germandrée, et que Béguillet (*Descript. de la France*, p. 420, et *Descript. du Duché de Bourg.*, tom. 1, p. 400), a désignée sous le nom de Toque de Crête. (*Act. Divion.*, 1820, p. 94 et 216.)

Philibert Collet publia en 1702, le *Catalogue des plantes les plus considérables qu'on trouve autour de la ville de Dijon*. Haller, en parlant (*Bibl. botan.*, tom. 2, p. 34,) de cet ouvrage, n'en cite que le *Trifolium Bitu-*

(1) In horto Parisiensi observavit; dein in collibus contra Palatium *la Chartreuse* dictum, haud longe à Dionio, spontè nascens, Cl. D. Sherard detexit, cui nos acceptam referimus. *Teucrium astragaloides*; *Cassida minor*. *Hort. Reg. Paris*. *Scutellaria humilis lignosa teucrii facie*. (*Morison, Plant. oxon. Part. III, sect. XI, p. 416, n° 5.*)

minosum, qu'il croyoit être la *Psoralea Bituminosa*, Lin. Il n'a pas pensé que Collet ne parloit que de la Bugrane visqueuse, *Ononis Natrrix*, Lin. (*Act. Divion.*, 1820, p. 213, 214.)

« Quoique le livre de Collet soit un ouvrage
« fort court, fort superficiel, et dont chaque
« page offre un grand nombre de fautes, il
« est extrêmement cher à cause de sa rareté. »
(*Béguillet, Descript. de la France*, p. 290,
295.) J'ajoute qu'il est extrêmement précieux,
parce qu'il ne contient que des plantes vues par
l'auteur, et qu'il a servi de guide à tous les au-
teurs subséquens pour la composition de leurs
Flores Bourguignonnes, telles que celles de
d'Huissier d'Argencour, Béguillet et Durande.

Buc'hoz, l'infatigable compilateur, a donné
(*Dict. univers. des plantes*, tom. 4, p. 224
et suiv.) un extrait fort infidèle et très inexact
de l'ouvrage de Collet. Il a même tellement al-
téré les noms, qu'il les a rendus méconnoissables,
ainsi qu'il est facile de s'en assurer en jetant
un coup d'œil sur l'*errata* que j'en ai dressé. (1)

Lisez

(1) P. 224. Tilleul... dans Lavau, auprès de Gettrety, | la Vau
auprès de Gevrey.

Azarum... dans les bois de.. Geurey, | bois de Gevrey.

P. 225. Adonis... de St. Aritide, | de St. Antibe.

Melanthium, la vielle romaine, | la nielle romaine.

L'Alliaire .. dans le jeu d'arquebuse, | jeu de l'arquebuse.

Au surplus Buc'hoz est hasardé dans ses assertions, témoin celle-ci : « M. Daubenton dit « qu'il y a en Bourgogne un orme très singulier, « dont la feuille ressemble au coquillage que « l'on nomme Étoile de mer. » Ne seroit-il pas question des *vessies de l'orme* produites par les pucerons ?

Nous mettrons M. Rauch sur la même ligne que Buc'hoz, sur-tout lorsqu'il avance, sans citer ses autorités(1), que le « Pacanier de la Louisiane

P. 226. Rapunculus... allant à Vernol, | allant à Vernot.

Lilium convallium... derrière Geurcy, | derrière Gevrey.

Menyanthes... de la route de Saneton, | de la route de Saus-Fond, ou Cent-Fons.

Nymphæa... de Geurcy, | de Gevrey.

Potamogeton... portes d'Auche et | portes d'Ouche et.

P. 227. Martagon... Flevigneret, | Flavignerot.

Ellebore blanc... étang de Geurcy, | étang de Gevrey. (Saulon.)

Sigillum Salomonis... Geurcy. | Gevrey.

Ornithogalum... d'Ormoy. | de Domois.

Tilia... dans Lavan auprès de Geurcy, | la Vau auprès de Gevrey.

Angelica Sativa... auprès de Vontoux, | auprès de Vantoux.

P. 228. Anthemis folio Tauaceti... bois Cautenet, | bois de Lantenay.

Gentiana minima... étang de Geurcy, | étang de Gevrey.

Ornithogalum... auprès de Dormey, | auprès de Domois.

Chamæpithys... la route de Sully, | la route de Sully.

Bistorta..... auprès du moulin d'Afrique, | au pied du Mont Afrique.

(1) Sans doute M. Rauch a eu en vue les plantations de M. Rast Maupas, dont il est question dans les *Ann. d'Agric.* 1825, t. 31. On lit en effet, p. 54, sous le n° 32 : « Le Noyer Pacanier a crû très « bien dans les jardins de M. Rast Maupas, à Lyon, dans le climat « duquel M. Madiot le dit naturalisé. »

« est déjà très répandu dans le département de
 « la Côte-d'or : son amande est délicate comme
 « celle des noisettes ; on en fait des pralines ex-
 « cellentes. » (*Annales Européennes*, tom.
 2, p. 432.) Si le Pacanier de la Louisiane existe
 dans le département de la Côte-d'Or, ce n'est
 que comme rareté dans quelques jardins.

Après Collet, d'Huissier d'Argencour dressa
 un *Catalogue alphabétique des plantes de
 la Bourgogne*, (*Haller, Bibl. botan.*, tom.
 2, p. 203). Ce travail, qui est resté MS., passa
 entre les mains de Michault, qui, au lieu de le
 publier, comme il se le proposoit (*Mél. histor.
 et philolog.*, tom. 2, p. 92), le mit en vente
 chez un libraire, à Chalon-sur-Saône, en 1765.
 (*Act. Divion.*, 1820, p. 211.) Ce MS. passa
 entre les mains de Béguillet, (*Descript. de la
 France. Bourg.*, p. 296 (1)); et à la mort de
 ce dernier, le MS. fut acheté par l'Héritier qui
 le conserva dans sa bibliothèque (*Catal. de
 la bibl. de l'Héritier*, 1805, p. 128, n° 1197),
 où il fut vendu 12 fr. J'ignore quel en est le
 propriétaire actuel. MM. Van Praet et Beau-
 chot, auxquels je me suis adressé pour le dé-
 couvrir, n'ont pu me l'indiquer.

Béguillet, aidé du secours de l'ouvrage de
 d'Huissier d'Argencour, et de la Flore du mont

Pilat, donnée par Latourette (1), publia dans le premier volume, p. 399-403, de la *Description générale et particulière du Duché de Bourgogne*, rédigée par lui, d'après les manuscrits de Michault (*Affiches de Dijon*, 1778, p. 11), et par Courtépée, les noms de quelques plantes de cette province, dont il a ensuite donné la Flore peu exacte, quoiqu'en adoptant le système de Linné, dans la *Description générale de la France. Département du Rhône. Bourgogne. Paris*, 1781, *in-fol.*

Au mois de juin 1770, J.J. Rousseau, accompagné de Béguillet, herborisa aux environs de Dijon, dans le cours du Parc (*Descript.*, p. 359 et 411), où il crut trouver l'*Eryngium planum* et l'*Eryngium pusillum*. Mais il s'en laissa imposer par des feuilles radicales de l'*Eryngium campestre*. C'est de ces botanistes que

(1) Le botaniste Lyonnais annonce que les montagnes du Haut Bugey possèdent à-peu-près les mêmes plantes que le mont Pilat : de-là, Béguillet regardant nos montagnes comme aussi élevées que celles du Haut Bugey, a porté, sans scrupule, dans son catalogue, des plantes du mont Pilat. Voilà pourquoi il gratifie la flore de Bourgogne du *Meum*, des *Valeriana Tripteris-Pyrenaïca*, et de plusieurs autres plantes.

veut parler le D^r. Durande dans ses *Caractères des genres*, p. xxxviii (1).

M. Pignot, chirurgien à Nuits, a exploré avec soin les diverses localités autour de cette ville : il a laissé un MS. précieux, dont plusieurs parties ont été communiquées dans le temps à M. Durande, qui probablement en aura fait usage, ainsi que des travaux de Collet, de d'Huisier d'Argencour, etc., pour composer sa *Flore de Bourgogne*, dans laquelle il distribua les plantes d'après le système de Tournefort, qu'il a modifié de la manière la plus avantageuse et la plus propre à faciliter l'étude de la botanique aux commençans. Le D^r. Durande n'a pas vérifié par lui-même toutes les plantes dont il a parlé ; il s'en est rapporté, dit-il, (30 *décemb.* 1784, *Registres Académ.*, tom. XIV, fol. 246), à des correspondans qui ont pu le tromper ; il faut peut-être excepter de ces correspondans, MM. Guyette, curé de Quincey, Dumoulin, médecin à Cluny, Buty, apothicaire à Chalon, Mérat, apothicaire à Auxerre, cités par M. Durande, à la séance publique du mois de mai 1775, (*Regist. Acad.*, v. VIII, fol. 70 vers.)

Cet aveu de M. Durande apprend qu'il avoit reconnu des erreurs dans son ouvrage, et qu'il avoit le projet de les rectifier. C'est pour remplir les intentions de l'auteur, que j'ai entrepris le

travail que je sou mets actuellement à l'Académie. Il est d'autant plus important qu'il signale la source de toutes les erreurs contenues dans la Flore de Bourgogne, et d'une ou deux contenues dans le Supplément à cette Flore, par M. le D^r Vallot, inséré dans les *Mém. de l'Acad. de Dijon*, pour 1820, p. 64-263.

Pour réussir, il a fallu comparer, l'ouvrage de Collet; le Catalogue de d'Huissier d'Argencour, dont il existe une copie à la bibliothèque de la ville; la Flore publiée par Bégouillet; celle du D^r. Durande, avec les plantes elles-mêmes, dans les localités indiquées. C'est ce que j'ai fait, et ce que chaque botaniste pourra répéter.

D'Huissier d'Argencour employoit les phrases de Tournefort pour désigner les plantes qu'il rencontroit; mais adoptant l'opinion de Collet sur l'élévation de nos montagnes, et s'appuyant de l'expression vulgaire : la *montagne* et le *pays-bas*, il ajoutoit l'épithète *alpina* au nom des échantillons qu'il cueilloit sur nos montagnes; il les regardoit comme différens de ceux récoltés dans la plaine autour de Dijon, soit dans le bouquet du bois de Domois, sur le chemin des Romains, soit dans le bassin, alors si marécageux, des Tilles. Cette mesure tendoit à faire confondre, par la suite, ces plantes avec celles véritablement alpines, et c'est ce qui est arrivé.

Lorsque le système de Linné eut fait connoître l'avantage de sa nomenclature, les botanistes de Dijon s'empressèrent de l'adopter ; et pour en profiter, ils se contentèrent de placer le *nom Linnéen* à côté de chaque *phrase* de Tournefort, rapportée par d'Huissier d'Argencour, sans chercher à reconnoître si l'application étoit juste et convenable à la plante désignée par ce dernier auteur.

M. Durande s'est contenté de copier la phrase de Linné à la suite de chaque nom Linnéen placé sur le catalogue de d'Huissier d'Argencour. Telle est une des raisons pour lesquelles se trouvent portées dans la Flore de Bourgogne beaucoup de plantes qui ne lui appartiennent pas. Une autre raison dépend de ce que M. Durande regardoit des échantillons plus hauts ou plus nourris, plus petits ou plus maigres, comme des espèces distinctes, et les consignoit comme telles dans sa Flore. Parmi les preuves, je citerai l'*Onopordon illyricum*, le *Pastinaca opoponax*, etc., etc. D'autres fois, il s'en rapportoit aux notes de personnes qui prenoient le *Ranunculus arvensis* pour le *Tribulus terrestris*, etc., etc., l'*Hydrocharis morsus ranae* pour le *Stratiotes aloides*, la *Dentaria pinnata* pour le *Polygonum bistorta*.

C'est cependant à une autre cause qu'il faut

attribuer la note insérée par Lamarck, dans sa *Flore française*, tom. 2, p. 524, à l'occasion de l'*Epimède des Alpes*.

« Cette plante, dit-il, a été observée au mont
 « Afrique, proche Dijon en Bourgogne, par
 « Dom Fourmault. » Cette assertion est répétée
 par Decandolle, *Flore française*, tom. 4, p.
 628, dans les termes suivans : « Cette plante
 « croît en Bourgogne, près Dijon, au mont
 « Saint-Afrique, (Lam.) » Je ferai observer
 que l'*Epimède* ne croît ni sur le mont Afrique,
 (mal désigné par le nom de mont Saint-Afrique ;
 c'est sans doute en se rappelant *St. Afrique* du
 département de l'Aveyron, que M. Decandolle
 a fait cette équivoque), ni en Bourgogne, et
 que Dom Fourmault m'a témoigné plusieurs
 fois sa surprise de l'assertion de Lamark, et il
 m'a ajouté qu'il ne concevoit pas comment ce
 savant botaniste avoit pu faire cette citation er-
 ronée.

M. le D^r. Duret de Nuits m'a appris que
 l'abbé Guyette, dont il possède l'herbier, a
 ajouté de sa main, sur l'étiquette de l'*Epimedium*
alpinum : « Dom Fourmault m'a dit qu'on le
 trouvoit sur le mont Afrique. » De là je conclus
 que Dom Fourmault a induit en erreur l'abbé
 Guyette, en confondant le mont Afrique, avec
 les Alpes. Peut-être cela dépend-il de l'ancienne

réputation attribuée à cette montagne, dont un point a reçu un des signaux que Cassini a placés autour de Dijon. Ce signal se lioit vers l'orient à la tour de Talmay, et au clocher d'Auxonne; un autre triangle du premier ordre lioit le mont Afrique à Citeaux et à Auxonne.

Le sommet de cette montagne n'est qu'à 314 toises ou 611 mètres au-dessus du niveau de la mer, d'après le père André de Gy. Son nom a provoqué les recherches de nos antiquaires. (*Affiches de Dijon*, 1793, p. 197. *Act. Divion.*, 1819, p. 146 (1).) Ne viendrait-il pas de la situation de cette montagne par rapport à Dijon? C'est en effet du point qu'elle occupe, que part le S. O. appelé *Africus* par les Anciens.

Cette montagne a été rendue célèbre par les excursions botaniques qu'y ont faites P. Collet et son élève d'Huissier d'Argencour qui l'avoient choisie pour un des buts de leurs promenades, toujours par suite de l'opinion où ils étoient de sa grande élévation. L'opinion s'en étoit tellement maintenue, qu'à l'époque des cours de botanique faits par le D^r. Durande, la course du mont Afrique étoit encore regardée comme une des plus intéressantes.

Des recherches postérieures, fort exactes, ont déterminé sa véritable hauteur, et appris que cette

localité n'offroit que des plantes que l'on retrouve ailleurs, soit dans la plaine autour de Dijon, soit sur les côteaux.

Le but de mon travail est donc de rétablir l'ordre et l'exactitude, en signalant les dénominations inexactes de Béguillet, celles de Durande, et en déterminant les plantes dont a parlé Collet. Je les rapporterai toutes aux noms imposés par Decandolle et adoptés dans le Catalogue alphabétique de MM. Lorey et Duret, publié en juin 1825, catalogue dans lequel ces auteurs n'ont parlé que des plantes qu'ils ont récoltées eux-mêmes.

Afin de faciliter la comparaison, je suivrai l'ordre adopté par le D^r. Durande dans sa Flore de Bourgogne.

3. *Echium italicum*. Ce nom désigne un échantillon vigoureux d'*Echium vulgare*.

7. *Pulmonaria officinalis*. C'est un double emploi de la *Pulmonaria angustifolia*, 8, désignée par Collet, *Cat.*, pag. 10, sous le nom de *Véritable Pulmonaire*.

14. *Anchusa officinalis*. 15. *Anchusa angustifolia*. Double emploi pour désigner l'*Anchusa italica*, petite Buglosse à fleurs. Béguillet, *Descript.*, pag. 343.

18. *Cynoglossum apenninum*, au lieu de *Cynoglossum montanum*. *Voy. Act. Div.*, 1820, p. 72, n^o 18.

Le doct. Durande, pour déterminer les plantes des environs de Dijon, qu'il rencontroit, faisoit usage de la Flore française de Lamarck; mais il n'en adoptoit

point les dénominations : il prenoit le nom linnéen rappelé dans la synonymie. Lamarck, ayant rapporté, par équivoque, à son *Cynoglossum montanum*, Cynoglosse des montagnes, Bégouillet, *Descript. génér. de la France*, p. 344, le *Cynoglossum apenninum*, Linn., qui est une plante entièrement différente, a, de cette manière, induit en erreur l'auteur de la Flore de Bourgogne.

24. *Lisimachia tenella*, aujourd'hui *Anagallis tenella*; dans les environs de Saulieu.

27. *Primula lactea*, indiquée en Bourgogne par Lamarck, *Fl. franç.*, tom. 2, p. 250, n'est portée sur aucune de nos Flores; aussi M. Decandolle n'indique-t-il plus, *Flor. franç.*, tom. 3, pag. 442, n° 2361, l'Androsace lactée comme appartenant à notre pays.

« D'Huissier d'Argencour a trouvé au Mont-Afri-
« que, à N. D. d'Étan, la *Primula veris montana*;
« seroit-ce la *Primula auricula*? » dit Bégouillet, *Descript. de la France*, pag. 345.

Ce passage est une des preuves des foibles connoissances de Bégouillet en botanique : s'il fût allé dans les lieux indiqués, il y auroit trouvé, comme d'Huissier d'Argencour, la *Primula clatior*, espèce que l'on rencontre à la fontaine de Jouvence, où elle est fréquente sur la droite, tandis que la Primevère officinale ne se trouve que sur la gauche; car ces deux espèces ne croissent point ensemble.

27.* *Androsace carnea*, indiquée, *Caract. des genres*, p. iij (1) entre la Noue et Chenève (où on ne la trouve plus), est l'*Androsace maxima*, trouvée dans les champs de Ponilly-lez-Dijon. Cette plante est une de celles mul-

tipliées aux environs de Dijon, par les graines qu'y répandoit M. Tartelin, dans ses excursions botaniques.

29. *Cyclamen europæum*. M. de la Tourette a trouvé cette plante dans les montagnes du Bugey, etc., *Descript. de la France*, pag. 345, n^o 78; mais elle ne croît point dans la Côte-d'Or. Le *Cyclamen* a été porté dans la Flore, par suite de l'équivoque *Cyclaminum unico folio* employé pour désigner le *Mayanthemum bifolium*; et ce n'est pas la seule fois qu'un mot a produit une erreur.

33. *Gentiana lutea*. Cette plante sauvage croît principalement sur les calcaires de transition. Elle se refuse à la culture, ne dure pas plus de deux à trois ans dans les jardins : le semis ne réussit pas; ou s'il germe, il meurt la première année. (*Nouv. cours complet d'agriculture*, 1821, tom. 7, p. 302.)

35. *Gentiana nivalis*, pour indiquer la *Chironia centaureum*, cueillie sur le Mont-Afrique, et désignée sous le nom de *Gentiane des Alpes à feuilles de petite centauree*, sur le Mont-Afrique, à Somberton, etc., par Bégouillet, *Descript. gén. Franç.*, pag. 358. M. Duret pense que c'est pour indiquer *Gent. ciliata*.

37. *Gentiana amarella*, pour *Gentiana germanica*.

51. *Erica cinerea*, double emploi pour indiquer une variété de *Calluna erica*.

59. *Jasminum fruticans*. Bégouillet doute avec raison, *Descript. de la France. Bourg.*, p. 326, n^o 3, que le jasmin jaune soit indigène à la Bourgogne. Celui mentionné par le doct. Durande, est fondé sur le *Genista prostrata*, 762, qu'un amateur aura appelé *Trifolium fruticans*.

83. *Rubia lucida*, observé par Béguillet, *Act. Div.*, 1820, pag. 84 et 208, est le *Rubia peregrina*.

89. *Campanula latifolia*, double emploi du *Campanula trachelium*.

91. *Campanula graminifolia*, pour *Campanula linifolia*.

109. *Momordica elaterium* se trouvoit, suivant Collet, *Catalog.*, pag. 70, dans les matériaux auprès de la porte Saint-Pierre. Aujourd'hui il n'y existe plus.

117. *Pinguicula vulgaris* portée sur la Flore, d'après d'Huissier d'Argencour qui l'avoit inscrite sur son catalogue, mais comme l'ayant reçue de Suisse.

124. *Euphrasia latifolia*, double emploi de la *Stellaria holostea*, 674, désignée par quelques anciens botanistes sous le nom de *Euphrasia major*.

<p>133. <i>Melampyrum pratense</i>, bractées supérieures pinnatifides, dents du calice longues et sétacées; croît dans les bois.</p>	<p><i>Melampyrum sylvaticum</i>, bractées supérieures très entières, dents du calice plus larges et plus courtes; ne croît que sur les hautes montagnes.</p>
--	--

136. *Polygala monspeliaca*, double emploi du *Polygala vulgaris*, 134.

137. *Veronica spuria*. 138. *Veronica longifolia*.

139. *Veronica spicata*: triple emploi pour désigner la *Veronica spicata*, 2408.

161. *Antirrhinum alpinum*, est la *Linaria striata* cueillie sur le Mont-Afrique, et dont Collet avoit parlé, *Cat. p. 30 et 55*, sous les noms de Linaire bleue, Cameline, *Linum campestre*. Voy. *Act. Divion.*, 1820, p. 215.

173. *Lonicera alpigena*, double emploi du *Lonicera xylosteon* cueilli sur le Mont-Afrique. D'Huissier d'Ar-

gencour avoit l'habitude d'ajouter l'épithète *Alpina* à la phrase de Tournefort, dont il se servoit pour désigner les plantes qu'il trouvoit sur nos montagnes, et il les regardoit comme des espèces différentes de celles cueillies dans la plaine. Faute de faire cette observation, ses successeurs ne vérifiant point les dénominations des plantes trouvées dans le local indiqué par Collet et d'Huissier d'Argencour, reproduisirent les doubles emplois que nous signalons.

178. *Salvia verticillata*, pour *Salvia verbenaca*. Ainsi il faut supprimer la localité indiquée par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 3, p. 511, n° 2489, d'après Durande, et la placer sous la *Salvia verbenaca*.

180. *Salvia æthiopis*, double emploi de la *Salvia verbenaca*.

190. *Teucrium flavum*, double emploi pour désigner le *Teucrium montanum*. Ainsi il faut supprimer la localité indiquée par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 3, p. 519, n° 2506, d'après le doct. Durande.

195. *Sideritis hirsuta*. Ce nom, qui appartient à une plante bien représentée par Buc'hoz, *Jardin d'Eden*, tab. ix, n'a été employé que par un *lapsus calami* pour indiquer le *Stachys sideritis*. Voy. les preuves dans *Act. Div.*, 1820, p. 91.

Mentha exigua, mentionnée dans les *Caractères des genres*, p. xij (1); double emploi du *Mentha sylvestris*, 196.

206. *Lamium garganicum*, dans les *Act. Divion.*, 1820, p. 219; double emploi pour désigner le *Lamium lævigatum*.

236. *Prunella hyssopifolia*; nom mis par erreur pour désigner la *Brunella laciniata*.

246. Le laitron des Alpes à fleurs bleues, dont parle Bégillet, *Descrip.*, pag. 449, n'est que la *Lactuca perennis*, cueillie sur le Mont-Afrique.

250. *Hieracium alpinum*, double emploi de l'*Hieracium pilosella*, cueilli sur nos montagnes. Ainsi il faut supprimer l'indication *Bourgogne*, rappelée *Flor. franç.*, tom. 4, pag. 19, n° 2905.

252. *Hieracium dubium*, mis pour *Hieracium paludosum*.

270. La Scorsonère à fleurs pourprées, appelée par Bégillet *Scorzonera cœrulea*, Linn., *Descript.*, pag. 448, est le *Tragopogon porrifolium*, Linn.

281. *Carduus tuberosus*. 282. *Carduus dissectus*; double emploi pour désigner la plante appelée aujourd'hui *Cirsium bulbosum*, à moins que *Carduus dissectus* ne soit pour *Cirsium anglicum*.

284. Le spherocéphale ou chardon à têtes rondes et cotonneuses, Bégillet, *Descript.*, p. 453, est le *Carduus eriophorus*, aujourd'hui *Cirsium eriophorum*.

287. *Onopordon illyricum*, double emploi de l'*Onopordon acanthium*, sur un échantillon duquel le doct. Durande avoit cru remarquer un peu de nudité des pédoncules, sous les calices. Ainsi il faut supprimer la localité qu'indique Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 4, p. 75, d'après Durande.

293. *Carthamus mitissimus*, double emploi pour désigner un maigre échantillon de la *Centaurea lanata*.

298. *Centaurea crupina*, double emploi de la *Centaurea scabiosa*, 303.

299. *Centaurea phrygia*, double emploi de la *Centaurea montana*, 301, désignée dans quelque catalogue

sous le titre de *Cyanus sylvestris montanus integri-folius*.

307. *Centaurea salmantica*, double emploi de la *Centaurea calcitrapa*, 305.

319. *Chrysanthemum segetum*, double emploi du *Calendula arvensis*, 320, désigné sous le nom de *Chrysanthemum*, dans un des catalogues mis à la disposition du doct. Durande.

325. *Gnaphalium sordidum*, double emploi du *Conyza squarrosa*, 322.

332. *Tussilago alba*, double emploi du *Tussilago petasites*, 333.

341. *Senecio Doria*, pour *Senecio sarracenicus*, désigné, d'après de vieux auteurs, sous le nom de *Herba doria*.

343. *Doronicum bellidiastrum*, pour indiquer le *Doronicum pardalienenches*.

345. *Inula odora*, signalée avec doute en Bourgogne par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 4, p. 148, n° 3143, n'est qu'un double emploi pour désigner l'*Inula montana*, ou peut-être, suivant M. Duret, l'*Inula britannica*.

351. La Conize bleue des Alpes, *Descript. génér. et particul. du Duché de Bourgogne*, par MM. Bégouillet et Courtépée, tom. 1, pag. 400, et *Descript. de la France*, p. 457, est l'*Erigeron acre*, cueilli sur le Mont-Afrique et appelé *Conyza cærulea alpina*.

353. *Cineraria alpina*, pour la *Cineraria sibirica*, appelée *Ligularia sibirica* par Henri Cassini, *Dict. sc. nat.*, t. 26, p. 402; *Cacalia alpina*, par Bégouillet, *Descr. de la France*, p. 454, n° 345. Cet auteur l'indique sur le

Mont-Afrique par suite d'une plaisante bévue. D'Huisier d'Argencour avoit désigné dans son catalogue, le *Tussilago farfara*, qui se trouve sur le chemin de Corcelles-les-Monts, sous le nom de *Tussilago alpina*. Cette dénomination, ayant été prise pour celle de C. Bauhin, *Pinax*, p. 198, tom. 3, qui se rapporte effectivement à la *Cacalia alpina* de Linné, a fait croire à Béguillet, que la *Cacalia* croissoit sur le Mont-Afrique.

On peut se convaincre de l'exactitude de mon explication, en lisant ce que dit Darluc, *Hist. natur. de la Provence*, tom. 2, pag. 101 et 318.

354. *Erigeron viscosum*, indiqué en Bourgogne par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 4, pag. 153, n° 3154, n'est qu'un double emploi fondé sur le *Senecio viscosus*, désigné dans les catalogues sous le nom de *Conyza montana foliis glutinosis pilosis*.

355. *Erigeron graveolens*, double emploi de l'*Erigeron acre*.

378. *Scabiosa gramuntiana*, double emploi de la *Scabiosa columbaria*.

379. *Valeriana rubra*, aujourd'hui *Centranthus angustifolius*, plante désignée par Collet, *Catal.*, p. 83 et 88, sous les noms de Valériane odorante de montagne, Valériane rouge ou de montagne, et par Béguillet, *Description de la France. Bourgogne*, p. 330, sous ceux de *Valeriana tripteris*, et Valériane des Pyrénées, (*Act. Divion.*, 1820, p. 207.)

L'erreur de Béguillet vient de ce qu'il a copié Latourette, ainsi qu'on s'en convaincra en comparant ce que disent ces deux auteurs.

Valeriana tripteris, Valériane des montagnes, dans les fissures des rochers dans le Bugey. *Latourette*.

Valeriana pyrenaïca, aux bords des bois de Pilat. Latourette.

Valeriana tripteris, la Valériane de montagne, tout le long des rochers de Dijon à Plombières. Béguillet.

Valériane des Pyrénées, au bord des bois du Mont-Afrique. Béguillet.

La ressemblance est assez frappante pour me dispenser d'une plus ample discussion.

408. *Alysson Oederi*, indiqué aux environs de Semur, par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 4, p. 696, n° 4224, n'est qu'un double emploi de l'*Erysimum erysimoides*, désigné par quelques-uns des correspondans du doct. Durande, sous le nom d'*Alyssoides fruticosum leucoi folio viridi*.

409. *Clypeola jonthlasi*, indiqué par Decandolle, au-dessus de Larrey, vers Pouilly en Bourgogne, *Flor. franç.*, pag. 691, n° 4212, n'est que le *Thlaspi perfoliatum*, 420, qui a été porté sur les anciens catalogues, sous le nom de *Thlaspi minus clypeatum*.

La Flore de Bourgogne a été enrichie de la Clypéole, par la méthode peu exacte dont on s'est servi pour employer le catalogue de d'Huissier d'Argencour.

Biscutella didyma, *Caract. des genres*, pag. xxij. C'est très certainement la *Biscutella ambigua*, Var. *a.* de Decandolle. *Voy. Act. Divion.*, 1820, p. 203.

419. Grande Drave ou Tabouret à larges siliques, qui croît dans les bois contre les rochers. Béguillet, *Descript.*, pag. 426. C'est le *Thlaspi montanum*, désigné dans Courtépée, tom. 1, p. 403, sous le nom de *Myagrum saxatile* des Alpes; dans la *Descript.*, pag. 426, sous celui de petit *Thlaspi* des Alpes. *Voy. Act. Divion.*, 1820, p. 206, K. p. 208.

428. *Erysimum hieracifolium*, double emploi du *Cheiranthus erysimoides*, 429, aujourd'hui *Erysimum murale*.

452. Roquette sauvage, Collet, *Catal.*, p. 74; c'est le *Sisymbrium tenuifolium*, Act. Div., 1820, p. 215.

459. *Potentilla rupestris*, portée dans la Flore d'après d'Huissier d'Argencour qui l'avoit inscrite dans son catalogue, comme trouvée dans les montagnes de la Bresse et du Lyonnais.

461. *Potentilla recta*, pour *Potentilla hirta*.

472. *Saxifraga rotundifolia*, double emploi de la *Saxifraga granulata*, cueillie au camp de César sur le Mont-Afrique, ou sur la montagne de Gevrey, etc.

D'Huissier d'Argencour, dans son catalogue, avoit ajouté l'épithète *Alpina* à la phrase qui désignoit la Saxifrage granulée, cueillie sur nos montagnes, pour la distinguer de celle qu'il avoit cueillie dans la plaine, au petit bois de Domois (1); et Béguillet lui a donné le nom de *Geum* ou *Sanicle de montagne à feuilles rondes et dentelées*, etc., comme on peut le voir dans la *Descript. de la France*, pag. 385.

478. *Lythrum nummulariaefolium*, Vallot. Cette plante est décrite dans l'*Encycl. méth., Botan., Suppl., tom. 5*, p. 21, n° 18, d'après l'échantillon unique conservé dans l'herbier de M. Vallot, où M. Persoon l'a vue. Elle est entièrement différente du *Lythrum nummulariaefolium*, Willd. Aussi faut-il supprimer les synonymes de Tournefort, de Plukenet, de Triumfetti, rapportés dans les *Act. Div.*, 1820, p. 126. Ces synonymes conviennent au *Lythrum nummulariaefolium*, de Willd.

(1) Bosquet, dans lequel on trouve aussi *Genista sagittalis*, *Cytisus capitatus*, *Jasion montana*, *Erica vulgaris*, etc., etc.

D'après un examen très attentif de son échantillon, et d'après l'impossibilité de retrouver la plante, M. Vallot est porté à croire que le pied qui croissoit dans le ruisseau de la fontaine de Larrey, et qui, dans le temps, avoit fourni plusieurs échantillons (maintenant tous perdus, à l'exception de celui mentionné), à M. Bonnier, botaniste très zélé, pourroit n'être qu'une monstruosité; sa station dans l'eau aura fait acquérir aux feuilles des dimensions d'autant plus étendues, qu'elles sont plus près de la base, mais qui vont toujours en diminuant à mesure qu'elles s'approchent du sommet. Les fleurs axillaires ont de même une plus grande taille que dans les autres *Lythrum*.

482. *Tillaea muscosa*. } Ces deux *Tillaea* ont été ins-
 483. *Tillaea aquatica*. } crites dans la Flore de Bourg.
 pour le *Crassula rubens*.

485. *Sedum cepæa* (1) double emploi du *Sedum telephium*, dont la variété à fleurs blanches a été désignée, sans indication de localité, sous le nom de *Sedon à feuilles de pourpier*, par Bégouillet. *Descript. p.* 387, n° 191.

494. *Rosa eglanteria*, pour *Rosa cinnamomea*, *Rosa lutea*, etc.

Buc'hoz regarde la *Rosa lutea* comme indigène en Bourgogne. (*Bégouillet, Descript.*, p. 400.) Il se trompe.

497. *Rosa Burgundica*, double emploi du *Rosa pimpinellifolia*, petit rosier très épineux, *Bégouillet, Descript. de la France*, p. 400. C'est de lui qu'il s'agit, lorsqu'on parle (*N. D. H. N.*, ed. 2, tom. 29, p. 472),

(1) Le mot *Cepæa* indique, suivant les Anciens, le *Veronica becabunga*, le *Sedum anacamsceros*; et Dalechamps s'est servi, tom. 2, p. 233, du mot *Cepæa* pour désigner l'*Heliotropium Europæum*. Ainsi il y avoit bien des causes d'erreur.

d'un *Rosier de Bourgogne* trouvé en 1735, sur le mont Afrique (*Bon jardinier*, 1810, p. 678), par un jardinier qui l'aperçut en coupant du bois sur cette montagne. Décandolle, (*Flor. franç.*, tom. 4, p. 443, n. 3708), l'appelle *Rosier de Champagne*, et le dit, d'après Durande, commun sur les montagnes aux environs de Dijon. Il faut donc supprimer tout ce que les auteurs ont dit de ce prétendu rosier de Bourgogne, et même ce qui est dans l'*Encycl. méthod. Botanique*, tom. VI, p. 278, col. 2, à l'article ε. *Rosa Burgundica*, et p. 279, col. 2, var. ε. *Roses pompones*, *Rosier de Bourgogne*. C'est le seul moyen de remédier à la confusion que cette espèce imaginaire a déjà occasionnée.

499. *Rosa alba*, double emploi du *Rosa canina*.

504. *Licium gallicum*, Collet, *Catal.*, p. 100. C'est le *Rhamnus alpinus*, et nullement le *Rhamnus infectorius* indiqué *Act. Divion.*, 1820, p. 217.

Jolyclerc, en 1795, a encore donné le nom de *Lycium* au Nerprun; mais Willemet l'en gourmande, dans le *Magasin encycl.*, 1795, tom. 6.

515. *Circæa alpina*, double emploi de la *Circæa lutetiana*.

537. *Cratægus azarolus*, double emploi du *Mespilus oxyacantha*, ainsi qu'il est facile de s'en assurer en recourant à la *Flore française de Lamarck*, tom. 3, p. 484.

547. *Hypericum pulchrum* pour *Hypericum montanum*. M. Durande n'a point porté dans sa Flore l'*Hypericum pulchrum*, du Catalogue de MM. Lorey et Duret, rencontré à Vic-sous-Thil.

549. *Hypericum tomentosum* pour *Hypericum Elodes*. *Hypericum diversifolium*, *Act. Divion.*, 1820, p. 134, pour *Hypericum Coris*.

570. *Fumaria spicata* pour *Fumaria parvisflora*.

572. *Impatiens noli me tangere*, portée par suite d'une équivoque sur le *Cardamine impatiens*.

577. *Cistus pilosus* pour désigner l'*Helianthemum pulverulentum*.

578. *Cistus apenninus*, double emploi de l'*Helianthemum pulverulentum*.

On en a la preuve en consultant la *Flore française de Lamarck*, tom. 3, p. 157.

579. *Cistus umbellatus*, pour *Helianthemum marifolium*.

582. *Linum strictum*, pour désigner le *Linum gallicum*.

595. *Anemone alpina*, double emploi, pour l'*Anemone pulsatilla*, cueilli sur le mont Afrique.

605. *Ranunculus Thora*, double emploi du *Ranunculus auricomus*, cueilli dans les bois de Notre-Dame-du-Tan, par Collet, *Catalog.*, p. 16 et 71, qui, trompé par les feuilles radicales, l'a appelé *Thora*. Voyez *Act. Divion.*, 1820, p. 212, 213.

608. *Ranunculus alpestris*, double emploi du *Ranunculus auricomus*, dont les pétales blanchissent quelquefois en tout ou en partie.

628. *Tribulus terrestris*, double emploi du *Ranunculus arvensis*, 612. C'est probablement après avoir reconnu plusieurs substitutions aussi extraordinaires, par les personnes qui lui envoyoit des notes, que le Doct. Durande a été forcé d'avouer qu'il s'en est rapporté à des correspondans qui ont pu le tromper. Celui de Semur a pris les semences comprimées et hérissées latéralement de pointes nombreuses et fort grandes, pour des fruits de *Tribulus terrestris*.

Ce *Tribulus* peut être aussi fondé sur le *Tribulus terrestris*, Dalech., H. pl., tom. 1, p. 433, *Medicago minima du catal.*

« M. Durande a trouvé en Bourgogne le *Trollius Europæus* » dit Bégouillet, *Descript.*, p. 411, n° 235. Bégouillet, ayant lu dans le catalogue de d'Huissier d'Argencour, le nom *Pseudo-helleborus* (pour désigner l'*Helleborus viridis*, Lin.) a pensé qu'il désignoit le *Trollius Europæus*. Voy., *Dict. des Sc. nat.*, tom. 43, p. 498, ce mot. Bégouillet a appuyé son assertion, car le nom générique seul *Trollius*, se lit à la page 214 de la Flore de Bourgogne.

657. *Lichnide rouge*, aujourd'hui *Lychnis sylvestris*.

661. *Silene conica*, pour désigner par double emploi le *Lychnis dioica*, 657, dont le pied femelle a été appelé à tort, *Lychnis sylvestris calicibus turgidis striatis*.

671. *Arenaria saxatilis*, pour désigner l'*Arenaria fasciculata*.

686. *Mæhringia muscosa* inscrite pour l'*Alsine mucronata*.

700. *Laserpitium latifolium*, pour *Laser. asperum*, 3470.

701. *Laserpitium trilobum*, pour *Laser. aquilegifolium*.

702. *Peucedanum officinale*. Par ce nom M. Durande a désigné la plante que M. Desfontaines a reconnue être le *Peucedanum tauricum*. M. Curt Sprengel l'avoit appelée *Sium virescens*, et alléguoit la figure intitulée *Persil sauvage de Dodonée*, et placée tom. 1, p. 600 de l'*Histoire des plantes* de Dalech.; mais ce persil sauvage a les fleurs blanches. Le *Peucedanum tauricum*, désigné à tort par le nom de *Cachrys levigata* dans les *Act. Divion.* 1820, pag. 152, n°

702, et par celui de *Selinum pratense* ? p. 222, d'après Persoon, est très bien représenté par Dodoens, *Pempt., lib. V, pag. 317*. La figure a été copiée par Dalechamps, *Hist. plant., tom. 1, p. 642*, avec le titre *Peucedanon de Dodonée*. Elle donne une idée fort exacte de notre plante, et peut fixer l'incertitude des botanistes sur elle.

710. *Buplevrum tenuissimum*, double emploi du *Buplevrum odontites*.

712. *Seseli glaucum*, employé d'après la *Flor. franç. de Lamarck, tom. 3, p. 436*, pour désigner le *Pimpinella dioica*, dont Dalechamps a donné une description exacte et une figure passable, tom. 1, p. 653, et p. 654, sous le titre de *Autre Meu, ou Fenouil tortu grand*. C. Bauhin, *Pin., p. 148, b*, l'appelle *Meum Dauci Cretici facie*.

713. *Seseli elatum* désigne le *Seseli peucedanifolium*, (du Catalogue de 1825), que Decandolle, *Flor. franç., tom. V, p. 503, n° 3417*, regarde comme une des nombreuses variétés du *Seseli montanum*, 711. Ainsi la localité indiquée dans la *Fl. franç., tom. 4, p. 285*, doit être effacée.

718. *Pimpinella glauca*, signalé dans les *Act. Divion., 1820, p. 218*, désigne l'*Æthusa buniis*.

720. *Anethum feniculum*, pour indiquer le *Seseli montanum*, 711.

Le Fenouil est exotique, et son habitation en France n'est que le résultat de la culture. Le Doct. Durande, en l'indiquant aux environs de Semur, et Béguillet en l'indiquant, *Descript. de la France, p. 365, n° 133*, sur le chemin de Dijon à Plombières, aux Buttes de Semur, etc., m'ont fourni le moyen de reconnoître la plante

à laquelle l'un et l'autre avoient donné le nom de fenouil, sans l'avoir vue. J'ai reconnu que la phrase *Fœniculum sylvestre elatius ferulae folio breviori*, Tourn. I. R. H, p. 311, employée par d'Huissier d'Argencour, pour indiquer la plante connue aujourd'hui sous le nom de *Seseli montanum*, phrase à côté de laquelle s'est trouvé écrit le mot *Fenouil*, est cause de l'erreur des deux auteurs; et pour ne laisser aucun doute sur l'explication que je donne, il me suffira de rapporter le passage suivant: « D'Huissier d'Argencour a trouvé le *Seseli de montagne* ou *Faux Meum* à la descente de Semur. » *Descript. de la France. Bourgogne*, p. 365, n.º 130. Ainsi le *Seseli montanum* croît dans le lieu assigné au prétendu *Anethum fœniculum*.

721. *Smyrniolum olusatrum*, double emploi de l'*Athamanta oreoselinum*, 727, comme il est aisé de s'en assurer, en rapprochant des localités indiquées par le Doct. Durande, ce que dit Béguillet, *Descript.*, p. 365, n.º 132. « Le Maceron a une odeur de myrrhe; il croît au-dessus des vignes de la côte, au mont Afrique, dans les bois de Flavigny, etc. »

723. *Pastinaca opoponax*, double emploi pour désigner des échantillons très grands et bien nourris de panais sauvage, 722.

735. *Tordylium officinale*, double emploi du *Tordylium maximum*, dont les graines étoient desséchées.

743. *Scandix nodosa*, double emploi du *Caucalis nodosa*, 734.

746. *Coriandrum testiculatum*, double emploi pour désigner le *Coriandrum sativum*, croissant isolément. Aussi M. Decandolle a eu raison de douter, *Flor. franç.*, tom. 4, p. 293, n.º 3435, de l'existence du *Coriandrum*

testiculatum dans les champs, aux environs de Dijon.

749. *Phellandrium mutellina*, portée sur la Flore d'après la phrase du catalogue de d'Huissier d'Argencour, qui l'avoit reçue des Alpes.

750. *Eryngium planum* et *Eryngium pusillum*, basés sur des feuilles radicales d'*Eryngium campestre*.

751. *Astrantia major*, (Act. Divion., 1820, p. 156), annoncée à la séance du 18 août 1785, *Regist.*, tom. 14, fol. 480, ne se trouve plus dans l'endroit indiqué. L'échantillon vu par M. Tartelin, étoit le produit de graines qu'il y avoit semées l'année précédente.

757. *Genista germanica*, pour *Genista anglica*.

759. *Ononis minutissima*, pour *Ononis parviflora*.

760. *Trifolium bituminosum*, Collet, pris par Haller, *Bibl. botan.*, tom. 2, p. 34, pour le *Psoralea bituminosa*, Lin., est l'*Ononis natrix*. Voyez *Act. Divion.*, 1820, p. 213, 214.

762. *Spartium decumbens*, le petit genêt purgatif, *Genista purgans*, dont la fleur sent la vanille, au mont Afrique, *Béguillet*, *Descript.*, p. 438, est aujourd'hui *Genista prostrata*.

765. *Cytisus sessifolius*, aujourd'hui *Cytisus nigricans*.

766. *Cytisus supinus*, pour *Cytisus capitatus*.

768. *Trifolium hybridum*, double emploi du *Trifolium repens*. Le Dr Durande ayant trouvé dans la Flore de Lamarck, tom. 2, p. 603, sous la rubrique *Trèfle blanc*, les *Trif. repens* et *hybridum* de Linné, les a placés dans sa Flore.

772. *Trifolium alpestre*; c'est le *Trifolium medium*.

784. *Trigonella monspeliaca*, double emploi de l'*Hypocrepis comosa*, portée sur les anciens catalogues, sous

le nom d'*Hedysarum minus*, dénomination qui aura été confondue avec *Hedysarum minimum*, et par là aura donné lieu à la substitution que je signale et dont j'ai indiqué plus haut la source. Il faut supprimer la localité indiquée par Decandolle, *Fl. fr.*, tom. 4, p. 552, n° 3929. La dénomination de *Fœnum graecum sylvestre*, pour désigner l'*Astragalus glycyphyllos*, est une autre cause de l'allégation de la *Trigonella monspeliaca*.

789. *Glycirrhiza glabra*. Celle indiquée d'après Collet, *Catal.*, p. 34, dans les haies auprès d'Etaule et de Larrey, est l'*Astragalus glycyphyllos*. La réglisse n'est point indigène dans le département de la Côte-d'Or. Aussi les localités indiquées par l'auteur de la Flore, et répétées par Decandolle, *Fl. fr.*, tom. 4, p. 560, n° 3945, doivent être effacées, à moins qu'on ne les réserve pour l'*Astragalus glycyphyllos*, qui s'y rencontre effectivement.

Le Dr Durande, qui a profité du travail de Collet, sans le discuter, a adopté inconsidérément tous les noms placés dans son catalogue; il n'a pas réfléchi que ces noms n'avoient pas la valeur que Linné a fixée depuis à ceux qu'il a adoptés. Aussi les noms employés par Collet ne pouvoient pas indiquer les mêmes plantes que celles ainsi appelées par Linné. Ce défaut d'attention est une des causes de l'insertion dans la Flore de Bourgogne de plusieurs plantes qui ne lui appartiennent pas. Heureusement, les localités indiquées par Collet, et l'examen que j'ai pu faire sur place des plantes dont il parle, m'ont fourni le moyen de rétablir l'exactitude.

795. *Apios*, Collet, p. 35, est le *Lathyrus tuberosus*.

802. *Lathyrus heterophyllus*, employé mal à propos,

dans les *Act. Div.*, 1820, p. 65, note, et p. 158, pour désigner l'*Orobis tuberosus*.

805. *Vicia dumetorum* pour *Vicia sepium*. C'est par un *lapsus calami* que le Dr Durande a écrit la dénomination de Tournefort au lieu de celle de Linné, placées l'une et l'autre sous la rubrique *Vesce des haies*.

816. *Lunaria minor*, *Sferra cavallo*, Collet, *Catal. p.* 39 et 72, est l'*Hippocrepis comosa* (*Voy. Act. Div.*, p. 215), qui a donné lieu à l'erreur de l'existence de la Trigonelle de Montpellier en Bourgogne.

818. *Coronilla valentina*, pour désigner la *Coronilla montana*, (appelée à tort dans les *Act. Div.*, 1810, p. 161 et 205, *Coronilla coronata*) a induit en erreur Decandolle, qui indique, *Flore franç.*, tom. 4, p. 607, n. 4046, la Coronille à grandes stipules, à Notre-Dame d'Étan en Bourgogne.

822. *Astragalus hamosus*, double emploi de l'*Astragalus glycyphyllos*, 821, dont on aura cru voir les calices velus.

823. *Asphodelus ramosus*. 824. *Asphodelus fistulosus*, sont une nouvelle preuve à l'appui des détails que j'ai donnés sous le numéro 789. Collet, dans son *Catalogue*, p. 52, parle des Asphodèles blancs qui se trouvent dans les bois de Somberton. Le Doct. Durande ne pensant pas que Collet désignoit par ce nom les Phalangères *Anthericum*, a porté dans sa Flore ces deux Asphodèles des provinces méridionales, lesquelles sont, comme on le voit, un double emploi de l'*Anthericum ramosum*, 837, et de l'*Anthericum liliago*, 838, placés aujourd'hui sous le genre *Phalangium*.

826. *Hyacinthus non scriptus*, double emploi de

l'*Hyacinthus comosus*, 828, aujourd'hui *Muscari comosum*, examiné avant son complet développement.

829. *Hyacinthus Botryoïdes*, double emploi de l'*Hyacinthus racemosus*, 830, actuellement *Muscari racemosum*, désigné par Collet, *Catal.*, p. 52, sous le nom d'*Hyacinthus Botryoïdes*, dénomination qui n'a nul rapport avec la même adoptée postérieurement par Linné.

835. *Convallaria verticillata*, double emploi du *Convallaria multiflora*, 834, examiné dans sa jeunesse.

840. *Allium victorale*, double emploi de l'*Allium ursinum*, 848, dont les feuilles ont été comparées à celles du plantain. Dalechamps, *tom. 2*, p. 419, désigne l'*Allium ursinum* sous le nom d'*Allium victorale*.

850. *Allium Moly*, double emploi ou de l'*Allium ursinum* (1), ou de l'*Anthericum ramosum* etc., désignés par les anciens botanistes par le nom de *Moly*.

858. *Veratrum album*. 859. *Veratrum nigrum*, double emploi de l'*Epipactis palustris* et de l'*Epipactis microphylla*. Sw.

L'infatigable compilateur Buc'hoz (*Dict. universel des plantes*, *tom. 4*, p. 227, article *Ellébore blanc*), ayant lu dans le catalogue de Collet, p. 28, ce qui regarde l'*Elléborine*, *Ellébore blanc*, a cru qu'il s'agissoit du *Varaire*, *Veratrum*. En conséquence il a porté les deux *Vératres* parmi les plantes de Bourgogne. Béguillet et le Doct. Durande, n'ayant point cherché à discuter l'assertion de Buc'hoz, l'ont adoptée d'emblée; et par une singularité fort extraordinaire, Béguillet nous fournit sans

(1) C. Bauhin, *Pin.*, p. 74, VIII, attribue à l'*Allium ursinum*, le nom d'*Allium Moly*.

s'en douter la preuve la plus frappante de ce que j'avance. Voici sa phrase. « Buc'hoz dit qu'on trouve les Vérateres, « vers le grand étang de Gevrey, à Montmusard et au- « tres lieux de la Bourgogne. » (*Béguillet, Descript. de la France*, p. 502.) Si Béguillet eut ouvert le catalogue de Collet, il auroit lu, p. 28 : « Des Elléborines rouges, « il y en a à Montmusard, et des blanches auprès de « l'étang de Gevrey. » Il auroit alors reconnu que Collet ne parloit que des *Serapias* actuellement *Epipactis*, et que Buc'hoz avoit lourdement erré en transportant à des plantes étrangères à la Bourgogne, ce que Collet avoit dit des *Elléborines*. M. Durande, trop confiant en Buc'hoz, et ne vérifiant pas par lui-même, a conservé la bévue du compilateur, bévue dont on retrouveroit au besoin une autre source dans le mot *Veratrum nigrum*, employé pour désigner l'*Helleborus foetidus*.

863. *Fritillaria Meleagris*, aux environs de Nuits.

C'est par suite d'un *lapsus calami* que cette plante est indiquée aux environs de Nuits. M. Soucelier, médecin de cette ville, avoit trouvé la Fritillaire dans les environs de Labergement ; il en instruisit le Doct. Durande, *Flor. Bourg.*, 1^{re} part., *avertissement*, p. v, qui, au lieu de dire : M. Soucelier, médecin à Nuits, a trouvé la Fritillaire Méléagre, a écrit : M. Soucelier, médecin, a trouvé aux environs de Nuits la Fritillaire.

865. *Tulipa sylvestris*, la Tulipe sauvage, se trouve dans le parc de Neuilly. Elle n'a point été retrouvée dans la localité d'Ouge indiquée par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 3, p. 199, n. 1903, d'après Durande.

866. *Smilax aspera*, double emploi pour le *Mayanthemum bifolium*, appelé *Smilax unifolia*, par d'Huis-sier d'Argencour ; ou pour le *Tamus communis* appelé

Smilax par Collet dans son *Catalogue*, p. 102. Voyez *Act. Divion.*, 1820, p. 217.

872. *Narcissus Bulbocodium*, Bégouillet, *Descript. de la France*, p. 372, pour *Narcissus pseudonarcissus*.

876. *Iris sibirica*, double emploi de l'*Iris fœtidissima*. 875.

878. *Galanthus nivalis*, double emploi du *Leucoium vernum*, 877, appelé par Haller *Galanthus uniflorus*. Ainsi il faut supprimer les indications de localités données par Decandolle, *Flor. franç.*, tom. 3, p. 234, n. 1987, d'après Durande. Ces localités sont celles du *Leucoium vernum*.

880. *Stratiotes aloides*, double emploi de l'*Hydrocharis morsus ranae*, examinée par un particulier qui l'a prise pour le *Stratiotes aloides*. Vaillant avoit donné le nom de *Stratiotes* à l'*Hostonia palustris*; c'est peut-être cette dernière plante que le correspondant du Doct. Durande lui indiquoit.

881. 882. Ces deux *Satyrium* font aujourd'hui partie du genre *Orchis*.

883. *Satyrium repens* pour désigner l'*Epipactis microphylla*. Sw. 901.

901. *Serapias latifolia*, double emploi pour désigner l'*Epipactis rubiginosa*, Crantz, *Stirp. Austr.*, p. 467, n. 5 a. *Tab. fascicul. VI*, fig. 6, indiquée par le nom de *Satyrium repens*, 883, et appelée aujourd'hui *Epipactis microphylla*. Sw.

Cette plante, désignée par C. Bauhin, *Pinax*, p. 186, n. II, sous le nom d'*Helleborine altera atro rubente flore* (1), alléguée par Raj, *Hist. plant.*, tom. 2, p.

(1) Cette synonymie est placée, par Gilibert, *Caroli Linnæi Systema plantarum Europæ. Spec. Pars II*, p. 469 (désignée par erreur 269) sous le *Serapias latifolia*.

1231, n. 5, et Morison, *Plant. Oxon. Hist., part. III, sect. XIII, p. 487, n. 2*, n'a point été relatée par Tournefort dans ses *Instit. Rei herbariae*. Voyez *Act. Divion.*, 1820, p. 167-168. Elle est cependant fort commune. Scopoli l'a appelée *Orchis nigra*. Voyez Gmelin, *S. N. tom. 2, p. 51, note*. Darluc, *Hist. natur. de la Provence, tom. 1, p. 322*, dit : « On nomme vulgairement l'Orchis à fleur cramoisie *Manetto*, parce que sa racine bulbeuse est divisée en cinq petits doigts : les fleurs ont un parfum de vanille. Les bergers en font des bouquets. » M. Marquis, *Précis analyt. des travaux de l'Acad. de Rouen, 1813, p. 18*, l'a indiquée sous le nom de *Serapias microphylla*. Decandolle, *Flor. fr., tom. V, p. 334, n. 2039*, regarde l'*Epipactis microphylla*, comme une variété remarquable de l'*Epipactis latifolia*, dont elle diffère évidemment.

907. *Polygonum bistorta*. Celle indiquée au pied du Mont Afrique est un double emploi pour désigner la *Dentaria pinnata*, 443.

Voici l'origine de l'assertion consignée dans la Flore de Bourgogne. Collet, *Catalogue, p. 60*, s'étoit servi des mots Bistorte, *Serpentaria*, Couleuvrée, pour désigner la Dentaire pennée, dont la racine est contournée. Le Doct. Durande, n'ayant pas reconnu quelle étoit la plante que Collet avoit en vue, s'en est rapporté au seul nom Bistorte, et a pensé qu'il s'agissoit du *Polygonum bistorta*. Mais il ne s'est pas rappelé que *Bistorte* est une expression employée pour exprimer une racine qui offre deux coudes rapprochés, et qu'elle est synonyme de contournée; *Radix contorta*; il n'a pas su que *Eptafilon* est une plante à sept feuilles, ... dont une espèce, qui a la racine mince, rameuse, tortue et roussâtre, ... appelée Tormentille, est aussi bistorte, *Opus pandect., fol. XC,*

verso, et que *Bistorta* est une plante à sept feuilles.

Telles sont les sources de la confusion faite par Collet lui-même, qui pensoit que la Dentaire ayant des racines contournées pouvoit être appelée Bistorte, *Serpentaria*, Couleuvrée.

924. *Rumex digynus*, double emploi du *Rumex scutellus* cueilli sur le mont Afrique.

D'Huissier d'Argencour, ainsi que nous l'avons déjà dit, avoit l'habitude d'ajouter l'épithète *alpina* aux plantes cueillies sur les montagnes; il ne s'en est point écarté pour l'*Acetosia rotundifolia*, cueilli sur les montagnes; et l'on a cru qu'il falloit à côté de cette phrase mettre le nom de *Rumex digynus*. Mais en comparant la localité, *Carrières des Chartreux*, indiquée par la Flore, avec celle désignée par Collet, qui dit, *Catal. p. 90*: « L'oseille est en abondance dans les *Perrières*. » il ne restera plus de doutes sur la manière dont la Flore de Bourgogne a été faite.

935. *Chenopodium album*, et 936. *Chenopodium viride*. Ces deux espèces sont réunies et connues actuellement sous le nom de *Chenopodium leiospermum*.

Parietaria cretica, Béguillet, est la *Parietaria judaïca*.

944. *Camphorosma acuta*, double emploi du *Polychnemum arvense*, 945.

Le *Camphorosma* se trouve porté dans la Flore, parce que son auteur ne s'est pas rappelé que le *Polychnemum arvense* avoit été désigné sous le nom de *Camphoratae congener*, comme on le voit dans la Flore du mont Pilat, par Latourette; et comme on le lit dans la *Flore de Toulouse*, p. 63, par le Doct. Tournon, où l'on voit que le *Polychnemum arvense* est appelé *Camphrée sauvage*.

Toutes les fois qu'on s'attachera à des dénominations,

sans en vérifier les applications, on éprouvera toujours l'inconvénient de tomber dans des erreurs multipliées, et de se plonger dans une confusion très difficile à éclaircir.

946. *Alchemilla alpina foliis sericeis*, indiquée le long des prés, en allant à Plombières, *Desc. gén. et part. du Duché de Bourg.*, t. 1, p. 399, n'est point l'*Alchemilla alpina*, comme on l'a dit à tort, *Act. Divion.*, 1820, p. 204, mais bien l'Argentine, *Potentilla anserina*, 458.

947. *Urtica pilulifera*, étrangère à la Bourgogne, quoiqu'elle y soit indiquée par Bégouillet, *Descript.*, p. 479; n. 390.

964. *Potamogeton setaceum*, pour indiquer *Potamogeton pectinatum*.

968. *Naias marina*, actuellement *Nayas major*. Bégouillet, *Descript.*, p. 520, demandoit si ce n'étoit pas la *Vallisneria*? Voyez *Act. Divion.*, 1820, p. 209-210.

971. *Amaranthus viridis*, pour désigner *Amaranthus sylvestris*.

975. *Plantago lagopus*, double emploi du *Plantago lanceolata*, 974, dont un échantillon, observé par d'Huisier d'Argencour, lui a fait croire que l'épi étoit tomenteux.

976. *Plantago coronopifolia*, sur le chemin couvert du bastion de la porte d'Ouche; double emploi du *Coronopus vulgaris*.

Cette singulière substitution est encore la suite de la manie de faire des livres avec des livres, sans vérifier les idées de l'auteur original.

Collet en disant, *Catalog.*, p. 25: « *Coronopus*, corne de cerf, il y en a sur le chemin couvert du bastion de la porte d'Ouche », indiquoit le *Coronopus vulgaris*,

qui se trouve encore dans cette localité, et nullement le Plantain corne de cerf, qui ne croît point dans le département de la Côte-d'Or.

977. *Plantago psyllium* pour *Plantago arenaria*.

990. *Euphorbia dulcis*, Tithymale doux des montagnes à fleurs pourpres, Béguillet, *Descript.*, p. 391, désigne l'*Euphorbia purpurata*.

994. *Euphorbia esula*, pour désigner l'*Euphorbia gerardiana*, Dec., *Flor. fr.*, tom. 3, p. 337, n. 2160.

997. *Buxus sempervirens*, omis par Durande dans sa Flore.

1017. *Betula lenta*, placé par Daubenton parmi les arbres de la Bourgogne, parce qu'il en élevoit à Montbard. Mais cet arbre est exotique.

1022. *Quercus esculus*. Cet arbre est étranger à la Bourgogne.

1023. *Quercus robur*. Sous ce nom se trouvent désignées toutes les espèces portées dans le catalogue de MM. Lorey et Duret.

1025. « M. Daubenton dit qu'il y a en Bourgogne un orme très singulier, dont la feuille ressemble au coquillage que l'on nomme Étoile de mer. » *Buc'hoz*, *Dict. des plant.*, tom. 4, p. 224.

Je ne sais ce qu'a voulu dire Buc'hoz, par ce passage inintelligible.

1034. *Aristolochia Clematitis*, indiquée au faubourg St. Nicolas, d'après Collet, *Catalogue*, p. 69, qui l'appelle Sarazine. On ne l'y trouve plus. Herbe sarrazine, (Dalechamps), l'*Achillea pturmica*, dans les Pyrénées. *Dict. class. d'hist. nat.*, tom. 8, p. 139.

1047. *Juncus pilosus*. Sous cette dénomination, se trouvent les *Luzula maxima* et *Luzula vernalis*.

1048. *Juncus niveus*, double emploi du *Juncus campestris*, 1049, qui renferme les *Luzula campestris* et *Luzula multiflora*.

1067. *Alopecurus paniceus* est le *Crypsis alopecuroïdes*, Dec., *Fl. fr.*, tom. 5, n. 1475.^a

1068. *Lagurus ovatus*, double emploi de l'*Alopecurus pratensis*, 1063. J'en trouve la preuve dans Béguillet, *Descript. de la France*, p. 332-333, n. 37. Cet auteur cite la phrase de Tournefort, *Gramen spicatum, tomentosum, longissimis aristis donatum*, sous les noms *Queue de souris*, *Chiendent cotonneux à épis*, le long de l'Ouche. Ces noms français conviennent à l'*Alopecurus pratensis*, auquel a été rapportée mal à propos la phrase citée de Tournefort, qui appartient effectivement au *Lagurus ovatus*, vulgairement Queue de lapin.

1070. *Stipa capillata*, double emploi de la *Stipa pennata*, observée avant le complet développement de la barbe.

1093. *Bromus distachyos*, double emploi du *Triticum pinnatum*, dont on avoit regardé les épillets comme comprimés.

1095. *Agrostis capillaris* pour *Agrostis vulgaris*.

1097. *Agrostis minima* pour *Agrostis pumila*.

1113. *Poa trivialis*, pour *Poa scabra*.

1130. *Briza maxima*, double emploi du *Briza media*, dont on aura cru la panicule composée de deux à sept épillets.

1138. *Scirpus fluitans*; sous ce nom sont désignés les *Scirpus sylvaticus* et *Scirpus maritimus*.

1142. *Carex leporina* pour désigner le *Carex ovalis*.

1146. *Carex capillaris* pour le *Carex patula*.

1150. *Carex acuta nigra* pour le *Carex gracilis*.

1151. *Carex acuta rufa* pour le *Carex ampullacea*.
1159. *Osmunda regalis*, Fougère fleurie, Bégouillet, *Descript. de la France*, p. 509, ne se trouve point dans le département de la Côte-d'Or ; je la soupçonne insérée dans notre Flore, par suite d'une équivoque sur l'*Aspidium regium*. 1178.
1165. *Equisetum hyemale*, double emploi de l'*Equisetum arvense*, dont des échantillons auront offert des gaines des articulations presque entières.
1173. *Polypodium lonchitis*, pour *Polystichum aculeatum*.
1174. *Polypodium cristatum* pour *Polystichum Calopteris*.
1179. *Polypodium Dryopteris* pour le *Polypodium Phaegopteris*.
1186. *Hypnum proliferum* pour *Hypnum tamariscinum*.
1187. *Hypnum parietinum* pour *Hypnum splendens*.
1191. *Hypnum illecebrum* pour *Hypnum purum*.
1194. *Bryum apocarpum* ; sous ce nom sont réunis, *Grimmia apocarpa* et *Gymnostomum ciliatum*.
1201. *Bryum Hypnoïdes* ; sous ce numéro sont réunis les *Trichostomum canescens* et *lanuginosum*.
1206. *Mnium hornum* pour les *Bryum stellatum* et *ventricosum*.
1207. *Mnium polytrichoïdes* pour les *Polytrichum nanum* et *aloides*.
1208. *Mnium serpillifolium* pour les *Bryum punctatum*, *cuspidatum* et *ligulatum*.
1210. *Sphagnum palustre* pour les *Sphagnum latifolium* et *capillifolium*.

1211. 1212. Ces deux *Lycopodium* sont pour *Lycopodium inundatum*.

1221. *Byssus saxatilis*; sous cet article se trouvent les *Lepra lactea* et *Lepra incana*.

1236. *Lichen fimbriatus*; double emploi du *Scyphophorus pyxidatus*.

1250. *Jungermannia ciliaris*, pour indiquer la *Jungermannia tomentella*.

1264. *Boletus igniarius*, pour les *Boletus unguatus* et *obtusus*.

1269. *Agaricus vernus*, plus abondant au printemps, désigne l'*Agaricus albellus*.

L'*Agaricus vernus*, qui se ramasse aussi en automne, est l'*Agaricus tortilis*. Il ne faut pas perdre de vue que l'*Agaricus vernus* véritable est vénéneux, tandis que les deux espèces désignées par ce nom dans la Flore sont innocentes et recherchées sur les meilleures tables.

Ces Agarics font lever la mousse; de là le nom de Mousseron. *Collet, Catal., p. 8.*

1270. *Agaricus piperatus* pour *Agaricus acris*.

1271. *Agaricus fimetarius* pour *Agaricus fimiputris*.

1272. *Agaricus campanulatus* est *Amanita campaniformis*, *Lam. Encycl. méth., Botan., t. 1, p. 109, n. 37.*

1274. *Agaricus hæmisphæricus* pour *Agaricus semiorbicularis*, *Dec., Fl. fr., t. 2, p. 155, n. 410.*

1275. *Agaricus mammosus* pour *Agaricus nigripes*: *Dec. Fl. fr., t. 2, p. 159, n. 422.*

1276. *Agaricus glutinosus* désigne les *Agaricus conicus*, *Flor. fr., n. 1281, XIII*, et *Agaricus coccineus*, *Flor. fr., n. 1281, XIV*, qui sont le Cône d'or décrit

Diction. des sciences naturelles, tom. X, pag. 264.

1277. *Agaricus lacteus*, c'est l'*Agaricus eburneus*.

1278. *Agaricus squamosus*, c'est l'*Agaricus verrucosus*.

1279. *Agaricus stramineus* indique celui de la Flore franç., n. 1281, VII, mentionné dans l'*Encycl. méthod., Bot.*, tom. 1, p. 106, n. 17.

La phrase de Raj, citée comme synonyme à ce numéro 1279, désigne l'*Amanite amère*, *Encycl.*, tom. 1, p. 106, n° 18; *Agaricus amarus*, Dec., *Fl. fr.*, tom. 2, p. n° 466.

1280. *Agaricus viscidus* désigne l'*Agaricus nitens*, Schœff., *Tab.* 238; *Amanite glutineuse*, *Encycl. méth. Botan.*, tom. 1, p. 107, n° 25.

1281. *Agaricus repandus*, peut-être celui indiqué par Decandolle, n° 516?

1284. *Agaricus hirsutus*. Sous ce nom se trouvent réunies plusieurs espèces, et sur-tout les *Boletus versicolor*, *unicolor*, etc.

A. Champignon rouge rendant un suc jaune, *Béguillet*, *Descript.*, p. 525; c'est l'*Agaricus necator*.

B. Morceau d'Agaric particulier, donné par M. de Morveau à l'Académie, 18 janv. 1776: 13 mai 1784. *Byssus aluta*. *Voy. Act. Divion.*, 1819, p. 26, n° 3.

C. Champignon rouge en soucoupe, décrit par l'abbé Picardet, 4 mai 1764, *Registres*, tom. 2, fol. 123. *Peziza epidendra*.

D. Champignon singulier trouvé en avril 1780, par l'abbé Picardet, dans le bois du Roi, entre Crimolois et Fauverney; 13 avril 1780, *Registres*, vol. X, fol. 236, verso. *Boletus obliquatus*.

D. Champignon ridé trouvé par M. Tartelin. *Nor.*

Act. Divion., 1785, 2^e semestre, p. 302, avec fig. *Bolletus obliquatus*.

E. Maladie des feuilles de Poirier, décrite par M. Thomas, curé de Labergement Ste. Colombe, 6 avril 1786, *Regist.*, tom. XV, fol. 31. Elle étoit produite par l'*Æcidium cancellatum*, dont la présence se manifesta dès le mois de mai par des bosselures plus ou moins multipliées sur les feuilles.

F. Champignons nés sur des épis qui étoient restés à de la paille, dont on avoit fait des paniers conservés à la cave, 16 novemb. 1764, *Registres*, tom. 2, fol. 164. Cette observation du pâtissier Lenoir, consignée avec quelques détails dans la *Descript. de la France. Bourgogne*, par Béguellet, p. 522, fut communiquée à l'Académie par M. Picardet qui donne une explication, *Act. Divion.*, 1769, non admissible, et relevée par Haller, *Bibl. botanica*, tom. 2, p. 599. Ce que j'ai trouvé relativement à cette observation est si peu précis, que je n'ai pu découvrir l'espèce de champignon en question.

G. Champignon couleur de rose, en forme de petite mousse, trouvé par M. de Morveau sur le territoire de Charrey, près Châlon-sur-Saône.... On se sert de son infusion pour guérir la galle des chiens. 27 mai 1780, *Regist.*, vol. X, fol. 243, verso. Je n'ai rien trouvé qui ait pu me faire reconnoître cette production.

H. Gramen portant à sa pointe une fleur légumineuse d'un beau rouge, Collet, *Catal.*, p. 52. Voyez *Act. Divion.*, 1820, p. 216.

Cette assertion de Collet est l'objection la plus forte que l'on puisse faire à son système, puisqu'en n'admettant que la considération des feuilles pour déterminer les plantes, on confond les plus différentes. Il ne s'agit ici

què du *Latyrus nissolia* que M. Tartelin a encore retrouvé au même lieu.

J. *Sclerotium lenticulare*, Duret, *Catalogue*, p. 41. C'est la *Galle en champignon*, si bien décrite et représentée par Réaumur, *Mém. Ins.*, tom. 3, p. 424, 425, 524, *Tab. 42, fig. 8-10*. Cinips de la galle en chapeau du chêne. Geoffr., *Ins.*, tom. 2, p. 300, n^o 9. Excluez la citation de Linné.

K. *Sclerotium pezizoïdes*, Duret, *Catal.*, p. 41; c'est la *Galle en écusson du chêne*, décrite et figurée par Réaumur, *Mém. Ins.*, tom. 3, p. 446, 522, *Tab. 40, fig. 13-15*. Geoffr., *Ins.*, tom. 2, p. 302, n^o 15. Cynips numismalis. *Encycl. Ent.*, tom. V, p. 787. sp. 27.

L. Sphérie du linge, *Act. Div.*, 1825, p. 42, est *Sclerotium lintei*. Vall.



EXTRAIT

DU RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE,

PAR M. ANTOINE,

AU NOM DE LA COMMISSION

CHARGÉE DE L'EXAMEN DES MÉMOIRES ENVOYÉS AU CONCOURS

POUR LE PRIX DE MÉDECINE DE 1827.

MESSIEURS,

Dans le cours de moins d'un demi-siècle, et encore y faut-il comprendre les années déjà écoulées du dix-neuvième, les sciences physiques se sont illustrées par des découvertes dont les nombreux

résultats étonnent l'imagination. Des hommes pleins de zèle pour l'avancement des connoissances humaines, éclairés de la lumière qu'elles ne cessent de répandre, et pressés du besoin d'être utiles à leurs semblables, se sont imposé l'obligation d'observer attentivement les divers phénomènes de la nature, de les étudier avec soin, et de pénétrer, autant que possible, jusqu'à leurs causes, afin d'ajouter, par l'acquisition de connoissances nouvelles, à la somme de celles que le monde savant possédoit déjà. La nature est donc devenue leur domaine; ils l'ont interrogée dans toutes ses parties; et pour en mieux saisir l'ensemble, ils ont embrassé tous les objets vers lesquels ont pu se porter leurs regards, et qui existent à la surface et dans le sein de la terre, au fond des eaux, dans les hautes régions de l'air, jusqu'au ciel même. Par-tout ils ont trouvé de vastes sujets de recherches et de profondes méditations; tout a été par leurs travaux justement apprécié et en quelque sorte lié avec les besoins de la civilisation, puisque du produit de leurs expériences ils ont dignement augmenté les richesses de toutes les sciences, embelli tous les arts. C'est sur-tout par l'application qui en a été faite aux arts industriels, que ceux-ci ont pris un plus rapide essor et se sont élevés à un degré de perfection jusqu'a-

lors inespéré, ou qui du moins ne paroissoit pas encore pouvoir être atteint.

De ces recherches laborieuses sont sortis en grand nombre des principes constituans des corps naturels, tenus si long-temps cachés, qui avec quelques-uns déjà soupçonnés peut-être, mais à cette époque encore ignorés, se présentent en foule comme des élémens nouveaux et semblent agrandir à nos yeux les merveilles de la création.

Grâces infinies soient rendues à ces infatigables scrutateurs de la nature pour avoir osé, non sans quelques succès, soulever un des coins du voile mystérieux dont elle se plaît, sans doute encore pour long-temps, à couvrir ses plus secrètes opérations, et pour avoir, par suite de leurs tentatives, révélé une partie des trésors qu'elle renferme dans son sein.

Toutes ces découvertes, tous ces perfectionnemens qui ont si fort étendu la sphère de nos connoissances, semblent n'avoir eu d'autre but que de pourvoir aux commodités de la vie et au bien-être de l'homme. La Médecine, qui elle-même est une science à part, s'en propose un différent, mais d'un ordre un peu plus élevé; car il regarde uniquement l'être qu'elle a choisi pour l'objet constant de ses soins, l'homme dans l'état de maladie. Et si d'un côté elle s'efforce de travailler à la guérison de ses maux, de l'autre

elle se fait un devoir de veiller à la conservation de sa santé, sans laquelle il n'est point pour lui de jouissance possible. Aussi, dans tous les temps, s'est-elle hâtée de mettre à profit les ressources que lui fournissent les sciences naturelles, et de les faire servir à ses vues, mais après les avoir fait passer au creuset de l'observation et de l'expérience, sur lesquelles seules repose l'espérance des succès que l'art de guérir peut se promettre. Cet art salutaire doit par son objet intéresser et il intéresse en effet la société tout entière ; il est pour elle une nécessité, et c'est pour cela même qu'il a été donné aux hommes par le Très-Haut. Et quelle seroit en effet sans lui la condition de l'homme, passager sur cette terre d'exil qui n'est souvent pour lui qu'une mer orageuse toute semée d'écueils, contre lesquels le vaisseau de la vie est sans cesse exposé à se briser, s'il n'est dirigé par un pilote habile ?

On ne peut donc nier que l'art de guérir n'étende sa bienfaisante influence sur tous les membres dont la société se compose ; car on le voit passer des palais aux chaumières, du monarque puissant à l'humble berger, toujours prêt à porter des secours à l'homme souffrant contre les infirmités qui trop souvent consomment son existence avant le temps.

Comme toutes les autres sciences, la méde-

cine est susceptible de se perfectionner ; mais ce ne peut jamais être qu'à l'aide de l'expérience et de l'observation des phénomènes que présentent les maladies ; car c'est sur cette double base que sont assis les préceptes de l'art , tels que les a établis la sage antiquité. Toutes les fois qu'on a dédaigné ou négligé de les suivre , on s'est écarté de la seule voie ouverte aux progrès de la science , on s'est visiblement égaré. Des systèmes , enfantés par l'imagination , se sont mis à la place de la saine doctrine , menaçant de tout entraîner , c'est-à-dire de tout perdre , ce qui n'auroit pas manqué d'arriver si quelques bons esprits , assez heureux pour surmonter le torrent , n'avoient pas conservé à la science sa pureté originelle , toujours altérée par les innovations systématiques. Mais tous ces systèmes si vantés chacun dans son temps , comme le seul vrai , comme ce qu'il y avoit jamais eu de mieux conçu en médecine , que sont-ils devenus ? A peine en reste-t-il quelque trace légère ; tandis que la véritable doctrine , celle qui nous a été transmise par les écrits d'Hippocrate , à laquelle il a toujours fallu revenir , subsiste encore aujourd'hui rayonnante de son ancienne gloire.

Cependant une nouvelle doctrine , formant une école qui se qualifie du titre de *Médecine physiologique* , s'est élevée , il y a près de douze

ans, avec la prétention de changer totalement la face de la médecine; de la faire en quelque sorte sortir du néant pour lui donner une existence qu'elle n'eut jamais; en un mot, de réduire à rien des travaux qui ont illustré quelques-uns des plus beaux génies de l'antiquité et même des temps modernes. Cette école, à la tête de laquelle s'est placé un homme célèbre, ne voyant ou ne voulant voir, dans les diverses infirmités qui affligent le corps humain, qu'une seule et même maladie, l'irritation ou l'inflammation gastro-intestinale, n'admet aussi qu'un seul remède ou moyen thérapeutique, la saignée, et principalement la saignée capillaire pratiquée par l'intermédiaire des sangsues.

La saignée, ce moyen puissant qui a rendu et qui peut rendre encore de si éminens services lorsqu'il est dirigé par d'habiles mains, étoit très bien connue des Anciens; ils en ont souvent employé les différens modes, mais toujours avec une juste mesure et autant qu'il étoit nécessaire pour en obtenir de favorables résultats. Mais la doctrine physiologique, qui croit s'être fait un système solide de l'usage exclusif de ce grand moyen, sera-t-elle plus heureuse que celles qui l'ont précédée? Il est permis d'en douter: déjà elle est menacée de subir le même sort, ou du moins d'en avoir un fort peu différent. Des ex-

périences heureuses faites, dans ces derniers temps, sur le système nerveux; d'autres non moins concluantes, tentées sur celui des humeurs dont les altérations vont être désormais mieux connues, donnent lieu de croire que la science du médecin est à la veille de recevoir d'importantes améliorations. A la vérité les produits de ces expériences ne sont encore que des matériaux; mais ils sont précieux et certainement destinés à faire partie de ceux qui doivent servir à élever l'édifice régulier dont le génie d'Hippocrate a, depuis vingt-deux siècles et avec le plus rare bonheur, jeté les inébranlables fondemens.

Cependant la doctrine de l'irritation, trop exagérée, trop exclusive pour être vraie, n'en persiste pas moins dans son système, et n'a voulu jusqu'à ce jour se prêter à aucune modification. De là des écrits multipliés soit contre ce système, soit en sa faveur. Dans ce conflit d'opinions opposées, du milieu desquelles il est si rare de voir sortir la vérité, il n'étoit guère possible de rencontrer des règles fixes relativement aux différentes espèces de saignée. Afin donc de parvenir à mettre un terme à ces contestations, et pour arriver à quelque chose de positif sur cette importante matière, vous avez décidé, Messieurs, qu'il seroit fait un appel au zèle et au

talent des médecins qui, poussés par une louable émulation, voudroient entrer en lice et disputer le prix dont vous avez proposé le sujet en ces termes :

« Indiquer, d'après l'observation clinique et
« les connoissances anatomiques, quelles sont,
« dans les maladies aiguës et chroniques, les
« circonstances qui doivent faire préférer la
« saignée locale, soit par les sangsues, soit par
« les ventouses scarifiées, à la saignée générale ;
« et réciproquement ? »

« Quel est, dans les mêmes circonstances, le
« lieu d'élection pour l'emploi des différentes
« espèces de saignée ? »

Sept Mémoires vous ont été adressés, à cette occasion, et vous vous êtes empressés de nommer une Commission de cinq membres pour en prendre connoissance et vous faire part du résultat de son examen.

Parmi ces Mémoires, que votre Commission a cru devoir partager en deux sections d'après la manière dont ils sont entrés dans l'esprit du programme, il en est trois (les n^{os} 1, 5 et 6), qui ne lui ont pas paru pouvoir soutenir le parallèle avec ceux qu'elle a jugés pourvus de meilleurs titres pour être admis à concourir.

Le Mémoire coté n^o 1 et portant pour épigraphe ce vers de Virgile, *Felix qui potuit*

rerum cognoscere causas, est divisé en deux parties, subdivisées chacune en autant d'articles qu'il y a de cavités servant à loger les différens viscères destinés à remplir, dans l'économie vivante, des fonctions particulières. L'auteur les observe dans leur état de maladie, soit aiguë, soit chronique, sous le rapport de la saignée, dans tous les cas où elle lui paroît indiquée, et relativement au lieu d'élection qu'il importe de préférer pour y pratiquer les différens modes d'évacuation sanguine. Cette division assez naturelle lui fournit le moyen d'exposer successivement les diverses phlegmasies que peut éprouver chacun de ces viscères en particulier, et de déterminer avec assez d'exactitude, d'après les circonstances de ces maladies, l'espèce de saignée qu'il convient de mettre en usage, et le lieu qui doit être choisi pour cette opération. En cela il fait preuve de connoissances pratiques qui décèlent un médecin instruit et exercé. Mais son ouvrage, qui contient néanmoins de fort bonnes choses, est extrêmement diffus. On y trouve beaucoup de raisonnemens, peu ou presque point de faits, de fréquentes répétitions, quelques locutions vicieuses, et une extrême négligence de style. Il est d'ailleurs précédé d'un avant-propos et d'une introduction qui n'ont aucun rapport direct à la question, et qui doivent

être par cette raison considérés comme de vrais hors-d'œuvre. Votre Commission a donc cru devoir l'éloigner de ceux qui lui ont paru avoir des droits fondés pour être admis à disputer le prix.

Elle a porté le même jugement sur les n^{os} 5 et 6, quoiqu'ils ne soient pas sans mérite; mais ils ont le défaut d'être incomplets, et de n'avoir rempli qu'en partie les intentions exprimées dans le programme.

Le premier de ces deux Mémoires (celui qui est désigné par le n^o 5), dont l'épigraphe est cette réflexion de Sydenham : *Præcipuum medicinae faciendae defectum non in eo quod nesciamus quo pacto* etc., après avoir exposé les effets tant généraux que particuliers des saignées considérées dans leurs différentes espèces, établit des principes, ou plutôt des préceptes, au nombre de douze, qui peuvent, dit l'auteur, diriger dans l'emploi de ces mêmes saignées. Il les fait suivre chacun de remarques fort judicieuses, parcourt ensuite rapidement et très sommairement quelques phlegmasies aiguës, parmi lesquelles il paroît comprendre les névralgies, ne dit presque rien des maladies chroniques et ne produit aucune observation à l'appui de sa théorie.

Le n^o 6, ayant pour épigraphe cette sentence

pleine de vérité , *L'abus et le défaut de saignées sont également préjudiciables* , montre dans son auteur un médecin guidé par des vues pratiques très saines, se tenant également éloigné de l'exagération folle et d'une timide réserve. On y compte jusqu'à vingt-neuf observations qui cependant sont peu propres à fournir un appui solide à sa théorie ; car on voit qu'il prodigue , dans ses traitemens , l'emploi des sangsues. Aussi ses cures tiennent-elles un peu du merveilleux , puisqu'il n'est presque aucun de ses malades qui n'ait été guéri dans l'espace de trois ou quatre jours. On conçoit , d'après cela , que ses idées ne sont pas encore bien arrêtées sur le choix de l'espèce de saignée qu'il convient de préférer , ainsi que du lieu où elle doit être pratiquée. Au reste , son ouvrage semble être plutôt une leçon de thérapeutique qu'un exposé raisonné et muni de preuves, concernant l'usage et l'utilité des différentes espèces de saignée.

Ces deux Mémoires (les n^{os} 5 et 6) sont évidemment l'ouvrage de jeunes médecins qui malheureusement ont manqué le but , mais que leur mérite incontestable appellera bientôt , sans doute , à des succès plus réels.

Quant à ceux que votre Commission a particulièrement remarqués , et qu'elle a jugés dignes

d'un examen plus sérieux, ils sont au nombre de quatre, savoir : les n^{os} 2, 3, 4 et 7.

Nullius addictus jurare in verba magistri : telle est l'épigramme que l'auteur du n^o 2 a placée à la tête de sa dissertation. Le choix qu'il a fait de ce vers tiré de la première épître d'Horace, semble déjà annoncer qu'il est dans sa pensée de ne point se courber sous le joug des préjugés dominans, mais de faire de louables efforts pour contribuer au perfectionnement d'une science qui touche de si près aux intérêts de l'humanité. Aussi entre-t-il sur-le-champ en matière, et abordant franchement son sujet, il saisit d'un coup-d'œil l'esprit de la question proposée, la discute savamment, la suit dans tous les détails dont elle est susceptible ; examine quel est l'effet véritable des différentes émissions sanguines, établit une nouvelle théorie à ce sujet, rejette comme inutile celle de la dérivation et de la révulsion, et finit par conclure qu'une soustraction de sang, quel que soit le procédé mis en usage, produit toujours, sinon les mêmes effets thérapeutiques, au moins les mêmes résultats quant à la nutrition.

Ce Mémoire a paru à votre Commission digne de l'attention de l'Académie. Le style en est simple, facile, toujours clair, quelquefois élé-

gant, et même élevé, quand le sujet le comporte, jusqu'à la noble véhémence du style oratoire, particulièrement lorsque l'auteur s'indigne contre l'abus déplorable qui se fait aujourd'hui de la saignée capillaire par les sangsues. Ses raisonnemens sont solides, lumineux et convaincans; ses preuves appuyées sur les résultats de l'observation clinique; plusieurs de ses pensées neuves et pleines de justesse. On ne peut sur-tout s'empêcher d'admirer l'idée ingénieuse qu'il exprime en reconnoissant une similitude complète entre l'hémorragie spontanée et l'écoulement du sang provoqué par la morsure des sangsues. Nous pourrions cependant lui reprocher d'avoir été trop sobre d'observations détaillées, que peut-être ne permettoit pas la marche rapide de sa dissertation, et d'avoir laissé échapper quelques fautes grammaticales qui, bien qu'elles soient très légères, ne doivent pas moins disparaître d'un écrit tel que le sien.

Il n'en est pas ainsi du Mémoire n^o 3, qui s'annonce par cette épigraphe très concise : *Experientia docet*, et dont l'auteur, praticien très exercé et médecin habile, a suivi un plan tout opposé. Celui du n^o 2 s'est contenté de confirmer sa théorie par de simples résultats d'observations cliniques; au contraire, l'auteur du n^o 3 fait sortir sa théorie de ses propres ob-

servations, et cette manière de procéder est incontestablement la plus rationnelle en médecine. Ces observations ont pour objet le traitement d'un assez grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, des organes les plus importants du corps vivant, et sont très propres à faire connoître de quel jugement il faut être doué pour déterminer une juste application de l'une ou de l'autre espèce de saignée dans les circonstances qui en exigent l'emploi. Un pareil Mémoire ne peut venir que d'un médecin sage, judicieux et éclairé, qui a parfaitement compris le sens du programme, et qui a été bien près de remplir les vues de l'Académie. Mais il laisse à désirer un plan plus régulier, et un peu plus de développement dans l'exposition des faits et dans ses raisonnemens. Malgré cela, il est un des plus remarquables de ceux qui ont été envoyés au concours.

Celui qui est noté du n^o 4, et dont l'épigraphe est cette réflexion de Sydenham : *Quae in scenâ imaginationis, non verò in ipsâ rerum naturâ, etc.*, paroît être l'ouvrage d'un médecin laborieux et fort instruit. Il est rempli d'observations, dont quelques-unes, très curieuses et des plus instructives, ne peuvent avoir été faites que par un observateur soigneux, attentif et plein de sagacité. Il a parfaitement distingué les cas où l'une des espèces de saignée doit obtenir la pré-

férence sur les autres ; et à cet égard, il est entre heureusement dans les intentions de l'Académie. Mais il fonde sa théorie sur celle des fluxions, attribuée à Barthez, et qui passe assez généralement pour être un peu trop métaphysique. Aussi est-il quelquefois obscur, même peu intelligible, et semble être de quelques pas en arrière des connoissances actuelles ; ce qui n'empêche pas qu'il ne donne de temps en temps d'excellens conseils de pratique. Son Mémoire, un des plus volumineux du concours, annonce un médecin judicieux, des plus érudits, et bien capable de présenter un travail digne d'éloge.

On ne peut méconnoître dans l'auteur du n^o 7, un observateur exact et un praticien distingué. Ce Mémoire, à la tête duquel on lit ce passage de Fr. Hoffman, *Non excellentius, non praestantius ad plurimos morbos, etc.*, contient des observations nombreuses, recueillies avec beaucoup de soin, et dans lesquelles est indiqué avec précision l'emploi des différentes espèces de saignée. L'auteur est un médecin militaire à qui sa position aux armées a fourni l'occasion de soigner un très grand nombre de malades. Aussi dans son ouvrage, d'une prodigieuse étendue, fait-il mention de presque toutes les maladies ; il prouve, par les conséquences ti-

rées de ses traitemens, qu'il a fort bien compris la question proposée. Malheureusement il se montre aussi long discoureur qu'il est bon observateur, et ce défaut l'a fait tomber dans une prolixité qui nuit à l'intérêt de ses observations. En resserrant son sujet dans de plus étroites limites, il auroit pu tenir un rang plus distingué dans le concours.

Voilà, Messieurs, quels sont en substance les Mémoires qui vous ont été adressés dans le dessein de résoudre le problème que vous avez annoncé pour sujet du prix de 1827, et dont vous nous avez confié l'examen. Ils ont été l'objet de nos discussions jusqu'à ce que notre travail eût pu être amené au point de maturité qui nous permît de vous le présenter. Déjà, dans votre séance particulière du 22 août dernier, vous en avez adopté les conclusions, et en vertu de la décision que vous avez prise dans la même séance, le prix du concours est adjugé à l'auteur du Mémoire n^o 2; celui du n^o 3 reçoit les honneurs de l'accessit, et il est accordé une mention honorable aux Mémoires portant les n^{os} 4 et 7.



COMPTE RENDU

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

Partie littéraire.

ANNÉES 1826 ET 1827.



MESSIEURS,

Les travaux littéraires de l'Académie pendant les deux dernières années qui viennent de s'écouler, se composent d'objets relatifs à l'archéologie, à l'histoire, à la morale, à la philosophie, à la poésie. Vous présenter le résumé analytique de ces différens objets, c'est exprimer de nouveau votre reconnoissance envers les Membres soit résidans soit associés, qui ont bien voulu enrichir vos archives du fruit de leurs veilles; et puisse ce témoignage de votre gratitude en engager d'autres à imiter leur exemple!

ARCHÉOLOGIE.

L'Archéologie, Messieurs, vous a payé son tribut accoutumé; et il n'est point inférieur à

celui des années précédentes. Votre Commission des antiquités a mis la même activité dans ses recherches, le même zèle dans ses travaux, la même assiduité à ses séances régulières ; vous en verrez la preuve dans le Rapport suivant, rédigé par M. Maillard de Chambure, secrétaire adjoint de la Commission.

C'est à la recherche et à la conservation des antiquités du département de la Côte-d'Or, que la Commission archéologique a consacré plus particulièrement ses travaux. Avertie par ses correspondans dans chaque arrondissement, des découvertes qui y sont faites, elle peut en diriger la suite et en recueillir les résultats ; les fonds mis à sa disposition par le Conseil général du Département lui permettant d'acquérir, toutes les fois qu'elles offrent quelque chose de curieux pour les arts ou pour l'histoire, les antiquités qui y sont trouvées. C'est ainsi que la Commission est parvenue à conserver les différens objets dont elle va rendre compte.

ANTIQUITÉS DÉCOUVERTES

depuis le 3 juillet 1825 jusqu'au 25 juillet 1827.

AUBIN (SAINT-) canton de Nolay, arrondissement de Beaune. On y a trouvé, en cultivant un champ, huit à neuf cents médailles d'argent. Le plus grand nombre a été dispersé et fondu avant que l'Académie en ait été instruite. Dix seule-

ment ont pu être présentées à la Commission ; ce sont des médailles consulaires ; les difficultés qui se sont élevées entre les propriétaires, n'ont pas permis d'en faire l'acquisition.

BENEUVRE, canton de Recey, arrondissement de Châtillon. Une petite monnaie gauloise, en argent.

BEYRE-LE-CHATEL, canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon. M. Richard de Vesvrottes, maire de la commune, a trouvé la tombe *de Richards de Cromarty, escuyers, qui décéda l'an mil trois cent trente six, au mois de mai.*

Il a communiqué également : 1.^o un jeton ancien, aux armes de la famille des Guises ; 2.^o quatre fibules en bronze, dont une est très remarquable par sa grosseur et sa belle conservation ; 3.^o une médaille en bronze de Faustine la Jeune ; 4.^o deux pioches en fer ; 5.^o des fragmens de vases de verre et de terre. Ces objets ont été trouvés en travaillant près d'une voie romaine qui tendoit de Dijon à Mirebeau.

On a trouvé à Beyre, chez un aubergiste, un chenet en fer, pesant plus de 50 livres ; ce meuble appartient au moyen âge et est d'une forme peu commune.

BILLY, canton de Baigneux, arrondissement de Châtillon. On y a signalé les ruines d'un am-

phithéâtre. On y a trouvé un Maximien et un Constantin en bronze, donnés à l'Académie par M. Maillard de Chambure.

CÉRILLY, canton de Laignes, arrondissement de Châtillon. M. Bourrée, correspondant de la Commission, y a découvert une tombelle ou motte funéraire, ainsi qu'une épée antique. On en parlera plus au long dans l'analyse des Mémoires adressés à la Commission.

CORPEAU, canton de Nolay, arrondissement de Beaune. M. le Maire de la commune a envoyé à la Commission un vase de verre, une médaille de Vespasien et une de Marc-Aurèle, en bronze, trouvés sur une montagne.

COUCHEY, canton de Gevrey, arrondissement de Dijon. Trois bracelets de bronze, deux anneaux et un crochet en cuivre.

DIJON. Cinq écus d'or au porc-épic (Louis XII); cinq écus d'or à la petite croix (François I). Ces dix pièces ont été achetées par la Commission. Dans la démolition du cavalier de la porte Saint-Pierre, les ouvriers ont découvert des épingles de tête; des fers de flèches, de dards et de javelots; un cure-oreille et un sceau gothiques; des médailles antiques frustes; enfin une bague d'or d'un grand prix, achetée par M. Arnollet, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Cette bague, d'un or très pur, paroît

appartenir au commencement du IX^e siècle, quoiqu'elle porte sur une agate onyx, une tête en relief qui semble être celle d'un Empereur romain. Dessous le chaton, qui est travaillé de même en dehors et en dedans, on remarque deux diamans, une émeraude et deux rubis, tous du plus petit volume.

Les fouilles exécutées dans les ruines de l'ancienne chapelle de Saint-Martin-des-Champs, ont mis à découvert 92 pièces de monnaie dont 54 en argent et 38 en bronze; un sabre oriental, des fibules, un calice et une patène en étain. La lame de sabre, tranchante par sa partie concave, a de longueur 4 décimètres 5 centimètres 46 millimètres. Le calice et la patène en étain sont précieux en ce qu'ils servent à déterminer la date de la sépulture où on les a trouvés. Ce ne fut en effet que dans le milieu du IX^e siècle, que l'usage des calices d'étain fut prohibé par le pape Léon IV. (*Voyez analyse des Mémoires lus à la Commission*).

FONTAINE-EN-DUESMOIS, canton de Baigneux, arrondissement de Châtillon. M. Bourrée, y a trouvé une belle médaille de Tibère, en or.

FONTAINE, département de la Haute-Marne. M. Baudot, président de la Commission, y a reconnu une colonne romaine. Le Curé du pays a trouvé dans les ruines d'un fort 350 médailles

d'or, d'argent et de bronze, qui vont jusqu'au règne de Julien inclusivement. (*Voyez analyse des Mémoires*).

GISSEY-SUR-OUCHE, canton de Sombornon, arrondissement de Dijon. M. Chaussier-Morisot y a trouvé deux fragmens de mosaïque en marbre; une patte de fer destinée à retenir des plaques de marbre qui ornoient une étuve; un sceau gothique; un buste de bacchante en bronze, haut de 8 pouces; un morceau d'ivoire fossile et deux défenses d'éléphant, (ces trois objets ont été tirés des fouilles de la 43^e écluse du canal de Bourgogne); une foudre en bronze, un fer de pique, une tête de vieillard et une tête d'enfant en pierre; un bas-relief mutilé.

La Commission a vu avec le plus vif intérêt ces objets qui lui ont été présentés par M. Chaussier; elle a décidé que des fouilles seroient exécutées prochainement à Gissey.

GROSBOIS, canton de Pouilly, arrondissement de Beaune. On a trouvé dans un pot de terre noire, une quantité considérable de deniers de billon, frappés à Besançon par ordre d'un des archevêques de cette ville, dans le cours du XII^e siècle.

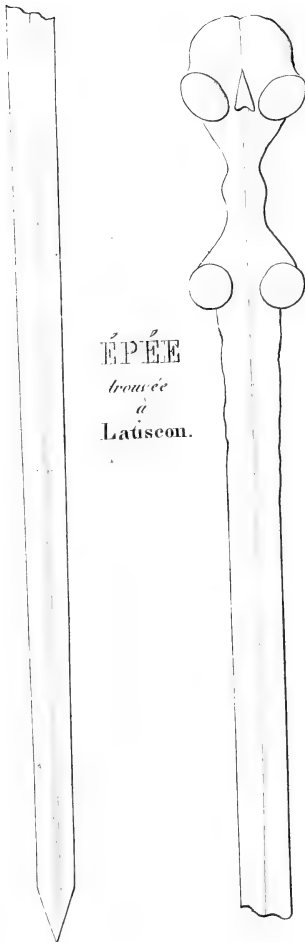
LATISCUM (ruines de), canton de Laignes, arrondissement de Châtillon. M. Bourrée y a trouvé une petite statue de Priape en bronze;

une épée (*Voyez pl. 1*) (1); un tiers de sou d'or de Valentinien, dont il a fait don à l'Académie; un nombre considérable de grands blancs de Henri VI, roi d'Angleterre; plusieurs morceaux de frise. On a trouvé dans les mêmes ruines un coffret arabe qui occupe maintenant la sagacité des plus célèbres orientalistes.

LONS-LE-SAUNIER, département du Jura. M. Baudot a signalé à la Commission la découverte d'une mosaïque, trouvée dans les environs de cette ville.

MALAIN, canton de Sombornon, arrondissement de Dijon. M. Chaussier a trouvé à Malain et a communiqué à la Commission une belle statue de Mercure en bronze, hauteur 7 pouces et demi; un torse en marbre blanc; une ampulle en bronze présentant l'image de *Janus Quadrifrons*; une petite cuiller en bronze; le masque d'une statue en pierre blanche; une fiole lacrymatoire; une médaille de Trajan, une de Gallien, une de Tétricus, sept de Claude II, en bronze; cinq clefs romaines en fer et à anneau de bronze; une tête de Mercure en pierre; plusieurs morceaux de frise; vingt fibules.

(1) Cette épée n'a point de soie. Elle est de fer; la poignée et la lame ont été forgées d'un seul morceau. La longueur totale de cette arme est de 92 centimètres.



ÉPÉE
trouvée
à
Latisson.



La Commission a décidé que des fouilles auroient lieu à Mâlain de même qu'à Gissey.

Nuits, arrondissement de Beaune. Un sceau gothique, trouvé dans le jardin de M. Janniard, juge de paix.

PAGNY, canton de Seurre, arrondissement de Beaune. Un fossoyeur, en creusant une fosse, a trouvé de nombreuses pièces de Charles V, François I, Henri II, ainsi que des monnoies de Genève, de Bourges, de Lorraine, de Béarn, et de l'archevêché de Besançon.

PONT-BERNARD, commune de Montmançon, canton de Pontailier, arrondissement de Dijon. Deux petites balances antiques avec leurs bassins; une clef en fer; une hache-en jaspé; un fer de bêche; la douille d'un poignard; un monétaire en or, du commencement de la première race des Rois de France.

SEURRE, arrondissement de Beaune. Au couchant de la Saône, des monnoies gauloises en argent.

THOISY-LA-BERCHERE, canton de Saulieu, arrondissement de Semur. M. Jules Rémond, correspondant de l'arrondissement de Semur, y a trouvé plusieurs fibules; un fer de dard; un grand nombre de cercueils en pierre; une aiguille de tête; deux anneaux de bronze; un gros tournois de Charles VI; des monnoies de Charles VI,

Charles VII et Henri II. Une meule antique, trouvée à Thoisy, a été donnée à l'Académie par M. Nodot, pharmacien à Semur.

VERGY, canton de Gevrey, arrondissement de Dijon. Une épée antique (*Voyez pl. 2*) (1); un fer de lance donné à l'Académie par son président, M. de Reulle.

La Commission a vu avec peine qu'aucune découverte nouvelle ne lui a été signalée dans le canton de Flavigny; les ruines d'Alise sont une mine féconde en objets précieux, tels que médailles, sculptures, vases, armures, etc. Elle appelle sur ce point du Département l'attention des Savans et celle des Autorités locales.

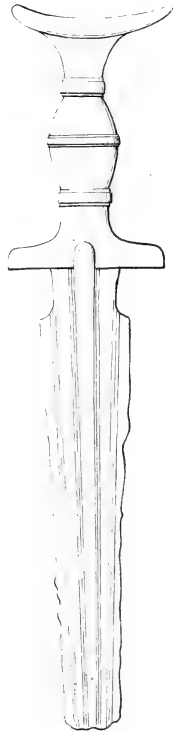
La Commission a reçu de plusieurs de ses Membres et d'autres personnes, des médailles et d'autres objets antiques.

M. Baudot, président de la Commission, a donné trois deniers des archevêques de Besançon, un carreau verni provenant du cavalier de la porte Saint-Pierre, et deux plaques de marbre blanc sorties des fouilles de la chapelle Saint-Martin. M. Gueneau d'Aumont, un fragment des aiguilles de Cléopâtre, recueilli sur place en 1824, par M. Prudent, officier de marine, né à Mar-

(1) Cette épée a 73 centimètres de longueur; la poignée est forgée avec la lame comme dans l'épée de Latiscon. *Voy. pag. 182.*



ÉPÉE
trouée
à
Vergy.





sannay-la-Côte. M. de Saint-Mesmin, une médaille d'Antonin Pie et une de Tétricus. M. Maillard de Chambure, vingt-une médailles, deux fibules, un anneau en filigrane de cuivre, un poids ancien, une monnoie d'Alsace, un double tournois du Prince de Conti. M. Peignot, une médaille de Trajan. M. Vallot, six pièces de monnoies étrangères. M. Foisset, un jeton de Henri III, 1574. M. Bourrée, un tiers de sou d'or de Valentinien, une monnoie cochinchinoise percée, un grand blanc de Henri VI, roi d'Angleterre.

Parmi les différens Mémoires lus dans le sein de la Commission, elle a particulièrement distingué les suivans.

I. RAPPORT sur les fouilles de la chapelle Saint-Martin ; par MM. de Saint-Mesmin et Maillard de Chambure.

Sur la rive gauche du torrent de Suzon, à deux cents pas environ au nord-est du faubourg Saint-Nicolas de Dijon, il existe aujourd'hui une ferme connue sous le nom de Saint-Martin ; des bâtimens d'exploitation ont été élevés sur les ruines d'une ancienne chapelle, qu'on y voyoit encore il y a cinquante ans et dont on n'a conservé que le chœur et quelques pans de murs.

Cette chapelle, dédiée à saint Martin de Tours, remonte à la fondation du royaume des

Francs. L'histoire de son origine est perdue depuis long-temps ; on sait seulement qu'en 801, **Betton**, évêque de Langres, en fit don à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon ; cette donation, confirmée dans le même siècle par **Isaac**, aussi évêque de Langres, le fut encore en 904, par **Argrimus** son successeur. Il paroît qu'à cette époque la chapelle Saint-Martin étoit desservie par les chanoines de Saint-Etienne, et qu'elle servoit d'église paroissiale aux habitans du village de **Fontaine**, dont l'église ne fut construite qu'en 1128 ou 1130, après que **Barthelemi I**, seigneur de ce pays, eut obtenu de **Herbet**, abbé de Saint-Etienne, un journal de terre inculte situé devant son château, sur lequel il lui fut permis de bâtir une chapelle, pour la tenir à titre de cens des abbés de Saint-Etienne.

Un grand nombre de décisions des évêques de Langres et des bulles des papes, **Calixte II** en 1124, **Innocent II** en 1139, **Adrien IV** en 1156 et **Innocent IV** en 1245, confirmèrent l'abbaye de Saint-Etienne dans la possession de cette chapelle, qui fut connue alors sous le nom de **Saint-Martin-des-Champs**.

L'Eglise de **Fontaine**, construite en 1130, ayant été érigée en cure en 1451, l'ancienne paroisse de **Saint-Martin** perdit son titre de cure de **Fontaine**, et ne conserva que celui d'hermi-

tage. L'établissement des Feuillans à Fontaine, en 1613, acheva de faire abandonner Saint-Martin-des-Champs. En 1740, les frères de Saint-Yon, établis à Dijon dès 1705, par M. Rigoley, premier président de la Chambre des comptes, présentèrent requête pour obtenir l'union à perpétuité de l'hermitage de Saint-Martin à leur maison de Dijon, ce qui leur fut accordé, le 4 mars 1741, avec réserve à l'abbaye de Saint-Etienne, des droits, tels que ceux de collation, supériorité, juridiction, etc. (*Note de M. Baudot*).

Les lois de la révolution firent tomber la chapelle Saint-Martin dans le domaine de l'Etat; et c'est par suite de la vente qui en fut faite, qu'elle a été transformée en bâtimens d'exploitation.

La Commission, informée dans le mois de novembre 1825, que des fouilles y avoient mis à découvert plusieurs objets d'antiquité, chargea deux de ses membres, MM. de Saint-Mesmin et Maillard de Chambure, de surveiller les travaux qui devoient y être exécutés et de lui présenter le résultat de leurs recherches.

Les objets suivans ont été retirés des fouilles qui ont eu lieu.

1^o Une lame de sabre oriental, déjà mentionnée à l'article Dijon; 2^o une clef en fer, de forme gothique; 3^o une fibule en bronze; 4^o une

tombe en pierre portant en relief une croix de Malte; 5^o trois cercueils de pierre; 6^o le calice et la patène d'étain, rappelés plus haut; enfin les monnoies suivantes :

Arles (Archevêché d'), 10 oboles d'argent, IX^e siècle.

Besançon (Archevêques de), 3 deniers d'argent *estevenans*.

Besançon (Chapitre de), 5 deniers d'argent.

Charles-Quint, une pièce d'argent frappée à Besançon.

Dombes (Marguerite de Bourbon, princesse de), 1 tournois.

François I, 1 obole d'argent, 1 denier de billon.

Guillaume de Savoie, 1 denier d'argent frappé à Valence.

Hugues III, duc de Bourgogne, 6 deniers d'argent; Dijon 1188, 1 obole billon.

Louis IX, 2 deniers argent.

Louis XIV, 2 liards.

Lyon, 7 deniers d'argent, XIII^e siècle.

Lyon (Archevêques de), 4 oboles d'argent, 3 deniers d'argent.

Nevers (Comtes de), 1 denier d'argent.

Philippe-le-Bel, 3 deniers tournois, billon.

Philippe-le-Long, 1 denier tournois, billon.

Provence (Comtes de), 1 denier royal, billon.
Quinaire, 1 petit quinaire romain.

Robert II, duc de Bourgogne, 3 deniers d'argent ; Dijon 1300, 2 deniers billon, 1 obole d'argent.

Saint-Martin-de-Tours (Abbé de), 1 denier d'argent.

Saint-Paul-trois-Châteaux (Évêques de), 13 oboles billon.

Thibaut, comte de Champagne, 1 denier d'argent.

Vienne (Archevêques de), 2 deniers d'argent, 1 obole argent, 1 denier billon.

Viviers (Évêques de), 4 oboles billon, XIII^e siècle.

En outre 3 deniers de baronie et 1 obole du XIII^e siècle, indéterminés.

Les fouilles de la chapelle Saint-Martin seront reprises dans peu, et tout porte à croire qu'elles offriront de nouveaux objets d'antiquités, que la Commission s'empressera de recueillir.

II. *MÉMOIRE sur les différens objets, tels que couteaux, cuillers, nappes, serviettes, plats, assiettes, vases, coupes, etc., dont les Romains faisoient usage pendant le repas et pour le service de la table; par M. Peignot.*

Dans ce Mémoire, extrait de son grand ouvrage sur le luxe et la somptuosité des Romains,

M. Peignot a examiné en détail et décrit avec exactitude, tout ce qui tient au service de la table des Romains. En voici l'analyse.

De même que le font encore la plupart des Orientaux, ces maîtres du monde prenoient avec leurs doigts les morceaux découpés sur leur assiette. Ils ignoroient l'usage des fourchettes; les cuillers (en général petites, rondes et peu concaves), ne leur servoient qu'à extraire des coquillages, des œufs, etc., la substance qui y étoit renfermée, pour la porter à la bouche. Pour ce qui est des couteaux, le *diribitor* ou découpeur en étoit seul pourvu; il distribuoit les viandes toutes dépecées sur l'assiette de chaque convive.

Les plats et les assiettes étoient à-peu-près de la même forme que les nôtres; les grosses pièces étoient apportées dans la salle du festin avec pompe; des musiciens les précédoient, et les convives les saluoient par leurs acclamations. Quelques-uns de ces plats étoient d'un prix énorme. Un esclave de Claude en fit fabriquer un d'argent pur, du poids de 500 livres; Sylla en avoit plusieurs du poids de cent livres. Ce luxe pénétra jusque chez les peuples de la Germanie: les Francs l'apportèrent avec eux dans les Gaules, et l'on connoît le fameux plat de Chil-

péric, roi de Soissons ; il étoit d'or fin, entouré de pierres précieuses et pesoit 50 livres.

On a soutenu que l'usage du linge de table ne remonte pas au delà du règne des empereurs ; cependant M. Peignot fait cette remarque que les Romains connoissoient les serviettes dès le temps de J. César et qu'elles étoient déjà communes, puisque Catulle, dans les vers suivans, n'en parle pas comme d'une chose nouvelle.

Marrucine Asini, manu sinistrâ
 Non bellè uteris in joco atque vino :
 Tollis linteâ negligentiorum.
 Hoc salsum esse putas?.....
 aut hendecasyllabos trecentos
 Expecta, aut mihi linteum remitte....

Virgile, *Énéide*, liv. 1, vers 705 ; Horace, liv. 3, *Sat.* 8, vers 63 ; Martial, liv. 13, *Ep.* 29, fournissent à l'auteur du Mémoire de nombreuses preuves de l'usage du linge de table chez les Romains. Ils avoient la nappe, *mantile*, et la serviette, *mappa* ou *lintheum* ; ce linge étoit de laine. Dans les repas le maître de la maison fournissoit la nappe ; mais chaque convive apportoit sa serviette ; ce ne fut que très long-temps après Auguste, que les maîtres de maison, qui s'apercevoient que les esclaves chargés de porter les serviettes, s'en servoient

pour dérober toutes sortes d'objets, se décidèrent à fournir eux-mêmes des serviettes à leurs convives.

Les Romains donnoient le nom de *mantilia* à des essuie-mains de toile, doux et velus au toucher ; quelquefois ils essuyoient leurs mains en les passant dans les cheveux de leurs jeunes esclaves , ainsi que le prouvent plusieurs textes rapportés par M. Peignot.

S'occupant ensuite des vases à boire , et des fameux vases *murrhins*, l'auteur démontre que les coupes figuroient seules sur les tables ; mais les amphores, le cratère et le cyathe étoient tout près de là, et confiés à des esclaves qui avoient chacun un emploi dans la distribution du vin pendant le festin.

L'amphore étoit un grand vase à deux anses, que l'on tiroit du cellier pour le moment du repas ; il étoit scellé avec de la poix et portoit le nom des consuls ou de l'année dans laquelle le vin avoit été fait. Sa capacité étoit de 26 litres 4 décilitres. De l'amphore on vidoit le vin dans un vase moins grand nommé *cratère* ; là se faisoit le mélange du vin et d'une certaine quantité d'eau ; ensuite l'esclave chargé de la distribution aux convives, puisoit dans le *cratère*, avec une petite mesure nommée *cyathe*, contenant environ le douzième d'un litre, et versoit dans la

coupe de chaque convive la quantité de *cyathes* qu'il désiroit.

Les coupes, *pocula*, étoient de bois, de cristal, de verre, d'ambre, de bronze, d'argent et d'or. On commençoit ordinairement par les petites, et l'on finissoit par les plus grandes, qui contenoient douze *cyathes*.

L'eau soit froide, soit chaude, n'étoit pas négligée dans les repas des Romains :

Frigida non desit, non deerit calda petenti;
Sed tu morosâ ludere parce siti.

MARTIAL.

Les Anciens buvoient à la glace et à la neige. Ce raffinement de sensualité étoit connu plus d'un demi-siècle avant Alexandre, qui l'apprit des Indiens et l'introduisit en Europe. Ils faisoient aussi rafraîchir leurs vins dans les ruisseaux, et savoient employer à cet usage le phénomène de l'évaporation.

Le vin chaud étoit déjà connu dans l'antiquité. Les Romains en avoient emprunté la recette des habitans de l'Attique; ils avoient leurs *Thermopolia*, où, comme dans nos cafés, l'on se rassembloit pour boire de ces liqueurs composées. Ce goût s'est conservé long-temps après la chute de l'Empire; on le retrouve dans le moyen âge; au XVI siècle il étoit très répandu. Les Allemands se flattent d'être les successeurs im-

médiats des Romains dans la préparation de cette liqueur. Quand elle est préparée avec le vin de Bourgogne ou le vin de Bordeaux, ils l'appellent *Bischoff*, Évêque ; si on y emploie du vin du Rhin, elle reçoit le nom de *Cardinal* ; enfin si l'on se sert de vin de Tokai, elle est digne d'être appelée *Pape*. (Voy. HENDERSON.)

III. *COMPLAINTE inédite de Guillaume Vaudrey, sur la mort de Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe-le-Bon ; communiquée par M. Baudot.*

Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, épousa en secondes noces, Bonne d'Artois, fille aînée de Philippe d'Artois et de Marie de Berry, veuve de Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, tué à Azincourt en 1415, dont elle avoit eu deux fils, Charles et Jean de Nevers. Ce mariage fut célébré à Moulins-Engilbert, le 30 novembre 1424. Le bonheur dont Philippe jouit avec sa nouvelle épouse fut de courte durée : elle mourut d'une fausse couche, le 15 septembre 1425, dans son palais de Dijon, regrettée de ses sujets et pleurée de son époux. Elle fut enterrée aux Chartreux.

Guillaume Vaudrey, poète contemporain, qui se distingua au fameux tournoi donné dans la plaine de Marsannay en 1443, sous les yeux de Philippe-le-Bon, composa en l'honneur de la mort de cette princesse, la complainte suivante,

trouvée dans le recueil manuscrit des œuvres de ce poëte.

COMPLAINTÉ.

Hélas, hélas, hélas, Bourgongne,
 Trop mal se porte ta besongne
 D'avoir perdu Bonne d'Artois
 Qui fut ta duchesse neuf mois ;
 Dame de grant deligence,
 Née de la maison de France ;
 Onques n'ama tirannie,
 Larrons, pillars ne roberie.
 C'étoit le mirouer des princesses,
 Fussent roynes ou duchesses,
 Piteuse fut deuote et saige ;
 Gente de corps et de visaige,
 Ne querest pas habis estranges,
 Queues, cornes ne longues manches ;
 Humblement estoit atournée
 Et de robes bien ordonnée,
 N'amoit point gourmanderie
 Ne par nuit grand vrillerie,
 Ne vins affectez d'espices,
 Dont s'ensuivent plusieurs hords vices ;
 Ses heures canoniaulx disoit,
 Pauvres malades garir faisoit,
 Et se estoit grant aulsmônière
 Et l'Église avoit moult chière ;
 Jamais n'eut la croys avisée
 Que ne feust agenoillée ;
 Toujours fut bien en compagnie
 De femmes en suivant sa vie,
 Ne mettoit nul en son service

Quelle sceut blasme ne vice,
 Tout son temps fut renômée
 Et du menu peuple amée,
 Car ferme estoit en justice
 Et à grace dulce et propice,
 Et sy heoit moult la guerre
 Et paix norrissoit en sa terre;
 Sa fin catholique et sainte
 Monstre quelle amoit Dieu sans faincte;
 Or lui prions que par sa grace
 En paradis son lieu ly face
 Et nous doint tost une nouvelle (1)
 Dame qui soit pareille à elle
 Et nous face bonne lignée (2);
 Dicte amen je vous en prie.

IV. *MÉMOIRE* par M. Maillard de Chambure, sur l'usage de certains styles d'os, d'ivoire et de bronze, mal à propos pris pour des aiguilles de tête.

L'usage des aiguilles de tête étoit particulier aux femmes, dit l'auteur de cette dissertation; or on a trouvé de ces prétendues aiguilles, dans des sépultures de guerriers; on en a trouvé dans des tombeaux de moines, en Angleterre: ce ne sont donc pas des aiguilles destinées à retenir

(1) Le vœu émis par le poëte ne fut réalisé qu'en 1429, lorsque Philippe épousa en troisièmes noces, Isabelle, fille de Jean I, roi de Portugal.

(2) Bonne mourut sans laisser d'enfans. Isabelle donna à Philippe, Antoine et Josse, morts en bas âge, et Charles le Téméraire qui lui succéda.

les cheveux, et du genre de celles nommées par Pétrone, *acus comatoria*.

D'ailleurs les instrumens dont il s'agit, sont d'un poids trop considérable pour qu'on puisse leur assigner l'usage qu'on veut leur attribuer. D'un autre côté ils sont tous parfaitement droits; et s'il en faut croire ce vers d'Ovide (*Lib. 2, Fast.*), les aiguilles de tête étoient généralement recourbées :

Comat virgineas hasta recurva comas.

Après avoir développé l'histoire de ces aiguilles à retenir les cheveux, dont l'usage passa des Romains aux peuples du moyen âge, M. Maillard de Chambure divise les styles dont les Anciens se servoient pour écrire, en trois classes : 1^o Ceux dont on se servoit pour écrire sur les tablettes enduites de cire, *tabulae cereae*; ils étoient le plus souvent de métal, aiguisés d'un bout, aplatis de l'autre en forme de spatule, pour effacer les traits qu'on vouloit faire disparaître, ce qui se faisoit en l'appuyant dessus. Cela s'appeloit *vertere stylum*. Ce genre de style est le plus ancien qu'on connoisse; il en est fait mention dans le IV livre des Rois, écrit plus de 1000 ans avant Jésus-Christ.

2^o Ceux destinés à écrire sur les tablettes blanches, *tabulae dealbatae*, dont l'enduit étoit dur et poli. Ces styles étoient d'étain ou

d'argent ; ils servoient aussi à écrire sur des feuilles d'ivoire.

3^o Ceux destinés à écrire sur les tablettes enduites de craie, *pugillares dealbati*. Ceux-ci étoient d'une matière légère ; quelquefois cependant on en faisoit en métal ; ils étoient terminés au bout opposé à la pointe, par un bouton ou une tête, comme les aiguilles à retenir les cheveux : souvent on les plaçoit dans les cheveux après s'en être servi.

Quand l'usage du *papyrus* et du *calamus* eut entièrement remplacé les tablettes et les styles, on conserva l'habitude de placer la plume dans les cheveux ; cette coutume est encore usitée dans plusieurs pays. C'est de là que vient cette expression familière à plusieurs anciens auteurs : *Capiti reponere calamum*, pour dire cesser d'écrire, de parler.

Il ne faut donc pas s'étonner, dit l'auteur en terminant, si l'on trouve de ces prétendues aiguilles de tête, d'une forme et d'un poids peu convenables à l'usage qu'on leur assigne fausement. On comprend comment on a pu trouver de ces instrumens dans des sépultures d'hommes, et dans des tombeaux de moines. La plupart des objets considérés comme des épingles de tête, ne sont que des styles, destinés à écrire sur des tablettes.

V. *MÉMOIRES sur une tombelle, ou motte funéraire, trouvée à Cérilly, près Châtillon ; par M. Bourrée, Correspondant de la Commission.*

Le monument funéraire signalé et décrit par M. Bourrée, avoit échappé jusqu'ici aux investigations des savans. Il en donne la description suivante.

L'éminence connue vulgairement sous le nom de *Butte* ou *Motte de Cérilly*, et aussi sous ceux de *Girénée*, *Ginérée Barte* ou *Berte*, se trouve isolément dans une plaine vaste et fertile, sur le territoire, et au nord-ouest de Cérilly, canton de Laignes, entre cette commune et celle de Bouix, à une lieue un quart ouest de Châtillon, à quarante mètres au sud de la voie romaine qui alloit de Langres à Auxerre, et qui est encore bien conservée dans la majeure partie de cet arrondissement qu'elle parcourt. Sa forme est légèrement elliptique dans la direction du levant au couchant. Quand cette colline est parvenue, par une pente très rapide, à la hauteur de 13 mètres environ à tous ses aspects, soit par une disposition primitive, soit par l'effet de la culture, la pente diminue brusquement; et après avoir franchi un espace de 9 à 10 mètres, en montant insensiblement, on arrive au point central d'une espèce de plate-forme, dont le grand diamètre est de 20 mètres et le petit de 18. L'élévation du

sommet de ce monticule est de 14 à 15 mètres ; on peut évaluer à 188 mètres la circonférence de sa base.

La tradition, continue M. Bourrée, assigne à la *Girénée Berte* plusieurs origines.

Les uns disent que la princesse Berte, femme du fameux comte Gérard de Roussillon, célèbre dans les romans de la Table ronde, s'ennuyant dans son donjon du Mont Lassois, et voulant se procurer un point de vue du côté de Laignes, où l'œil se promène sans obstacles sur une vaste campagne, fit élever la butte de Cérilly, à une lieue environ de son château, et qu'elle voulut porter elle-même dans son *giron*, la première terre que l'on destinoit à ce monument ; d'où il fut appelé *Gironée Berte* ou *Girénée Berte*.

D'autres, confondant les fonctions des Bardes avec celles des Druïdes, prétendent que cette butte a été élevée par les Bardes, pour en faire un *haut lieu* consacré à la Divinité.

Enfin la proximité de la voie romaine a fait attribuer aux légions romaines l'érection de ce tertre.

M. Bourrée n'hésite pas à la rapporter aux Gaulois. C'est un monument grossier, élevé, dit-il, avant l'introduction des arts dans le pays. Les Égyptiens préjudèrent à l'érection de leurs pyramides, en couvrant la Haute Égypte, et par-

tièlièrement le sol où étoit assise la ville de Thèbes, de petites montagnes artificielles. Les fouilles exécutées dans de semblables buttes, ne mettent à découvert que des monumens antérieurs à l'introduction des arts et des Romains dans les Gaules. Il faut donc que ce monument soit plus ancien que la route romaine qui l'avoisine. On sait d'ailleurs que les Gaulois eurent des voies publiques avant celles que leurs conquérans construisirent chez eux, et qu'ils connoissoient l'usage, commun aux peuples de l'Italie, d'ensevelir leurs morts sur le bord des chemins.

Il est très probable, ajoute M. Bourrée, que la Motte de Cérilly, située sur les confins des Lingons et des Eduens, n'est rien autre qu'un *terme*, une marque de délimitation entre ces deux nations; de même que la Motte de Gergy, qui séparoit cette commune de celle de Sassenay, et celles de Champagniat, au nombre de quatre, qui servoient de limites entre le duché et le comté de Bourgogne (1). Ce qui fortifie cette

(1) Les royaumes prennent pour bornes leurs limites naturelles, les montagnes, les mers, les grands fleuves. Les villes et les villages confinent leurs territoires par quelques monumens anciens, consacrés par l'âge et par la superstition. J'ai découvert un Peulvan druidique, ser-

conjecture, c'est qu'on voit à peu de distance de ce tertre, sur la montagne de Grisel, un camp romain qui n'a point encore été signalé, et qui étoit destiné à défendre les frontières.

Quant à l'étymologie du nom de la *Girénée Berte*, M. Bourrée la trouve dans le radical *Gyr*, qui, dans tous les dialectes anciens et modernes de l'Europe, emporte l'idée d'un mouvement ou d'une ligne circulaire, et dans le mot celtique *Ward, Bar*, élévation, hauteur. *Élévation ronde.*

Il est à désirer que des fouilles, exécutées avec soin, viennent lever les difficultés soulevées dans l'intéressant Mémoire de M. Bourrée.

VI. *De la valeur des 200,000 deniers d'or au mouton, que le Duc de Bourgogne s'engagea à payer au Roi d'Angleterre, par le traité de paix de Guillon, du 10 mars 1359. Par M. Maillard de Chambure.*

L'auteur, après avoir rappelé les variations des monnoies sous les Rois de France qui précédèrent Jean, remarque que ce fut pendant le règne de ce prince, le plus loyal et le plus scrupuleux souverain de son siècle, que ce détestable système fut mis ouvertement en pratique.

vant de borne entre trois Communes (*Mém. Acad. Dijon, 1825, p. 116*). Peut-on dire cependant qu'il ait été érigé dans cette intention? — M. de C.

Sous son règne, les variations en vinrent à ce point, que les monnoies changèrent souvent de valeur, d'une semaine à l'autre, tantôt en augmentant, tantôt en diminuant; ce qui mettoit dans tous les contrats une confusion inexplicable.

Il n'est pas étonnant dès-lors que les historiens aient varié, presque tous, dans l'évaluation des 200,000 moutons d'or, promis par le Duc de Bourgogne au Roi d'Angleterre.

Hume les estime 100,000 nobles. Villani 100,000 deniers d'or. Paradin 200,000 florins. Walsingham, et un vieux manuscrit conservé dans la bibliothèque de l'église de Christ à Cambridge, 70,000 florins. Mézerai 200,000 florins d'or. Hollingshed, Speed et Barnes 35,000 livres sterlings.

M. Maillard de Chambure discutant successivement chacune de ces évaluations, remarque, sur celle de Barnes (35,000 livres sterlings), qu'elle est évidemment exagérée, puisqu'elle porteroit à 840,000 francs la valeur des 200,000 moutons d'or, qui, d'après les calculs les plus élevés, n'alloit pas à 350,000 francs de l'argent d'aujourd'hui.

En effet, dit-il, les registres de la Chambre des comptes de Paris nous apprennent que le taux moyen du denier d'or à *l'agnel*, ou au

mouton , étoit en 1355 de 25 sous tournois ; en mars 1356 de 20 sous tournois ; au 1^{er} septembre 1358 de 25 sous tournois ; au 21 avril 1359 de 35 sous tournois. Or l'année 1358 commença le 1^{er} avril et finit le 20 avril suivant ; l'année 1359 dura depuis le 29 avril , jusqu'au 5 avril suivant. Si donc l'on compare les taux de ces deux années , en rapprochant autant que possible du 10 mars 1359 , les époques connues , on trouvera pour ce jour , date du traité de Guillon , le taux moyen de 33 sous tournois , ou 1 franc 63 cent. ; ce qui donne pour les 200,000 moutons 326,000 f. = 330,075 livres tournois = 13,583 l. 6 s. 8 d. sterlings.

Au reste , ajoute M. Maillard de Chambure , on peut se faire une idée de la valeur de l'argent et des denrées en 1359 , en consultant le compte des recettes et dépenses de Longchamp pour les années 1357 , 1358 , 1359 , etc. La queue de vin nouveau valoit 8 livres ; un cheval , 4 livres 11 sous 6 deniers ; 100 pommes , 1 sou ; 100 œufs , 40 sous ; le septier de blé , 4 livres ; la journée d'un charpentier , 4 sous ; un mouton , 3 livres 15 sous ; la livre de sucre , 10 sous , etc.

VII. *Excursion archéologique à Fontaine en Champagne , sur les bords de la Marne ; par M. Baudot.*

Ce pays paroît être des plus riches en antiquités. M. Griguon avoit déjà fait explorer en 1772 ,

par les ordres du Roi, les ruines d'une ville ancienne, située entre Saint-Dizier et Joinville. M. Baudot y a recueilli d'autres renseignemens sur les anciens habitans de ce pays.

Sur le bord d'une chaussée romaine, et à environ une demi-lieue de la montagne dite du Châtelet, on voit une borne, appelée dans le pays *Haute-borne*; M. Baudot y a lu l'inscription suivante : VIROMARVS ISTATILIE. En fouillant le sol du Châtelet, M. le curé de Fontaine a trouvé 350 médailles en bronze, argent et or, depuis les premiers Empereurs jusqu'à Julien inclusivement.

Examinant quelle cité a pu exister jadis en ce lieu, M. Baudot croit reconnoître dans les ruines du Châtelet, non celles d'une ville, mais celles d'une station fortifiée, d'un *Castrum* destiné soit à défendre les frontières, soit à garder les bords de la Marne. L'emplacement qu'occupent ces ruines est trop resserré pour qu'une grande ville y ait jamais existé.

Cependant M. Grignon, dans le bulletin des fouilles qu'il fit exécuter en 1772, semble désigner le Châtelet comme l'ancienne ville de *Nazium*; mais il y a erreur dans l'indication : les ruines de Nazium, explorées par M. Grignon, se voient encore à quatre lieues de la montagne du Châtelet qui n'a rien de commun avec elles.

M. Baudot conclut de ces différentes remarques, qu'un *castrum* fut jadis élevé près de Fontaine, sur la montagne du Châtelet; que surpris par l'invasion subite des ennemis, ceux qui l'habitoient n'eurent que le temps de cacher à la hâte leurs richesses, et que c'est à cette circonstance, qu'il faut attribuer le trésor trouvé par M. le Curé de Fontaine.

VIII. *NOTE sur un poignard antique, trouvé dans le rocher de Crussol, département de l'Ardèche, dont le dessin et le procès-verbal de découverte ont été adressés à M. Peignot par M. Prieur, Inspecteur des contributions directes à Valence.*

Des ouvriers employés à extraire de la pierre dans le rocher de Crussol, trouvèrent ce poignard au milieu d'un bloc avec lequel il faisoit corps, à plus de 30 pieds de profondeur. L'élévation de cette carrière est d'environ 300 pieds. Ces ouvriers s'empressèrent de frotter ce poignard contre la pierre, afin de s'assurer s'il n'étoit pas d'or; ils en brisèrent la pointe dans cette opération.

Ce poignard, d'une forme élégante, est remarquable en ce qu'il est entièrement en bronze. La lame est enchâssée dans le manche, et retenue par six petits clous. Elle est, ainsi que le manche, garnie de ciselures.

Il est difficile d'assigner une date à la fabrica-

tion de cette arme ; elle appartient assurément à l'antiquité, et même à une très haute antiquité, si l'on considère qu'elle a été trouvée dans le milieu d'un bloc énorme de rocher. Voyez la gravure qu'en a donnée M. Artaud, Directeur du Muséum de Lyon et Membre de l'Académie de Dijon ; la Commission des antiquités possède la copie très exacte du dessin original de ce poignard, ainsi que celle du procès-verbal qui a été dressé au moment de sa découverte ; ce procès-verbal est revêtu de signatures qui ne laissent aucun doute sur la véracité des faits qui y sont rapportés.

IX. *MÉMOIRE sur les tombeaux ou cercueils de pierre, trouvés dans le département de l'Aisne, par M. Lemaistre, Membre correspondant de l'Académie de Dijon.*

Ce Mémoire est relatif à des antiquités étrangères au Département ; la Commission a cru devoir cependant en insérer l'analyse dans son Comptendu, en considération des observations curieuses qu'il renferme et des renseignemens qu'il fournit sur les anciennes sépultures du genre de celles qui sont si communes dans le département de la Côte-d'Or.

Le département de l'Aisne recèle un grand nombre d'anciens lieux de sépulture ; M. Lemaistre en a fouillé plus de vingt, dont quelques-uns sont d'une étendue peu commune. On

n'a pas trouvé moins de 20,000 cercueils à Arcy-Sainte-Restitue. Ils sont en général enfouis à peu de profondeur; on en trouve à moins de neuf pouces du sol; mais il est à croire que les eaux ont entraîné une partie de la terre qui les couvrait.

Voici quelques-unes des particularités remarquées par l'auteur du Mémoire.

Position. Les files de tombeaux sont le plus souvent dans la direction du nord au sud, les pieds à l'est. On en a trouvé de rangés par étage, les uns sur les autres; quelquefois une couche d'ossemens sert de base à une couche de cercueils. La distance d'un tombeau à l'autre est de 2 à 3 pieds; quelquefois dans cet intervalle on trouve un cadavre inhumé sans cercueil. On remarque que le désir de conserver le plus long-temps possible les cendres de leurs morts, portoit les peuples auxquels ces sépultures appartiennent, à les placer sur des hauteurs, dans un sol pierreux ou sur un lit de marne.

Forme. On en trouve de forme trapézoïdale, à couvercle plat et d'une seule pierre, sans rebords ni feuillure. On en a découvert un contenant deux squelettes. A la partie supérieure on y observe le plus souvent une petite banquette, ou chevet, pour supporter la tête du cadavre. Il y en a, mais en petit nombre, en forme

de parallépipèdes. Un d'eux offroit une singularité remarquable : le couvercle étoit d'une seule pièce et de terre cuite, d'un grain très fin et d'une belle couleur rouge. Un autre étoit fait de pierre artificielle, qui semble être composée de chaux et de tuf pulvérisé. On en a vu garnis de bandes de fer. Ils sont généralement faits d'une pierre calcaire blanche et peu dure. Leur longueur commune est de 6 pieds, leur profondeur de 9 pouces, leur largeur de 2 pieds 6 à 8 pouces, l'épaisseur de la paroi de 3 pouces.

Matière. La pierre calcaire y domine ; on en voit en pierre lenticulaire, en brèche, etc.

Etat des Cadavres. On en a observé un entièrement recouvert de chaux ; d'autres entourés d'une terre comprimée avec soin ; ce fait est précieux en ce qu'il suppose des connoissances chimiques, qui n'ont point encore été attribuées aux Anciens. Un tombeau, enfoui sous deux couches d'autres cercueils, a présenté une singularité remarquable : il renfermoit un squelette d'homme ; à ses pieds étoient deux têtes dont une de femme ; à côté du cercueil on a trouvé les deux squelettes dont les têtes étoient dans le tombeau. On a observé que les ossements, trouvés enfouis dans la terre, étoient mieux conservés que ceux enfermés dans les tombeaux. La taille commune des squelettes trouvés, sup-

pose une génération d'hommes de 5 pieds 7 à 8 pouces.

Objets trouvés dans les tombeaux. On y a trouvé des lames d'épées, des plaques de fer, des fibules, des poignards, des boucles et agrafes ornées de petits morceaux de verre colorié, des bracelets en forme de serpens, des anneaux, des styles, des ornemens en métal blanc ressemblant au tombac moderne, des grains de collier, des bulles de substance vitreuse, des vases en terre cuite, des lacrymatoires, des médailles des Empereurs Romains, des casques, des fers de lance et de javelots, l'inscription : INIVOI, que M. Lemaistre traduit par *Infra illustris viri ossa jacent*, ou *Intra illustris vir optimus jacet*; une urne en bronze, des haches en silex, etc.

Autres Mémoires adressés à la Commission et lus dans ses séances.

X. Notice sur le chaperon de la Mère-Folle, par M. Baudot. Séance du 13 août 1826.

XI. Note sur les ruines de Pompeï, par le même. 31 Décembre 1826.

XII. Lettre sur un coffret arabe trouvé dans les ruines de Latiscon, par M. Bourrée. 25 Janvier 1827.

XIII. Sur les fossiles trouvés dans les fouilles

de la 43^e écluse du canal de Bourgogne, par M. Baudot. 22 Mars 1827.

XIV. Mémoire sur les jetons de l'ancienne province de Bourgogne, par le même. 22 Février 1827.

XV. Notice sur la reliure des anciens manuscrits, par le même. 5 Juillet 1827.

XVI. Note sur l'ancienneté des moulins à montarde, par le même. 26 Juillet 1827.

XVII. Mémoire sur le culte rendu à sainte Reine par les habitans d'Alise et sur le procès auquel il donna lieu ; par M. Maillard de Chambure. 26 Juillet 1827.

XVIII. Mémoire sur les lois et les établissemens de Saint Louis, par le même. 9 Août 1827.

XIX. Note sur un fer de cheval, trouvé à Alise, par M. Baudot. 9 Août 1827.

XX. Note sur Vincent de Beauvais, par le même. 9 Août 1827.

Tels ont été, Messieurs, depuis la dernière Séance publique, les travaux de la Commission des antiquités. Elle s'estime heureuse d'avoir été protégée par les Autorités et secondée par le zèle des particuliers. C'est à ce généreux concours d'intentions et d'efforts qu'elle doit la plupart de ses innocentes conquêtes. Elle espère à l'aide des mêmes moyens pouvoir en continuer le cours.

Après le Rapport de M. Maillard de Chambure, M. Peignot, Secrétaire, présente le résumé suivant des objets soumis à l'Académie depuis deux ans.

Dans la séance du 7 décembre 1825, vous aviez décidé que M. votre Président solliciteroit par l'entremise de S. S. M^r le Duc de Brissac, membre associé non résidant, la permission de déposer au pied du Trône un exemplaire du Compte rendu de vos travaux, et qu'un second exemplaire seroit adressé à S. A. R. Monseigneur le Duc de Bourbon, protecteur de l'Académie. M. le Duc de Brissac, dont l'empressement à seconder les vœux de l'Académie a, dans tous les temps, excité votre reconnoissance, vous a annoncé, par sa lettre du 2 février 1826, qu'après avoir obtenu la permission sollicitée, il a eu l'honneur de présenter au Roi le Compte rendu de vos travaux ; que Sa Majesté a daigné accueillir avec sa bonté ordinaire, cet hommage de l'Académie, ainsi que l'expression de ses sentimens et de ses vœux ; et que Sa Majesté a bien voulu le charger de vous en témoigner sa satisfaction.

S. A. R. Monseigneur le Duc de Bourbon a honoré du même accueil l'exemplaire qui lui a été présenté.

Au moment où l'Académie venoit de s'occu-

per du sujet de prix d'éloquence, pour le concours de 1826, (le parallèle de S. Bernard et de Bossuet), une personne qui n'a pas voulu se faire connoître, a adressé à M. le Président, une notice sur saint Bernard. La lecture de cette pièce historique a été entendue avec un vif intérêt. La piété et les grandes actions de saint Bernard ont été présentées par l'auteur dans tout leur éclat. Il étoit difficile de rendre un plus bel hommage aux talens et aux vertus de l'illustre Bourguignon, du saint fondateur de Clairvaux. L'Académie eût désiré que ce morceau intéressant fût déposé dans ses archives ; mais la modestie de l'auteur le lui a fait retirer.

M. Patris de Breuil, membre correspondant, a fait hommage à l'Académie de *Remarques sur le xxxi^e livre de l'Histoire de Venise par M. le comte Daru*. Ces remarques très intéressantes sont relatives aux conjectures qu'a fait naître un événement terrible qui s'est passé à Venise au mois de mai 1618, et qui consiste en exécutions publiques d'un grand nombre d'hommes inconnus qui tous, le même jour, ont été, les uns attachés au gibet, et les autres jetés à la mer, sans qu'on ait jamais pu découvrir ni par la tradition, ni par les registres du

Conseil des dix, ni dans les pièces du temps, les motifs d'un acte dont la sévérité a atteint simultanément tant de personnes.

L'abbé de Saint-Réal a fait de cet événement le sujet d'un livre très connu, parce qu'il est bien écrit, sous le titre de *Conjuration des Espagnols contre Venise*. Son imagination est la source où il a puisé la plupart des faits accessoires. Cependant il avoit consulté quelques pièces du temps sur la conduite de Bedmar, ambassadeur d'Espagne près la république de Venise, et sur celle du duc d'Ossone, Vice-Roi de Naples, qui, dans ces circonstances critiques, étoient, l'un et l'autre, très suspects à la République. Le départ subit de Bedmar, obligé de quitter secrètement Venise, et les menées sourdes du duc d'Ossone, forment le pivot de l'histoire de Saint-Réal; les nombreuses exécutions en sont le dénouement; le reste est une broderie que l'auteur a arrangée à sa manière sous la dénomination de *Conspiration*.

Grosley (1) a cherché à démontrer ce que le

(1) P. J. Grosley, de Troyes, écrivain distingué, n'est point tout-à-fait étranger à l'Académie de Dijon, quoiqu'il n'en ait pas été membre. C'est lui qui, sous le nom de *du Chasselas* de Troyes, a remporté le 1^{er} accessit au fameux concours de 1750, sur cette question : *Le rétablissement des*

récit de Saint-Réal a de romanesque. Sa discussion, qui renferme ses conjectures sur les causes de l'événement, a paru en 1756; mais comme il n'avoit pas alors tous les documens nécessaires, et qu'il parvint à s'en procurer d'autres par la suite, il donna une seconde édition de sa discussion, beaucoup plus ample, dans le quatrième volume de ses *Observations sur l'Italie et sur les Italiens* (seconde édition), en 1770, et avec un nouveau titre en 1774.

M. le comte Daru, notre associé non résidant, ne pouvoit passer sous silence, dans sa belle et intéressante histoire de Venise, l'événement de 1618. Aussi l'a-t-il raconté avec son talent ordinaire. Mais dans l'immense quantité

Sciences et des Arts a-t-il contribué à épurer les mœurs?
 Sans J.-J. Rousseau, dont les éloquens paradoxes ont été couronnés, Grosley eût remporté le prix. Ce savant Troyen, né en 1718 et mort en 1785, a laissé un certain nombre d'ouvrages curieux, intéressans, tels qu'histoires, voyages, mémoires, dissertations, etc., tous marqués au coin de l'érudition et dont la plupart ont une teinte d'originalité piquante. M. Patris de Breuil, digne compatriote de l'auteur, en a fait réimprimer plusieurs avec des dissertations, des notes et des additions importantes. On trouvera à la fin du présent volume, dans la liste des ouvrages envoyés à l'Académie, ceux dont M. Patris lui a fait hommage.

de matériaux qu'il a recueillis pour cette histoire, il ne s'est rien trouvé sur la procédure qui a dû précéder tant d'exécutions ; de sorte qu'il a été obligé de se livrer aux conjectures comme Saint-Réal et Grosley. Il a été d'accord avec ce dernier pour faire justice de la relation romanesque de Saint-Réal ; mais il n'a point partagé l'opinion du savant Troyen sur les motifs qui ont pu engager l'inquisition d'état de Venise à ordonner des supplices si nombreux et si subits. Ses conjectures ont été différentes de celles de Grosley, parce qu'il n'avoit vu que la première édition de celui-ci, publiée en 1756, et qui étoit fort incomplète ; c'est celle dont il parle dans son histoire de Venise ; mais dès-lors ayant eu sous les yeux la seconde édition donnée en 1770, plus développée que la première et qui lui a été communiquée par M. Patris de Breuil, il a jugé Grosley beaucoup plus favorablement, et s'est rapproché de son opinion.

Tel est le résumé très sommaire des *remarques* que M. Patris a adressées à l'Académie. Il entre dans le détail non-seulement des conjectures des savans dont nous venons de parler, mais il rapporte d'autres opinions et discute savamment ce point de l'histoire de Venise, d'autant plus remarquable et d'autant plus curieux que l'inquisition d'état a jugé à propos de l'envelop-

per d'un mystère impénétrable, en supprimant la procédure qui a ordonné les supplices.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet objet ; les *remarques* de M. Patris devant être imprimées à la suite du Compte rendu.

Un ouvrage important et par son objet et par la manière dont il est écrit, a vu le jour à Dijon en 1825 : c'est l'*Histoire du Moyen Age*, traitée pour la première fois avec une méthode et des développemens qui remplissent enfin l'espace de lacune que l'on remarquoit avec peine entre l'histoire ancienne finissant à l'écroulement de l'Empire Romain, et l'histoire moderne commençant à la formation décidée des peuples actuels de l'Europe. Si l'on n'a pas lu ce travail immense, on ne se fera jamais une idée des longues et pénibles recherches qu'il a nécessitées. Pour une pareille entreprise, il ne suffisoit pas de tirer de nouveaux matériaux de la carrière ; il falloit encore les choisir, les comparer, les polir, enfin les coordonner et en former un édifice régulier qui prît son alignement naturel entre les monumens qui l'avoient précédé et ceux qui l'ont suivi. C'est ce qu'a heureusement exécuté, dans le silence de la retraite et de la méditation, l'auteur des *Annales du moyen âge*, que l'Académie compte avec plaisir au

nombre de ses membres résidans. Nous nous empresserions, Messieurs, de vous offrir l'analyse de cet ouvrage, de vous faire remarquer avec quel ordre méthodique l'auteur a exposé le tableau synchronique de tant de peuples nouveaux se précipitant avec fureur sur leur proie, sur ce cadavre de l'Empire qu'ils déchirent en lambeaux ; de vous montrer avec quelle clarté il détaille tant d'événemens que leur rapidité et l'incertitude des lieux où ils se sont passés rendent quelquefois obscurs et confus ; enfin de vous signaler les parties les plus saillantes de ce beau travail, tels que l'origine et les premiers règnes de notre monarchie, la fondation de l'Islamisme, le règne éclatant de Charlemagne, etc. Mais, Messieurs, vous avez entendu le Rapport lumineux et profond que vous a fait sur cet ouvrage, au nom d'une Commission, notre collègue, M. le Procureur général Nault ; vous avez délibéré que ce Rapport seroit textuellement inséré dans le Comte rendu ; il est donc superflu de s'étendre davantage sur cet objet. Nous renvoyons au travail de M. Nault, imprimé dans ce volume.

M. le Président Riambourg a fait part à l'Académie d'un morceau de philosophie religieuse, dans lequel il s'applique à démontrer qu'*il ne*

faut pas s'étonner qu'il y ait des mystères dans la Religion. Ce morceau très profond n'est qu'un fragment d'un ouvrage manuscrit du plus haut intérêt où l'auteur se propose de venger la Religion du reproche d'absurdité. Dans ce fragment, M. Riambourg expose d'abord que le penchant à l'incrédulité résulte de ce que l'homme est parfois moins frappé des preuves de la Religion, qu'il n'est effrayé à la vue des profondeurs de sa doctrine ; ensuite il dit que ce penchant pourroit aisément se rectifier, si l'homme prenoit soin de se convaincre qu'il est une infinité de choses qui sont hors de sa portée ; puis il ajoute que si cette vérité étoit profondément empreinte dans l'esprit, on apporteroit plus de réserve dans l'examen réfléchi des dogmes de la Religion, et on recevrait avec plus de docilité ses mystères. Partant de là, l'auteur s'attache à démontrer, par de nombreuses applications très intéressantes, la vérité en question, c'est-à-dire qu'il existe une foule d'objets dont l'homme ne peut se rendre compte, et qu'il marche presque continuellement environné de mystères. Nous ne suivrons point l'auteur dans le détail de ses démonstrations, ni dans les conséquences très justes qu'il en tire, parce que l'Académie, pénétrée de l'importance de son travail, ayant décidé qu'il seroit inséré

dans le Compte rendu, nous ne pourrions que répéter ici succinctement ce qu'on lira ci-après avec tous les développemens nécessaires dans une matière aussi importante.

M. Patris de Breuil a adressé à l'Académie des *Réflexions sur une préface des OEuvres complètes de J. J. Rousseau, publiées en 25 vol. in-8° ; et incidemment sur la méthode employée par certains écrivains pour critiquer ce philosophe*. Dans ce manuscrit composé de 29 pages, M. Patris combat vivement l'éditeur d'un avant-propos qui se trouve en tête du premier tome des *Confessions* de Rousseau (17^e vol. de cette édition). Sa critique porte sur deux objets principaux que nous ne pouvons guère qu'indiquer ; car des raisonnemens serrés et étroitement enchaînés les uns avec les autres sont peu susceptibles d'analyse. Le premier est relatif aux *Confessions* elles-mêmes ; on sait que cet ouvrage a été bien éloigné de réunir tous les suffrages : les uns l'ont regardé comme un monument d'orgueil ; d'autres, comme un livre où l'auteur s'est avili par les aveux qu'il y fait. Quant au style, les uns reprochent à Rousseau d'avoir mis du faste dans la peinture de ses mœurs ; les autres l'accusent au contraire de n'avoir pas le caractère d'éleva-

tion qu'on souhaiteroit à l'homme qui parle de lui-même. M. Patris cherche à prouver que ces reproches contradictoires et exagérés se détruisent les uns par les autres, et que les *Confessions* ont été écrites non point par esprit d'orgueil, mais parce que l'auteur avoit à se défendre d'imputations calomnieuses, et que le style est tel qu'il doit être. Malgré cette apologie, mitigée cependant par des réflexions très sages, nous serons toujours disposé à croire que la réputation de Rousseau n'eût rien perdu, si, comme on l'a dit assez plaisamment, il fût mort sans *confession*; car on ne peut disconvenir qu'il se trouve dans cet ouvrage, au milieu de récits agréables, de scènes naïves, de sentimens aussi naturels qu'animés, qu'il se trouve, disons-nous, des indiscretions inconcevables, des aveux humilians et des bizarreries choquantes.

Le second objet que M. Patris a eu en vue, est de venger Rousseau du reproche d'avoir partagé les principes philosophiques du XVIII^e siècle, sans cependant dissimuler ses erreurs, erreurs qui tiennent au religionnaire et non au philosophe. Il est certain que jamais les doctrines pernicieuses du philosophisme n'ont été attaquées avec plus de force, d'éloquence et de dialectique que par Rousseau, dans certaines pages de ses écrits. On en peut juger par la

haine profonde et les sarcasmes sanglans du vieillard de Ferney, qui ne lui a jamais pardonné d'avoir plaidé la cause du Christianisme. Ce sont ces admirables pages et sans doute le talent de l'écrivain qui ont déterminé M. Patris à prendre la défense du philosophe de Genève, contre les éloges ampoulés et mal-adroits et contre les accusations mal fondées dont il a été l'objet. Au reste l'auteur de ces réflexions se montre toujours dans cet opuscule, comme dans ses autres ouvrages, le partisan des saines doctrines et le zélé défenseur des principes sur lesquels reposent la stabilité des Gouvernemens et le bonheur de la société.

Le Secrétaire a lu à l'Académie, un morceau extrait de son *Traité historique* (inédit) *sur le luxe et la somptuosité des Romains dans leurs repas*. Cet extrait a pour titre, *Du luxe de Cléopâtre dans ses festins, d'abord avec J. César, ensuite avec Marc-Antoine*. L'Académie ayant décidé que ce morceau feroit partie du Compte rendu, il est inutile d'en donner ici l'analyse.

M. Bressier, dont les travaux dans le genre de l'apologue ont précédemment embelli nos séances et enrichi le dernier Compte rendu, a

payé à l'Académie un nouveau tribut ; ce sont trois fables intitulées, l'une *les Renards en maraude*, l'autre *Minette*, et la troisième *l'Aveugle né*. Vous avez décidé, Messieurs, que ces fables seroient lues en séance publique et insérées dans le présent Compte rendu ; nous sommes donc dispensé d'insister sur le mérite de ces productions agréables.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS OUVERT POUR LE PRIX D'ÉLOQUENCE,
QUI DEVOIT ÊTRE DÉCERNÉ EN 1826.

PAR M. PEIGNOT.

MESSIEURS,

Un poëte de l'antiquité, Terentianus Maurus, parlant du sort des livres, a dit : *Habent sua fata libelli*. Cette pensée est si vraie et si juste que l'hémistiche qui l'exprime a passé en proverbe. Ce que cet auteur disoit des livres, ne pourroit-on pas l'appliquer aux sujets de concours proposés par les Académies ? Le sort des uns n'est-il pas aussi incertain que celui des autres ? L'expérience en a fourni plus d'une preuve. Par

exemple, tel sujet académique proposé et lancé dans le monde littéraire, est quelquefois revenu dans ses foyers, escorté de nombreux concurrens, et a obtenu les honneurs d'un triomphe éclatant, quoique par la suite il ait été reconnu d'un intérêt médiocre ; tandis que tel autre sujet riche, fécond, lumineux, parcourant les mêmes régions, a regagné ses pénates presque sans cortège et à peine a été honoré d'une modeste ovation. A quoi tient cette bizarrerie, qui semble blesser et la raison et le goût ? Est-ce à l'indifférence, ou aux passions, ou à la foiblesse de l'esprit humain ? Nous ne nous permettrons point de discuter cette question, dont il seroit d'ailleurs assez difficile de donner la solution ; nous nous contenterons de dire que ces réflexions sur l'incertitude du succès d'un sujet académique proposé, nous ont été suggérées par le résultat du concours que vous avez ouvert en 1825, pour le prix d'éloquence. Le sujet paroissoit propre à exciter une noble émulation, puisqu'il se rattachoit à de grands événemens historiques, à des prodiges inouis d'éloquence, à tout ce que la Religion a de plus touchant, de plus consolant, de plus sublime. Et cependant, Messieurs, ce sujet, comme vous l'allez voir, a deux fois traversé nos régions littéraires, provoquant des

athlètes dignes de lui ; et une seule voix a répondu à son appel.

L'Académie de Dijon a proposé pour sujet du prix d'éloquence qui devoit être décerné en 1826 : *Saint Bernard et Bossuet comparés dans leurs écrits, dans leur caractère et dans leur influence sur leur siècle.* Elle a cru devoir accompagner cette annonce d'un mot sur la manière dont elle désiroit que ce sujet fût traité.

« En rapprochant ainsi, a-t-elle dit, deux
 « grands hommes, deux Pères de l'Église, deux
 « noms d'une égale puissance dans nos souve-
 « nirs, l'Académie ne demande point aux
 « concurrens un parallèle symétrique ; elle s'est
 « promis un tableau animé de deux siècles pleins
 « de foi et de vie, où paroîtroient sur les deux
 « plans, deux hommes diversement supérieurs,
 « qui semblent à eux seuls représenter la croyan-
 « ce catholique dans ces temps où les croyances
 « religieuses étoient aux yeux de tous le pre-
 « mier intérêt des peuples. Il ne suffit pas de
 « louer de tels hommes, il faut les pein-
 « dre ; il faut montrer comment toute leur
 « vie honore la France non moins que la pro-
 « vince qui les a vus naître. »

Tel étoit le sujet du concours ; et il semble

qu'il seroit difficile d'en trouver un plus grand, plus imposant, et qui prêtât davantage aux mouvemens de l'éloquence, aux développemens de grandes scènes historiques, et qui fût plus digne d'être proposé par une Académie, sur-tout par une Académie placée près du berceau de ces deux grands hommes. Et, Messieurs, chose étonnante ! un seul Mémoire, comme nous l'avons dit, vous est parvenu. Est-ce l'étendue et la majesté du sujet qui auroit effrayé les concurrens ? Ou bien l'atmosphère du siècle présent, disons-le avec peine, un peu nébuleuse sous certains rapports, auroit-elle eu une malheureuse influence sur ceux que leurs talens auroient appelés dans la lice ? Ou enfin, quelques fatales circonstances imprévues et inconnues auroient-elles mis des entraves à l'arrivée du programme du concours, dans la plupart des lieux où il a été adressé ? Nous préférons nous arrêter à cette dernière considération, qui, si elle est fondée, nous fait vivement partager les regrets de ceux qui auroient désiré concourir.

Cependant, Messieurs, nous trouverons un certain dédommagement dans le Mémoire envoyé, puisqu'il a été jugé digne de fixer votre attention. Votre Commission y a reconnu le germe déjà développé d'un vrai talent. On y voit que l'auteur, fort instruit et animé de principes

solides , a senti la dignité du sujet ; mais il n'eti a pas mesuré toute l'étendue. L'ensemble de son travail ne remplit pas entièrement le plan qui avoit été tracé. Plus occupé du portrait des deux personnages que du tableau de leur siècle , l'auteur n'a pas donné une idée suffisante de l'influence extraordinaire que l'un et l'autre ont exercée sur leurs contemporains. On a remarqué aussi dans son discours quelques expressions un peu hasardées , quelques phrases dont le tour eût pu être plus heureux , quelques transitions peu ménagées ; mais ces taches , en petit nombre , sont rachetées par un style soutenu et par des morceaux qui prouvent que l'auteur s'est nourri et bien pénétré des grands modèles. Voyons si quelques passages extraits de ce travail intéressant confirmeront ce que nous venons d'avancer. Après un exorde simple , noble et approprié au sujet , l'auteur s'écrie :

« Bossuet , saint Bernard ! Quels noms !
 « Parmi ces illustres orateurs à qui l'Église a
 « décerné le titre doux et sacré de Pères , peut-
 « on en citer de plus grands ? Ne semblent-ils
 « pas destinés par le Ciel à faire voir jusqu'où
 « l'éloquence , soutenue par la Religion , peut
 « porter le don des miracles ? Et quelle lumière
 « peut être comparée à celle dont ces astres
 « immortels ont éclairé la France et le Monde ?

« L'un brille presque solitaire dans un ciel
« ténébreux, et semble emprunter de la nuit
« même qui l'entoure, plus de majesté et de
« splendeur.

« L'autre, dans un ciel pur, entouré de cons-
« tellations éclatantes, s'embellit de leurs
« rayons qui pâlisent devant les siens.

« Tous deux ont été pour leur siècle et seront
« pour tous les âges, ce qu'est un phare toujours
« allumé au milieu des mers orageuses. Mal-
« heur à celui qui ne prend pas leur lumière
« pour guide ! il va se briser contre des écueils
« ou s'égarer sur un océan sans rivage. »

Plus loin l'auteur caractérise ainsi les illustres personnages dont il doit développer les grandes actions.

« Tous deux ont ce coup-d'œil d'aigle, qui
« perce les plus profonds abîmes des choses hu-
« maines, et cette force de raison qui anéantit
« toutes les résistances ; tous deux, à une in-
« croyable énergie, tempérée par les charmes
« de la douceur évangélique, joignent une sa-
« gesse mêlée d'audace qui rend leur triomphe
« infailible ; tous deux ont une piété égale à
« leur génie, une ardeur dévorante pour tous
« les travaux utiles à la Foi, et une telle éléva-
« tion de pensées, qu'au milieu des merveilles
« qu'ils opéroient de toutes parts, ils n'ont pas

« daigné songer un instant à la gloire. Que dis-
 « je ? Amoureux de l'obscurité, de la solitude,
 « du silence, ils eussent trouvé leur bonheur à
 « s'y ensevelir, si Dieu lui-même ne leur eût
 « fait violence pour les placer au rang de ses
 « docteurs et de ses prophètes.

« Mais quand, à la voix de l'Éternel, ils s'é-
 « lancent de la vie cachée dans la vie publique,
 « quelle autorité ! quelle énergie ! comme l'ins-
 « piration éclate en eux ! On diroit que le Maître
 « du monde a mis les cœurs entre leurs mains
 « pour en disposer à leur gré. Ils apparoissent
 « aux peuples avec la majesté et l'ascendant de
 « Moïse, lorsque, venant de s'entretenir avec
 « le Très Haut, il rapportoit aux enfans d'Is-
 « raël, sur des tables de pierre, leurs devoirs et
 « leurs destinées ; comme lui aussi ils semblent
 « avoir reçu cette baguette merveilleuse qui
 « du sein des rocs les plus arides fait jaillir les
 « eaux les plus vives.

« Placez le solitaire de Clairvaux au milieu
 « des miracles du grand siècle, où il sera lui-
 « même un miracle encore plus grand ; que les
 « chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes aient
 « fécondé son génie, et que des rivaux dignes
 « de lui aient animé son essor ; la France ad-
 « mirera en lui le plus grand de ses orateurs et
 « de ses historiens, un auteur plus antique

« peut-être que l'antiquité même. A sa voix,
« Turenne abjurera l'erreur, et Condé l'in-
« différence ; l'hérésie se débattrra en vain sous
« ses foudres ; et ceux qu'il aura vaincus, heu-
« reux de leur défaite, couvriront de bai-
« sers et de larmes la main qui les a frappés.
« Saint Bernard sera Bossuet.

« Placez l'évêque de Meaux au milieu de la
« rustique énergie du moyen âge, à l'aurore de
« la civilisation renaissante, dans un temps où
« l'Église seule offre aux peuples une protection
« que le pouvoir royal, trop foible encore, ne
« peut leur assurer, où elle étend de tous côtés
« son mystérieux empire, où l'on ne connoît
« d'autres délassemens que ses fêtes, d'autres
« spectacles que ses cérémonies, d'autres lu-
« mières que ses enseignemens, d'autre législa-
« tion que ses décrets ; il ne laissera pas à la pos-
« térité des modèles classiques ; mais son in-
« culte éloquence fera la destinée de son siècle,
« et il verra les Rois et les Empereurs s'honorer
« de placer en croix sur l'or et la pourpre qui
« les décorent, les précieux lambeaux de ses vê-
« temens. Bossuet sera saint Bernard.

« Ainsi la vie, les écrits, le caractère de ces
« deux grands hommes, tout en influant sur
« l'âge qui les a vus naître, en ont reçu l'inévi-
« table empreinte. »

L'orateur trace ensuite à grands traits le siècle que saint Bernard a illustré par tant d'actions sublimes. Au milieu de ce tableau admirable, il présente des réflexions très justes sur la puissance sans bornes qu'exerçoit son héros par la seule influence de ses vertus et de son éloquence chrétienne.

« Arrêtons un moment nos regards, dit-il, sur ce spectacle, le plus imposant peut-être qui puisse être offert à l'homme, l'empire de l'éloquence unie à la vertu.

« Cet enfant du désert a fui le pouvoir, et le pouvoir vient le chercher. Ses paroles sont des oracles, sa vie est un règne. Il est sans cour et sans suite ; mais l'éclat de ses vertus l'environne d'une auréole de gloire plus brillante que le diadème et toute sa splendeur. Il commande, et il n'éprouve aucune de ces résistances déclarées ou secrètes que l'homme oppose toujours à ceux qui veulent le gouverner. Il n'a pour faire exécuter ses lois, ni tribunaux, ni armées ; mais par-tout on trouve plus d'honneur à lui obéir qu'à commander aux autres hommes. Roi sans diadème, et pontife sans tiare, d'un mot, d'un geste il ébranle le monde. »

Passant ensuite à la croisade prêchée par saint Bernard, et dont on a fait souvent un reproche

à ce grand homme, l'orateur ne craint pas de prendre ouvertement sa défense; et, par une espèce de prosopopée ingénieuse, il met cette défense dans la bouche de Démosthène dont la harangue sur les revers d'Athènes est si connue. On se rappelle que le royaume français fondé dans l'Orient par suite de la première croisade, (croisade, dit l'auteur, qu'il ne s'agit point ici de juger), s'affoiblissoit chaque jour et avoit besoin des secours de l'Occident.

« Etoit-il prudent, s'écrie l'orateur, étoit-il
 « humain d'abandonner cet État à ses propres
 « forces, de le laisser exposé sans défense aux
 « ennemis du nom chrétien, qui l'assailloient
 « de toutes parts avec fureur? Sans doute avant
 « d'attaquer, avant de conquérir, il faut hé-
 « siter long-temps. Mais quand il s'agit de con-
 « server, de défendre, n'est-ce pas toujours
 « une faute que de balancer? N'est-ce pas quel-
 « quefois un crime?... Quoi! nos frères nous
 « appellent, et nous serons sourds à leurs cris!
 « Nos alliés périssent, et nous ne leur tendrons
 « pas la main! Dans ce combat entre Jésus-
 « Christ et Mahomet, entre le croissant tou-
 « jours teint des couleurs du meurtre et les
 « blanches fleurs-de-lys, nous resterons indiffé-
 « rens et tranquilles! Quand l'enthousiasme des
 « peuples nous seconde, nous n'en profiterons

« pas pour établir sur des bases immuables une
 « puissance qui est notre puissance, une gloire
 « qui est notre gloire !

« Ah ! qu'il me soit permis , pour justifier un
 « grand homme , d'emprunter à un orateur su-
 « blime qu'il ne connoissoit pas et dont il a
 « plus d'une fois reproduit sans s'en douter les
 « mouvemens et le génie ; qu'il me soit permis ,
 « dis-je , d'emprunter à cet orateur ce moyen
 « de défense si puissant , si victorieux , qui enga-
 « gea Athènes vaincue à honorer d'une cou-
 « ronne d'or l'auteur de ses honorables revers.
 « L'événement est dans la volonté du Ciel ; l'in-
 « tention dans le cœur de l'homme. S'il a donné
 « le conseil le plus généreux , le plus utile , le
 « plus sage , qu'a-t-on à lui reprocher ? Doit-il
 « répondre des événemens qu'il ne dirigeoit pas ?
 « Quoi ! un seul homme , par la puissance de la
 « parole , a fait comme jaillir du sein de la terre
 « des troupes innombrables pour soutenir la
 « plus sainte , la plus noble des causes ; ceux
 « qui sont chargés de les conduire n'en ramènent
 « que de tristes débris ; et c'est lui qu'on accuse !
 « et l'on dit qu'il a failli en donnant ce conseil ,
 « que l'Europe a failli en le suivant !

« Non , pouvoit s'écrier saint Bernard comme
 « Démosthène , non , Français , non , Chrétiens ,
 « vous n'avez point failli en vous exposant à tous

« les périls pour sauver vos frères , pour affer-
 « mir une monarchie française , pour conserver
 « à la Foi cet Orient que tant de souvenirs nous
 « rendent cher et sacré. Non , ce n'est pas en
 « écoutant ma voix que vous avez failli. Mais si
 « une entreprise conçue avec piété et grandeur ,
 « a été exécutée avec imprudence et délire ; si
 « ce vaisseau qui devoit suivre sur les ondes la
 « route que le Seigneur lui avoit tracée , est allé
 « volontairement se briser sur des écueils qu'il
 « devoit fuir ; si la foudre d'un Dieu irrité en a
 « consumé les malheureux débris ; en quoi
 « suis-je coupable ? Est-ce moi qui tenois le gou-
 « vernail ? Je l'avois refusé , vous le savez , parce
 « que , si j'ai reçu de Dieu une mission , c'est
 « celle de prêcher sa parole , et non de com-
 « mander ses armées. Pourquoi donc me ren-
 « dre responsable de vos fautes et de vos fureurs ?
 « Contre qui Jérusalem écrasée par les Infidèles
 « élèvera-t-elle un jour ses gémissemens ? Contre
 « moi , ou contre vous ? »

L'auteur , après avoir exposé sommairement tout ce que saint Bernard a fait d'admirable , passe à l'illustre Dijonnais , au grand Bossuet , et le présente comme exerçant sur son siècle , par cette même puissance de la parole , une influence aussi grande que celle de saint Bernard sur le sien. Mais ici les couleurs du temps , les

circonstances, les talens, tout est différent, et cependant les rayons de l'une et l'autre gloire s'élèvent, dans la même proportion, à un degré de hauteur qu'on ne peut s'empêcher d'admirer, mais qu'on doit désespérer à jamais d'atteindre. La vie de Bossuet, dit l'auteur, fut un combat ; en effet, l'un des principaux titres de cet orateur à une gloire immortelle, est d'avoir lutté continuellement et avec avantage contre l'hérésie, contre l'indifférence religieuse et contre cette funeste incrédulité qui commençoit à glisser secrètement ses poisons dans les veines de la société. Mais l'auteur, dans le détail de toutes les illustrations de Bossuet, ne pouvoit négliger celle qu'il s'est acquise comme historien.

« Comment rester incrédule de bonne foi,
 « dit-il, lorsqu'on a suivi Bossuet dans les
 « routes nouvelles et hardies qu'il a ouvertes à
 « l'histoire ? L'homme que ce guide inspiré con-
 « duit par la main à travers les révolutions des
 « empires, s'étonne du changement qui se fait
 « dans son ame. Ses yeux s'ouvrent ; les voiles
 « qui obscurcissoient son intelligence, tombent
 « de toutes parts ; il éprouve le même ravisse-
 « ment que le héros de Virgile, lorsqu'une di-
 « vinité fit apparôître à ses regards, au milieu
 « des feux qui consumoient Troie, les dieux,
 « leurs mouvemens et leur invisible influence.

« Il reconnoît à travers les nuages de l'histoire
 « devenus transparens pour lui, l'édifice de
 « l'Église que l'Éternel appuie sur d'inébranla-
 « bles fondemens, et dont il élève jusqu'aux
 « cieus les vivantes colonnes. Les tempêtes qui
 « agitent l'univers, les torrens qui entraînent
 « les couronnes et les peuples, ne mugissent
 « autour de cet édifice sacré que pour le ci-
 « menter et l'affermir. Les rois, les conquérans,
 « ministres involontaires d'un pouvoir qu'ils
 « ignorent, marchent, les yeux bandés, à l'ac-
 « complissement des desseins éternels. Tout est
 « lié, tout est suivi, tout concourt à la même fin.
 « L'incrédulité confondue et heureuse de sa dé-
 « faite, reconnoît que rien n'est égal à la gran-
 « deur d'une telle histoire, si ce n'est celle de
 « l'historien. »

Le passage suivant, relatif aux talens de Bossuet combattant l'hérésie, nous a paru l'un de ceux que l'auteur a le plus soignés.

« C'est contre l'hérésie, dit-il, que Rome et
 « ses fidèles enfans soutenoient une lutte d'au-
 « tant plus violente, qu'à l'acharnement des
 « querelles de Religion, elle joignoit souvent
 « toute la rage des guerres civiles. Bossuet a
 « épuisé sa vie dans cette lutte ; le bruit de ses
 « triomphes retentit encore dans l'Europe en-
 « tière, et ce fut sans doute un bien sublime

« spectacle et pour la terre et pour le ciel, que
 « de considérer Bossuet disputant à l'erreur la
 « grande ame de Turenne. Mais qui pourroit
 « compter ses victoires ? Comment auroit-on
 « résisté à cette logique si pressante, si claire, si
 « naturelle, qui n'hésite devant aucune diffi-
 « culté, qui renverse tous les obstacles, qui
 « porte par-tout la lumière ; à ces raisonne-
 « mens, qui sont, qui paroissent toujours, non
 « le développement d'une opinion, mais l'ex-
 « pression de la vérité même ? Et cette science
 « profonde, où l'a-t-il donc puisée ? Quoi ! ce sa-
 « vant infatigable qui, pour confondre l'hérésie,
 « a pâli sur tant d'auteurs fastidieux, qui a dé-
 « voré dans ses longues veilles, tous les dégoûts
 « attachés à la recherche d'une érudition im-
 « mense, c'est Bossuet ! Et cet orateur, aigle in-
 « trépide, qui s'élançe à la source des éclairs,
 « c'est encore Bossuet ! Et les chaînes de l'éru-
 « dition dont il est chargé, n'ont pas retardé son
 « vol ! Dans l'Histoire des variations, dans les
 « Avis aux Protestans, dans les Conférences avec
 « Claude, qui reconnoîtroit ce *Prophète du*
 « *passé* (selon l'expression de Schlegel) dont
 « l'éloquence a tant d'audace, si de temps en
 « temps le génie ne se révéloit par un trait naïve-
 « ment sublime, par un de ces mots jetés en
 « passant, qui ne frappent peut-être pas le vul-

« gaire , mais qui découvrent à des yeux exercés
 « un horizon immense? »

Encore une citation sur le mérite de Bossuet comme orateur qui n'a point eu de modèles et qui n'aura pas de rivaux dans le genre sublime qu'il s'est créé. L'auteur passe en revue les principaux Pères de l'Église grecque et latine , rend justice à leurs discours étincelans de génie ; mais nés dans des temps de décadence , les Basile , les Grégoire , les Augustin , les Ambroise , et même saint Jean Chrysostôme n'ont pas été exempts des défauts de leur siècle. « Et tous ces
 « auteurs , disciples d'Isocrate , ont été repro-
 « duits pour nous , par Fléchier , dont la bril-
 « lante élégance a plus de pureté avec autant
 « d'harmonie. Mais Bossuet , à qui cherche-t-il
 « à ressembler ? Songe-t-il à nous intéresser , à
 « nous plaire ? Absorbé dans la profondeur de
 « ses idées , se souvient-il seulement qu'il est
 « orateur ? Comme le héros (Condé) dont il a
 « célébré et rehaussé la gloire , il paroît éclairé
 « par des illuminations soudaines. Chez lui le
 « style est la pensée même ; et comme la pensée
 « vient toujours du Ciel , la langue française a
 « dans ses discours une majesté telle , que si
 « Dieu daignoit parler aux hommes , ce seroit
 « sans doute dans cette langue telle que Bossuet
 « nous l'a faite. Souvent il est poëte , il chante ;

« et l'on ne sait si ces accords qu'on écoute avec
 « ravissement, sont échappés à la lyre d'Homère,
 « ou à la harpe d'Isaïe. Enfin c'est Démosthène,
 « mais Démosthène devenu le prophète du Très
 « Haut. Il seroit plus facile d'envisager fixement
 « les foudres qui tombent du ciel que de n'être
 « point ému des traits divins de son éloquence.
 « Et lorsque de tous côtés ses éclairs brillent et
 « ses tonnerres éclatent, lorsque les orages des
 « passions qu'il excite, bouleversent tous les
 « cœurs ; il est calme, il est maître de lui-
 « même : tant le sublime est son élément et sa
 « vie, tant il se trouve alors dans son naturel ! »

Nous pourrions encore prolonger ces citations, Messieurs, et vous montrer Bossuet non-seulement lavé du reproche d'avoir approuvé la révocation de l'édit de Nantes, mais prodiguant les soins les plus empressés, les plus tendres aux Protestans de son diocèse, et les sauvant des mesures sévères dont ils étoient l'objet ; nous pourrions appuyer sa justification du mot d'un célèbre ministre de Montpellier (M^r Dubourdiou), qui disoit de ce grand homme à ses coreligionnaires : « Nous devons recevoir avec reconnois-
 « sance ses ouvrages et ses soins, comme venant
 « d'un cœur qui nous chérit et qui souhaite
 « notre salut. »

Mais nous croyons avoir suffisamment dé-

montré par les passages rapportés ci-dessus, que le Mémoire envoyé au concours pour le prix d'éloquence mérite, à plusieurs égards, les suffrages de l'Académie. Si l'auteur se rapprochant davantage du plan tracé, eût donné aux deux siècles qu'il avoit à peindre, un développement proportionné aux portraits de saint Bernard et de Bossuet; s'il eût fait disparaître quelques légères taches dans la diction; si sa conclusion eût été un peu moins brusque, et sa péroraison plus en harmonie avec la grandeur du sujet, votre Commission n'eût point hésité à vous proposer de lui décerner le prix, quoiqu'il se fût présenté seul dans la lice; car le défaut de concurrens ne peut altérer en rien ni le mérite, ni par conséquent les droits d'un excellent ouvrage digne d'être couronné; mais votre Commission a pensé, Messieurs, que si la plus scrupuleuse équité ne lui permettoit pas d'opiner pour le prix, elle lui faisoit un devoir de déclarer que le travail de l'auteur lui paroît digne d'un témoignage de satisfaction et d'encouragement de votre part pour les beautés qu'il renferme. En conséquence votre Commission vous propose d'accorder une médaille d'or de moindre valeur que celle du prix, à l'auteur du Mémoire en question; et en outre de proroger le concours pour 1827, dans l'espoir d'un succès plus com-

plet soit de la part de nouveaux athlètes, soit de la part de l'auteur lui-même, dont le nom restera inconnu jusqu'à l'issue du concours.

L'Académie ayant adopté les conclusions de la Commission, une médaille d'or en valeur de cent francs, a été décernée, à titre d'encouragement, à l'auteur du Mémoire envoyé en 1826; et le même sujet de prix d'éloquence a été remis au concours pour 1827, avec quelques modifications dans le plan indiqué précédemment. L'énoncé du nouveau programme étoit ainsi conçu : « Saint Bernard et Bossuet les deux plus grands hommes de l'Église gallicane; quel a été leur génie, leur caractère, et leur influence sur leur siècle? »

Malgré cette modification qui réduisoit à de moindres dimensions le cadre que l'on avoit à remplir, aucun Mémoire n'est parvenu à l'Académie dans le délai fixé pour l'envoi des ouvrages. Alors le sujet a été retiré; puis le cachet du billet joint à l'unique Mémoire envoyé en 1826, ayant été brisé en pleine séance le 11 juillet 1827, M. le Président a trouvé inscrit le nom suivant : M. BARRAU (*Théodore-Henri*), *professeur de Rhétorique au collège de Niort (Deux-Sèvres), auteur de l'Éloge de Lesage qui a obtenu un accessit à l'Académie française.* M. Barrau a reçu la médaille que l'Académie lui avoit décernée.

RAPPORT

SUR

LES ANNALES DU MOYEN AGE*,

PAR M. NAULT.

(LU DANS LA SÉANCE DU 24 MAI 1826.)



MESSIEURS,

Ce n'est pas sans un sentiment de défiance de nous-même que nous avons entrepris de remplir l'honorable mission dont vous nous avez chargé. Le vif intérêt que nous a inspiré la publication d'un ouvrage à la composition duquel nous avons pour ainsi dire assisté, pouvoit-il nous permettre d'apporter dans son examen toute la liberté de jugement que vous avez le droit d'attendre d'un rapporteur et d'un juge ? Pour répondre à la confiance que vous nous avez donnée, n'avions-nous pas à nous défendre de quelque illusion ? Toutefois une considération nous a rassuré : c'est que l'ouvrage dont nous avons

* 8 vol. in-8°.

à vous entretenir vous est connu. A son apparition dans le monde littéraire , il a été honoré de vos suffrages. Cette approbation flatteuse de compatriotes renommés par la pureté de leur goût et l'étendue de leurs lumières a été aux yeux de l'auteur la première récompense de ses travaux , comme aux nôtres un présage assuré du succès qu'ils doivent obtenir. En donnant aux *Annales du moyen âge* les éloges que nous leur croyons dûs, nous avons pu nous dire que nous n'étions encore que les interprètes de vos sentimens et de vos pensées.

§. En considérant, Messieurs, la société humaine d'une seule vue, deux grandes périodes s'offrent à l'esprit pour servir de matière aux études historiques : les temps anciens, et par là j'entends ceux qui précèdent l'établissement du Christianisme ; et les âges modernes où l'on voit les mœurs et les institutions des peuples empreintes de l'influence de la religion du Christ. Une époque intermédiaire sépare ces deux grandes périodes : c'est le passage de la civilisation antique à la civilisation moderne. Durant cette époque, les habitudes et les mœurs du polythéisme tombent devant les mœurs chrétiennes ; le peuple romain qui remplissoit alors presque tout l'univers connu, cède l'empire et le pouvoir

public à des peuples nouveaux appelés à le remplacer. De manière que selon l'ordre de la Providence, tout dans la société, les hommes et les choses, subit à-la-fois une transformation nouvelle. L'époque durant laquelle se prépare et se consomme ce grand changement est le moyen âge.

Les Grecs et les Romains, nos maîtres dans la vie civile et dans les arts de l'esprit, ne nous ont rien laissé à faire pour ce qui regarde l'histoire des temps anciens. Ils ont eux-mêmes écrit leur histoire et celle des peuples contemporains, et leurs ouvrages sont en même temps pour nous les sources de la tradition historique et les modèles du genre. D'un autre côté, depuis la renaissance des lettres en Europe, toutes les grandes époques de la civilisation moderne ont été décrites avec plus ou moins de talent et de vérité selon la force et le génie des écrivains qui ont parcouru la carrière de l'histoire. Les Anglais se sont particulièrement signalés dans ce genre de composition qui suppose un esprit patient, judicieux, étendu. Il restoit les temps intermédiaires mal éclaircis et peu connus, parce qu'ils exigeoient de l'historien des recherches plus laborieuses et qu'ils offroient moins d'attrait aux lecteurs. Et pourtant, Messieurs, s'il est naturel que nos yeux s'arrêtent de préférence sur les siècles civilisés que le génie de l'homme a mar-

qués de son empreinte , combien n'est-il point nécessaire à notre instruction de jeter un regard scrutateur sur cette époque triste sans doute , où la société humaine a été dans une sorte de crise pour renaître à une vie nouvelle et s'asseoir sur de plus solides fondemens ! Nos origines , nos institutions , nos lois , nos mœurs , découlent du moyen âge ; et je ne crains point d'affirmer que celui qui aura négligé d'acquérir la connoissance de ces temps , n'aura jamais qu'une intelligence imparfaite et confuse de l'histoire moderne. Il semble donc qu'un homme , né avec le talent d'écrire , qui avoit dirigé ses études et ses méditations sur les recherches historiques , devoit s'emparer de ce sujet presque neuf encore de nos jours. C'étoit rendre un utile service aux études et aux lettres. Voilà ce qu'a tenté l'auteur des *Annales du moyen âge*.

Nous passerons rapidement , Messieurs , sur les deux premiers volumes de cet important ouvrage , qui comprennent la suite de la décadence des Romains , jusqu'à l'extinction de l'Empire dans l'Occident. L'auteur a subordonné cette première partie de son sujet à deux vues principales : la licence despotique des gens de guerre qui est un principe de dissolution au-dedans de l'État , et les agressions des Barbares qui sont au dehors une autre cause de ruine. Cette partie de

L'ouvrage, si l'on en excepte le règne de Julien, est écrite avec plus de rapidité que de développement, parce que l'auteur s'est moins proposé de décrire la décadence de Rome que d'exposer le récit de la fondation et des progrès des États modernes. On peut remarquer au second volume un tableau des mœurs des Germains qui nous fait connoître ces peuples Barbares destinés à renouveler dans l'Occident la société civile. Ce tableau prépare encore la venue des Francs prêts à s'emparer de la scène pour ne plus la quitter.

Mais Clovis a paru sur le sol des Romains. Il a dans une bataille ruiné pour jamais leur domination dans les Gaules. Non moins politique que guerrier, il a su façonner à l'obéissance ses Francs qui n'avoient point oublié la liberté tumultueuse de la Germanie. Nouveau Constantin, il a placé sur le trône la Religion qui doit humaniser ses sujets en leur ouvrant les sources de la morale et dissipant à-la-fois les ténèbres de l'ignorance. Désormais cette nation des Francs est immobile sur le sol qu'elle a conquis, et son histoire commence. Car les peuples ne comptent pour l'histoire de la société humaine que du moment où ils se polissent à leur tour. Ici, Messieurs, l'auteur se trouve pleinement dans son sujet ; il le développe selon ses divers points de vue. Nous allons nous-mêmes le considérer plus à fond,

§. Jusqu'à présent l'histoire de la nation française , sous les rois Mérovingiens , n'a pu se lire sans fatigue. C'est moins une distraction que l'on se donne qu'un devoir austère que l'on entend remplir , lorsqu'on se livre à l'étude de cette partie de nos annales. Il faut convenir que ceux qui ont traité l'histoire de cette époque l'ont écrite sans élévation , sans génie , sans vues générales. Mais le défaut d'intérêt de leur composition ne doit point être attribué seulement à l'insuffisance de leur talent ; le sujet en lui-même est ingrat et difficile.

L'ancienne coutume des Francs attachant la succession du pouvoir à la transmission du sang royal dans tous ses canaux directs , tous les frères succédoient à la couronne qui étoit divisée entre eux comme l'héritage paternel ; d'où il arrivoit , selon l'expression énergique de Montesquieu , que « ce que la loi séparoit sans cesse , la crainte , « l'ambition et la cruauté vouloient le réunir. » De là un état d'hostilité perpétuelle entre les parties d'un même peuple. Des querelles de famille engendrent des guerres nationales dont on ne voit pas le terme. Tableau peu fait pour exciter la curiosité et l'intérêt. Tel est l'aspect sous lequel se présente la monarchie de Clovis , dès la mort de ce prince. La postérité de Thierri étant éteinte , et Childebart étant mort sans enfans mâles , le

vieux Clotaire, dernier fils de Clovis, réunit pour un temps sous ses lois les membres épars de la monarchie. Mais à la mort de ce roi, le royaume des Francs est de nouveau partagé entre ses quatre fils. De là le spectacle sans cesse renaissant de discordes sanglantes que viennent encore attrister les passions sombres et cruelles de Chilpéric et les fureurs de Frédégonde.

D'un autre côté, cette dissension des princes favorisant l'ambition des Grands et l'indocilité des sujets, il en résulte dans l'État une succession continuelle de troubles obscurs, de crimes sans fruit, d'entreprises sans éclat, qui signalent la lutte longue et pénible de l'autorité des Grands contre la prérogative royale. « Je n'ignore pas, dit l'auteur des *Annales* en retraçant ces faits, qu'une telle scène offre à l'esprit un intérêt médiocre, qu'elle ne lui porte le plus souvent qu'une impression uniforme de tristesse. Car en levant le voile sombre des passions et des vices qui déshonorent le cœur humain, elle n'en fait point sortir ces révolutions imprévues ni ces grandes catastrophes qui en couvrent, s'il faut ainsi parler, la difformité et la bassesse, et font le plus beau spectacle de l'histoire en frappant l'esprit d'images fortes ou l'attachant par une riche suite de tableaux variés..... Néanmoins

« ces siècles de troubles intestins et de passions
 « barbares ne sont point entièrement indignes
 « de notre attention; ils comprennent dans leur
 « obscurité les causes de toutes les révolutions
 « suivantes ; ils préparent en silence les mœurs
 « publiques , forment le nœud des Gouverne-
 « mens, établissent les droits et les pouvoirs des
 « différens ordres de l'État. » Tel est en effet le
 point de vue principal sous lequel l'auteur a con-
 sidéré son sujet. En retraçant l'histoire de ces
 temps , il met en lumière les origines, les mœurs
 de la nation , la vraie nature de son Gouverne-
 ment; et c'est pour tout esprit judicieux la source
 d'un intérêt puissant que l'on chercheroit vaine-
 ment dans les annalistes et même dans les his-
 toriens qui ont décrit cette époque.

De savans écrivains se sont attachés à consi-
 dérer les origines de la monarchie et les phases
 diverses du gouvernement français dans une suite
 de réflexions et de recherches isolées du récit
 des faits. Tout estimables que peuvent être de
 semblables travaux , nous pensons qu'ils sont
 moins propres à éclairer l'esprit qu'à l'égarer.
 Le lecteur n'a le plus souvent sous les yeux qu'un
 système , sans être à portée de redresser l'écri-
 vain dans ses écarts, ou de se prémunir contre
 ses passions , parce que la série des faits lui man-
 que. C'est là le vice principal des *Observations*

de l'abbé de Mably, ouvrage qui fait honneur à son érudition et à l'étendue de son esprit, mais dont les aperçus plus ingénieux que justes ne jettent pas toujours sur le sujet une véritable lumière. L'illustre auteur de l'*Esprit des lois* a traité ces matières avec son admirable sagacité dans les livres vingt-huitième, trentième et trente-unième de son ouvrage. Mais la pleine intelligence de sa pensée exige une étude de l'histoire approfondie et récente, si je puis m'exprimer ainsi. M. de Montesquieu suppose son lecteur aussi instruit que lui-même. Il arrive de là que les assertions de ce grand publiciste et les conséquences qu'il en tire manquent quelquefois d'évidence pour un lecteur peu versé dans notre histoire, ou dont la mémoire n'est pas fidèle.

Il semble donc que l'examen philosophique des mœurs d'une nation et de la nature de son gouvernement ne doit point être séparé de l'histoire, puisque c'est le tableau des événemens qui doit éclairer et justifier à-la-fois les observations de l'écrivain. De même que l'histoire à son tour n'offriroit qu'un enchaînement stérile de faits, si on l'isolait de l'intelligence des causes qui ont présidé aux événemens qu'elle rapporte. L'histoire de France est traitée selon cette double vue dans les *Annales du moyen âge*. C'est là

ce qui lui donne un aspect neuf, et ce qui la recommande à l'attention du public.

Dans des digressions qui coupent le récit à propos et qui sont placées au point où le lecteur peut apprécier les conséquences des faits expliqués, l'historien examine successivement l'origine du pouvoir royal, son essence et ses limites dans une nation dont les assemblées présentent à-la-fois l'image d'un camp, d'un tribunal et d'un conseil; l'action qu'exercent sur le Gouvernement les mœurs d'un peuple qui avoit consacré le droit de vengeance privée, et chez lequel le pouvoir public, en fixant la composition, n'intervenoit que pour protéger le criminel contre l'offensé; l'existence politique et religieuse du corps épiscopal dans les Gaules, l'influence qu'il acquiert par degrés dans l'État, et comment il arrive que la prérogative royale venant à s'étendre sur l'élection des évêques, et la faveur disposant des sièges comme d'un bénéfice, le clergé se trouve lui-même enveloppé dans la barbarie et l'ignorance qu'il étoit appelé à corriger. Il nous montre l'autorité royale allant à sa perte et conjurant contre elle-même, selon l'expression de Montesquieu, lorsque Clotaire II, poussé par la vengeance, humilie sa prérogative devant les Grands révoltés en leur livrant Brunehaut; et

que ceux-ci , pour prix de leurs services , stipulent de ce prince imprudent, l'inamovibilité de la mairie et l'hérédité des bénéfices. D'où l'on voit dériver les justices patrimoniales, les seigneuries; et dans un avenir prochain l'irrésistible ascendant d'une dignité rivale , qui après avoir obscurci la royauté, doit finir par l'éteindre et par la remplacer.

L'hérédité des bénéfices, en dépouillant le fisc sans retour, tarissoit la source des grâces et des récompenses, unique ressort du Gouvernement. Chez une nation exempte de tributs, l'autorité royale perdoit ainsi son principal mobile. Du moment où le Roi n'eut plus le pouvoir de révoquer le maire du palais désormais indiqué par le choix des Grands, il s'ensuivit que cet officier ne fut plus l'homme du Roi, mais celui du royaume. Et comme la surintendance du palais lui donnoit l'administration du fisc et la distribution des dons royaux, il eut dans sa main le commandement et la disposition des armées. Ce qui devoit être ainsi dans un temps où il étoit moins difficile de commander les armées que de les assembler.

Ces conséquences se firent d'abord peu sentir sous Clotaire et sous Dagobert son fils, princes qui ne manquèrent ni d'habileté, ni d'action. Mais après ces deux rois, l'autorité royale tombe

en minorité , de sorte que l'on voit une suite de princes orphelins qui s'éteignent avant leur maturité , tandis que leur sceptre passe de main en main à des seigneurs entreprenans et forts de leur faction. D'un autre côté , les premiers maires qui avoient succédé à Garnier , (celui qui avoit stipulé avec Clotaire) s'étoient montrés animés d'un zèle égal pour le bien public et l'accroissement de leur dignité. Ceux qui les remplacèrent dans le royaume furent de méchans hommes.

A la mort du roi Sigebert , Grimoald , maire d'Austrasie , relègue le fils de son maître dans une terre lointaine et fait couronner son propre fils à l'aide d'un faux testament du feu roi. Cette tentative insolente et prématurée , funeste à cet ambitieux , ne l'est pas moins à la majesté royale en montrant pour la première fois aux Français qu'elle pouvoit être violée.

Vers le même temps Ébroin fut revêtu de cet office en Neustrie. Cet homme joignit à la rudesse et à la violence d'un siècle barbare , toute la perversité d'une ame profondément corrompue. il poussa l'excès de son pouvoir jusqu'à le tourner contre les Grands même qui l'avoient créé. Il eut la témérité de les exclure violemment du droit de proclamer l'héritier du trône , et voulut l'instituer seul. Les Grands de la Neustrie , irrités de ce qu'Ébroin avoit fait ce roi sans

eux et contre eux, appellent les Austrasiens à leur aide et chassent le maire avec le prince légitime en haine du maire. Tout fut anarchie et confusion dans l'État. Le mouvement des factions ayant ramené Ébroin au pouvoir, on le vit supposer un faux roi pour se donner un titre à l'exercice de ce pouvoir funeste; puis, ce qui fut peut-être plus dégradant pour la majesté royale, donner le spectacle du roi véritable, reconnu, rejeté et repris au gré des passions de ce factieux, et selon que ce vain simulacre étoit utile ou contraire à l'intérêt de sa tyrannie.

Les fureurs d'Ébroin servirent merveilleusement l'ambition de Pepin d'Héristal. Cet homme habile, qui se trouvoit à la tête des Neustriens proscrits et des Austrasiens qui avoient secoué le joug du palais, demanda compte au Roi des injustices et des concussions de son ministre qui n'étoit plus. Et comme l'autorité souveraine ne pouvoit, sans renoncer à elle-même, se reconnoître comptable de ses actes vis-à-vis d'un sujet, Pepin sut colorer une révolte ouverte du prétexte du bien public et de l'intérêt des opprimés. Dans la journée de Testry, la royauté fut défaite en bataille rangée. Pepin, trop habile pour abuser de sa fortune, se déclara le maire du Roi qu'il avoit vaincu. Désormais assez fort et assez puissant pour ne plus agir en chef de

parti, il gouverna en roi et en grand prince. Au dehors, il entreprit de réduire les tributaires de la Couronne qui avoient secoué le joug dans la décadence de la maison mérovingienne. Il rappela les assemblées publiques de la nation qui devoient lier les Français et faire cesser ces démarcations et ces inimitiés de provinces si favorables aux factions. Dans tout le cours de sa carrière, il sut déployer avec la force qui avoit fait le caractère de la domination des anciens maires, une majesté bienfaisante qui n'appartient qu'à l'autorité légitime.

Pepin, en mourant, avoit réglé sans sagesse la succession du pouvoir public. Il avoit institué son petit-fils enfant maire d'un roi enfant. Étrange renversement d'idées qui montrait seulement que Pepin pouvoit tout, et qu'il avoit abusé de son pouvoir. Mais il laissoit d'un autre lit un fils dans la fleur de l'âge, d'un génie profond et ardent, pourvu de ces grandes qualités et de ces vices qui rendent un homme propre à maîtriser sa nation. Ce fils étoit Charles Martel.

Ses commencemens furent orageux. Emprisonné par sa belle-mère qui avoit deviné le caractère entreprenant de Charles, et qui vouloit exercer par elle-même le pouvoir que Pepin avoit légué à son petit-fils, il passa près d'une année dans l'obscurité. Il s'échappe de sa prison, et les souvenirs

de son père lui donnent un parti puissant. De plus grands obstacles alloient traverser ses desseins. La faction de Neustrie sur laquelle l'Austrasie l'avoit emporté par la puissance de Pepin, craignant de rencontrer dans la veuve de ce grand homme une autre Brunehaut, s'étoit armée contre sa maison. Les Neustriens, désabusés des maires, avoient fait un retour vers l'autorité légitime. Ils avoient mis à leur tête, non plus un foible enfant, mais un prince dans la maturité de l'âge, digne de commander à des hommes. C'étoit l'un de ces rejetons infortunés que l'éclat de leur naissance condamnoit au cloître ou à l'exil, et dont les qualités naturelles, s'ils en avoient le germe, étoient d'ordinaire étouffées par l'oppression et la solitude. Celui-ci toutefois étoit digne de soutenir la lutte décisive dans laquelle le pouvoir royal se trouvoit engagé. Mais la fortune de la maison de Pepin devoit prévaloir sur cette dynastie malheureuse, qui, dans la personne du second Chilpéric, jette une dernière lueur de courage et de vertu pour s'éteindre à jamais. Trois fois battu par Charles, le roi tombe entre ses mains. Et le vainqueur, imitant la conduite de son père, se déclare le maire de son captif, « plus sûr, dit l'historien, d'un roi qui portoit
« sur le trône les marques de sa servitude, que
« d'un roi fugitif avec ses vertus et son courage. »

Charles Martel s'étoit trouvé poussé par la force des choses, non moins que par la trempe de son génie, à l'oppression et à la violence qui marquèrent le cours de sa domination. Où Pepin s'étoit montré en protecteur, il lui avoit fallu paroître en conquérant. De là les spoliations sans nombre qu'il exerça pour s'attacher le parti qui l'avoit fait vaincre.

Maître de l'État, il tourna ses armes contre les ennemis de la monarchie qu'il soumit ou qu'il humilia. Il fit plus, il sauva l'Occident et le nom chrétien du joug d'un peuple qui aspirait à l'empire du monde, et qui marchait à grands pas vers ce but lorsque Charles l'arrêta.

Ce reste de respect pour le sang de Clovis qui avoit fait jusqu'à la fin chercher dans sa maison l'ombre de la royauté pour couvrir un pouvoir usurpé, s'étoit éteint devant le gouvernement protecteur de Pepin et la domination triomphante de son fils. Et lorsque Pepin, fils de Charles, mettant à profit la sagesse de son aïeul et la gloire de son père, se fit déclarer roi, la révolution étoit consommée. Ce ne fut, selon le mot de Montesquieu, qu'un fantôme de moins. Toute cette période de l'histoire des Francs, qui est à proprement parler l'histoire de leurs maîtres, est traitée dans les *Annales* avec autant d'élévation que de chaleur et d'inté-

rét. Il nous a paru que l'auteur avoit saisi avec une vérité remarquable le jeu compliqué des passions que ces temps de révolutions et de crises font sortir du cœur humain.

Charles Martel avoit fait des biens ecclésiastiques le mobile de sa politique et la proie de ses capitaines. Les premiers bénéfices étant devenus héréditaires avoient épuisé le fisc. Il fallut en créer de nouveaux qui fussent le ressort de la nouvelle puissance qui s'établissoit. La spoliation du patrimoine de l'Église en fournit les moyens. Telle fut l'origine des seconds fiefs. Le conquérant donna la forme à cette institution. Il distribua aux gens de guerre les domaines dont il s'étoit emparé, sous la condition de services militaires et domestiques dont le refus ou le manquement annulloit la donation. A ces concessions étoit attaché le droit de justice inhérent alors à toutes les terres fiscales, par la raison que les amendes étant l'un des émolumens de la terre, le droit de les percevoir avoit emporté la justice, qui ne s'exerçoit que par des compositions aux parens et des émolumens aux Seigneurs. Ainsi la plus belle prérogative du pouvoir royal étoit tombée en la main des sujets. Du reste l'institution des seconds fiefs n'en admit point l'hérédité, principe de dissolution ramené plus tard par la foiblesse des descendans du fondateur, et qui ayant

démembré la souveraineté, comme l'hérédité des premiers bénéfices avoit démembré le fisc, perdit la seconde race, faillit ruiner la troisième, perpétua cette anarchie armée, violente et sans frein, qui pendant des siècles couvrit l'Europe de confusion et de ténèbres. On trouve au livre vingt-troisième des *Annales* une dissertation approfondie sur cette institution qui domine tout le moyen âge et les siècles suivans. Elle est suivie d'une autre dissertation non moins curieuse sur la servitude de la glèbe et ses origines. Celle-ci complète le tableau du droit public et domestique de l'époque.

Cependant dans le cours d'un règne de vingt-sept années, Pepin-le-Bref avoit consolidé le pouvoir suprême dans sa maison. Digne héritier de la grandeur de son père et de son aïeul, ce prince, qui joignit la force des conseils à celle des armes, avoit montré une égale capacité dans la politique et dans la guerre. Les Grands et les prélats français étoient unis autour de son trône. Après plusieurs campagnes laborieuses, il avoit réuni l'Aquitaine à ses États et dépossédé de cette province la branche ducale mérovingienne. Dans plusieurs combats, il avoit réprimé la turbulence de ces Saxons qui devoient trouver après lui un adversaire plus formidable encore. De la Saxe à la frontière des Sarrasins, auxquels il avoit en-

levé la Septimanie, tout respectoit son autorité. Enfin il avoit montré plusieurs fois à l'Italie ses armes victorieuses; et le don de l'exarchat, fruit de sa conquête, avoit revêtu la chaire de saint Pierre de cet éclat temporel et extérieur, dont le roi des Francs voulut décorer le chef de la Religion et le modérateur des nations chrétiennes. A la mort de ce roi, tout dans l'Occident sembloit tendre à prendre une assiette fixe. « Après
 « avoir vu, dit l'auteur des *Annales*, les tristes
 « effets des passions des hommes et du besoin
 « aveugle qui entraînoit les peuples, il faut main-
 « tenant examiner l'œuvre de leur sagesse, c'est-
 « à-dire la nouvelle forme morale qui en a ré-
 « sulté pour la société civile. C'est dans la na-
 « tion qui a soumis les autres à ses armes et qui
 « a imposé ce moment de repos à l'Occident, que
 « la civilisation presque éteinte se reproduit. »
 Ce grand œuvre devoit être accompli par Charles, fils de Pepin.

Nous avons nommé Charlemagne, l'honneur du nom français, le fondateur de la Germanie, le seul des conquérans dont l'histoire a gardé le souvenir, qui rattache aux idées de force et de puissance celles de modération, de justice et d'amélioration dans le sort des peuples. Charlemagne combattit la même nation pendant trente-trois ans. Sa longue carrière fut une suite d'ex-

péditions guerrières, où l'activité la plus prodigieuse eut à lutter sans relâche contre la résistance la plus obstinée. Mais ce fut pour dompter une barbarie turbulente, cruelle, agressive; forcer des peuples féroces à se soumettre au double joug de la Religion et de la vie civile, et terminer en faveur de la société humaine cette lutte entre la civilisation et la barbarie qui duroit depuis six siècles.

Les bornes de ce rapport ne nous permettent pas, Messieurs, de considérer à fond cette belle partie des *Annales*. Le règne de Charlemagne guerrier et législateur occupe six livres de l'ouvrage et seroit à lui seul la matière d'un rapport étendu. L'auteur en expliquant les travaux du réformateur de la société civile en Occident, approfondit ces institutions qui ont été la source du droit public de l'Europe moderne, et dont plusieurs modifiées par le temps subsistent encore de nos jours. Il en découvre l'esprit, la suite, et met à jour les ressorts du gouvernement de ce grand prince.

Dans les Grands et dans le clergé résidoit alors tout ce qui constitue la société civile, je veux dire la force qui la soutient et les lumières qui la dirigent. Aussi ces deux corps sont-ils l'objet constant des sollicitudes du législateur et de la vigilance de ses réformes. Charles maintint l'ins-

titution des fiefs à laquelle se rattachoit la grandeur de sa maison, et en cela il fit ce qu'exigeoient la nécessité et les mœurs de la nation. Ce principal ressort du Gouvernement tiroit son origine des forêts de la Germanie. Mais il réprima pour un temps le principe de dissolution inhérent à la nature même de cette institution, en tenant les fiefs dans la dépendance de la Couronne et en s'opposant à l'hérédité déjà une fois arrachée à la foiblesse des Mérovingiens. Le clergé, par l'effet des spoliations et des violences de Charles Martel, étoit tombé dans une dégradation profonde. La doctrine et la morale étoient corrompues dans leurs sources. Charles sauva la Religion qui péroissoit, en tirant le clergé de l'oppression. Il assura son existence par les dîmes, il l'exempta de la juridiction laïque. Pour qu'il ne fût pas opprimé, il le fit indépendant. Si, dans les siècles qui suivirent, l'Église abusa des concessions du Prince, on ne sauroit l'imputer au législateur, dont la sagesse et la prévoyance ne pouvoient entièrement maîtriser le cours des choses. « Les réformes de Charlemagne, dit judicieusement notre historien, appartenrent à son génie : leur courte durée ou l'erreur du résultat fut le tort de son siècle. »

Vous pensez, Messieurs, qu'en retraçant la vie de Charlemagne, l'auteur n'omet point d'ex-

poser ce qu'il fit pour les lettres, dont il fut à-la-fois le sauveur et le soutien dans l'Occident. C'est la matière d'un épisode plein d'intérêt dans le vingt-sixième livre des *Annales*. On y voit l'histoire de la décadence successive des lettres depuis les invasions des Barbares jusqu'au milieu du huitième siècle qui fut le temps des ténèbres les plus épaisses comme des plus grandes calamités qui pesèrent sur l'Occident. C'étoit l'époque des guerres de Charles Martel, des invasions des Sarrasins, de l'entière subversion des mœurs du clergé. Mais en relevant ce clergé qui étoit l'unique refuge des lettres, en fondant en tous lieux des écoles, en donnant lui-même l'exemple de l'ardeur pour l'étude, Charles ranima cette étincelle sacrée : « De sorte, dit « l'historien, que le même siècle vit à-la-fois le « dernier terme de la barbarie et des plus épais- « ses ténèbres, et l'aurore qui devoit les dis- « siper.

Le trentième livre des *Annales* qui termine ce règne et qui comprend avec un tableau de la législation de Charlemagne, la peinture du caractère et des mœurs de ce grand personnage, nous paroît ce que l'on a écrit jusqu'à ce jour de plus lumineux et sur l'époque et sur le prince qui la domina.

Pour ne point interrompre la suite de l'his-

toire de la France et des vicissitudes de son gouvernement , nous n'avons point voulu encore appeler votre attention sur les autres parties de ce grand ouvrage. Mais le vaste plan que l'auteur s'est tracé lui ouvre une autre source d'instruction et d'intérêt ; car bien que les affaires des Francs soient l'objet de son travail le plus approfondi , il ne néglige rien dans les annales contemporaines de ce qui fut digne de mémoire ou d'attention. Le long déclin de l'empire romain qui s'affaisse en Orient sous sa propre corruption , présente un contraste frappant avec la barbarie vigoureuse des peuples de la Germanie. D'autres hommes, d'autres mœurs, d'autres passions , occupent la scène tour à tour. De là une variété dans le récit qui plaît à l'esprit en le distrayant.

§. Les expéditions de Bélisaire et de Narsès en Italie , qui ne produisent que des trophées pour ces deux grands capitaines sans aucun fruit pour l'Empire ; les Lombards disputant aux exarques le dernier refuge que s'étoit choisi la puissance romaine dans l'Occident ; plus tard leurs débats avec les Pontifes romains , qui amènent la ruine de leur monarchie par les armes françaises ; les travaux du grand pape Grégoire , qui par l'ascendant de ses vertus et de ses services fonde dans

l'avenir la puissance temporelle de son siège : dans l'Orient , la lutte acharnée de l'empire romain et de celui des Perses , qui ne doit se terminer que par la ruine de l'un d'eux sous les coups d'un autre ennemi : ces tableaux sont dignes d'intérêt sans doute. Mais c'est au commencement du septième siècle , et lorsque notre Occident devenu barbare n'offroit plus au dehors que le spectacle d'obscurs bouleversemens , que l'Orient étoit le théâtre des plus grands événemens qui aient occupé la mémoire des hommes. Héraclius vient de monter sur le trône de Constantinople , et avec lui va paroître le dernier reflet de la grandeur romaine. Mahomet est né , et du sein d'un peuple jusques-là sans gloire doit sortir la révolution la plus prodigieuse qui ait changé la face du monde.

L'auteur des *Annales* fait précéder l'avènement de Mahomet d'un tableau des mœurs des Arabes. Il considère ce peuple à son origine qui touche au berceau du monde. Il fait voir qu'ils avoient conservé le type de leurs mœurs primitives à travers la succession des temps , et les traditions patriarcales sur l'unité de Dieu et son culte , nonobstant la division des tribus et la confusion des opinions et des sectes. Ce tableau prépare la venue de Mahomet en éclairant la scène sur laquelle il doit agir. L'historien y retrouve

pour lui-même l'explication naturelle de la fortune démesurée de l'apôtre de l'Arabie. Il nous la montre fondée sur les opinions, les mœurs, les préjugés, les superstitions, la vanité même et la gloire des Arabes, sur les souvenirs de leurs pères et des premiers âges du monde.

Mais à peine le prophète, devenu pontife et roi dans sa nation, a cessé de vivre, que ces peuplades obscures subitement transformées en une nation de héros, vont s'élançer aux plus brillantes conquêtes. Armés d'un courage neuf et tout pleins de l'ardeur de l'enthousiasme religieux, les Arabes attaquent d'abord deux États qui languissoient et penchoient vers leur ruine, les Grecs et les Perses. Ils entrent dans la Syrie, et la bataille d'Yermouck livre pour jamais l'Orient et la cité sainte aux ennemis du nom chrétien. Un lieutenant du Calife pénètre dans l'Égypte et cette province est détachée de l'Empire. Les disciples du Coran prennent possession de cette terre classique en livrant aux flammes le trésor des connoissances humaines. Vers le même temps, ils envahissent la Perse, et la bataille de Cadésie les rend maîtres de cet empire miné par des divisions intestines. Moins de vingt années leur avoient suffi pour renverser sur leur passage l'une des dominations les plus célèbres du monde, et démanteler de toutes parts l'empire des Grecs qui devoit un jour lui-

même succomber sous les coups d'un peuple associé à leur enthousiasme et à leur valeur. « Tant le
 « fanatisme, dit l'historien, avoit élevé leurs cou-
 « rages ! Ce feu nouveau et cette ardeur invin-
 « cible, répandus dans toute la nation, commu-
 « niquoient de plus vives lumières aux esprits.
 « Ces chefs de tribus dont toute la gloire s'étoit
 « bornée jusques-là au pillage et au butin, étoient
 « devenus d'illustres capitaines et de grands
 « hommes d'état. »

Cependant des guerres civiles s'élèvent entre ces conquérans. Deux tribus rivales se disputent la chaire et le sceptre de Mahomet. Ils tournent sur eux-mêmes leurs armes ensanglantées, et les nations chrétiennes respirent un moment à la faveur de ces dissensions. Mais bientôt les côtes d'Afrique et la Mauritanie se rangent sous leurs lois. La trahison les appelle en Espagne. Les Goths, dès long-temps en proie aux factions et livrés à la mollesse, étoient arrivés à ce point de déclin où les destinées d'un peuple dépendent d'une bataille. La bataille de Xérès est livrée. Le roi disparoît dans la mêlée, la monarchie d'Alaric est détruite, et l'une des plus vastes contrées de l'Occident tombe sous le joug des Infidèles. Ce torrent débordé inonde les provinces des Gaules. La France est ravagée des bouches du Rhône aux rives de la Seine. Enfin les Arabes viennent trouver le terme de

leurs prospérités en Occident dans les plaines de Poitiers, où la Providence se sert du bras de Charles Martel pour préserver ces régions du triomphe de l'islamisme qui menaçait d'une ruine égale les dominations du siècle et la croix du Sauveur des hommes.

Dans une matière aussi vaste et aussi variée, sur ce théâtre immense où se passent tant d'événemens et où se meuvent tant de personnages, l'auteur a su garder constamment, ce nous semble, les justes proportions que demandoit l'importance des faits ou des personnages qu'il met en scène. Ce n'étoit point une médiocre entreprise que d'éviter la confusion et l'obscurité dans ce drame qui comprend l'histoire de la société humaine pendant huit siècles. Et toutefois, sans s'écarter de l'ordre chronologique, l'auteur a su grouper les faits et les annales de chaque peuple, de manière à jeter de l'intérêt et de la diversité dans le récit, sans entraver la marche générale de l'histoire et sans nuire jamais à la clarté. Il y a un mérite réel dans la conception de ce plan et dans son exécution. Appelé comme historien à juger les hommes et les choses, il s'est tenu en garde contre les préventions qui pouvoient altérer son jugement. Je puis dire que le mouvement des passions si diverses qui ont agité notre époque a été sans influence sur la composition de

cet ouvrage. Libre de tout système, l'auteur voit les choses comme elles sont, selon la vérité; et en toute matière, il les rapporte comme il les voit, avec sincérité et candeur. C'est là ce qui distingue le livre des *Annales* d'un grand nombre de compositions historiques modernes trop souvent dictées sous l'influence d'une opinion qui maîtrise l'écrivain plus curieux de flatter les passions de ses contemporains que de transmettre de véritables lumières à la postérité. Grave et profondément moral, comme doit l'être tout écrivain qui veut attacher le sceau de la durée à ses ouvrages, il flétrit le crime et le vice par-tout et sous quelque forme qu'ils se montrent à ses yeux. On reconnoît alors que ce que l'écrivain exprime il le sent vivement. L'indignation de l'homme de bien anime les tableaux de l'historien. Le récit de la tyrannie d'Ébroin, les peintures énergiques de la corruption des Grecs du Bas Empire, sont des exemples frappans de ce caractère imprimé à tout l'ouvrage.

Quant au style de cette grande composition historique, il nous semble que la gravité, la simplicité et l'élévation sont les qualités qui le distinguent. On sent que les bons modèles de l'antiquité latine, dont le style des *Annales* reproduit souvent les tours et les formes, ont dû être l'objet favori des études de l'auteur. Dans les

belles parties de son livre, il s'élève avec son sujet, mais sans prétention comme sans effort, et toujours si naturellement que ce n'est parfois qu'à l'aide de la réflexion que le lecteur est frappé lui-même de la force ou de l'élévation de la pensée. Cette manière d'écrire est proprement celle qui convient à l'histoire, dont le mérite avant tout est d'être grave et digne. Mais, disons-le, Messieurs, cette allure franche et naturelle doit se retrouver dans tout ouvrage destiné à vivre. Car si la recherche dans la pensée et le faux éclat du style peuvent surprendre des applaudissemens usurpés, les causes qui favorisent cette disposition dans les esprits sont passagères. Tandis que le goût du simple et du vrai est impérissable, parce qu'il a sa source dans le fond de notre nature qu'un jugement perverti peut méconnoître pour un temps sans la changer jamais.

FRAGMENT

D'UN OUVRAGE INÉDIT DE M. RIAMBOURG.

IL NE FAUT PAS S'ÉTONNER QU'IL Y AIT DES MYSTÈRES
DANS LA RELIGION.

LA Religion chrétienne est aussi étonnante dans ses vérités, qu'elle est forte et puissante dans ses preuves ; or il arrive quelquefois que nous sommes moins frappés de l'éclat de ses preuves, que nous ne sommes effrayés à la vue des profondeurs de sa doctrine : notre esprit alors chancelle, et nous penchons vers l'incrédulité.

Cette disposition pourroit se rectifier, si nous prenions avant tout le soin de nous convaincre qu'il est bien des choses qui sont hors de notre portée ; car, une fois cette vérité profondément empreinte dans l'esprit, nous apporterions plus de réserve dans l'examen réfléchi des dogmes de la Religion, et nous recevriions avec plus de docilité ses mystères.

N'est-il pas étrange en effet que le même homme qui demeure confondu quand il ne s'agit encore que de scruter la nature d'un atome, s'étonne de ne pas concevoir l'essence

divine ! Avant que de s'élever si haut , il seroit bon peut-être qu'il connût les propriétés de ce grain de poussière qu'il foule aux pieds , et qu'il fût dans le cas d'expliquer , par exemple , ce que c'est que cette *impénétrabilité* par laquelle ce corpuscule résiste , ce *mouvement* qui le fait passer d'un lieu dans un autre , cette *attraction* par laquelle il attire et il est attiré , ces *affinités* qui le portent à se combiner.

En effet , tout corps a de l'étendue , et en cela il se confond avec l'espace ; mais il s'en distingue en ce que l'espace se laisse pénétrer , tandis que le corps reste impénétrable ; où un corps existe , il est impossible qu'un autre corps se place : or , qui fera sentir la raison de cette différence ? Qui fera connoître la cause d'où procède pour les corps la faculté de n'être pas pénétrés ?

La mobilité est une autre qualité des corps ; ainsi le corps qui est en repos , peut être mis en mouvement ; ce mouvement est reçu , conservé et transmis suivant des lois qu'on connoît. Mais le mouvement en lui-même , ce mouvement qui transporte les corps , qui passe de ce corps-ci dans celui-là , qui prend sa source dans un acte de la volonté , qui subsiste ensuite indépendamment de cette volonté , qu'est-il ?

Les lois de la gravitation sont également con-

nues , et avec le secours de ces lois on croit pouvoir expliquer le mouvement des planètes et rendre raison des phénomènes célestes ; mais cette cause qui fait que les corps gravitent , cette pesanteur qui fait qu'une pierre se précipite en cherchant le centre de la terre , qui l'expliquera ?

De plus , les corps sembleroient avoir des antipathies , des sympathies ; ils se cherchent ou se fuient , ils se rapprochent ou se séparent , suivant certaines conditions et par l'effet de certaines causes auxquelles on a donné le nom d'*affinités*. Ces causes existent , on n'en peut douter , puisque les effets en sont sensibles ; mais on cherche et on cherchera long-temps ce qu'elles sont et comment elles opèrent.

Ainsi les effets sont à notre portée ; tandis que les causes ordinairement se cachent. Il en est cependant qui n'ont point échappé à notre pénétration ; mais , à mesure que l'esprit les découvre , il s'assure que ces causes elles-mêmes se rattachent à d'autres plus relevées qui s'enveloppent d'un nuage impénétrable. Bien loin donc que l'homme puisse se flatter de connoître à fond la nature et ses lois , il est sans cesse dans le cas d'avouer son ignorance sur les choses qui se passent autour de lui , et même sur les choses qui se passent en lui.

Car il n'y a pas d'homme qui se rendroit

raison de la manière dont son corps s'est formé ; les savans, depuis long-temps, se livrent à des recherches pour expliquer le phénomène de la reproduction des êtres en général, et celui de la génération des hommes en particulier ; ils auroient voulu surprendre le secret de la nature ; mais la nature s'est moquée de leurs efforts, et souvent s'est indignée de leurs essais : ainsi ce grand problème est encore à résoudre.

Si nous ignorons comment le corps humain se forme, nous ne savons guère mieux comment son accroissement se fait : en vain les ressorts de cette admirable machine sont-ils mis à découvert, on devine à peine le jeu de quelques-uns d'eux. Que de phénomènes à concevoir ! Que de choses encore à découvrir ! Ce pain qui va me servir d'aliment, deviendra bientôt mon corps et mon sang ; il fera partie de mon individu ; qu'on le rompe, qu'on le coupe, qu'on le broie maintenant, il n'en résultera pour moi aucune sensation ; mais dès qu'il aura servi à me sustenter, le moindre désordre dans ses parties peut m'occasionner des douleurs horribles. J'ai donc non-seulement à concevoir comment ce pain, qui eût subi, s'il eût fait la pâture de mon chien, une transformation toute différente, va prendre les formes de la nature humaine ; mais en outre, il faut que je m'explique

comment il se fera que cette matière étrangère devienne partie de moi-même , et s'incorpore tellement avec ce qu'il y a de matériel en moi , que je sois sensible désormais à la moindre lésion qui lui sera faite.

Ainsi le corps s'accroît par des moyens qu'il seroit difficile d'expliquer ; cet accroissement au reste n'a qu'un temps ; arrivé à un certain terme , il s'arrête ; de ce moment le corps commence à perdre , il décline tous les jours , enfin il cesse d'exister. Quel est donc ce principe d'organisation qui produit , en se développant , des effets si différens ; ce ressort qui agit sans relâche et qui prépare déjà la mort , le jour même qu'il engendre la vie ?

Et cet état mitoyen entre la vie et la mort , cet état qui interrompt tous les mouvemens extérieurs , même les principales opérations de l'intérieur , pour ne laisser en action que celles qui se réfèrent à la respiration , à la circulation , à la digestion ; ce sommeil , en un mot , qui semble être l'image de la mort , et qui bien loin de là est la source d'une nouvelle vie , le rapportera-t-on au même principe ?

Non , s'il faut en croire ceux qui se piquent d'être plus instruits que les autres en ces matières ; car il y a dans tout ceci , disent-ils , des causes diverses qui agissent. Et d'abord il y a en

nous une espèce de mouvement régulier qui a du rapport à la végétation ; les opérations qui s'y réfèrent s'exécutent sans le concours de la volonté , et ne sont jamais interrompues. D'un autre côté , et comme ces opérations n'eussent pas suffi pour assurer la conservation de notre être corporel , nous avons été pourvus de sens et doués de facultés qui se rapportent à la même fin , et qui agissent avec interruption sous la direction de la volonté.

Ainsi la vie s'entretient en nous par la combinaison de deux sortes de mouvemens ; les premiers , qui sont involontaires , continus , et qui s'exécutent à notre insçu ; les seconds , qui sont volontaires , discontinus , et qui ont lieu par l'effet du jeu de nos facultés. La respiration , la circulation , la digestion , sont des opérations qui se rapportent à la première manière d'être , en constituant ce qu'on peut appeler la *vie végétative* ; marcher , crier , saisir , pousser , etc. , sont des actes qui appartiennent à la seconde , et qui constituent ce qu'on est convenu de désigner sous le nom de *vie animale* ; or , ces deux manières d'être étant entre elles fort distinctes , il n'est point à croire qu'elles émanent du même principe.

Ces explications qui tendent à faire distinguer des opérations qu'on auroit pu confondre , et à

faire discerner deux causes où l'on seroit tenté de n'en voir qu'une , peuvent paroître satisfaisantes sous un certain point de vue ; mais du reste , elles ne nous apprennent rien sur la nature de ces causes ; au contraire, elles ne font qu'ouvrir un champ plus vaste aux questions que l'on peut faire à ce sujet.

Car il ne s'agit plus seulement , pour arriver à la source de la vie , de découvrir un seul principe , et d'expliquer , pour rendre raison des phénomènes qu'elle offre , comment ce principe unique agit ; mais il faut remonter successivement à la cause primitive de la vie végétative et au principe de la vie animale , puis tâcher de soulever le voile épais qui dérobe à tous les yeux les voies par lesquelles ces deux causes différentes agissent.

Or , ce n'est pas seulement l'action du principe externe d'où résulte la vie végétative , qui sera difficile à concevoir ; mais l'action du principe interne lui-même , c'est-à-dire l'action de la volonté sur le corps qu'elle gouverne , ne présente pas moins d'embarras à l'esprit. Cependant on a le sentiment que l'ame agit sur le corps , et qu'il suffit que l'ame veuille que le corps se meuve , pour que le corps soit mu sur-le-champ ; mais de dire comment la chose se fait , comment il arrive que sans connoître au-

cun des moyens qui seroient nécessaires à l'accomplissement de l'effet ; que sans avoir préalablement cherché à distinguer quels nerfs, quels muscles, doivent être mis en mouvement ; que sans savoir même s'il existe des muscles et des nerfs susceptibles d'être mis en action, le désir ayant lieu, le mouvement s'opère sans hésitation et sans retard ; c'est ce qui n'est nullement facile.

L'homme est d'autant plus embarrassé de s'expliquer à lui-même ce qui se passe alors en lui, que lorsqu'il veut appliquer sa volonté à un autre corps que le sien, elle reste impuissante et ne peut plus agir immédiatement ; en sorte que, pour opérer dans ce cas, il faut que cette volonté cherche des détours, étudie la meilleure manière de parvenir à ses fins, et emploie pour y arriver la médiation du seul corps dont il lui est permis de disposer à son gré. Il est bien certain que si je veux déplacer cette pierre, il ne me suffit pas de le vouloir, puisque cet acte de ma volonté s'épuiserait en vains désirs, et que la pierre ne bougeroit pas ; mais je suis obligé de mettre mon propre corps en action, de saisir un levier, de donner à ce levier un point d'appui, d'user de combinaisons, de recourir à l'art pour parvenir à mes fins ; or, il n'y

a rien de semblable quand il s'agit de déplacer mon corps ou de remuer mon bras ; je veux , et la chose se fait d'elle-même. Il y a donc une liaison aussi intime qu'inexplicable entre la substance qui pense et la substance matérielle qui lui est unie , dont l'effet est de placer le corps sous la dépendance immédiate de l'ame , et de donner à celle-ci la faculté d'en mouvoir les différens ressorts , sans employer d'autre moyen que de vouloir qu'ils soient mus.

Et ce n'est point là le seul effet de cette union ; il en est un autre qui n'est pas moins inconcevable : c'est de rendre l'ame sensible aux diverses modifications que le corps éprouve ; car lorsque nos sens sont frappés , l'ame de suite est ébranlée et éprouve des sensations , en sorte qu'il sembleroit que les mouvemens du corps se communiquent à l'ame. Cependant , comme il est certain qu'une substance immatérielle ne sauroit avoir avec un corps le moindre point de contact ; comme il est d'ailleurs visible qu'un mouvement , en se communiquant , ne sauroit devenir une pensée , il en résulte que l'effet ici ne répond nullement à la cause.

Quoi qu'il en soit , il est reconnu que l'ame éprouve des sensations toutes les fois que le corps reçoit des impressions , et que c'est à l'occasion

de ces sensations que se développent dans l'âme ces admirables facultés qui l'étonnent elle-même quand elle y applique son attention.

L'une de ses premières opérations, quand elle a reçu quelques sensations, c'est de les rapporter à des objets qu'elle suppose exister hors d'elle et dans lesquels elle imagine quelque chose d'analogue aux impressions qu'elle a éprouvées. Elle se forme ainsi l'idée des qualités sensibles des corps, et elle n'hésite point à prononcer que ces qualités, de même que les corps dans lesquels elle croit qu'elles se trouvent, existent bien réellement. Cependant cette supposition est très hardie ; car les sensations ne sont que dans l'âme ; et si elles donnent à celui qui les éprouve, une preuve certaine de sa propre existence, elles ne lui fournissent pas, à beaucoup près, la preuve qu'il existe des corps hors de lui. Dans nos rêves ne croyons-nous pas voir, entendre et toucher une foule d'objets extérieurs ? Cependant il n'y a de réel dans cette vision que la sensation : les objets eux-mêmes n'existent pas : il n'y a donc pas une liaison intime entre l'existence des sensations et l'existence des êtres corporels ; celle-ci ne peut pas être considérée comme étant la conséquence nécessaire de celle-là ; toutefois nous avons une conviction intime que les êtres corporels existent. D'où nous peut venir cette

conviction qui ne prend sa source ni dans la raison qui n'admet de démonstration parfaite que celle qui se déduit rigoureusement, ni dans le sentiment intérieur qui ne nous avertit que de notre propre sensation ?

Si notre ame, en réfléchissant sur ses propres opérations, rencontre ce premier phénomène, elle est bientôt frappée d'un second. Non seulement l'ame reçoit des sensations; mais elle a la faculté de les retenir, et de les mettre en dépôt pour les retrouver dans l'occasion. Ainsi la plupart des sensations qu'on a éprouvées, des idées qu'on a reçues, sont susceptibles d'être reproduites, sans pour cela être renouvelées; car elles sont tout à la fois présentes et non présentes à l'esprit; *présentes*, puisque l'esprit a la puissance de les réveiller sans l'intervention des qualités sensibles qui les avoient excitées, ce qui prouve qu'elles n'étoient pas sorties entièrement de l'ame; *non présentes*, puisque l'esprit est obligé de les chercher, et souvent de les chercher long-temps, avant qu'elles soient reproduites, ce qui prouve qu'elles étoient retirées quelque part. En outre, elles sont *mêmes* et elles sont *autres*; car je puis renouveler par le souvenir les sensations agréables que j'ai ressenties il y a vingt ans, et ces sensations reviennent alors avec toutes leurs circons-

tances; mais elles ne sont plus les mêmes, et dans plus d'un cas elles se reproduisent sans me causer aucun plaisir : d'un autre côté ma mémoire me retrace d'anciennes peines, je les aperçois distinctement telles qu'elles furent jadis; mais elles ne sont plus les mêmes, elles ne m'affligent plus, et quelquefois au contraire le souvenir m'en est agréable. Ainsi ce ne sont pas de nouvelles sensations, comme aussi ce ne sont pas les anciennes. Tout est donc prodige dans la mémoire, et le nombre incroyable des idées qu'elle renferme, et l'ordre qui règne entre elles, et la façon dont elles s'y conservent, et la manière dont elles en sont extraites. Cependant cette faculté n'est point encore celle qui donne le plus matière à réfléchir.

Il en est une autre qui distingue éminemment l'homme, je veux parler de la faculté qu'il a reçue de comparer ses propres idées, de juger de leur convenance ou disconvenance, de former des raisonnemens. Or, comment juge-t-il de cette convenance ou de cette disconvenance? Il en juge par une lumière naturelle qui l'éclaire sur certaines vérités primordiales dont il se sert comme d'un point d'appui pour arriver jusqu'aux autres. Cependant cet instrument précieux qu'on appelle la raison est par lui-même compliqué; en sorte que les philosophes ne s'ac-

cordent pas toujours quand ils entreprennent d'en faire la description : ainsi la raison s'embarrasse elle-même dans la recherche de ce qu'elle est. En outre, quand elle s'avise de creuser pour s'assurer de la solidité de la base sur laquelle elle porte, elle commence à s'inquiéter ; car toutes ces notions premières sur lesquelles l'esprit s'appuie pour élever l'édifice des sciences et asseoir ses connoissances en tous les genres, n'ont elles-mêmes d'autre garantie de leur certitude que la conviction pleine et entière qu'elles laissent à la première vue dans l'esprit, n'y ayant ni déduction, ni raisonnement qui puisse servir à établir qu'il n'y a point d'effet sans cause, que le tout est plus grand que la partie, que la ligne droite est la plus courte des lignes ; or, il peut paroître douteux à certains esprits que cette conviction soit une preuve complète de vérité, puisqu'il est possible de l'avoir en ne l'attachant qu'à des illusions. Ecoutez, diront-ils, ce fou qui pérore ; il compare, il juge, et il raisonne ; il pose des principes, il en tire des conséquences ; vous dites qu'il n'est pas dans son bon sens et que ses discours ne sont qu'absurdité ; cependant sa conviction est aussi entière que la vôtre, ses principes lui paroissent aussi certains, ses conséquences aussi justes qu'à vous les vôtres ; tout est égal entre vous du côté de la conviction : il

peut donc y avoir une évidence qui trompe ; l'évidence n'est donc pas toujours une marque certaine , une marque infallible de vérité.

Et comme ce qui se dit ici de la vérité peut se dire aussi de la justice , en appliquant au sentiment naturel que nous avons du juste et de l'injuste , ce qui ne s'appliquoit d'abord qu'au sentiment naturel que nous avons du vrai et du faux ; il s'ensuit que l'homme a grandement de quoi s'étonner en lui-même , quand bien même il éviteroit de s'engager dans les labyrinthes du libre arbitre , et qu'il n'a pas besoin , pour être embarrassé dans l'étude de son être , d'arriver jusqu'aux contradictions du cœur humain.

Ainsi l'homme trouve dans son propre fonds de quoi convaincre sa raison qu'elle est foible et très bornée ; car il l'interroge en vain depuis long-temps sur la nature et le jeu des élémens dont le corps se compose : il n'en reçoit que des notions fort incertaines sur la manière dont ces élémens sont disposés et mus. L'homme ignore d'un autre côté quelle est l'essence de son ame , et il n'est point encore parvenu à se rendre compte des diverses facultés dont cet être immatériel est pourvu. Enfin il lui reste à découvrir par quel lien secret cette ame et ce corps de natures bien différentes , sont unis si fortement que lorsque l'esprit le désire , les membres du corps se met-

tent en mouvement, et que lorsque le corps reçoit du dehors des impressions, l'esprit à son tour est presque toujours forcé à penser. Voilà donc que l'homme, sans sortir de lui-même, sans franchir les bornes du fini, se voit contraint de reconnoître et d'avouer qu'il y a bien des choses qui sont au-dessus de sa portée ; mais combien cette vérité ne devient-elle pas encore plus manifeste , quand l'homme s'élève jusqu'à la considération de l'infini , puisque c'est alors qu'il entre dans le champ des mystères.

Il est certain que l'infini existe, et que ce n'est point un mot vide de sens. En effet, de quelque côté que l'homme se tourne, c'est toujours l'immensité qui se présente à lui. En vain chercheroit-on une durée qui seroit le terme de toute durée ; un espace qui seroit la dernière limite de l'espace : après s'être épuisé dans ces recherches , l'esprit retrouveroit au-delà des limites qu'il auroit posées , une nouvelle durée et un nouvel espace. Oui, ces deux idées d'espace et de durée sont de telle nature qu'elles ne peuvent jamais être anéanties , quelques suppositions que l'on fasse. On peut aller jusqu'à imaginer que le mouvement a cessé , que toute chaleur est éteinte , que les êtres vivans ont péri, que la nature entière est dissoute, que la matière n'existe plus ; mais quand il s'agit

de passer outre, quand il s'agit de supposer que la place qu'occupaient ces choses a elle-même disparu, l'esprit s'arrête tout court ; parce qu'en effet il ne lui seroit pas possible de concevoir que l'espace s'anéantisse. De même on peut supposer que le soleil n'éclaire plus, que les étoiles se sont éclipsées, qu'une nuit sombre s'est étendue sur l'univers, et que la nature est entrée dans un sommeil léthargique ; il est sensible que dans cette hypothèse, les temps ne seront plus marqués, et que les heures ne seront plus comptées ; mais de penser que la durée puisse être par là interrompue, que son cours en aucun cas puisse être suspendu, et que dans le cas particulier, la nature se réveillant, il faille tenir pour constant qu'elle n'a jamais somméillé, c'est à quoi l'esprit humain n'arrivera pas.

Il est donc bien reconnu que l'espace ainsi que la durée ne se prêteront jamais à aucune espèce de supposition par laquelle l'imagination de l'homme, si puissante qu'elle soit d'ailleurs, essaieroit de les anéantir ; or, comme on ne sauroit limiter que ce qui peut être anéanti, puisque la limite est le commencement du non être, il s'ensuit que l'espace et la durée ne peuvent pas être bornés.

L'infini existe donc ; mais il nous est impossible d'en sonder les profondeurs : car autant il

est facile à l'homme de s'assurer que l'infini existe, autant il lui est difficile ensuite de concevoir pleinement ce qu'il est. Ainsi la raison humaine peut bien s'élever jusqu'à l'idée de l'infini; mais elle s'étourdit quand elle veut y pénétrer; et ce n'est pas seulement dans la contemplation de l'infiniment grand qu'elle s'éblouit : la vue de l'infiniment petit la confond également.

L'homme donc resserré entre ces deux limites, l'infiniment grand d'une part, l'infiniment petit de l'autre, n'embrasse dans sa sphère que les choses finies, lesquelles lui échappent elles-mêmes par mille endroits. La vérité cependant n'est point restreinte à ce point, car elle s'étend à tout ce qui est; or l'infini existe aussi bien que le fini : il y a donc des vérités d'un certain ordre que l'homme est incapable de concevoir pleinement; ce sont celles qui se rattachent à l'infini.

Dès-lors quand la raison les rencontre ces hautes vérités, elle ne peut que se soumettre. Les rejeter faute de les comprendre, ce seroit présomption; les scruter pour les concevoir, ce seroit folie.

Ainsi lorsque le géomètre nous montrant une ligne courbe placée entre deux lignes droites (1), nous annonce et nous démontre que la ligne

(1) C'est l'hyperbole placée entre ses deux asymptotes.

courbe doit s'approcher continuellement des lignes droites sans cependant les rencontrer jamais ; alors , malgré toute la répugnance que peut éprouver la raison à se figurer des lignes placées sur le même plan , tendant sans cesse l'une vers l'autre et s'approchant l'une de l'autre de plus en plus , sans pouvoir se rencontrer ; il faut en croire le géomètre sur sa démonstration , et se convaincre par-là que par-tout où est l'infini , la raison essaieroit vainement d'approfondir.

De même aussi lorsque l'algébriste , par une suite de propositions toutes incontestables , nous amène à ce résultat qu'entre deux nombres entiers consécutifs , il existe des grandeurs numériques qui ne sont pas des fractions (1) ; la raison se révolte comme si on lui proposoit une absurdité ; parce qu'en effet il paroît contraire aux premières notions du bon sens qu'entre deux et trois , par exemple , il existe une foule de nombres qu'on ne peut pas représenter par 2 plus une fraction , ou par 3 moins une fraction ; cependant cette proposition n'est rien moins qu'absurde ; elle est vraie et tellement vraie , qu'on ne pourroit essayer de la révoquer en

(1) Ce sont les nombres qu'on appelle incommensurables.

doute sans renverser toutes les règles de la démonstration et conséquemment sans ruiner par la base les mathématiques elles-mêmes. Il faut donc encore ici que la raison plie, et qu'elle reconnoisse forcément l'existence de ces nombres incommensurables qui ne sont ni des nombres fractionnaires, ni des nombres entiers.

Et ce ne sont pas les seules vérités de cette espèce que les mathématiques fournissent. Cette science cependant n'a pour objet que les choses finies ; elle ne cherche point à se porter au-delà. Mais comme, en suivant l'idée du fini, on entrevoit souvent celle de l'infini, sur-tout quand on s'attache à suivre ces longues séries dont le terme n'est jamais connu ; le mathématicien sans le vouloir se trouve quelquefois engagé dans la route de l'infini ; et son esprit s'étonne alors justement des résultats qu'il obtient.

Une science donc qui se dirigeroit uniquement vers l'infini, seroit par là même une science toute mystérieuse. Mais la vraie Religion a-t-elle d'autre but que l'infini ? La vraie Religion est la science de Dieu, c'est-à-dire de l'être qui comprend en soi toutes les perfections, tous les genres d'infini, si l'on peut s'expliquer de la sorte. Une Religion sans mystères ne seroit donc qu'une illusion.

Ainsi la vraie religion doit nécessairement

renfermer des mystères ; la religion qui n'en présenteroit pas seroit par cela seul, déjà convaincue de fausseté ; et bien loin de montrer à l'homme ce que c'est que Dieu, ce que c'est que l'homme, et les rapports de l'homme avec Dieu ; une religion de cette sorte n'auroit pas même l'avantage d'offrir à l'esprit une ébauche grossière des traits de la Divinité.

L'idée de Dieu, même en la supposant dégagee de tout ce que la révélation fait connoître sur son essence et sur ses attributs, renferme déjà plusieurs aperçus très mystérieux. On y voit un être qui subsiste par soi-même, par qui tous les autres ont été créés ; un être qui donne tout sans avoir lui-même jamais rien reçu, et qui soutient tout sans être lui-même soutenu ; un pur esprit, exempt de parties et qui cependant remplit tout ; un être éternel qui opère successivement dans le temps, sans que son immutabilité en reçoive aucune atteinte.

Tels sont en effet les traits principaux dont se compose l'idée d'un Dieu pour celui-là même qui secoue le joug de la Foi. Existence par soi-même, éternité et immutabilité, immensité et indivisibilité, bonté infinie et justice parfaite ; tout cela s'y trouve, tout cela vient s'y combiner. Il seroit difficile qu'on ne sentît pas qu'il y a là au fond des choses à jamais impéné-

trables et des attributs qu'il semble impossible de concilier.

Concluons dès-lors qu'il y a non seulement dans la religion révélée, mais même hors de cette religion, et en général dans toutes les matières où l'idée de l'infini entre pour quelque chose, des mystères; et qu'une religion qui ne renfermeroit soit explicitement, soit implicitement, aucun mystère, ne seroit qu'une absurdité.



REMARQUES

SUR

LE 31^e LIVRE DE L'HISTOIRE DE VENISE,

PAR M. LE C^{te} DARU,
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE;

RÉDIGÉES ET PRÉSENTÉES A L'ACADÉMIE DE DIJON,
PAR M. PATRIS DE BREUIL,
MEMBRE ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

APRÈS la fin des démêlés de la République de Venise avec le Pape Paul V, et la dispersion des Uscoques, peuplade qui depuis plusieurs années infestoit les terres voisines de la Mer Adriatique, il arriva à Venise un événement des plus remarquables, et que la plume d'un écrivain français, comparé à l'un des plus fameux historiens de l'antiquité, a rendu célèbre. Voici comment cet événement, décrit par Saint-Réal sous le titre de *Conjuration des Espagnols contre Venise*, est raconté par M. Daru, dans le 31^e livre de son histoire de cette République.

« Vers le milieu du mois de mai 1618, on vit
« plusieurs hommes inconnus, pendus aux gi-
« bets de la place Saint-Marc. Le lendemain,

« on en vit encore d'autres ; c'étoient tous des
« étrangers. On apprit qu'il avoit été fait des
« arrestations ; on parloit de plusieurs centaines
« de personnes jetées dans les cachots du Con-
« seil des dix , de procédures commencées ,
« d'exécutions nocturnes. Des indices certains
« ne permettoient pas de douter que beaucoup
« d'hommes n'eussent été noyés dans les ca-
« naux. On racontoit qu'il avoit été fait des
« exécutions dans quelques places fortes. On
« parloit d'étrangers employés sur la flotte , qui
« avoient été poignardés , pendus , ou jetés à la
« mer.

« Tout à coup il se répandit un bruit que
« Venise avoit été menacée d'un grand péril ;
« qu'il avoit existé depuis long-temps une cons-
« piration pour livrer cette capitale au fer et aux
« flammes , pour exterminer la Noblesse , enfi-
« n pour renverser la République.....

« Dans ces circonstances , l'ambassadeur
« d'Espagne fut menacé par la populace. Il se
« retira de Venise avec quelque mystère , et le
« bruit s'accrédita que la conjuration qui ve-
« noit d'être découverte , avoit été tramée
« par ce Ministre , de l'aveu du cabinet es-
« pagnol.....

« Dans le même temps et sous prétexte d'une
« guerre contre les Turcs , ajoute M. Daru , le

« Duc d'Ossone, Vice-Roi de Naples, augmen-
 « toit ses forces, recrutoit des gens de guerre
 « de diverses nations, appeloit des corsaires à
 « son service, et faisoit construire des bateaux
 « plats et lever des cartes des lagunes de Ve-
 « nise. »

Tels sont en abrégé les seuls faits positifs et avérés que présente le dépouillement d'une foule de pièces et de documens imprimés ou manuscrits, rassemblés par M. Daru, et dont une partie, indiquée par Saint-Réal (1), a servi de canevas aux broderies dont ce dernier a couvert son ouvrage. Ces broderies sont si visibles, il existe dans le fond de ce livre si attachant, des traits d'imagination et des circonstances si romanesques; en un mot, le récit de l'événement a paru tellement suspect et invraisemblable, qu'il n'a pu échapper à l'examen attentif de la critique, ni en soutenir le poids.

(1) Dans les *Documens authentiques sur les Dépenses de Louis XIV*, que vient de publier M. Peignot, ouvrage rempli de recherches, on trouve (pag. 124) parmi les hommes de lettres pensionnés par le grand Roi, l'abbé de Saint Réal porté, sous la date du 9 mai 1667, pour une gratification de 1200 liv., en considération de la reueüe qu'il faict de plusieurs manuscrits pour la Bibliothèque royale. C'est probablement à cette occupation qu'est due l'idée de son *Histoire de la Conjuraton contre Venise*, qu'il publia quelques années après (en 1674).

Ce fut Grosley, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui conçut le premier l'idée de cet examen, et qui s'y livra après la lecture des auteurs originaux et des documens consultés par Saint-Réal. Il alla même sur les lieux pour en faire la vérification ; mais le même mystère qui enveloppa l'événement des plus épaisses ténèbres, régnoit encore à Venise, lorsqu'il vint en cette ville vers 1760 ; et il ne put parvenir à les dissiper entièrement, la tradition ne lui ayant rien appris de plus positif que ce qu'il savoit déjà.

La discussion qu'il entreprit parut pour la première fois en 1756, mais incomplète, faute d'avoir pu se procurer les renseignemens dont il avoit besoin. Ce fut plus tard qu'elle reçut les développemens et l'étendue qu'elle a maintenant (1).

(1) Cette dissertation complète est insérée dans le 4^e volume de la seconde édition *des Observations sur l'Italie et les Italiens*, imprimée en 1770, et qui, dans certains exemplaires, porte la date de 1774, quoique ce soit la même édition à laquelle on a donné un nouveau titre. Elle occupe 125 pages in-12, non compris l'Instruction italienne du marquis de Bedmar à son successeur dans l'ambassade de Venise ; Instruction dont Grosley parle, tom. II^e, page 66 de son voyage, comme venant de bonne source, mais que M. Daru a rejetée comme non authentique et pièce supposée.

Lorsque M. Daru composa son histoire, il n'avoit sous les yeux que le premier travail du savant Troyen , qu'il qualifie d'académicien de Châlons, seul titre académique qu'il eut encore obtenu en 1756.

Grosley s'étoit adressé d'abord à M. Melot , garde des manuscrits de la Bibliothèque royale à cette époque, pour obtenir copie des pièces que Saint-Réal annonce y avoir puisées. Les soins de M. Melot ayant été infructueux, et ce bibliothécaire étant mort quelques années après (en 1761), il revint à la charge auprès de M. Béjot, son successeur, qui fut plus heureux dans ses recherches.

Grosley n'avoit donc fait qu'un essai, et ne put faire mention , dans sa première discussion , que de l'inutilité de ses efforts. Il en rapporta la preuve dans la réponse que le garde des manuscrits de la bibliothèque du Roi avoit faite à sa demande. L'original de cette réponse a passé sous mes yeux. Si Grosley avoit cité la phrase qui la termine et qui en étoit le complément nécessaire, il eût épargné à M. Melot le reproche que, sur la foi de l'extrait de sa lettre , M. Daru étoit fondé à lui faire et qu'il lui a fait, d'avoir nié l'existence à la bibliothèque du Roi de pièces qui y étoient déposées, sans s'être assuré de l'exactitude de ses recherches.

Car après ces mots : « Je n'ai pu découvrir jusqu'ici une seule des pièces citées par Saint-Réal , » M. Melot ajoutoit dans sa lettre ceux-ci qui en modifient le sens : « Car je n'ai pas tout vu ; » et par cet aveu , en même temps qu'il se justifioit de n'avoir pas satisfait entièrement aux vues de celui qui le consultoit, il ne lui ôtoit pas tout espoir de les remplir un jour.

D'un autre côté M. Daru se seroit aussi probablement dispensé de reprocher aux critiques de Saint-Réal « d'avoir apporté dans leurs recherches la légèreté dont ils ont accusé cet historien ; » ou du moins ce reproche ne seroit pas tombé sur Grosley, si M. Daru avoit connu le complément de la discussion de ce savant où sont citées, analysées et approfondies dans le plus grand détail et avec beaucoup d'exactitude, non seulement les pièces inédites dont l'auteur de la *Conjuration contre Venise* a déclaré avoir fait usage et dont il n'a fait qu'abuser, mais d'autres encore qui lui ont été inconnues et qui répandent de la lumière sur l'événement dont il s'agit. En effet le nouvel historien de la République de Venise ne cite dans ses notes que l'édition de la dissertation du savant Troyen qui a paru en 1756, et où se fait sentir le manque des pièces qu'il a depuis

rassemblées et insérées dans l'édition de 1770, à laquelle M. Daru se seroit infailliblement arrêté, comme étant la dernière, et préférable à la première. Car d'ailleurs, cet écrivain, encore que le premier travail de Grosley laissât beaucoup à désirer, paroît l'avoir justement apprécié en prenant sa défense contre un journaliste qui l'avoit critiqué. Voici comment il s'est exprimé à ce sujet :

« L'abbé de Saint-Réal a trouvé un zélé
 « défenseur dans le journal de Verdun, où
 « M. Dreux du Radier a entrepris d'accabler
 « de témoignages, qu'il croit irrécusables,
 « l'auteur de la dissertation imprimée en 1756,
 « contre l'existence de la conjuration. Cette
 « réfutation des doutes de Grosley n'est fondée
 « ni sur les faits ni sur le raisonnement. Elle
 « se réduit à des citations qui même ne sup-
 « posent pas des recherches bien étendues.
 « L'auteur oppose au pyrrhonisme de l'acadé-
 « micien de Châlons, la relation du *Mercur*,
 « le récit de Nani, et un fragment de l'*His-*
 « *toire universelle* d'un auteur allemand,
 « Adolphe Bruchell, qui parle de la conjura-
 « tion sans en rapporter aucune circonstance,
 « sans en indiquer les auteurs. »

M. Daru ne s'est point borné à cette défense de Grosley. Dans une discussion des plus volu-

mineuses, puisqu'elle remplit, avec les pièces justificatives, plus de 150 pages d'impression in-8°, en petit-texte, il a pris la peine de retracer, ainsi que l'a fait ce dernier, l'historique de l'événement, les divers récits qui en ont été faits ou publiés soit antérieurement à Saint-Réal, soit postérieurement; de comparer cet écrivain avec ceux qu'il a suivis, ou qui l'ont copié; de discerner les faits réels qu'il a rapportés, d'avec ceux que, se livrant à son imagination, il a inventés ou altérés, sous prétexte de les rendre plus intéressans; enfin de démêler le faux d'avec le vrai, et de frayer un chemin à la vérité au milieu d'un labyrinthe inextricable de difficultés, de variations et de contrariétés résultantes de matériaux dispersés, confus, contradictoires entre eux, de pièces supposées ou tronquées et sans authenticité reconnue. Quelle patience et quelle sagacité n'a-t-il pas fallu pour percer tant d'obscurités! pour peser et apprécier à leur valeur tant de témoignages opposés! et pour porter un jugement éclairé sur tant d'éléments divers! Je ne parle pas de la difficulté de déchiffrer un si grand nombre de pièces, dont la seule lecture exigeoit du courage. Mais quel art se fait remarquer sur-tout dans leur classification, dans l'ordre et la manière dont chacune d'elles est présentée, dis-

cutée et rapprochée de celles qui s'y rapportent ! C'est ainsi qu'un grand écrivain approfondit et met à la portée du lecteur le plus vulgaire, les matières obscures qu'il embrasse d'un coup d'œil et sur lesquelles il répand la lumière.

M. Daru, quoique par des routes différentes, est arrivé au même point que Grosley. Le même emploi de matériaux, le même esprit d'investigation, le même amour pour la vérité, la même faculté de sentir et de juger, les a fait se rencontrer. Ils ont tiré tous deux le même parti des pièces et documens qui ont passé sous leurs yeux ; ils ont employé des raisonnemens d'égale force et pris les mêmes conclusions. Ils prouvent tous deux, par des moyens divers, que Saint Réal, que de l'aveu de Voltaire lui-même il ne faut pas appeler un historien (1),

(1) Lettre à Grosley, datée de Lausanne le 22 janvier 1758, et publiée en 1810 dans mes *Opuscules en prose et en vers*. Dans cette lettre, qui depuis cette publication a été insérée dans la correspondance de cet illustre écrivain, Voltaire émet la même opinion que dans son *Essai historique sur les mœurs des Nations*, où il dit (chapitre 186), que Saint Réal a mêlé à son récit quelques embellissemens de roman, tels que la harangue de Renaut aux conjurés, la peinture des remords de Jaffier, etc., mais que le fond en est très vrai. Il expose de plus dans la même lettre, les motifs qui fondent son opinion, et que l'on ne trouve point indiqués dans son *Essai historique*.

n'a fait qu'un roman supérieurement écrit ; qu'il a ramassé de tous côtés, sans choix et sans en discuter la valeur, tous les matériaux qui lui ont paru propres à son récit ; et qu'il les y a fait quadrer au gré de son imagination, dans la vue d'obtenir l'effet qu'en habile romancier il se proposoit de produire. Ils démontrent d'une manière incontestable que la prétendue conjuration n'a pas existé : mais lorsqu'ils arrivent à l'explication des motifs qui ont pu déterminer la République de Venise à faire les exécutions sanglantes qui ont eu lieu et qui ont fait supposer l'existence d'une conjuration, les deux adversaires de Saint Réal se divisent sur ce point. Grosley avoit adopté et développé l'opinion énoncée très succinctement dans les *Coups d'état* de Naudé, lequel avoit recueilli le bruit qui étoit à cet égard le plus répandu en Italie. M. Daru a combattu non seulement cette opinion, mais encore toutes les explications que les historiens ont données de l'événement, et il a employé la majeure partie du 31^e livre de son histoire à exposer les faits d'après lesquels il a formé l'opinion qu'il présente à son tour.

La conjuration étoit attribuée au Duc d'Osone (lequel gouvernoit le Royaume de Naples, en qualité de Vice-Roi, depuis quelque temps, lorsque l'événement éclata), aussi bien qu'au

Marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne près la République de Venise. Quoique cette République ne fût pas en guerre avec cette Couronne, le Vice-Roi de Naples entretenoit dans la capitale des intelligences qui fondèrent, ainsi que les armemens dont il la menaçoit, le soupçon élevé contre lui. Mais, dans ces armemens, dans la construction des barques ou bateaux plats, dans la levée des cartes des lagunes par ses émissaires, dans les enrôlemens qui se faisoient en son nom, dans les menées de ses agens, et particulièrement du capitaine Pierre, qui fut jeté dans la mer sans forme de procès, M. Daru n'a vu que des hostilités apparentes, que des attaques simulées, des feintes concertées avec le Conseil des dix, pour tromper le Gouvernement espagnol sur les projets ambitieux du Duc d'Ossone, que le Gouvernement vénitien favorisoit; cela supposé, il étoit impossible, selon lui, que ce Ministre, conspirant contre l'Espagne d'accord avec la République de Venise, conspirât en même temps contre cette République pour l'Espagne qu'il trahissoit. Le Conseil des dix seconda donc ses projets, tant qu'ils parurent réussir; mais dès que ce Gouvernement, non moins pénétrant que soupçonneux, se fut aperçu du mauvais succès de ses tentatives, avant que le Gouvernement espagnol en fût instruit,

il crut prudent d'effacer jusqu'au moindre vestige de sa connivence avec ce grand coupable de trahison , et d'étouffer dans le sang de ses affidés les rumeurs et les révélations qui auroient pu compromettre la République.

Telle est , selon M. Daru , l'explication la plus vraisemblable de ce mystérieux événement , celle qui ressort de la conduite respective du Duc d'Ossone et du Conseil des dix dans ces circonstances , et celle enfin qui dissipe tous les doutes que laissent planer toutes les autres.

Voici de quelle manière il les a réfutées :
 « Quelques esprits italiens , toujours disposés ,
 « dit-il , à trouver dans la politique des raffine-
 « mens dignes de leur propre subtilité , imagi-
 « nèrent que tous ces bruits de conspiration tra-
 « mée par les Espagnols , avoient été répandus
 « sans avoir rien de réel. Mais quel étoit donc ,
 « selon eux , l'objet d'une imputation odieuse
 « et dénuée de preuves ? Quel fruit en tirer ,
 « lorsqu'on évitoit si soigneusement de donner
 « à cette imputation un caractère officiel ? Le
 « voici. La présence du Marquis de Bedmar
 « étoit , dit-on , importune au Gouvernement
 « vénitien. Ne pouvant obtenir son rappel , on
 « voulut le forcer à quitter la place , en lui sus-
 « citant une affaire qui compromettoit son ca-
 « ractère et même sa sûreté personnelle ; et ce

« coup d'état leur parut si heureusement ima-
 « giné , qu'ils insinuèrent que la République
 « pouvoit bien en avoir été redevable à Paul
 « Sarpi, tant ils avoient de vénération pour ce
 « grand politique ! Mais il faut convenir que
 « c'eût été un étrange moyen d'écarter un am-
 « bassadeur , que de sacrifier cinq ou six cents
 « hommes innocens, *uniquement* pour faire
 « courir le bruit d'une conjuration , et exciter
 « la haine publique contre ce ministre étran-
 « ger. Cet expédient n'avoit-il pas des inconvé-
 « niens plus graves que la présence du marquis
 « de Bedmar à Venise ?

« Que des soldats mutins aient comploté de
 « s'emparer d'une forteresse pour se faire payer
 « une gratification ; que le Gouvernement de
 « la République ait voulu livrer au Ture un
 « corsaire (le capitaine Pierre) qui leur étoit
 « odieux ; que les Vénitiens aient voulu faire
 « sortir de leur ville un ministre étranger
 « (l'ambassadeur d'Espagne), dont ils re-
 « doutoient l'inimitié : il ne résulte point de
 « tout cela la nécessité de faire périr précipi-
 « tamment, secrètement, plusieurs centaines
 « d'hommes de nations différentes, de profes-
 « sions diverses, et de supposer une grande
 « conjuration, dont la divulgation seule étoit
 « une offense, qui, juste ou non, commettoit

« la République avec la puissance la plus redoutable de l'Europe. »

Cette réfutation de la cause du faux bruit d'une conjuration, réfutation qui regarde plus particulièrement Naudé que tout autre historien, seroit une nouvelle présomption que la dissertation de Grosley, imprimée en 1770, a été inconnue à M. Daru, si, depuis que nous l'avons informé de son existence et que nous la lui avons procurée, il n'avoit eu la bonté de nous témoigner ses regrets de l'avoir ignorée et le désir de s'en servir pour la perfection de son ouvrage, supposé qu'elle renferme, comme nous osons le croire, des renseignemens propres à cet effet. Car se seroit-il arrêté à une fausse supposition, et auroit-il pris la peine de la combattre, s'il avoit lu cette dissertation dans tout son développement ? Cette fausse supposition consiste à avancer que tant d'individus qui périrent, furent sacrifiés *uniquement* à la haine que les Vénitiens avoient conçue contre le marquis de Bedmar. Ce n'est point ainsi que Grosley explique l'événement. Ce critique pense avec Naudé et avec beaucoup d'autres, que la conjuration a été en effet imaginée pour compromettre l'ambassadeur d'Espagne ; mais il ajoute que pour colorer cette imputation, il falloit supposer des coupables, et que l'on saisit

l'à-propos de quelques mouvemens de la soldatesque pour en trouver et en faire prompt justice. Il représente le marquis de Bedmar, comme un intrigant habile, auquel la République opposa un consultant d'État encore plus habile, le frère Sarpi, homme d'un génie profond, délié, fertile en expédiens, et qui, déjà opposé à Paul V dans ses démêlés avec la République, avoit, dit-il, *forcé ce Pape à reculer*. Il usa contre l'adversaire qu'il avoit en tête d'un adroit stratagème, en profitant de la mutinerie de quelques aventuriers, des démarches punissables de gens sans aveu, de soldats étrangers, d'individus suspects, pour faire croire à une conjuration que l'on mit sur le compte d'un ministre détesté du peuple, afin de le lui rendre encore plus odieux et le forcer à une retraite précipitée sous peine du danger de sa vie. « Cette manœuvre, observe Grosley, de
 « quelque façon qu'on la considère, ne fut
 « sans doute autre chose qu'une de ces solen-
 « nelles momeries d'état, dont les politiques
 « accusent la moitié du monde pour tromper
 « l'autre ; qu'un coup de maître qui termina
 « une partie d'échecs entre le frère Paul Sarpi
 « et le marquis de Bedmar. »

S'il étoit vrai que l'on eût sacrifié des innocens, dans *l'unique* vue d'obtenir le rappel

d'un ambassadeur ou de le forcer à se retirer , M. Daru pense avec infiniment de raison que cette fin pouvoit être obtenue par des moyens moins disproportionnés , moins cruels et moins dangereux. Peut-on supposer en effet que , quelque animosité qui existât entre l'ambassadeur d'Espagne et le Gouvernement Vénitien , cette animosité *seule* eût déterminé un Gouvernement que la réserve caractérisoit , à commettre des actions non moins imprudentes que féroces , capables d'attirer sur lui l'animadversion non seulement de la couronne d'Espagne qu'il avoit intérêt de ménager , mais encore celle de la France et des autres puissances auxquelles appartenoient les sujets qui auroient été si indignement sacrifiés contre le droit des gens ainsi que contre toute justice ? Ces puissances auroient-elles souffert , sans la venger , la mort d'un si grand nombre d'individus *uniquement* immolés à la satisfaction d'un ressentiment dont la cause leur étoit à la plupart étrangère ?

Tout rend cette supposition inadmissible. Aussi M. Daru a-t-il , comme je l'ai observé , cherché et trouvé une explication qui sauve en effet une partie de la difficulté , en ce qu'elle donne aux exécutions de la République un motif puissant , la nécessité de couvrir d'un

voile impénétrable sa complicité avec le duc d'Ossone ; mais elle en laisse subsister une autre partie, l'excès de cruauté que M. Daru reproche au Gouvernement Vénitien, dans l'hypothèse où les exécutions n'auroient eu d'autre fondement que la haine portée à l'ambassadeur d'Espagne.

Que si, selon la remarque de Grosley, la République de Venise a eu des motifs de punir certaines gens, et si leurs supplices, d'ailleurs légitimes, ont seulement servi de prétexte au bruit d'une conjuration tramée par les Espagnols ; dans cette hypothèse la difficulté cesse tout entière : la République n'étoit pas moins forcée d'agir pour sa sécurité, dans le danger qui la menaçoit, que si elle eût eu à se reprocher un complot contre un Gouvernement puissant avec lequel elle n'étoit point en guerre ; et elle ne pouvoit être taxée de cruauté en versant un sang criminel. Toute la question se réduit à savoir s'il y avoit des coupables. Or, peut-on en douter, quand on voit le capitaine Pierre passer du service du duc d'Ossone à celui de la République, comploter pour ce duc contre elle en étant à sa solde, et révéler à la République les projets feints ou véritables du vice-roi de Naples dont il étoit l'agent ? M. Daru ne dissimule pas que ce capitaine ne fût un traître ;

il ne dissimule pas non plus que Venise étoit remplie d'aventuriers et de soldats de diverses puissances qu'on embauchoit pour le Vice-Roi de Naples, et dont la présence et l'agitation devoient porter ombrage à un Gouvernement auquel tout étranger étoit suspect. Si parmi les agens dénoncés, aucun peut-être ne fut convaincu du crime de haute trahison, n'étoit-ce pas assez, pour motiver leurs supplices, qu'ils eussent fait craindre un soulèvement, une révolte quelconque, excitée soit par le duc d'Ossone, soit par l'ambassadeur d'Espagne, secrètement sans doute, mais non à l'insçu des inquisiteurs d'état dont les yeux étoient constamment ouverts sur les démarches de l'un et de l'autre ? Le Conseil des dix, éclairé par ces inquisiteurs qui en étoient comme les sentinelles vigilantes, n'hésita pas à sacrifier, suivant sa politique ordinaire, à la sûreté de l'État, tous les individus qui lui parurent suspects, sans trop s'inquiéter s'ils méritoient ou non la peine capitale. Ils satisfirent par là tout à la fois ce qu'ils durent regarder comme leur devoir, et leur haine contre un ennemi sur lequel fut déversé adroitement l'odieux d'une conjuration imaginée pour s'en défaire ; conspiration qu'ils se gardèrent bien de lui imputer, sans doute, comme M. Daru l'a sagement pensé, pour ne

pas se compromettre avec le Monarque qu'ils avoient le plus à redouter; mais le bruit en courut, ils ne le démentirent point, ils le fortifièrent peut-être par leur silence et par le secret qu'ils mirent dans la procédure; et cela suffit pour obtenir l'effet qu'ils désiroient, sans offenser la couronne d'Espagne, sans même accuser ouvertement son ministre, protégé en apparence contre la fureur du peuple par le même sénat d'où étoit peut-être parti secrètement le coup qui le força de se retirer.

L'inimitié des Vénitiens contre les Espagnols en général et contre le marquis de Bedmar en particulier, ne fut donc pas la *seule* cause des exécutions ordonnées par le Conseil décemviral. Ces exécutions, extrêmement rigoureuses, furent fondées sur une crainte réelle, sur un soulèvement arrivé ou prévu, dont toutefois il ne devoit pas résulter le renversement du Gouvernement le plus fortement constitué peut-être de toute la terre, si l'on considère sa durée; ni l'entière destruction de la ville du monde la plus riche, d'une population immense, et dont il eût été ridicule de prétendre s'emparer d'un coup de main. Mais le Conseil décemviral qui savoit bien que les supplices auxquels avoient été condamnés les prétendus conspirateurs, n'étoient pas d'une absolue né-

cessité ni fondés sur une exacte justice , n'étoit pas fâché qu'on crût le contraire , et qu'ils servissent de prétexte à des imputations odieuses contre un ennemi dont les démarches l'inquiétoient. Les bruits qui se répandirent à ce sujet , ouvrage mystérieux de la politique la plus raffinée , grossirent les torts des coupables ; et peut-être parmi les suppliciés s'en trouva-t-il qui ne l'étoient nullement , comme il arrive dans plusieurs rencontres lorsqu'on ne se pique pas d'observer les formes de la justice. Dans cette conjoncture , ces formes préservatrices furent omises ou très négligées ; c'est du moins ce que l'on peut avec raison présumer de la suppression de la procédure , dont l'instruction trouvée parmi les pièces déposées à la bibliothèque royale est incomplète ; tant le despotisme est incompatible avec elles ! Mais enfin tous les malheureux qui périrent ne furent point sacrifiés *uniquement* à la crainte qu'inspiroit l'ambassadeur d'Espagne au Gouvernement Vénitien ; seulement ce Gouvernement profita avec habileté d'une occasion qui se présentoit de faire tourner l'événement à la satisfaction de sa vengeance ; et si cet ambassadeur a fait naître lui-même cet événement par ses intrigues et ses menées , il est tombé dans le piège qu'il avoit tendu à un Gouvernement que sa résis-

tance, victorieuse d'un Pape soutenu de la médiation de plusieurs couronnes, auroit dû lui apprendre à connoître.

Si ces observations, puisées dans la dissertation qui termine le 4^e volume du voyage de Grosley en Italie, sont justes, c'est avec fondement que ce savant a regardé ce qui s'est passé à Venise dans le courant de l'année 1618, comme un véritable coup d'état ; mais un coup d'état exécuté, non sur des innocens pour supposer une conjuration, mais sur des gens suspects, qui, arrêtés, jugés et mis à mort, pour ainsi dire en un clin-d'œil, et sans qu'on ait su précisément le motif d'une si prompte exécution, firent croire à l'existence de la plus horrible conspiration qui jamais ait été tramée : conspiration sans réalité, mais dont le bruit produisit un effet aussi approprié aux vues du gouvernement vénitien que la découverte d'une véritable.

J'ose me flatter que si M. Daru veut bien considérer l'événement sous ce point de vue, il sera satisfait de l'explication du savant Troyen ; qu'il la jugera suffisante et propre à concilier les difficultés qu'on rencontre dans les autres, et dont la sienne, présentée avec tout l'art possible, n'est pas exempte, puisqu'elle repose sur une double hypothèse assez incertaine, savoir :

le dessein du duc d'Ossone de s'emparer de la souveraineté du royaume de Naples, et la connivence de la République de Venise à l'exécution de ce dessein.

En historien impartial et véridique, M. Daru n'a pas dissimulé quelques objections qui s'élèvent contre sa conjecture. Qu'il me soit permis de lui soumettre mes doutes sur la certitude des preuves qui la fondent.

1^o Relativement à l'usurpation projetée du royaume de Naples, il est notoire que la conduite imprudente du vice-roi, sa légèreté naturelle, ses propos inconsidérés, ses démarches équivoques, ses grandes richesses, son faste éblouissant, son alliance avec un ministre favori du Roi, et la faveur même de ce puissant monarque, excitèrent contre lui la médisance et l'envie : des ennemis que, dans le temps de son élévation, il n'avoit pas assez ménagés, répandirent contre son ministère des soupçons dont il triompha d'abord, qui le firent ensuite disgracier, puis accuser et jeter dans les fers. L'histoire a recueilli les faits qui servirent de base à son accusation; et devant son tribunal qui est celui de la postérité, ce grand personnage a paru suspect comme devant celui de la justice; mais elle n'est pas plus parvenue à acquérir la preuve de sa culpabilité, que cette der-

nière, dont il a prévenu le jugement par sa mort. Sa trahison, quoique probable, est donc restée douteuse.

2^o Si l'accusation portée contre lui n'a pas été justifiée, comment regarder comme plus certaine sa prétendue connivence avec la République de Venise, qui auroit été la suite de sa trahison ? Comment cette connivence seroit-elle prouvée, lorsque tout ce qui s'est passé entre le duc d'Ossone et cette République n'a eu aucun témoin, a été tenu dans le plus grand secret, et que leurs relations extérieures supposent qu'il a toujours existé entre eux la plus grande inimitié ?

C'est de cette mésintelligence même qu'on prétend tirer la certitude d'un accord qu'elle dément. Elle étoit, dit-on, concertée entre le vice-roi et le Conseil des dix ; ce concert avoit pour but d'écarter les soupçons que l'Espagne auroit pu concevoir des projets ambitieux du duc d'Ossone. Mais l'excès de précautions que l'on suppose avoir été prises dans ce dessein, n'étoit-il pas plutôt capable d'exciter ces soupçons ? Et quelque mystérieuses qu'eussent été les négociations qui ont dû avoir lieu dans cette supposition, est-il probable que rien n'en auroit transpiré au dehors ?

Le vice-roi simuloit, dit-on, des armemens

et avoit, au sein même de la République, des agens qui complotoient en apparence contre elle; elle le savoit; car comment concilier autrement la sécurité qu'elle montrait, si elle n'avoit pas été instruite des projets du vice-roi, qui avoit besoin de paroître sur le pied de guerre pour conserver des vaisseaux et des troupes?

Si les armemens et les menées du duc d'Ossone et de ses agens n'étoient simulés que dans ce but, le Gouvernement espagnol n'étant point en guerre avec la République et ne voulant pas la guerre, le vice-roi par là même, au lieu de cacher ses projets ambitieux, ne les déclaroit-il pas hautement?

Si, d'un autre côté, la République ne s'en inquiétoit pas, n'est-il pas possible que sa sécurité vînt de ce qu'elle ajoutoit foi au bruit qui courut que les armemens concernoient les Turcs; et qu'à l'égard du prétendu complot formé contre elle, elle se confiât dans les mesures prises pour l'empêcher d'éclater, comme l'issue l'a fait voir?

Au reste, la révélation du projet de renverser la République par le fer et la flamme, a-t-elle été feinte ou réelle? S'il a existé un concert entre le Gouvernement vénitien et le vice-roi, les agens de ce dernier étoient-ils dans la confiance? S'ils connoissoient ce concert, pourquoi

auroient-ils feint de l'ignorer ? Et s'ils l'ignoroient , auroient-ils été long-temps dupes du mystère qu'on leur en auroit fait ? Si ces agens étoient des traîtres , le Conseil des dix leur auroit-il accordé sa confiance ? Et s'ils ne l'étoient pas , pourquoi les auroit-on fait périr ? C'étoit , dit-on , dans la crainte qu'ils ne révélassent sa participation au complot du vice-roi. Mais si ses agens n'étoient pas instruits de ce complot , ils ne pouvoient le révéler ; leur meurtre étoit donc inutile ; ou s'ils en étoient instruits , n'étoit-il pas plus convenable de les renvoyer à leur maître ? N'y avoit-il pas plus de danger à les sacrifier , qu'à prendre ce parti que l'humanité conseilloit ? La République n'avoit rien à craindre en abandonnant un sujet en révolte contre son souverain ; et elle avoit tout à redouter de la part de ce même souverain avec lequel elle n'étoit point en guerre déclarée , en faisant périr des innocens , pour imputer à son ambassadeur un complot qui auroit eu *uniquement* pour but de s'en défaire.

3^o Mais dans quel temps et pour quel motif cet abandon de la cause du duc d'Ossone par le Gouvernement vénitien auroit-il eu lieu ? La prétendue conjuration contre Venise fut découverte au mois de mai 1618 ; et ce ne fut que l'année suivante , que le vice-roi de Naples ,

soupçonné d'aspirer au trône, fut rappelé de son gouvernement; et c'étoit, dit-on, pour éviter de paroître son complice, que le Conseil des dix auroit ordonné de si sanglantes exécutions! Ainsi, pour se délivrer de craintes imaginaires, il auroit commis un crime politique sans nécessité; il auroit anticipé, par une peur panique, sur des événemens contingens; et, dans la vue de conjurer un orage incertain par un excès de précautions inconcevable, il se seroit exposé à attirer sur la République la foudre qu'appelle le sang innocent versé injustement! Ne peut-on pas demander aussi où est la vraisemblance dans cette explication?

4° Enfin, sur la foi de quels écrivains est-elle appuyée? L'un d'eux, Grégorio Légi, est connu pour un des *anecdotiers* les plus fameux, mais les moins véridiques; et quelque confiance que l'on veuille bien accorder à un secrétaire du cabinet, tel que celui du maréchal de Lesdiguière, peut-être conviendra-t-on que ce témoignage unique n'est pas suffisant pour balancer, et encore moins pour détruire d'aussi fortes objections?

L'explication de M. Daru, si brillante par les recherches et si attrayante par le style qu'il a employé à la développer, est donc loin, ce me semble, de réunir tout ce qu'il faut pour opérer

la conviction ; elle séduit sans persuader ; elle laisse toujours l'esprit dans le doute ; mais on ne peut que se féliciter d'être redevable à l'occasion de cet épisode , d'un morceau littéraire excellent , et digne , pour l'intérêt comme pour le talent , de figurer à côté de celui de St. Réal , si même il ne le surpasse.

Quoi qu'il en soit , il me semble que si l'honneur d'avoir discuté l'ouvrage de Saint Réal , démontré son manque de véracité , et résolu peut-être un problème historique intéressant , n'appartient pas tout entier à l'auteur de la dissertation imprimée en 1756 et 1770 , comme étant le premier qui se soit exercé sur ce sujet , il mérite de partager cet honneur avec le meilleur historien de la République de Venise , comme s'étant rencontré avec lui sur le point essentiel , qui étoit de faire descendre l'auteur de la conjuration des Espagnols contre Venise du rang des historiens , et de le reléguer parmi les romanciers , en lui conservant la réputation qu'il s'est incontestablement acquise , de l'un des plus habiles écrivains de notre langue.

(Ici se terminent les *Remarques de M. Patris de Breuil , sur le XXXI^e livre de l'Histoire de Venise , par M. le comte Daru , ou plutôt sur la prétendue conjuration , objet de ce livre ;*

mais comme tout ce qui peut avoir rapport à ce singulier et terrible événement est digne d'intérêt, nous croyons devoir ajouter à ces remarques, des réflexions aussi judicieuses que profondes, dont M. le comte B., ministre d'état, a fait part à l'auteur qui lui avoit communiqué son travail).

« Vous avez, lui mandoit-il, créé l'hypothèse
 « la plus raisonnable. Toutefois et quand on a
 « comparé entre eux les historiens qui ont
 « raconté et essayé d'expliquer la sanglante
 « exécution de 1618, on est réduit encore à
 « notre vœu de tous les jours, *fiat lux!* Une
 « notable différence existe à cet égard entre les
 « écrivains italiens et les écrivains étrangers
 « qui se sont arrêtés sur ce chapitre de l'his-
 « toire de Venise. Les premiers racontent le
 « fait avec des détails, et passent assez légère-
 « ment sur la cause; les autres, effrayés du
 « sacrifice de tant d'hommes, s'obstinent à re-
 « chercher ce qui avoit pu en imposer la néces-
 « sité. La négligence des premiers s'explique
 « par les mœurs locales. L'Italie, dans les
 « XIII^e et XIV^e siècles, avoit été ensanglantée
 « en gros et en détail, et souvent pour de
 « misérables intérêts. On avoit fini par se fa-
 « miliariser avec les meurtres et les assassinats
 « que la politique rangeoit sans façon parmi les

« *moyens d'état*, et même entre les *moyens*
 « *de police*. Il en est résulté que les écrivains
 « ne se sont pas mis fort en peine pour en re-
 « chercher les causes. Les Allemands et les
 « Français, que les événemens n'avoient pas
 « mis aux mêmes épreuves, conservent une
 « morale plus pure et plus ferme. Ils s'indi-
 « gnent souvent et s'étonnent toujours, lors-
 « qu'ils trouvent sur leurs pas l'humanité sa-
 « crifiée, et recherchent curieusement qui a
 « pu rendre ce sacrifice nécessaire. Plus tard,
 « par exemple, et dans le XVI^e siècle, le mas-
 « sacre de la Saint-Barthelemi fit jeter les
 « hauts cris en France et en Allemagne; et il
 « fut loué en Italie et sur-tout à Rome avec
 « une naïveté qui indique encore plus la dis-
 « position naturelle des esprits que l'aveugle-
 « ment de l'intérêt. Vous-même, Monsieur, à
 « l'occasion de l'événement de 1618, parlez *d'hu-*
 « *manité... de la foudre qu'appelle le sang*
 « *versé innocent*; tout cela sent votre cœur,
 « votre pays, vos études et l'esprit dont vous
 « êtes empreint. Tout cela, en 1618, eût paru
 « bien commun à un inquisiteur d'état, ou
 « seulement à un membre du Conseil des dix.
 « L'exécution qui vous effraie tant a pu trou-
 « ver sa cause dans l'une des mille combinai-
 « sons de la politique de la République, et

« dont la trace se sera perdue avec l'intérêt
« instantané qui lui avoit donné naissance.
« Qui sait si le Gouvernement n'a pas voulu
« seulement en finir à sa manière avec un ra-
« mas d'aventuriers allemands, français ou
« italiens qui effarouchoient sa police. Remar-
« quez bien qu'on ne cite pas un nom connu
« entre les malheureux qui peuplèrent alors
« les gibets ou remplirent les lagunes....»

M. le comte B....., auteur de ces réflexions,
félicite M. Patris de s'être appuyé sur l'opinion
de Grosley.



DU LUXE DE GLÉOPATRE

DANS SES FESTINS ,

AVEC JULES-CÉSAR, PUIS AVEC MARC-ANTOINE ;

EXTRAIT ,

LU A L'ACADÉMIE DANS SA SÉANCE DU 25 JUILLET 1827 ;

PAR M. PEIGNOT.

MESSIEURS,

L'indulgence avec laquelle vous avez accueilli différens fragmens (1) de la première partie de mon *Traité* (inédit) *du Luxe et de la Somptuosité des Romains dans leurs repas, considérés sous le rapport historique, descriptif et archéologique*, m'enhardit à vous présenter aujourd'hui un nouveau morceau extrait de la seconde partie de ce travail assez étendu. Nous avons déjà vu que la première partie regarde tout ce qui appartient à la dénomination, à l'ordre et à la préparation des repas des Anciens ;

(1) Voyez le *Compte rendu* de 1818, pag. 103-104 ; celui de 1821, pag. 153-195 ; et le présent volume, pag. 189-194.

la seconde tient au luxe que les Romains étoient dans ces mêmes repas , soit sur la fin de la République , soit sous les empereurs ; et la troisième renferme des repas racontés en détail par des auteurs anciens eux-mêmes (1). Pour vous donner une idée de ce luxe extraordinaire qui avoit lieu chez les Romains ou à leur occasion , je vais , Messieurs , détacher de la seconde partie de mon travail ce que l'antiquité nous a transmis dans ce genre sur deux Romains très célèbres et sur une reine qui ne l'est pas moins. Je veux parler de Jules-César , d'Antoine et de Cléopâtre. Je ne les considérerai point sous le rapport historique ; ils sont assez connus , eux , comme grands hommes d'état et grands généraux ; elle , comme femme extraordinaire que sa beauté , son luxe , son adroite politique ont immortalisée , et tous trois terminant par une fin tragique une carrière continuellement agitée. Retracer les événemens de leur vie seroit m'écarter du plan que je me suis tracé ; je peindrai seulement , au milieu des fêtes et des plaisirs de la table , cette reine fastueuse , digne des deux convives qu'elle avoit successivement

(1) Tels que le *repas des Pontifes*, raconté par Macrobe ; celui de *Nasidienus*, par Horace ; celui de *Trimalcion*, par Petrone , mais réduit au service du repas ; etc. , etc.

captivés. Je ne dirai rien à ce sujet qui ne me soit fourni par les auteurs anciens ; je me suis seulement permis d'ajouter quelques notes lorsque le texte m'a paru l'exiger. Pour suivre l'ordre des temps, commençons par Jules-César.

Ce dictateur se trouvant en Égypte après la mort de Pompée (1), se laissa subjugué dans Alexandrie par la beauté de Cléopâtre, et se livra à tout ce que les plaisirs d'une cour somptueuse et efféminée ont de plus honteux et de plus dangereux pour un vainqueur et sur-tout pour un homme tel que César. Lorsqu'il eut rétabli la paix entre cette Reine, qui avoit alors vingt ans, et son frère Ptolémée, qui étoit en même temps son époux, la joie de ce grand événement fut célébrée dans un festin. C'est de ce repas où Cléopâtre étala un luxe dont Rome n'avoit pas encore l'idée, que nous allons d'abord donner la description. On pourroit croire, d'après les détails dans lesquels nous entrerons, que cette description offre quelque exagération ; mais pour être convaincu du contraire, il suffira de lire ce que les historiens ont rapporté du luxe inoui qui régnoit à la Cour de Cléopâtre ; et ce que nous aurons encore à en raconter par la suite le confirmera davantage. Pénétrons donc

(1) L'an 709 de R. — 45 av. J. C.

dans ce sanctuaire où le goût oriental étala une magnificence et une somptuosité inconnues jusqu'alors.

Le lieu du festin ressembloit à un temple ; le plafond étoit éblouissant, et le bois des lambris caché sous d'épaisses lames d'or ; les murs étoient incrustés d'agates et de porphyres d'un poli éclatant. Dans tout le palais on marchoit sur l'onyx ; le vestibule étoit revêtu d'ivoire ; l'ébène de Méroé y étoit prodigué et servoit aux portes du palais de support et non d'ornement. Sur ces portes immenses l'écaille de la tortue de l'Inde est appliquée en relief, et dans chacun de ses compartimens une émeraude étincelle ; au dedans on ne voit que vases de jaspé, sièges émaillés de rubis et de diamans, lits où la pourpre, l'or, l'écarlate éblouissent les yeux par ce riche mélange que la navette sait donner à leur tissu. La salle du festin se remplit d'une multitude d'esclaves différens d'âge et de couleur : les uns brûlés par le soleil d'Éthiopie, portant leurs cheveux relevés en arrière et tressés autour de la tête ; les autres d'un blond si clair que César dit n'en avoir pas vu de plus argentés sur les bords du Rhin.

Après que les préparatifs d'un repas digne de la magnificence du lieu où il se donnoit, sont terminés, Ptolémée et Cléopâtre, accompagnés

de César, suivis d'une cour brillante, s'avancent dans la salle, abordent les tables du festin, et César prend place entre le frère et la sœur. Peu contente du sceptre de l'Égypte et du cœur du Roi son époux, Cléopâtre avoit employé tous les artifices du luxe et de la toilette à relever l'éclat de sa beauté. Les dons les plus précieux de la mer Rouge brillent dans ses cheveux et forment sa parure. Elle porte un voile de Sidon, que les femmes d'Égypte ont su rendre plus clair encore en séparant avec l'aiguille les fils de ce léger tissu. Sur des appuis d'ivoire aussi blancs que la neige, on a posé des tables de bois du Mont-Atlas, et si belles que César n'en eut jamais de pareilles, même depuis qu'il eut vaincu Juba. Enfin on sert dans des vases d'or tout ce que l'air, la terre, le Nil et la mer ont produit de plus exquis, tout ce que l'ambition d'un luxe effréné a pu rechercher de plus rare. Ce n'est pas aux besoins de la nature, mais aux délices de la table qu'on immole dans ce festin une foule d'animaux qui sont des dieux sur le Nil; rien ne peut égaler la délicatesse, le nombre et la somptuosité des mets. Des urnes de cristal versent l'eau de ce fleuve la plus flatteuse au goût qui soit dans l'univers. De profondes coupes d'or, enrichies de pierres précieuses, reçoivent non le breuvage que pro-

duit le fécond Maréotis, mais le jus délicieux des vignes de Méroë (1), cette liqueur qu'un

(1) Il ne faut pas confondre ce vin méroïtique avec le vin maréotique (nous avons parlé de ce dernier au chapitre VIII de la première partie de notre ouvrage). Feu M. Malte-Brun a inséré, dans le *Journal des Débats*, du 2 juillet 1825, une lettre sur cet objet. Il fait remarquer que Lucain est en opposition avec Horace, qui parlant de la même Cléopâtre (*lib. 1, od. 37, v. 14*), dit :

Mentem lymphatam mareotico

Redegit.....

« Son esprit troublé par les fumées du vin maréotique....., » tandis que Lucain (*lib. x, v. 160-163*) dit :

. Gemmæque capaces

Excepère merum, sed non mareotidos uvæ,

Nobile sed paucis seuium cui contulit aunis

Indomitum Meroë cogens spumare Falernum.

La traduction de M. Malte-Brun diffère de celle de Marmontel : « On leur verse, dit-il, dans des coupes ornées de pierreries, non pas le vin maréotique (ce passage est omis par Marmontel), mais ce vin généreux que Méroë voit vieillir en peu d'années sous un soleil assez brûlant pour faire tourner même le falerne. » Puis il ajoute : « Que doit-on penser de cette leçon donnée au courtisan d'Auguste par le chantre de Pompée? D'où vient cette importance donnée par Lucain qui n'étoit pas un sot, à une circonstance semblable, au vin du dessert que la Reine d'Egypte fit servir à César, deux générations avant celle qui lisoit la Pharsale? Y auroit-il dans les paroles d'Horace, un sens ironique connu

soleil ardent fait bouillonner, et à laquelle il donne en peu de temps la maturité d'une longue vieillesse. Le nard odoriférant et la rose qui ne cesse de fleurir dans ces climats couronnent le front des convives. Leurs cheveux distillent les parfums que ces bords même font éclore, et dont la subtile essence ne s'est point évaporée comme quand ils passent sur des bords étrangers.... Enfin tous les goûts rassasiés mirent fin aux plaisirs de la table.....

Telle est la description du premier repas donné par Cléopâtre à César, et bien certaine-

« aux Romains, inaperçu des modernes? Le poëte
 « d'Auguste vouloit-il dire par son *mentem lymphatan*
 « *marcotico*, que Cléopâtre étoit enivrée du mauvais vin
 « que buvoit la populace d'Alexandrie au milieu de la-
 « quelle son amant et elle affectoient de se promener? Je
 « ne prétends rien savoir là dessus; je ne fais que propo-
 « ser une difficulté. Vouloir nier l'existence du vin mé-
 « roïtique de Lucain, parce que Méroë étoit situé sous le
 « 15^e ou le 16^e degré de latitude, seroit un mauvais
 « expédient; car Alvarez, voyageur portugais, nous ap-
 « prend qu'on en faisoit de son temps en Abyssinie,
 « pays qui a dû faire partie des régions tributaires de
 « Méroë. »

La difficulté proposée par M. Malte-Brun ne me paroît pas tout-à-fait insoluble: Horace parlant de Cléopâtre, sans préciser d'autre circonstance que celle de ses orgies ordinaires (avec Antoine), a bien pu généraliser

ment ce ne fut pas le dernier ; car cette Reine ambitieuse employa tous les moyens pour séduire ce grand homme, parvint à le retenir près d'elle et lui prodigua tous les genres de plaisirs. Il n'est donc pas douteux que ceux de la table furent par la suite ce qu'ils avoient été dans le début, et que les mets et l'ordre du service présentèrent toujours le même degré d'opulence.

Cependant César retourne à Rome ; et quelque temps après il tombe sous le fer assassin des conjurés (1). Cléopâtre, regrettant son

les vins qu'elle buvoit, par un seul mot, le *maréotique* ; vin qui étoit alors très répandu en Egypte ; tandis que Lucain décrivant un festin particulier et très somptueux donné à César, a sans doute voulu spécifier qu'on y servoit un vin recherché et supérieur à celui dont on faisoit ordinairement usage ; et alors il a nommé le meroïtique, dont il relève la supériorité par le nom *mareotidos uva*. Cette conjecture que je soumets en toute humilité à mes maîtres en érudition, me paroît pouvoir concilier les deux passages, et par conséquent réconcilier le poëte d'Auguste et le chantre de Pompée.

(1) César fut tué en plein sénat le 15 mars (jour des ides) de l'an 710 de R. — 44 av. J.-C. Né le 12 juillet (le 4 des ides de Quintilis) de l'an 654 de R. — 100 av. J.-C., il avoit donc 56 ans et 3 mois lorsqu'il périt. On a remarqué que tous ses meurtriers ne lui ont pas survécu trois ans et que tous ont également péri de mort violente,

amant, se déclara pour les triumvirs, quoiqu'elle eût donné, sans doute forcément, quelques secours à Cassius et à Brutus ; cela la mit en rapport avec Marc-Antoine, qui avoit des reproches à lui faire à ce sujet ; mais nous verrons qu'il fut bientôt apaisé.

Avant de parler du luxe de ces deux personnages dans leurs repas, commençons par quelques détails sur leur première entrevue.

Antoine avoit envoyé à Cléopâtre l'ordre de venir le trouver à Tarse, en Cilicie, pour se justifier des imputations qu'on lui faisoit d'avoir fourni beaucoup de choses à Brutus et à Cassius, et de les avoir secourus dans la guerre qu'ils avoient soutenue contre lui. Cléopâtre, qui avoit un grand intérêt à ménager Antoine alors tout-puissant, ne balança pas à obéir à ses ordres et se disposa sur le champ à partir, prenant toutes les précautions que son adroite politique lui suggéroit pour désarmer la colère du général romain et de plus pour le séduire. Elle fit d'abord provision de riches présens, de sommes d'argent considérables et d'ornemens magnifiques qui répondoient à l'éclat de sa fortune et à la richesse de ses États. Elle s'embarqua sur le Cydnus (dit Plutarque, *Vie*

d'Antoine) dans un navire (1) dont la poupe étoit d'or, les voiles de pourpre et les rames d'argent. Ces rames étoient maniées au son des instrumens d'une musique enchanteresse.

(1) Ces sortes de navires de parade s'appeloient *thalamegue* ; ils étoient à-peu-près ce que sont maintenant les yachts dont se servent les Rois et les Princes dans leurs promenades sur l'eau. La thalamegue la plus célèbre de l'antiquité est celle que fit construire Philopater pour se promener sur le Nil avec sa femme et ses enfans. Elle avoit, dit-on, trois cents pieds de longueur, sur cinquante de largeur et soixante de hauteur, y compris celle du pavillon construit sur le pont, renfermant une chambre et un lit. La structure de ce vaisseau paroît avoir été fort singulière. Il étoit très large dans le haut, particulièrement sur la partie de devant. On y voyoit une double proue et une double poupe. Le tillac étoit bordé de deux longues balustrades en ivoire pour s'y promener en sûreté et agréablement, etc., etc.

Chez les modernes, le plus grand yacht qu'on ait encore vu, est celui qui a été construit, en 1817, sur le chantier de Depfort, en Angleterre, et qui étoit destiné au Prince régent (maintenant Georges IV). Il a 103 pieds de long sur 26 de large, et porte 330 tonneaux. Sa construction est des plus élégantes ; ses portes de cabinet sont en acajou, ornées de dorurés, et les croisées sont en cristal. Tout y est travaillé avec tant de soins et tant d'art, qu'il pourroit le disputer aux thalamegues anciennes. Il a été lancé à l'eau le 22 juillet 1817.

Quant à elle, magnifiquement parée et telle que l'on peint Vénus, elle étoit couchée sous un pavillon broché d'or. De jeunes enfans, habillés comme les peintres représentent les amours, étoient à ses côtés agitant l'air pour le rafraîchir; et ses femmes, toutes d'une beauté remarquable et vêtues comme les Néréïdes et les Grâces, étoient les unes au gouvernail et les autres aux cordages. Les deux rives du fleuve, embaumées de l'odeur de l'encens et des cassolettes que l'on brûloit dans son vaisseau, étoient couvertes d'une foule innombrable de curieux qui accouroient de toute part sur son passage. D'un autre côté la foule qui venoit de la ville pour voir un spectacle si surprenant n'étoit pas moins grande. Une partie du peuple étoit restée sur la place, assistant à une audience publique que donnoit Antoine. Assis sur son tribunal, il rendoit la justice; mais aussitôt que le bruit se répandit que Vénus, dans toute sa pompe, venoit visiter Bacchus pour le bonheur de l'Asie, le peuple déserta la place, courut au devant de la déesse, et Antoine demeura seul sur son tribunal.

Cependant Cléopâtre ne fut pas plutôt descendue à terre qu'Antoine envoya l'inviter à souper; mais elle lui fit dire de la manière la

plus affable que c'étoit elle-même qui l'attendoit chez elle. Antoine s'y rendit; il trouva des préparatifs d'une magnificence inexprimable : les murs étoient tendus en tissus de pourpre brodés d'or; douze lits de table à trois places et couverts des plus riches tapis, étoient dressés pour Antoine et pour les personnes qu'il voudroit amener. Ce qui le surprit davantage, ce fut la quantité de flambeaux et de lampes qui éclairaient les appartemens et qui étoient suspendus ou attachés de tous côtés, et rangés avec tant d'art, de variété et de symétrie, soit en rond, soit en carré, soit en losange, que, de toutes les fêtes décrites dans l'histoire, c'étoit sans contredit la plus admirable et celle qui offroit le spectacle le plus ravissant. On ne parle pas du service de la table : toute la vaisselle étoit d'or, enrichie de pierres précieuses, et d'un travail exquis. L'abondance des mets les plus recherchés, l'art avec lequel tout étoit disposé, l'ordre qui régnoit par-tout, mille accessoires plus délicats les uns que les autres, tout enfin sembloit réuni là par une espèce d'enchantement pour enivrer tous les sens. Jusqu'alors jamais repas n'avoit paru plus délicat, plus magnifique, plus agréable. A peine fut-il terminé qu'Antoine témoigna à Cléopâtre son étonnement de tant de richesses :

« Seigneur, lui dit-elle en riant, cet ameublement, cette vaisselle, ces vases, tout cela est peu de chose ; je vous prie de l'accepter. » C'est peut-être dans cette circonstance qu'elle lui fit présent de cette superbe chrysolite (1) dont les Anciens ont vanté la rareté et la valeur.

Le lendemain Antoine voulut à son tour traiter Cléopâtre, et tâcha de la surpasser en goût et en magnificence ; mais se trouvant vaincu sous les deux rapports, il fut le premier à avouer sa défaite et à railler de la mesquinerie et du peu de délicatesse de son repas, comparativement à la somptuosité et à l'élégance de celui de Cléopâtre.

Le jour suivant, la Reine invita de nouveau

(1) *Chrysolite* signifie pierre dorée. On l'appeloit *chrysolampis*, quand elle étoit d'une couleur scintillante ; *chrysophis*, si elle étoit d'un jaune verdâtre comme la peau d'un serpent ; *lemochryse*, quand sa couleur étoit interrompue par une tache blanche ; *capnias*, si sa couleur étoit enfumée ; et *melichryse*, si elle approchoit de celle du miel. On tiroit ces différentes sortes de chrysolites, du Pont, de l'Arabie, de la Bactriane et de l'Espagne. C'est une des pierres dont les Anciens faisoient le plus de cas pour son éclat. Ovide l'a employée comme une des plus étincelantes, pour en orner le char du soleil :

Per juga chrysoliti, positæque ex ordine gemmæ
Clara repercusso reddebant lumina Phoebæ.

Antoine ainsi que ses amis et les chefs des troupes qu'il commandoit. Tout pour ce repas fut préparé avec un appareil que l'on dit encore plus grand, plus éclatant que celui du premier. La richesse des meubles et l'élégance du service de table surpassèrent ce que l'on avoit vu précédemment. Le festin étant terminé, Cléopâtre donna aux convives les lits avec leurs couvertures brodées en or, les vases d'or et d'argent, et les différentes coupes ciselées et incrustées de pierreries qui avoient paru devant chacun d'eux, ainsi que tout ce qui avoit servi au festin. Elle y ajouta encore des litières pour ceux du rang le plus distingué, leur abandonnant même les porteurs chargés de les remettre chez eux. D'autres convives reçurent chacun un cheval enharnaché de toutes pièces en argent; et tous eurent des esclaves noirs, c'est-à-dire des Éthiopiens pour les éclairer avec des flambeaux le long des rues. Ces détails nous sont transmis par Socrate de Rhodes, dont Athénée nous a laissé des fragmens.

Croiroit-on qu'une pareille prodigalité se renouvela plusieurs fois ? Ce fut sur-tout lorsque Cléopâtre célébra l'anniversaire de la naissance d'Antoine. Elle le fit, dit Plutarque, avec un tel éclat et une telle magnificence que plusieurs

des conviés, venus pauvres au festin, s'en retournèrent riches.

Séparons pour un moment Antoine de Cléopâtre, et voyons jusqu'où il pousoit la frugalité lorsqu'il étoit seul dans son palais ; il paroît que cette vertu ne dominoit pas chez lui, si l'on en juge par le trait suivant. Plutarque rapporte que « le médecin Philotas a raconté à son
« aïeul Lamprias qu'étant encore jeune, il fut
« invité par l'un des chefs de cuisine d'Antoine à
« venir voir les apprêts d'un souper. Se rendant
« à cette invitation, il fut étonné à l'aspect de
« huit sangliers qui tournoient à la broche, et
« il en conclut que c'étoit un repas d'appareil
« où les convives devoient être en grand nom-
« bre. Vous vous trompez, lui dit le cuisinier, c'est un repas fort ordinaire. Apprenez
« qu'Antoine veut que chaque jour, à l'instant
« où il lui plaira de se mettre à table, il y ait tou-
« jours les viandes les plus exquisés cuites à
« propos, et un repas magnifique prêt à être
« servi. »

Quel luxe ! quelle dépense ! quel raffinement de sensualité ! Mais peut-être n'étoit-ce qu'un caprice ou plutôt une folie résultant de l'état d'ivresse où se trouvoit assez habituellement Antoine. Pline lui reproche avec force sa passion pour le vin. Après avoir raconté des ex-

ploits d'ivrognerie de la part d'un Torquatus et sur-tout de Cicéron le jeune (fils de l'orateur), qui avoit coutume, dit-on, de boire deux conges à la fois et d'un *seul* trait (1), Pline ajoute : « Sans doute Cicéron voulut ravir cette gloire
 « au meurtrier de son père ; car avant lui Marc-
 « Antoine avoit ambitionné ce triomphe ; il
 « avoit même publié un ouvrage pour justifier
 « sa passion pour le vin ; mais ce comble d'au-
 « dace n'a servi, selon moi, qu'à montrer
 « combien son ivrognerie a causé de maux à
 « l'univers. Il vomit ce honteux ouvrage très
 « peu de temps avant la bataille d'Actium ; ce
 « qui prouve que déjà ivre du sang des citoyens
 « il n'en étoit que plus altéré ; car c'est encore
 « une conséquence nécessaire de ce vice, que
 « l'habitude de boire en augmente le désir. »

On voit, par ce passage, qu'Antoine composa cet ouvrage peu de temps avant sa mort. Cette production bachique n'est point parvenue à la postérité, et la postérité en est toute consolée.

Revenons au luxe de la table de Cléopâtre, et empruntons encore au même Pline le trait

(1) Chose impossible, car le conge équivaloit à près de 4 pintes, mesure ancienne, et 3 lit. 6062, mesure nouvelle ; il faut se méfier de ces assertions hyperboliques des Anciens, qu'ils emploient souvent comme *modus loquendi*, et nullement comme l'expression d'un fait précis.

relatif à la fameuse perle de cette Reine. Quoique ce trait soit connu de tout le monde, on ne peut se dispenser d'en parler dans un ouvrage destiné à nous retracer les excès de table en tous genres ; d'ailleurs il est bon de voir avec quelle énergie le vertueux auteur latin exprime son indignation en parlant de folies aussi inconcevables.

« Dans le temps, dit-il, qu'Antoine épuisant
 « chaque jour tous les excès de la gourmandise,
 « faisoit charger sa table des mets les plus re-
 « cherchés, Cléopâtre, avec l'orgueil et l'impu-
 « dence d'une courtisane couronnée, plaisantoit
 « sur l'appareil et la somptuosité de ses festins.
 « Antoine lui demanda ce qu'on pouvoit ajou-
 « ter à la magnificence de sa table ; elle répon-
 « dit qu'elle dépenseroit en un seul repas dix
 « millions de sesterces (2,250,000 francs). Il
 « désiroit apprendre par quel moyen ; mais il
 « ne croyoit pas que la chose fût possible. Ils
 « font un pari. Le lendemain, jour de la déci-
 « sion, elle sert un souper magnifique ; car,
 « après tout, il ne falloit pas qu'un jour fût
 « perdu ; mais ce n'étoit qu'un des soupers or-
 « dinaires. Antoine demande d'un ton railleur
 « qu'on produise le compte. « Ceci n'est qu'un
 « accessoire, dit-elle ; le souper n'est pas fini,
 « il coûtera la somme convenue, et seule je

« mangerai les dix millions de sesterces. » Elle
 « ordonne qu'on apporte le second service. Les
 « officiers qui étoient prévenus ne placèrent
 « devant elle qu'un vase plein de vinaigre. Elle
 « avoit à ses oreilles deux perles, merveille in-
 « comparable, chef-d'œuvre vraiment unique
 « de la nature (qu'elle avoit reçues par héritage
 « des rois de l'Orient et qu'on estimoit plus de
 « deux millions). Tandis qu'Antoine observe
 « tous ses mouvemens, elle en détache une
 « qu'elle jette dans le vinaigre, et sitôt qu'elle
 « est dissoute (1), elle l'avale. Déjà elle porte

(1) Voici encore un fait qu'il est impossible de ne pas contester à la vénérable antiquité. Les progrès de la chimie moderne ont fait évaporer ce vinaigre de table de Cléopâtre, comme celui des Alpes d'Annibal. Voyons ce que différens auteurs ont pensé du fait rapporté par Pline.

M. de la Borde, dans son *Essai sur l'Histoire chronologique de plus de 80 peuples*. Paris, 1788-89, 2 vol. in-4°, tom. II, pag. 632, dit : « Cette anecdote prouve
 « que les Anciens étoient fort habiles en chimie. Nous
 « n'avons aucune espèce de vinaigre qui puisse opérer
 « cette dissolution ; et si le fait est vrai, ainsi que les au-
 « teurs l'attestent, sans doute Dioscoride, médecin de
 « cette Reine, ajouta quelque autre agent dont on n'a pas
 « parlé. »

Il est certain que ce fait est difficile à croire ; et l'observation de l'auteur du Dictionnaire des antiquités me

« la main sur l'autre. Plancus, juge du pari,
« la saisit et prononce qu'Antoine est vaincu ;

paroît fort juste : « La perle de Cléopâtre , dit-il , dissoute
« dans le vinaigre pendant le court espace de temps d'un
« seul repas (ou plutôt de la fin d'un repas) , et avalée
« ensuite par cette Princesse avec son dissolvant , est un
« fait que la chimie détruit. Le vinaigre ordinaire ne
« dissout point les perles , et le vinaigre radical qui
« pourroit les attaquer , est trop violent pour servir de
« boisson. »

Cependant M. Millin , dans ses *Monumens antiques inédits* , tom. II , dit que les Anciens ont parlé très souvent de la déglutition des perles , après les avoir fait dissoudre. (Les repas d'Æsopus en font foi. Voir son article dans notre ouvrage). Peut-être faut-il croire que par le mot *acctum* , ils désignoient un vinaigre dont nous ignorons la composition. M. Beckman pense qu'après avoir fait dissoudre la perle , Cléopâtre n'aura bu qu'une portion de la liqueur étendue dans l'eau , ce qui suffisoit pour gagner le pari. On sait que les liqueurs les plus caustiques , telles que le vinaigre concentré , et même l'acide vitriolique et l'acide nitreux , peuvent se boire impunément , quand ils sont étendus dans une quantité d'eau suffisante.

Il existe un ouvrage spécial où l'on examine s'il est certain que Cléopâtre ait dissous sur-le-champ la perle qu'on dit qu'elle avala dans un festin. Ce *Traité sur la perle de Cléopâtre* , est de M. Louis-Amand Jaussin , apothicaire ; il a été publié à Paris en 1749 , in-8°. Voy. les observations de Dreux du Radier sur ce livre , dans le *Journal de Verdun* , août 1749 , pp. 83-87.

« présage qui ne s'est que trop accompli. La
 « perle qui fut sauvée n'a rien perdu de sa cé-
 « lébrité; après que cette Reine, fameuse par
 « un triomphe si glorieux, fut tombée au pou-
 « voir d'Auguste, cette perle fut transportée à
 « Rome et déposée dans le Panthéon. On la
 « scia pour former deux pendans d'oreille à la
 « Vénus de ce temple; et la moitié d'un des
 « soupers de Cléopâtre et d'Antoine fit la parure
 « d'une déesse. »

Terminons par un dernier trait qui prouve combien Cléopâtre étoit attachée à Antoine. Cependant celui-ci avoit toujours quelques craintes qu'elle ne l'empoisonnât. Lorsqu'il mangeoit avec elle, il avoit coutume de faire faire l'essai des mets qu'on lui servoit. Cléopâtre se joua de ses frayeurs et de ses précautions. Un jour, dans un repas, elle se mit sur la tête une couronne (1) dont les fleurs étoient empoi-

(1) Chez les Romains, dans les repas d'appareil, les convives se couronnoient de fleurs. Dans le principe, on n'en mettoit qu'une sur la tête; mais par la suite on en passa une seconde au cou et sur la poitrine pour mieux jouir de l'odeur des fleurs. Ch. Paschal, dans son traité *de Coronis*, Lutet. 1610, in-4^o, p. 43, donne deux raisons de l'usage des couronnes : 1^o *Quod illae primae vincula erant, caput adstringebant*; 2^o *quod nectebantur ex herbis et floribus in hoc lectis ut vini vim majori vi com-*

sonnées par les extrémités. Vers la fin du souper, elle invite Antoine à boire les couronnes (1); il y consent et prend la couronne de Cléopâtre dont il effeuille les fleurs dans sa propre coupe; déjà il la portoit à sa bouche, lorsque la Reine lui saisissant le bras, l'arrête et lui dit : « Connoissez celle contre laquelle vous nourrissez d'injustes soupçons; si je pouvois vivre sans vous, Seigneur, manquerois-je d'occasions et de

pescerent, certè aut refrigerabant, aut alia quapiam naturali facultate ebrietatis impetus reprimebant, tum capitis dolores mitigabant. Les couronnes conviviales étoient composées de toutes sortes de fleurs, particulièrement de roses; il y en avoit aussi en or et enrichies de pierreries. C'étoient de jeunes esclaves qui distribuoient les couronnes au commencement du repas. Paschal, p. 66, rapporte un passage d'Athénée, liv. xxiv, où il est dit : *Post manus lautas in convivio, è duobus pueris alterum tulisse unguentum* (les parfums), *alterum omnibus dedisse coronas dextrè et ingeniosè.*

(1) Boire les couronnes, équivaloit chez les Anciens à ce que les modernes appellent porter un *toast*, porter une santé. On effeuilloit les fleurs de sa couronne dans une coupe remplie de vin, et on la passoit aux convives qui en buvoient quelques gouttes successivement, après avoir prononcé les vœux d'heureuse santé ou de bonheur. Vouloit-on saluer particulièrement un convive, on mettoit du vin dans sa coupe, on la portoit à ses lèvres, et après en avoir goûté, on la lui envoyoit pour qu'il l'achevât.

moyens ? » En même temps elle fait venir un esclave, lui ordonne de boire la coupe d'Antoine; le malheureux avale la fatale liqueur et expire à l'instant.

Je ne m'étendrai pas davantage, Messieurs, sur le luxe et la somptuosité d'Antoine et de Cléopâtre dans leurs repas. Je crois avoir réuni ce que l'antiquité nous a laissé de plus essentiel à ce sujet; j'en ai fait autant pour les Romains de distinction qui ont précédé Antoine, et pour les empereurs depuis Auguste jusqu'à Héliogabale inclusivement. Ce travail est assez considérable, et ce seroit abuser de votre patience que d'essayer d'en mettre d'autres fragmens sous vos yeux. Je vous prierai seulement de me permettre de finir celui-ci par une note très succincte sur la fin d'Antoine et de Cléopâtre, et sur le sort de l'Égypte depuis la mort de cette Reine.

Ces deux personnages terminèrent leur carrière par le suicide; fin digne de couronner une vie agitée par les tourmens de l'ambition et souillée de mille crimes. Ils avoient étouffé le remords sous le poids des délices, des voluptés et des plaisirs en tous genres. Ce tragique événement eut lieu le même jour à Alexandrie, l'an 724 de Rome, 30 avant J.-C. Antoine finit ses jours par le fer, à l'âge de 53 ans.

Cléopâtre termina les siens par la piqûre d'un aspic, selon la tradition commune, et par le poison selon d'autres; née en 685, elle étoit âgée de 39 ans.

Après leur mort, l'Égypte devoit appartenir à Césarion, fils de Jules César et de Cléopâtre; mais Auguste, sur l'avis du philosophe Arius, fit périr le jeune Césarion, âgé de 18 ans; et l'Égypte fut réduite en province romaine (1).

(1) Dès-lors on vit le sort de cette riche et célèbre contrée aller toujours en déclinant, à part Alexandrie, qui, dans les premiers siècles de l'ère vulgaire, conserva une certaine réputation à raison de son commerce et de ses écoles.

En 639, les Califes sarrasins s'emparèrent de l'Égypte et en jouirent jusqu'en 1171, que Saladin y établit l'empire des Mamelucks.

En 1517, Selim, empereur des Turcs, en fit la conquête; et depuis ce temps l'Égypte est une province de l'empire Ottoman, gouvernée par un pacha, sous la domination du sultan.

Le 1^{er} juillet 1798, les Français y débarquèrent sous le commandement du général Bonaparte. Ce général quitta l'Égypte le 23 août 1799, et laissa le commandement au général Kléber. Celui-ci fut assassiné le 14 juin 1800; et le commandement de l'armée passa au général Menou. Les Français évacuèrent l'Égypte le 2 septembre 1801, après l'avoir occupée pendant trois ans et deux mois.



FABLES

PAR M. BRESSIER.

Minette.

Favorite de sa maîtresse ;
Minette, chatte de bon ton,
Au vieux César, gardien de la maison,
De savoir-faire et de finesse
Voulut un jour donner leçon.
Mon ami, lui dit-elle, excuse ma franchise,
Tu te crois fort aimable, et tu n'es qu'importun ;
Tu fais sottise sur sottise,
Et même en caressant tu fatigues chacun.
Notre maîtresse est courroucée,
Et la scène de l'autre jour
Sera long-temps présente à sa pensée :
Tu veux lui prouver ton amour,
Et ton ardeur malencontreuse
Par mille bonds froisse les plis
D'une robe délicieuse
Que devoit le soir même admirer tout Paris.
Un tel crime est impardonnable ;
Aussi depuis ce jour Madame est d'une humeur....
Elle gronde ses gens, elle est inabordable,
Et dans tout le logis je suis seule en faveur.
Modère à l'avenir ce fougueux caractère,

Et pour faire ta cour choisis mieux les instans ;
On risque souvent de déplaire
Quand on veut plaire à contre-temps.
Crains les jours de migraine et les nuits d'insomnie ,
Et sur-tout , mon ami , ces entretiens fâcheux ,
Où , son budget en main , un époux ennuyeux
Vient nous prêcher l'économie ;
Le moment qui les suit est toujours dangereux.
Imite-moi ; discrète et sage ,
Je me tiens à l'écart tant que dure l'orage :
Si le calme renaît , quand je vois la gaîté
Briller dans le regard de ma jeune maîtresse ,
Je m'approche à pas lents , avec délicatesse ;
Les yeux fermés , le dos voûté ,
De ma queue ondoiyante exerçant la souplesse ,
Je feins de caresser afin qu'on me caresse.
Ce manège lui plaît , un geste familier
Bientôt sur ses genoux m'invite à prendre place ;
Et je m'endors en paix auprès d'un bon foyer ,
Tandis que du salon d'un air brusque on te chasse.
Quelle différence entre nous !
Oisive , je jouis du destin le plus doux
Dans la mollesse et l'abondance ;
Bon chasseur , bon gardien , tu n'as pour récompense
Qu'un chenil en plein air , des rebuts et des coups.
Eh bien ! je souffrirai , dit le chien , sans me plaindre ;
Et quoi qu'il m'en puisse coûter ,
Je n'apprendrai jamais à feindre :
Tu possèdes l'art de flatter ,
Je me contente d'être utile ;
Arrive à la faveur par ta conduite habile ,
Si je ne l'obtiens pas , je veux la mériter.

Les Renards en marande.

(Imité de l'allemand).

La cloche du village avoit sonné minuit ,
Heure souvent propice aux artisans de crimes ;
Des renards protégés par l'ombre de la nuit ,
Rôdoient le nez au vent , l'oreille au guet , sans bruit ,
Pour apaiser leur faim en quête de victimes.
Tout-à-coup ces oiseaux dont les cris discordans
Décelèrent les pas des guerriers de la Gaule
Quand ils escaladoient les murs du Capitole ,
Font retentir les airs de leurs rauques accens.

Quel épouvantable vacarme !

Dit un jeune renard , novice en son métier ,
Camarades , fuyons , l'on a sonné l'alarme ,
Nous sommes découverts , regagnons le terrier.
Poltron , lui dit le chef de la bande assassine ,
Quelle terreur panique aujourd'hui te domine ?

Nous , reculer pour de vains cris !

Ce tumulte est d'un bon présage ;

En avant , marchons , mes amis ,

La canaille ici fait tapage ,

Mais les gardiens sont endormis.

A ces mots qui des siens raniment le courage ,

De l'enclos de la basse-cour ,

En furetant par-tout , il fait deux fois le tour

Et découvre un secret passage.

Guidés par lui, ses compagnons
Font main-basse sur les oisons,
Le sang coule à grands flots, rien n'échappe à leur rage.
Fatigués par le meurtre et non pas assouvis,
Aux premières lueurs de l'aurore naissante
Ils s'éloignent enfin, dans leur gueule sanglante
De l'horrible carnage emportant les débris.
Par un si bel exploit la troupe encouragée
Délière le lendemain
De faire un nouveau coup de main ;
Sur un autre manoir l'attaque est dirigée ;
Là, point de cris tumultueux,
De cette basse-cour les habitans nombreux
Reposoient tous dans une paix profonde ;
On entendoit les aboîmens
Des dogues, gardes vigilans,
Et le fermier faisait sa ronde.
Le général des maraudeurs,
Voyant un si bel ordre, en glapit de colère ;
Le drôle étoit hardi sans être téméraire.
Allons, dit-il, chercher fortune ailleurs,
Nos pareils, mes amis, ici n'ont rien à faire.
Ses gens revinrent au logis
A jeun et moins gais que la veille.

Aucun danger ne menace un pays
Où le peuple se tait, où l'autorité veille.



L'aveugle né.

Un malheureux aveugle né,
Privé de la raison non moins que de la vue,
Sur son état infortuné
Des facultés d'autrui mesuroit l'étendue.
Mes amis, disoit-il, daignez me définir
Cet être inconcevable appelé la lumière,
Que je ne puis toucher, entendre, ni sentir.
Par quelle faveur singulière
Auriez-vous le droit d'en jouir,
Tandis qu'elle ne peut affecter ma paupière?
Je sais que du soleil la féconde chaleur
Donne aux fleurs le parfum, comme aux fruits la saveur ;
Mais de la vision les étranges merveilles
Dont vous fatiguez mes oreilles,
Les diverses couleurs, et le clair et l'obscur,
Et le ciel tour-à-tour ou d'ébène ou d'azur.....
Je n'entends rien à ce grimoire.
Faut-il vous parler sans détour?
Vous ne m'en ferez point accroire,
Rien ne ressemble plus à la nuit que le jour.
Cette conclusion fit rire l'auditoire.

O vous qui discutez ce qu'il faut adorer,
Qui de l'Être infini cherchez à pénétrer
Les mystères impénétrables,
Plus que ce pauvre aveugle êtes-vous raisonnables?

L'homme, dont le génie hésite à chaque pas ,
Devroit-il rejeter ce qu'il ne conçoit pas ?

 Ah ! connois ton insuffisance ,
Téméraire mortel ; jusqu'à ton existence ,
Tout dans cet univers est énigme pour toi ;
Un Dieu peut faire plus que tu ne peux comprendre ;
 Sa parole s'est fait entendre ,
 Soumets ton orgueil à la foi.



NÉCROLOGIE.

— 336 —

L'ACADÉMIE, depuis sa dernière séance publique, a eu le malheur de perdre plusieurs de ses membres associés non résidans et correspondans, auxquels elle se propose de payer le juste tribut de ses regrets.

Parmi les non résidans, elle compte

M. DESVIGNES, maître de chapelle de l'église métropolitaine Notre Dame de Paris, mort en janvier 1827 ;

M. le comte MARET, ancien conseiller d'État, mort le 20 juillet 1827 ;

M. DUCHANOY, docteur régent de l'ancienne Faculté de médecine en l'Université de Paris, mort le 24 novembre 1827 ;

M. le comte FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, membre de l'Institut, mort le 9 janvier 1828 (1).

(1) M. Foisset ayant présenté à l'Académie une notice sur M. François de Neufchâteau, à la séance du 5 mars 1828, il a été délibéré que cette notice, quoique postérieure à la dernière séance publique, seroit publiée et feroit partie du présent Compte rendu.

Parmi les correspondans, l'Académie a à déplorer la perte de

M. CHATILLON, homme de lettres à Paris, mort le 6 janvier 1826,

M. DE LA MARTINE, de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Màcon, mort en 1827.

NOTICE

SUR M. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,

PAR M. FOISSET.

M. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU, né le 17 avril 1750, l'un des quarante de l'Académie française, que la mort vient de frapper, * étoit depuis long-temps le doyen de l'Académie de Dijon.

Des vers faits à treize ans lui valurent les éloges de Voltaire, et lui ouvrirent cette enceinte à sa quinzième année. Sa réception est du 28 juin 1765. En ces temps de paisible mémoire, un quatrain étoit une nouvelle, l'almanach des Muses un événement, chaque Académie, une puissance ; et ce n'étoit pas certes un médiocre honneur que d'être à quinze ans le confrère de Buffon, de Daubenton, de Guenau de Mont-

* Le 9 janvier 1828.

beillard, de Lalande, de Sainte-Palaye, du président de Brosses ; membre en un mot d'une Société littéraire dont Piron lui-même ne rioit point et qui avoit commencé la renommée de J. J. Rousseau.

Adopté presque en même temps par les Académies de Lyon, de Nancy et de Marseille, le jeune FRANÇOIS justifia, autant qu'il étoit en lui, ces prompts succès, en publiant comme à la fois deux volumes de poésies fugitives, précoce témoignage de l'étonnante fécondité qui devoit être l'attribut spécial de son talent.

De ce moment (1766), il eut une célébrité acquise. Les encouragemens allèrent jusqu'à la flatterie. Voltaire l'avoit nommé *son héritier* ; Dupaty devint son ami. Le jeune poète prit au mot sa gloire prématurée. A cet âge où l'on ne sait pas encore douter de ses forces, il se laissa prendre à l'ambition de lutter contre une des créations les plus prodigieuses de la Muse moderne. A trente ans, il avoit achevé de traduire les quarante-six chants de l'Épopée d'Arioste. Nous n'avons que les neuf premiers. Les autres ont péri dans un naufrage qui attendoit FRANÇOIS à son retour de St. Domingue, où il avoit été envoyé en 1782, comme Procureur général. Devons-nous les regretter ? Je ne sais. Ce qui nous reste de FRANÇOIS n'autorise point à dire qu'il

eût mission pour une œuvre qui peut-être auroit défié Voltaire.

Dans le même temps, FRANÇOIS semoit les contes, les épîtres, les odes, les petits poèmes. C'est alors qu'il publioit son *Discours sur l'art de lire les vers*, qui est demeuré son titre le plus irrécusable au souvenir de tous les amis des lettres. Le donneur de conseils faisoit mieux encore ; il prêchoit d'exemple, et Linguet (j'en citerois un autre, si j'en connoissois un moins suspect de prodiguer la louange) Linguet lui envioit hautement son talent pour réciter ses œuvres poétiques.

Un essai peu connu et qui mériteroit de l'être appartient aussi à la première jeunesse de FRANÇOIS. C'est *le Désintéressement de Phocion*. On a fait tant de drames pour une seule situation, tant de tragédies pour une scène, qu'on doit savoir quelque gré au poète d'avoir donné cet exemple d'un fragment dramatique chaud, libre et plein, bien que resserré dans un acte unique et même assez court, au lieu de délayer en scènes vides et de surcharger d'incidens invraisemblables un trait de la simplicité antique.

Ce n'est pas certes que FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU ne fût assez familier avec les ressources du théâtre pour remplir un cadre moins resserré.

Goldoni venoit de transporter sur la scène

cette touchante et naïve *Paméla*, que Boccace avoit empruntée à nos fabliaux, et Richardson à Boccace (1). FRANÇOIS voulut la rendre à la France, où elle étoit née. Le succès de *Nanine* et la mésaventure de Boissy qui, après avoir fait une des meilleures comédies de ce siècle, *les Dehors trompeurs*, avoit fait aussi une *Paméla* qui étoit tombée, ne découragèrent point notre illustre confrère. Sa *Paméla* parut, fut applaudie, et lui obtint un honneur auquel peut-être il ne prétendoit pas : l'auteur fut jeté en prison, ainsi que les acteurs qui avoient joué sa pièce. — On étoit alors au mois d'août 1793.

La chute de Robespierre vint le rendre à la liberté d'abord, et bientôt à la vie publique. Qu'il nous soit permis de ne point le suivre dans cette carrière. Législateur, membre ou ministre du Directoire, secrétaire ou président du Sénat impérial, FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU n'appartient plus à l'Académie de Dijon, mais à l'histoire.

Nous dirons seulement que sa vie nouvelle ne fut pas moins pleine de travaux que sa vie littéraire ; que c'est à lui qu'on doit l'idée de nos expositions périodiques des produits de l'indus-

(1) On sait que la *Griselda* de Boccace (Décam., 10^e journée, nouv. x) n'est autre que la *Grisélidis* française et la *Paméla* des Anglais.

trie française ; que , plus tard , appelé en nos murs par une dignité éminente , il parut s'unir à nous par un nouveau lien , en publiant son *Voyage agronomique dans la sénatorerie de Dijon*.

Le titre seul de cet écrit rappelle les services persévérans et multipliés que l'auteur a rendus à l'agriculture. Depuis ses nombreuses et pressantes circulaires , comme Ministre de l'Intérieur , jusqu'aux rapports et aux discours qu'il a prononcés , même en ces derniers temps , comme membre ou comme président de la Société centrale d'agriculture de Paris , les progrès de la science agronomique (et sur-tout le perfectionnement des Haras) ont toujours été l'une de ses plus constantes et de ses plus chères pensées.

Il est enfin un dernier rapport sous lequel nous ne pouvons oublier FRANÇOIS DE NEUF-CHATEAU : le poëte et l'homme d'état ne nous l'ont pas encore montré tout entier ; il doit rester dans cette notice une place pour les souvenirs qu'il a laissés au barreau.

L'on n'entend point parler ici de ses harangues comme lieutenant-général du présidial de Mirecourt ; de son *Recueil des anciennes ordonnances de Lorraine* ; ni même des *Études d'un magistrat au Cap Français*. Mais comment ne point rappeler le *Mémoire à consulter*

et la consultation pour le sieur Louvai de la Saussaye contre les Comédiens ordinaires du Roi?

Ce n'étoit pas chose facile de gagner au tribunal du public la cause d'un auteur tombé, de faire rire à son profit aux dépens des Crispins et des Martons qui chaque jour amusoient Paris, de découronner d'une main légère ces empereurs et ces reines de théâtre qui traitent en protégés les auteurs dramatiques, glorieux qu'ils sont d'avoir négocié parfois avec de plus hautes puissances comme de majesté à majesté. Cette fois du moins, l'Autorité se fit la patronne des Comédiens. La cause des auteurs, gagnée devant le public, fut perdue au palais, et un bon arrêt du Conseil, *bien juste*, comme disoit plaisamment Beaumarchais, débouta Louvai de sa demande.

Les dernières années de FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU ont été données sans partage à l'agriculture et aux lettres. Il a voulu attacher son nom au monument élevé par Pierre Didot aux classiques français. C'est de cette belle et grande entreprise qu'il avoit détaché l'*Esprit de Corneille* et la *Dissertation sur le point de savoir si Lesage est l'auteur de Gilblas*, deux opuscules dont il avoit fait hommage à l'Académie de Dijon ; car il ne l'avoit point oubliée.

Près de finir, une réflexion nous frappe. Il y aubientôt 65 ans que cette Compagnie applaudit les premiers vers de FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU. Son souvenir nous unit à nos devanciers, à ceux qui ont fait la gloire de la Société littéraire devant laquelle je parle. Le membre qui vient de nous être enlevé nous rendoit en quelque sorte leurs contemporains.

Au fond, les hommes se succèdent moins vite qu'on ne le croit sur la terre. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU auroit pu voir encore Fontenelle qui, lui-même, après avoir joué sur les genoux de Corneille, avoit débuté dans le monde sous ses auspices. Il n'y a donc que deux hommes entre Corneille et nous. Ne diroit-on pas qu'il y a trois siècles?



CATALOGUE

DES OUVRAGES

DONT IL A ÉTÉ FAIT HOMMAGE A L'ACADÉMIE, DEPUIS LE 16 NOV. 1825,
JUSQU'AU 17 DÉCEMBRE 1827.

OUVRAGES COMPOSÉS PAR DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

MÉMOIRE sur les vibrations des surfaces élastiques, etc.,
par M. Pérolle. *Grasse*, 1825, *in-8°*, *fig.* — *Rapporteur*,
M. GUENEAU-D'AUMONT.

Canaris, Raptochin, Bolivar; ou les trois Héros ci-
toyens, par M. Mallet de Genève. *Genève*, 1825, *in-8°*.
— *Rapporteur*, M. DE REULLE.

Discours prononcé par M. Chaussier à l'ouverture
du Cours de M. le docteur de Mercy, sur la doctrine
d'Hippocrate; *broch. in-8°*.

Essai sur la culture du chanvre dans les départemens
de l'Ouest de la France, par M. Chasle de La Touche.
Paris, 1826, *in-8°*.

Notice sur l'abbé Fiard, par M. Amanton. *In-8°*,
15 pages.

Notices sur M. Couturier et sur M. le baron Denon,
par M. Amanton. *In-8°*, 15 pages.

Architectonographie des théâtres de Paris, par M.
Donnet. *Paris*, 1 vol. *in-8°*, et atlas *in-4° oblong.* —
Rapporteurs, MM. DE SAINT-MÉMIN et MAILLARD DE
CHAMBURE.

Voyage à Oullins, au Perron, etc., par M. Cochard.
Lyon, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Cours de littérature faisant suite au Lycée de Laharpe, par J. L. Boucharlat. *Paris*, 1826, 2 vol. in-8°. — *Rapporteur*, M. FOISSET.

Plaidoyer pour Servius Sulpicius contre L. Murena, composé en latin par A. Palearius, traduit pour la première fois en français, par A. Péricaud. *Paris*, 1826, in-8°. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Histoire du passage des Alpes par Annibal; 2^e édit. (Par M. Deluc). *Genève*, 1825, in-8°. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Comparative View of the various institutions for the assurance of lives, by Ch. Babbage. *London*, 1826, in-8°. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

State of the trade of Great Britain with all parts of the world, by M. Cæsar Moreau. *London*, 1824, large in-fol. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Le même ouvrage en français.

East India Company's records founded on official documents, shewing, etc. ; by Cæsar Moreau. *London*, 1825, in-fol., lithographié. — *Rapporteur*, M. FOISSET.

Plusieurs feuilles offrant le résumé des jugemens émis par les journaux d'Angleterre sur les ouvrages précédens.

Rise and progress of the silk trade in England from the earliest period to the present time ; by Cæsar Moreau. *In-fol.* — *Rapporteur*, M. FOISSET.

British and Irish produce and manufactures exported from Great Britain ; avec la traduction française en regard ; par M. César Moreau. *In-fol.*, lithographié. — *Rapporteur*, M. FOISSET.

Observations sur quelques cas de phlegmasies de l'estomach, du foie et de la rate ; par M. Amable Chèze, in-8°.

Opinion de M. le duc de Brissac sur la loi de l'indemnité en faveur des colons de Saint-Domingue ; *in-8°*.

Lettres sur trois Lyonnais, premiers présidens au Parlement de Bourgogne dans le xv^e siècle ; par M. Amanton. *Lyon*, 1826, *in-8°*.

Annales du Moyen Age, par M. Frantin. *Dijon*, 1826, 8 vol. *in-8°*. — *Rapporteur*, M. NAULT.

Lexicon græco prosodiæ, etc. ; autore T. Morel et Edward Maltby. *Londini*, 1824, *in-4°*. Ouvrage offert par Lord Holland.

Considérations sur les services que les Grecs ont rendus aux Lettres, par M. Chasle de La Touche. *In-8°*. — *Rapporteurs*, MM. PEIGNOT et FRANTIN.

Recherches sur une Réponse attribuée à Sully, et Remarques sur quelques Lettres inédites de ce Ministre, par M. Berriat-Saint-Prix. *Paris*, 1825, *in-8°*.

Coup-d'œil sur l'emploi de la langue latine dans les actes anciens, etc. ; par le même ; *in-8°*.

Observations sur une Note de M. Moreau de Jonnés, par M. Segaud ; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Précis historique sur Franç.-Félix Girault de Martigny, colonel de dragons ; par M. Girault. *Dôle*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Rapport sur le projet de loi relatif à la fixation du Budget de 1827, par M. de Brissac ; *in-8°*.

Manuscrit de M. Patris de Breuil, relatif à une édition de J.-J. Rousseau ; *petit in-4°*. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Des Dragons et des Serpens monstrueux qui figurent dans un grand nombre de récits fabuleux ou historiques, par M. Salverte. *Paris*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Discours de M. Briffaut à sa réception à l'Académie française ; *in-4°*.

Mémoire médico-légal, sur la viabilité de l'enfant nouveau-né, par M. Chaussier. *Paris*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Table synoptique de la Lithotomie et de la Lithomyède ; par le même ; *une feuille in-fol.*

Itinéraire descriptif de la France ; route de Paris en Espagne ; par M. Waisse de Williers. *Paris*, 1823, *in-8°*.

Nouveau Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, par Robert Adams ; traduit par M. de Frasans. *Paris*, *in-8°*.

Itinéraire descriptif des routes de Paris à Reims ; par M. Waisse de Williers. *Versailles*, 1825, *in-18*.

Procédé pour enlever de la garance le principe colorant que les auteurs appellent *Alizarine* ; par MM. Colin et Robiquet. *Manuscrit*.

Observations sur le principe philosophique de M. de La Mennais touchant le fondement de la certitude ; par M. Raymond ; *in-8°*. — *Rapporteurs*, MM. RIAMBourg et FOISSET.

Réponse de M. Deluc à une critique sur un Mémoire intitulé : *Considérations sur les anciens peuples supposés sauvages* ; *manuscrit*.

Histoire médicale des marais, et Traité des fièvres intermittentes, par M. Montfalcon ; 2^e édition. *Paris*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Précis de l'histoire de la Médecine et de la Bibliographie médicale, par le même. *Paris*, 1826, *in-18*. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Recherches statistiques sur la ville de Paris et le dé-

partement de la Seine, par M. Villot. *Paris*, 1826, *in-4°*. — *Rapporteurs*, MM. PEIGNOT et AMANTON.

Voyage en Italie fait en l'année 1820; 2^e édition, augmentée d'un Voyage fait en 1824, par M. Valentin. *Paris*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Discours sur la certitude de la Médecine; par M. de Haldat. *Nancy*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Remarques sur le 31^e livre de l'Histoire de Venise par M. Daru; par M. Patris de Breuil. *Manuscrit*. — *Rapporteurs*, MM. AMANTON et PEIGNOT.

On electric and magnetic rotations, by Ch. Babbage. *London*, 1826, *in-4°*. — *Rap.*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Mémoire sur les Antiquités du département de l'Aisne, par M. Lemaistre; *in-fol.*, fig. *Manuscrit*. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMEURE.

Notice sur M. Gaillac, par M. Tournon. *Toulouse*, 1807, *in-8°*.

Mémoire sur la mortalité parmi les habitans du Puy, etc.; 1827, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Saint François de Sales, considéré comme écrivain; par M. Raymond. *Chambéry*, 1827, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. PEIGNOT.

Chapelle ducale de Nancy, par M. de Villeneuve; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Lettres Lyonnaises, par M. Breghot du Lut; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Notice sur Ch. Emmanuel de Savoie, par M. Péricaud; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. FRANTIN.

Annuaire de la Côte-d'Or, par M. Amanton. *Dijon*, 1827, *in-12*.

Notice sur l'histoire du Roi René, par M. Guillaume; *in-8°*.

Panorama d'Angleterre , par M. Ch. Malo. *Paris* ,
2 vol. in-8°. — *Rapporteur*, M. BRESSIER.

Histoire des Juifs , par le même ; 1 vol. in-8°. —
Rapporteur, M. D'AUMONT.

Histoire d'Haïti , par le même ; in-8°. — *Rapporteur* ,
M. AMANTON.

Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie vétérinaire ,
par M. Hurltel d'Arboval. *Paris* , 1825-1827 , in-8° ,
tom. I , II et III.

Essai chronologique sur les mœurs , coutumes et usages
anciens les plus remarquables dans la Bourgogne (par
M. Peignot). *Dijon* , janvier 1827.

Conjectures sur l'origine et l'étymologie du nom de la
maladie connue dans les chevaux sous le nom de fourbure ;
par M. Huzard ; in-8°. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Mémoire sur le phénomène des grandes pierres primi-
tives alpines distribuées par groupes dans le bassin du
lac de Genève et dans les vallées de l'Arve ; par J.-A.
Deluc , neveu. *Genève* , 1827 , in-4°.

Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'Agric-
ulture , par M. François de Neufchâteau. *Blois* , 1827 ,
in-8°.

Rapport sur le budget de 1828 , par M. le duc de
Brissac ; in-8°.

Voyage à Saint-Léger , campagne de M. de Boufflers ,
par M. de Labouisse ; in-8°.

Flore de Toulouse , ou description des plantes qui
croissent aux environs de cette ville , par M. Tournon ,
ancien professeur de botanique au Jardin des Plantes.
Toulouse , 1811 , 1 vol. in-8°.

Notice historique et statistique du canton de Saint-
Symphorien-le-Château , arrondissement de Lyon ; par

M. Cochard. *Lyon*, 1817, in-8°. — *Rapporteur*,
M. GUENEAU-D'AUMONT.

Tableau descriptif, historique et pittoresque de la ville, du château et du parc de Versailles, compris les deux Trianons, par M. Waysse de Villiers. *Paris*, 1827, in-18. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Bibliothèque dramatique, ou Répertoire universel du Théâtre français, par M. Lepeintre; 2 v. in-8°, l'un relatif à Crébillon, l'autre à Marivaux. — *Rap.*, M. LORAIN.

Supplément à la Bibliographie de l'histoire médicale des marais, par M. Montfalcon; 1827, in-8°. — *Rapporteur*, M. ANTOINE.

Histoire et description de Provins, suivies d'une pièce intitulée : *Les Eaux minérales de Provins*, comédie en un acte; par M. Opoix. *Paris*, 1824, in-8°, *portr.*

Droits d'usufruit, d'usage, d'habitation et de superficie, par M. Proudhon, doyen de la Faculté de droit de Dijon. *Dijon*, 1827, 9 vol. in-8°.

Skander, nouvelle grecque du xv^e siècle, par M. Th.-H. Barrau. *Paris*, 1825, in-12.

Le Néant, discours en vers, par M. Ch. Malo. *Paris*, 1827, *broch.* in-18.

Observations sur l'histoire de Napoléon, d'après lui-même, publiée par M. Léonard Gallois; par M. C.-N. Amanton. *Paris*, 1827, in-8°.

Lettre à M. Amanton, par M. N.-F. Cochard. *Lyon*, 1827, in-8°.

Éloge de P. Guerin, etc.; par M. Gintrac, D. M. *Bordeaux*, 1827, in-8°.

Discours sur l'ancien et le nouveau Barreau, par M. Nault, procureur général près la Cour royale de Dijon. *Dijon*, 1827, in-8°.

Flore lyonnaise , par M. Balbis, D. M., etc. *Lyon*, 1827 , *tom. 1 et 2* , *in-8°*. — *Rapport.* , M. MORLAND.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Journal d'agriculture , lettres et arts de la Société d'émulation de l'Ain , 1825 , nos 11 , 12 , *in-8°*. — 1826 , Nos 1 , 2 , 7-12 , *in-8°*. — 1827 , Nos 2 , 3 , 4 , 5 , 6 , 7 et 8 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. DE GOUVENAIN.

Séance publique de la Société des Amis des sciences , des lettres , de l'agriculture et des arts d'Aix , 11 juin 1825 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. AMANTON.

Séance publique de la Société académique d'Aix , tenue le 14 juillet 1827. *Aix* , 1827 , *in-8°*. — Programme des sujets de prix proposés par cette Société pour les années 1828 et 1829 ; *in-8°*. — *Rapporteur* , M. AMANTON.

Société royale d'Arras pour l'encouragement des sciences , des lettres et des arts. Séance publique du 23 août 1824. *Arras* , 1825 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. VALLOT.

Journal de la Société d'agriculture et arts de l'Arriège. *Foix* , *tom. 4* , n° 26 , *in-8°* ; — 1826 , *tom. 5* , n° 2 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. DE GOUVENAIN.

Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland. 1826 , *in-4°*. List of the members.

Transactions of the same Society. London , 1824 , 1^{re} et 2^e *part.* , *in-4°*. — 1826 , 1^{re} et 2^e *part.* , *in-4°* , *planch.*

Regulations of the same , 1823. — Committee of Correspondance of the same ; *in-fol.* — *Rapporteurs* , MM. GUENEAU-D'AUMONT et MAILLARD DE CHAMBURE.

Memoirs of the astronomical Society of London. *London*, 1826, *in-4°*, *pl.* — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

Mémoires de la Société d'agriculture du département de l'Aube. *Troyes*, 1825, n° 16, *in-8°*. — 1826, nos 19-22, *in-8°*. — *Idem*, 3^e trimestre 1827, 31 août. *Troyes*, 1827, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Journal de la Société des sciences du Bas-Rhin. *Strasbourg*, 1825, n° 4, *in-8°*. — 1826, n° 2, *in-8°*. — 1827, nos 1-2, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Programme des Prix proposés pour l'année 1828, par la Société des sciences, agriculture et arts de Strasbourg; 1827, *in-8°*.

Procès-verbal de la Séance du 28 janvier 1826 de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon; *in-8°*; — *idem*, du 24 août 1826; — *idem*, 29 janvier 1827, *in-8°*; — *idem*, du 20 août 1827. — *Rapporteur*, M. AMANTON.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux; Séance publique du 10 mai 1825. *Bordeaux*, 1825, *in-8°*. — *Idem*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Programme des Prix de la Société royale de médecine de Bordeaux; 1826, *in-4°*.

Notice des travaux de la même Académie, par M. Dupuch-Lepointe. *Bordeaux*, 1826, *in-8°*. — *Idem*, par le même. *Bordeaux*, 1827, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Procès-verbal de la Séance publique de la Société d'agriculture, du commerce et des arts de Boulogne-sur-mer, 10 octobre 1825; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. DE REULLE.

Mémoires de la Société Linnéenne du Calvados, 1824, 1825, *in-8°*, avec atlas *in-4°*. — *Rapporteurs*, MM. VALLOT et MORLAND.

Précis des travaux de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, depuis 1801 jusqu'en 1810; par M. P.-A. Lair, secrétaire. Caen, 1827, 2 vol. *in-8°*. — *Rapporteur*, MM. MORLAND et MAILLARD DE CHAMBURE.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai, année 1826. Cambrai, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Annales de la Société d'agriculture, arts et commerce du département de la Charente. Angoulême, 1825, *in-8°*, tom. 7, nos 7-12; tom. 8, nos 1-12; tom. 9, nos 1, 2, 3, 14. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Mémoires et Rapports de la Société d'agriculture du Doubs, 1824, 1825. Besançon, *in-8°*.

Transactions of the Society for the encouragement of arts, manufactures and commerce, etc. London, 1825, *in-8°*, vol. 43. — Præmiums offered in the session 1825. London, 1825, *in-8°*. — *Idem*, 1826, tom. 44. — *Rapporteur*, M. SENÉ.

Journal d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires, par les membres de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Eure. Evreux, 1825, n° 8; — 1826, nos 11, 22, 23; — 1827, nos 14, 15, 16, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. Tours, 1825, tom. 4, nos 6-11; tom. 5, nos 2-12; — 1827, tom. 6, nos 1-6; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Précis de la Constitution médicale observée dans le dé-

partement d'Indre-et-Loire , pendant les 1^{er} , 2^e , 3^e et 4^e trimestres de 1826 , par la Société médicale de Tours , *in-8°* ; — *idem* , pendant les 1^{er} , 2^e et 3^e trimestres de 1827. *Tours* , 1827 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. ANTOINE.

Séances publiques de la Société d'émulation du Jura , etc. *Lons-le-Saulnier* , 1823-1826 , 5 *broch. in-8°*. — *Rapporteur* , M. SALGUES.

Recueil des travaux de la Société d'Amateurs des sciences , de l'agriculture et des arts de Lille , années 1823 et 1824. *Lille* , 1824 et 1825 , 2 *vol. in-8°*. — *Rapporteur* , M. DE GOUVENAIN.

Procès-verbal de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher. *Blois* , 1825 , *in-8°*.

Procès-verbal de la Séance générale du 1^{er} septembre 1826 , de la Société d'agriculture de Loir-et-Cher. *Blois* , *in-8°*.

Journal de la section de médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure , 4^e livraison. *Nantes* , déc. 1825 ; — 5^e livraison ; — *idem* , 1826 , 7^e livraison ; — *idem* , 1827 , 6^e livraison , *in-8°* ; — *idem* , 10^e livraison. *Nantes* , septembre 1827 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. ANTOINE.

Exposition des produits de l'industrie de la Loire-Inférieure. *Nantes* , 1827 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Compte rendu des travaux de l'Académie royale des sciences , belles-lettres et arts de Lyon , par MM. de la Prade et Bregnot du Lut , 1825 , 1826 ; *in-8°* ; — *idem* , 1826 , 1827 ; par MM. Poupar et Ballois. *Lyon* , 1827 , *in-8°*. — *Rapporteurs* , MM. MORLAND et AMANTON.

Rapport sur l'établissement pastoral de M. le Baron de Staël , à Coppet , lu à la Société d'agriculture , his-

toire naturelle et arts utiles de Lyon , par M. Grogner , secrétaire de cette Société. *Lyon* , 1827 , *in-8°*.

Compte rendu des travaux de la Société d'agriculture , sciences et belles-lettres de Mâcon , pendant l'année 1825 , par M. Mottin ; — *idem* , par le même , pendant l'année 1826. *Mâcon* , 1827 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. DE GOUVENAIN.

Séance publique de la Société d'agriculture , commerce , sciences et arts du département de la Marne. *Châlons-sur-Marne* , 1825 , *in-8°*. — *Idem* , 1826 , *in-8°* ; — *idem* , 1827 , *in-8°*.

An oration delivered before the medico-botanical Society of London ; by John Frost. *London* , 1825 , *in-4°*. — *Rapporteur* , M. VALLOT.

Société des lettres , sciences , arts et agriculture de Metz. Séance du 15 mai. *Metz* , 1826 , *in-8°* ; — VIII^e année , 1826-1827 , mai. *Metz* , 1827 , *in-8°*.

Précis des travaux de la Société royale des sciences , lettres et arts de Nancy , de 1819 à 1823. *Nancy* , 1825 , *in-8°*. — *Rapporteur* , M. FRANTIN.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture , sciences et arts du département du Nord. *Douai* , 1826 , *in-8°* ; — 13 juillet 1827 , *in-8°*.

Journal de la Société d'agriculture d'Orléans ; *in-8°*.

Annales de la Société royale des sciences , belles-lettres et arts d'Orléans. *Orléans* , tom. 7 , n^o 6 ; et tom. 8 , nos 2 , 3 , 4 , 5 ; *in-8°*. — *Rapporteur* , M. VALLOT.

Annales de l'agriculture française , par MM. Tessier et Bosc. *Paris* , 1825 et suiv. , tom. 31 à 39 , 2^e série , 30 septembre 1827 ; *in-8°*. — *Rap.* , M. DE GOUVENAIN.

Circulaire de la Société royale et centrale d'agriculture ; contenant des questions sur le dépiquage des grains.

Programme des prix pour la destruction de la jachère absolue et la culture des plantes-sarclées.

Programme de la séance publique du 4 avril 1826.

Rapports lus à la Société dans sa séance du 4 avril 1826.

Mémoires publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, année 1825, 5 broch. in-8°. — *Idem*, année 1826. Paris, 1826, 1 vol. in-8°.

Programme de la séance publique de la Société royale et centrale d'agriculture, du 24 mai 1827.

Société linnéenne de Paris. Séance publique, 28 décembre 1825. — *Idem*, 1826; in-8°.

Rapport sur l'utilité des paragrêles, par la Société linnéenne de Paris. Paris, 1826, in-8°. — *Rapporteurs*, MM. MORLAND et GUENEAU-D'AUMONT.

Annales de la Société d'horticulture de Paris, Journal spécial de l'état et des progrès du Jardinage; tom. 1, 1^{re} livraison, septembre 1827. Paris, 1827, in-8°. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Bulletin de la Société de géographie. Paris, 1825 et suiv., nos 28-56; in-8°. — Réglemens de la Société; in-8°. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Société d'amélioration des laines. Paris, 1825, in-8°. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Programme des prix proposés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Paris, 1826, in-4°.

Bulletin de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. Poitiers, 1825, n° 20, in-8°.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, pour 1826; in-8°. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année

1825; *in-8°*. — *Idem*, 1826; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Séance publique de la Société libre d'émulation de Rouen, 9 juin 1825. *Rouen*, 1825, *in-8°*, *fig.* — *Idem*, juin 1826; *in-8°*. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Séance publique de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, 22 octobre 1825. *Rouen*, *in-8°*. — *Idem*, 1826; *in-8°*. — *Idem*, 22 février 1827; *in-8°*.

Extrait des travaux de la même Société. *Rouen*, 1825, cahiers 19-23-25, et table des matières du 3^e volume. — *Rapporteur*, M. MORLAND.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture et des arts du départ. de Seine-et-Oise, 26^e année. *Versailles*, 1826, *in-8°*. — *Idem*, 27^e année. *Versailles*, 1827, *in-8°*.

Recueil agronomique publié par la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. *Montauban*, 1825-1827, *tom. 6^e*, n^{os} 10-14; *tom. 7^e*, n^{os} 3-5-7-10-12; *tom. 8*, n^{os} 1-9; *in-8°*. — *Rapport.*, M. DE GOUVENAIN.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux. *Toulouse*, 1826, *in-8°*. — *Rapport.*, M. DE REULLE.

Recueil de l'Académie des Jeux floraux. *Toulouse*, 1827, *in-8°*. — *Rapport.*, M. AMANTON.

Journal des propriétaires ruraux pour le midi de la France. *Toulouse*, *tom. 21*, n^o 11; *tom. 22*, n^{os} 2-12; *tom. 23*, n^{os} 1-3-6-7-8; *in-8°*.

Séance publique de la Société royale d'agriculture du département de la Haute-Garonne, 24 juin 1826. *Toulouse*, 1826, *in-8°*. — Séance publique de 1827. *Toulouse*, 1827, *in-8°*. — *Rapport.*, M. DE GOUVENAIN.

Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Séance publique, 25 août 1825. *Toulouse*, 1825, in-8°. — *Rapport.*, M. PEIGNOT.

Journal de la Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse. *Toulouse*, 1826, tom. 1, nos 3, 6, 8-14; — 1827, tom. 2, nos 15-23; in-8°. — Séance publique du 11 mai 1826. *Toulouse*, 1826, in-8°. — *Idem*, du 17 mai 1827. *Toulouse*, 1827, in-8°. — *Rapporteurs*, MM. ANTOINE et TILLOY.

Recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture du département de la Haute-Saône; tom. 2, 7^e-10^e livraisons. *Vesoul*, 1827, 1 vol. in-8°.

Journal de la Société d'émulation du département des Vosges. *Épinal*, 1826, nos 3, 5, 6, 4^e trimestre; n° 7, 1827, 1^{er} trimestre; in-8°. — *Rapport.*, M. GUENEAUD'AUMONT.

Western literary and scientific institution, etc., 5 juin 1826; broch. in-8°. — *Rapporteur*, M. MAILLARD DE CHAMBURE.

ENVOIS DIVERS.

Description des machines et procédés spécifiés dans les brevets d'invention, etc., par M. Christin. *Paris*, 1824, tom. 9, 10, 11, 12, in-4°, planch. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Ville de Lille. Fête du Roi. *Lille*, 1825, in-4°.

Dissertation sur les médecins poètes, par Étienne Sainte-Marie. *Paris*, 1825, in-8°. — *Rapport.*, MM. FOISSET et PEIGNOT.

Annales européennes et de la Société de fructification. *Paris*, 1825, tom. 9; 34^e, 35^e, 36^e et 37^e livraisons; in-8°. — *Rapport.*, M. MORLAND.

Notice sur l'abbé Mermet, par M. D. Monnier. *Dôle*,

1825, in-8°. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Traité des parafoudres et paragrêles en cordes de paille; troisième supplément, par M. Lapostolle. *Amiens*, 1826, in-8°. — *Rapport.*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Lettre imprimée sur la vinification. *Limoges*, 1825, in-8°. — *Rapport.*, M. DE GOUVENAIN.

Prospectus du Musée des antiques; in-8°, 11 pages. — *Rapport.*, M. DE REULLE.

Notice sur la vie et les ouvrages de François Doublet, par S. Doublet. *Paris*, 1826, in-8°. — *Rap.*, M. VALLOT.

Observation sur l'absorption de deux pois de cautère, par M. Desalleurs fils. *Rouen*, in-8°. — *Rapporteur*, M. VALLOT.

Observation sur l'emploi des préparations de l'iode dans une affection de nature scrofuleuse, par M. Desalleurs fils. *Rouen*, in-8°. — *Rapport.*, M. VALLOT.

Observation sur un empoisonnement causé par le *solanum mammosum* de Linnée, par M. Desalleurs fils. *Rouen*, 1825, in-8°. — *Rapport.*, M. VALLOT.

Note lue à l'Académie de Rouen le 22 avril 1825, sur un chat à deux têtes, par M. Desalleurs fils. *Rouen*, 1825, in-8°. — *Rapport.*, M. VALLOT.

Observations sur le calorique et la lumière, par M. Pugh de Rouen. *Rouen*, 1825. — *Rapport.*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Le siège de Lyon, poëme dithyrambique couronné par l'Académie de Lyon, le 31 août 1825; in-18. — *Rap.*, MM. AMANTON, MORLAND et FOISSET.

Rapport sur un mémoire de M. Villelongue, relatif aux résultats comparés du battage des grains au fléau et avec des machines, par MM. Hachette et d'Arblay; in-8°. — *Rapporteur*, M. DE GOUVENAIN.

Estratto dal calendario generale pe' regii stati per l'anno 1826; *in-8°*. — *Rapport.*, M. D'AUMONT.

De l'éducation des vers à soie, d'après la méthode du comte Dandolo, par M. Mathieu Bonafous; 2^e édition. *Paris*, 1824, *in-8°*. — *Rapport.*, M. VALLOT.

De la culture du mûrier, par le même; 2^e édition. *Paris*, 1824, *in-8°*.

Recherches sur les moyens de remplacer la feuille du mûrier, par le même. *Paris*, 1826, *in-8°*. — *Rapport.*, M. VALLOT.

Manuel du cultivateur des chanvres et des lins qu'on destine à être traités par la broie mécanique. *Paris*, 1826, *in-8°*, 10 exemplaires.

Éloge historique de M. Vouy de la Tour, par M. Torombert; 1826, *in-8°*. — *Rapport.*, M. AMANTON.

Projet d'une correspondance à établir pour l'avancement de la météorologie, par M. Morin; *in-8°*. — *Rap.*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Notice historique sur les médecins du grand Hôtel-Dieu de Lyon, par M. Pointe. *Lyon*, 1826. — *Rapport.*, M. ANTOINE.

Rapport sur les paragrêles, à M. l'Intendant-général de la Savoie, par M. Saint-Martin. *Chambéry*, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Mémoire sur une éducation de vers à soie, par M. Math. Bonafous; *in-8°*. — *Rapport.*, M. BRESSIER.

On the mutual action of sulphur and naphthaline, by M. Faraday. *London*, 1826, *in-4°*. — *Rapporteur*, M. SENÉ.

Remarks on the present state of the medical profession, by Leonard Stewart, M. D. *London*, 1826, *in-8°*. — *Rapport.*, M. ANTOINE.

Extrait du Journal de la Somme, 2 septembre 1826, relatif aux paragrêles en cordes de paille ; par M. Lapostolle. *Amiens*, 1826, *in-8°*. — *Rapporteur*, M. D'AUMONT.

De la cause de l'hybernation chez les animaux dormeurs, par M. Pastré ; *in-8°*.

Prospectus de la Société de fructification générale en commandite par actions ; *in-8°*.

Sur les propriétés nutritives et sur la digestibilité des alimens, par Charles Londe ; *in-8°*. — *Rap.*, M. VALLOT.

Pièce de vers couronnée aux Jeux floraux, par M. de Rivesaltes ; *in-8°*.

On the determination of the general term of a new class of infinite series. *London*, 1824, *in-4°*. — *Rap.*, M. GUENEAU-D'AUMONT.

Prospectus d'une Bible polyglotte en dix langues. *Londres*, *in-fol.*

Considérations sur l'humidité, par L. E. Pihorel ; 1827, *in-8°*. — *Rap.*, MM. ANTOINE, SALGUES et VALLOT.

Propositions physiques, anatomiques et physiologiques sur l'organe de la vision, par M. Peyron ; *in-4°*.

Thèses sur la folie. *Paris*, 1819, *in-4°*. — Thèse sur la Jurisprudence médicale relative aux aliénés. *Paris*, 1826. — Observation sur un cas rare chirurgical ; par M. Bonfils de Nancy.

Observations sur quelques monumens religieux du moyen âge des bords du Rhin, par M. Schweighausen ; *in-8°*. — *Rapport.*, M. AMANTON.

De l'influence du traitement mercuriel sur les fonctions de l'uterus, par M. Alph. Colson ; *in-8°*.

Essai sur le lichen d'Islande, par J. Tapie. *Bordeaux*, 1827.

Annuaire du département du Doubs, par M. Laurent.
Besançon, 1827, 1 vol. in-12.

Histoire du Dauphiné, par M. le baron de Chapuis-Montlaville. *Paris et Lyon*, 1827 (1^{re} et 2^e livrais.), in-8°.

— *Rapport*. MM. AMANTON, RIAMBOURG et PEIGNOT.

Pièces de poésie latine et française : *Draco et elephas* ; la Vierge mourante ; traduction latine de la 22^e fable du livre I de La Fontaine ; traduction française de l'ode 19 du livre I d'Horace ; par M. Renaud, maître de pension à Flavigny ; *manuscrit*. — *Rapport*. , M. BRESSIER.

Mémoire sur plusieurs monstres humains, par J. F. Bonfils, D. M. P. à Nancy ; in-8°.

Considérations médico-légales sur des accusations d'empoisonnement par le verre pilé ; thèse soutenue par M. Franck Chaussier de Paris. *Montpellier*, 1827, in-8°.

Catherine, roman, par M^{me} P... *Paris*, 1827, in-12.

Le petit Producteur français, etc., par M. Charles Dupin. *Paris*, 1827, 2 vol. in-18.

Discours sur l'union des sciences médicales et leur indépendance réciproque, par M. R. de la Prade. *Lyon*, 1827, in-8°.

Description succincte d'une maladie grave et rare de la partie supérieure de l'humerus, par M. Bonfils aîné. *Nancy*, 1827, in-8°, *fig.*

Réflexions sur la non existence du virus rabique, etc., par M. G. Girard, D. M. *Lyon*, 1827, in-8°. — *Rap.*, M. ANTOINE.

Mémoires sur quelques cas d'imperforation congénitale du rectum ; par M. Colson, D. M. ; 1827, in-8°. — *Rap.*, MM. ANTOINE, MORLAND et VALLOT.



LISTE

DES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES
AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE DE DIJON EST EN RELATION ;
IMPRIMÉE PAR DÉCISION DU 15 NOVEMBRE 1827.

- AIX** en Provence (Bouches du Rhône), Société des Amis des sciences.
- ANGOULÊME** (Charente), Société d'agriculture, arts et commerce.
- ARRAS** (Pas de Calais), Société royale pour l'encouragement des sciences, lettres et arts.
- BESANÇON** (Doubs), 1^o Académie des sciences, belles-lettres et arts ; 2^o Société d'agriculture et arts.
- BLOIS** (Loir et Cher), Société d'agriculture.
- BORDEAUX**, (Gironde), 1^o Société royale de médecine ; 2^o École royale secondaire de médecine ; 3^o Société linnéenne d'émulation.
- BOULOGNE** (Pas-de-Calais), Société d'agriculture, de commerce et arts.
- BOURG** (Ain), Société d'émulation et d'agriculture.
- CAEN** (Calvados), 1^o Académie des sciences, arts et belles-lettres ; 2^o Société linnéenne.
- CHALONS-SUR-MARNE** (Marne), Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
- CHATEAUXROUX** (Indre), Société d'agriculture.
- DÔLE** (Doubs), Société d'agriculture.
- DOUAI** (Nord), Société d'agriculture, sciences et arts.
- ÉPINAL** (Vosges), Société d'agriculture.
- EVREUX** (Eure), Société d'agriculture, de médecine et des sciences accessoires.

- FOIX** (Arriège), Société d'agriculture et des arts.
- LILLE** (Nord), Société d'amateurs des sciences.
- LIMOGES** (Haute-Vienne), Société royale d'agriculture, sciences, etc.
- LONDRES** (Angleterre), 1^o Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce; 2^o Société astronomique; 3^o Société royale asiatique d'Angleterre et d'Irlande.
- LONS-LE-SAULNIER** (Jura), Société d'émulation.
- LYON** (Rhône), 1^o Académie des sciences, arts et belles-lettres; 2^o Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles.
- MACON** (Saône-et-Loire), Académie des sciences, arts et belles-lettres.
- MANS** (Le) (Sarthe), Société royale des arts.
- METZ** (Moselle), 1^o Société des lettres, sciences et arts; 2^o Société des sciences médicales.
- MONTAUBAN**, (Tarn et Garonne), Société des sciences et agriculture.
- MONTPELLIER** (Hérault), Société de médecine pratique.
- NANCY** (Meurthe), Académie des sciences et belles-lettres.
- NANTES** (Loire-Inférieure), Société académique.
- NISMES** (Gard), Académie royale.
- ORLÉANS** (Loiret), Société royale des sciences, arts et belles-lettres.
- Paris** (Seine), 1^o Société royale et centrale d'agriculture; 2^o Académie royale de médecine; 3^o Société médicale d'émulation; 4^o Société de géographie; 5^o Société linnéenne; 6^o Société d'horticulture.
- PERPIGNAN** (Pyrénées orientales), Société royale d'agriculture, arts et commerce.

POITIERS (Vienne), Société académique d'agriculture.

ROUEN (Seine-Inférieure), 1^o Académie royale des sciences ; 2^o Société centrale d'agriculture ; 3^o Société libre d'émulation.

SAINT-ÉTIENNE (Loire), Société d'agriculture, arts et commerce.

STRASBOURG (Bas-Rhin), Société des sciences, agriculture, lettres et arts.

TOULOUSE (Haute-Garonne), 1^o Académie des Jeux floraux ; 2^o Société royale d'agriculture ; 3^o Société royale de médecine, chirurgie et pharmacie.

TOURS (Indre et Loire), 1^o Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres ; 2^o Société médicale.

TROYES (Aube), Société d'agriculture, sciences et arts.

VERSAILLES (Seine-et-Oise), Société centrale d'agriculture et des arts.

YESOUL (Haute-Saône), Société centrale d'agriculture.

LISTE

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES
DE DIJON.

Décembre 1827 (1).



PROTECTEUR.

SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR
LE DUC DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ.



BUREAU.

Président : M. BRESSIER.

Vice-Président : M. BARBIER DE REULLE.

Secrétaire : M. MAILLARD DE CHAMBURE.

Secrétaire-Adjoint : M. VALLOT.

Bibliothécaire : M. PEIGNOT.

Garde des médailles et des antiquités : M. BAUDOT,

Conservateur des Collections d'Histoire naturelle :

Trésorier : M. GUICHARD.



(1) SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

Ordre royal et militaire de Saint-Louis,

(C. ) , Commandeur.

 , Chevalier.

Ordre royal de la Légion d'honneur,

(G. C. ) , Grand' Croix. (O. ) , Officier.

(G. ) , Grand-Officier.  , Chevalier.

(C. ) , Commandeur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : M. DURANDE.

M. RIAMBOURG.

M. DE GOUVENAIN.

M. ANTOINE.

Secrétaire : M. GUENEAU-D'AUMONT.

COMMISSION PERMANENTE D'AGRICULTURE,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président : M. GRASSET.

M. RANFER, baron DE BRETENIÈRE.

M. le marquis de COURTIVRON.

M. DE CHARREY.

M. SENÉ.

M. MORLAND.

M. GUICHARD.

M. VALLOT.

M. TILLOY.

Secrétaire : M. DE GOUVENAIN.

COMMISSION PERMANENTE DES ANTIQUITÉS,

FORMÉE DANS LE SEIN DE L'ACADÉMIE.

Président : M. BAUDOT.

M. le marquis DE COURTIVRON.

M. DE CHARREY.

M. FEBVRET DE SAINT-MESMIN.

M. PEIGNOT.

Secrétaire : M. GUENEAU-D'AUMONT.

Secrétaire-Adjoint : M. MAILLARD DE CHAMBURE.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉSIDANS.

M. LE COMPASSEUR, marquis DE COURTIVRON ❀ ❀,

ancien colonel de cavalerie, maire de Dijon. 14 *Mars* 1782.

M. RANFER, B^{on} DE BRETENIÈRE (O. ✽), conseiller d'État, premier président de la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. RIAMBOURG ✽, président de chambre à la Cour royale. 24 *Janvier* 1816.

M. le chevalier DE BERBIS ✽, député de la Côte-d'Or à la Chambre des Députés des départem. 12 *Mai* 1822.

M. PARBIER DE REULLE ✽, président de chambre à la Cour royale. 5 *Juin* 1822.

ACADÉMICIENS HONORAIRES RÉGNICOLES.

S. Ém. M.^{gr} le cardinal DE LAFARE, archevêque de Sens et d'Auxerre, commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, premier aumônier de M^{me} la Dauphine, à Paris. 24 *Janvier* 1779.

M. le comte DE TOCQUEVILLE (O. ✽), commandeur de l'Ordre du Mérite civil, *dit* de la Couronne de Bavière; de l'Ordre de l'Aigle-Rouge de Prusse, de seconde classe; ancien préfet de la Côte-d'Or, Pair de France, 6 *Mars* 1816.

ACADÉMICIENS HONORAIRES ÉTRANGERS.

S. A. R. le Prince AUGUSTE-FRÉDÉRIC D'ANGLETERRE, DUC DE SUSSEX, à Londres. 13 *Mai* 1818.

M. le baron DE ZACH, de la Société royale de Londres; correspondant de l'Institut royal de France (Académie des sciences), à Gênes. 16 *Décembre* 1784.

Lord HOLLAND, à Londres. 6 *Mai* 1818.

ACADÉMICIENS RÉSIDANS.

M. RENAUD, Inspecteur de l'Académie royale universitaire. (Cl. des Sciences). 16 *Juillet* 1778.

- M. DURANDE ✠, chevalier de l'Ordre de St.-Michel, docteur en médecine, membre de la Commission administrative des hospices et de l'administration du Mont-de-Piété. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 16 *Juin* 1785.
- M. ANTOINE, docteur en médecine, professeur à l'École secondaire de médecine, médecin consultant de la Chambre des pauvres. (Cl. des Sciences). 21 *Décembre* 1786.
- M. VALLOT, docteur en médecine, professeur-adjoint d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de l'Académie royale de Dijon; directeur du service des épidémies du département de la Côte-d'Or, chargé de l'arrondissement de Dijon; médecin en chef du Grand-Hôpital; professeur à l'École secondaire de médecine, et de botanique au Jardin des Plantes. (Cl. des Sciences). 26 *Janvier* 1792.
- M. DE GOUVENAIN, (Cl. des Sciences). 3 *Juillet* 1798.
- M. MORLAND, docteur en médecine, professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences, et de botanique au Jardin des Plantes; professeur à l'École secondaire de médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1798.
- M. CHARBONNIER. (Cl. des Sciences). 30 *Novembre* 1798.
- M. C.-N. AMANTON ✠, avocat à la Cour royale, conseiller de Préfecture du département de la Côte-d'Or, juge suppléant au Tribunal de première instance. (Cl. des Belles-Lettres). 2 *Décembre* 1799.
- M. PONCET, avocat à la Cour royale, professeur à la Faculté de Droit. (Cl. des Belles-Lettres). 22 *Juil.* 1802.
- M. NAIGEON, professeur de dessin à l'École des beaux-arts. (Cl. des Beaux-arts). 2 *Décembre* 1802.

- M. le comte CHARBONNEL (C. ✳), (G. ✳), lieutenant-général des armées du Roi. (Cl. des Sciences). 21 *Avril* 1803.
- M. BERTHOT ✳, inspecteur-général de l'Université de France, recteur de l'Académie royale de Dijon, doyen de la Faculté des sciences, professeur de mathématiques à la même Faculté. (Cl. des Sciences). 7 *Juillet* 1803.
- M. PROTAT, docteur en médecine. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres). 7 *Juillet* 1803.
- M. DEVOSGE, directeur de l'École des beaux-arts, et professeur de peinture à la même école. (Cl. des Beaux-Arts). 11 *Mars* 1806.
- M. GUICHARD, pharmacien. (Cl. des Sciences). 21 *Janvier* 1807.
- M. PROUDHON, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, doyen et professeur de la Faculté de droit. (Cl. des Belles-Lettres). 17 *Juin* 1807.
- M. PEIGNOT, inspecteur de l'Académie royale de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 8 *Décembre* 1813.
- M. BORNIER, professeur de sculpture à l'École des beaux-arts. (Cl. des Beaux-Arts). 6 *Septembre* 1815.
- M. GUENEAU-D'AUMONT, secrétaire de la Faculté des sciences, professeur de physique à la même Faculté et au Collège royal. (Cl. des Sciences et Cl. des Belles-Lettres.) 24 *Janvier* 1816.
- M. GUENEAU DE MUSSY ✳, doyen de la Faculté des lettres, professeur de littérature grecque à la même Faculté. (Cl. des Belles-Lettres). 31 *Janvier* 1816.
- M. NAULT (O. ✳), procureur-général en la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 21 *Février* 1816.
- M. GRASSET, (Cl. des Sciences). 30 *Décembre* 1818.

- M. FOISSET, avocat à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Juin* 1820.
- M. PERRENET DE CHARREY. (Cl. des Belles-Lettres et Cl. des Beaux-Arts). 8 *Mai* 1822.
- M. TILLOY, pharmacien, membre du Jury médical du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Sciences). 3 *Juil.* 1822.
- M. LORAIN, avocat à la Cour royale. (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Juillet* 1822.
- M. SALGUES, docteur en médecine. (Cl. des Sciences). 24 *Juillet* 1822.
- M. SENÉ, docteur en médecine, professeur de chimie à la Faculté des sciences. (Cl. des Sciences). 7 *Août* 1822.
- M. le marquis D'ARBAUD-JOUQUES ✱ (O. ✱), décoré de la plaque de l'Ordre de Charles III d'Espagne, conseiller d'état, préfet du département de la Côte-d'Or. (Cl. des Belles-Lettres). 7 *Mars* 1823.
- M. BAUDOT, juge au Tribunal de première instance. (Cl. des Belles-Lettres). 28 *Janvier* 1824.
- M. TOUSSAINT, conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Dijon. (Cl. des Belles-Lettres). 19 *Mai* 1824.
- M. BRESSIER ✱, directeur de l'enregistrement et des domaines. (Cl. des Belles-Lettres). 3 *Décembre* 1824.
- M. FEBVRET DE SAINT-MESMIN, conservateur du Musée. (Cl. des Beaux-Arts). 29 *Décembre* 1824.
- M. MAILLARD DE CHAMBURE fils, avocat. (Cl. des Belles-Lettres). 30 *Novembre* 1825.
- M. FRANTIN aîné. (Cl. des Belles-Lettres). 24 *Mai* 1826.

ACADÉMICIENS NON RÉSIDANS.

- M. ADELON, docteur en médecine, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, membre titulaire de l'Académie

- royale de médecine, à Paris. 1^{er} *Décembre* 1824.
- M. ANCELOT ✱, homme de lettres, pensionnaire du Roi, à Paris. 26 *Décembre* 1821.
- M. Ch. BABBAGE, de la Société royale de Londres et de celle d'Édimbourg, secrétaire de la Société astronomique de Londres, etc., à *Londres*. 7 *Août* 1822.
- M. BALBIS, docteur en médecine, ancien professeur de botanique à la Faculté de médecine de Turin, etc., à Lyon. 8 *Avril* 1807.
- M. le duc de BASSANO (G. C. ✱), grand'croix de l'Ordre de Saint-Étienne de Hongrie, grand'croix de l'Ordre de la Fidélité de Bade; de l'Ordre de Saint-André de Bavière, de l'Éléphant de Danemark, du Soleil de Perse, et de l'Aigle noir de Prusse; de l'Ordre royal de Saxe et de l'Aigle d'or de Wurtemberg, ancien ministre-secrétaire d'État, à Paris.....
- M. BASTARD, profes. de botaniqu., à Angers. 24 *Fév.* 1813.
- M. BÉCHET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, etc., à *Besançon*. 13 *Avril* 1825.
- M. BOINVILLIERS, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Versailles. 24 *Juil.* 1822.
- M. BOSC ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences, Cl. des sciences physiques), associé libre de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.
- M. BOUVIER ✱, médecin du garde-meuble de la Couronne, à Paris. 22 *Août* 1798.
- M. BREGHOT DU LUT, vice-président du Tribunal de première instance de Lyon, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts et du Cercle littéraire de Lyon, à *Lyon*. 8 *Décembre* 1824.

- M. BRIFFAUT, membre de l'Académie française, à Paris.
16 Mars 1825.
- S. S. le duc DE BRISSAC (C. ✽), pair de France, chevalier des Ordres du Roi, ancien préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 24 Juin 1812.
- M. CARNOT ✽, conseiller à la Cour de cassation, à Paris.
23 Juin 1813.
- M. le chevalier CAUCHY (O. ✽), officier non commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, garde des archives de cet Ordre, et des registres de la Chambre des Pairs, etc., à Paris. 24 Juin 1812.
- S. S. le comte CHAPTAL (G. ✽), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, pair de France, membre de l'Institut (Académie des sciences), etc., à Paris. 19 Juin 1784.
- M. CHAUSSIER ✽, chevalier de l'Ordre de St.-Michel, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Institut (Académie des sciences), membre titulaire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 14 Novembre 1776.
- M. le comte Maxime DE CHOISEUL-DAILLECOURT ✽, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et belles-lettres), ancien préfet du département de la Côte-d'Or, à Paris. 13 Septembre 1815.
- M. COLIN, professeur de chimie à l'École royale militaire de Saint-Cyr, à Saint-Cyr. 12 Avril 1820.
- M. COSTE, de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, à Besançon. 26 Juillet 1809.
- S. S. le comte DARU (G. C. ✽), pair de France; de l'Ordre royal et militaire de l'Aigle-Blanc de Pologne; commandeur de l'Ordre de Saint-Henri de Saxe; mem-

bre de l'Institut (Académie française), etc., à Paris.
11 *Avril* 1804.

M. HUMPHRY-DAVY, président de la Société royale de Londres, à *Londres*. 5 *Août* 1824.

M. DELCROS ✱, capitaine de première classe au corps royal des ingénieurs géographes, employé aux opérations de la carte de France, à Paris. 29 *Novembre* 1820.

M. DESFONTAINES ✱, membre de l'Institut (Académie des Sciences), professeur de botanique au Jardin du Roi, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. le baron DES GENETTES (C. ✱), médecin en chef des armées, membre du conseil de santé au ministère de la guerre, à Paris. 14 *Mars* 1810.

M. DESPRÉS, conseiller honoraire de l'Université royale, à Paris, rue de Grenelle, faubourg St.-Germain, n° 25. 29 *Décembre* 1824.

M. DE FRAZANS, conseiller à la Cour royale de Paris. 29 *Novembre* 1826.

M. FREMIET-MONNIER, à Bruxelles. 4 *Mai* 1805.

M. GIBELIN, docteur en médecine, secrétaire perpétuel de la Société des Amis des sciences, des lettres, de l'agriculture et des arts d'Aix (Bouches-du-Rhône), à Aix. 2 *Novembre* 1809.

M. GUILLAUME, juge au Tribunal de première instance de Besançon, secrétaire-adjoint de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, à Besançon. 22 *Mars* 1820.

M. GUILLEMOT ✱, ancien ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département de Saône-et-Loire, à Paris. 3 *Juillet* 1798.

M. l'abbé HEMMER, secrétaire perpétuel de la Société météorologique, etc., à Manheim. 13 *Novemb.* 1783.

- M. HERNANDEZ, professeur à l'École de médecine navale, à Toulon. 4 *Janvier* 1809.
- Sir HERSCHEL (J.-Fr.-W.), de la Société royale de Londres, de celles d'Édimbourg et de Goettingue, secrétaire de la Société astronomique de Londres, à Londres. 7 *Août* 1822.
- M. le chevalier HUZARD ✳, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut (Académie des sciences), inspecteur-général des Écoles royales vétérinaires, etc., à Paris. 22 *Août* 1798.
- M. JACOTOT, professeur de littérature à l'Université de Louvain, à Louvain. 22 *Août* 1798.
- M. KUHN, professeur d'anatomie à Leipsick. 26 *Janv.* 1792.
- M. Auguste DE LABOÛISSE, homme de lettres, à Castelnau-dary. 26 *Mai* 1824.
- M. le chevalier LANDRIANI, à Milan. 21 *Juillet* 1785.
- M. DE LASALETTE ✳, maréchal-de-camp d'artillerie, à Grenoble. 1^{er} *Mars* 1815.
- M. LEGRAND ✳ (C. ✳), décoré de divers ordres étrangers, maréchal-de-camp du corps royal du génie, en retraite, à Vosne près Nuits. 28 *Novembre* 1804.
- M. le chevalier LENOIR ✳, administrateur des monumens de l'église royale de Saint-Denis, de la Société royale académique des sciences de Paris, à Paris. 2 *Décembre* 1818.
- M. LESUEUR ✳, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, surintendant de la musique de la chapelle du Roi, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Paris. 26 *Juillet* 1809.
- M. MALO (Charles), homme de lettres, à Paris. 18 *Juil.* 1827.

- M. MARTIN, docteur en médecine, ancien président de l'Académie de Lyon, à Paris. 19 *Février* 1812.
- M. MASSON-FOUR, professeur à l'école royale des Eaux et Forêts, à Paris. 12 *Avril* 1809.
- M. MASUYER, professeur de chimie médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. 23 *Décembre* 1784.
- M. MOLLEVAUT, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Paris.....
- M. NODIER (Charles), bibliothécaire du Roi, à l'arsenal à Paris. 27 *Décemb.* 1826.
- M. PARKES (Sam.), membre de l'Institution royale de la Grande-Bretagne, des Sociétés linnéenne et géologique de Londres, à *Londres*. 24 *Juillet* 1822.
- M. A. PÉRICAUD, bibliothéc. de la ville de Lyon, membre de l'Acad. royale des sciences, belles-lettres et arts et du Cercle littéraire de Lyon, à *Lyon*. 4 *Mai* 1825.
- M. PERSOON, naturaliste, à Paris. 3 *Décemb.* 1823.
- M. PLANCHE, pharmacien, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, à Paris. 24 *Février* 1813.
- M. QUATREMÈRE DE QUINCY (O. ✽), chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), secrétaire perpétuel de celle des beaux-arts, à Paris. 8 *Août* 1821.
- M. RADET, homme de lettres, pensionnaire du Roi, à Paris. 18 *Novembre* 1802.
- M. le chevalier RIBOUD père, (O. ✽), président honoraire à la Cour royale de Lyon; correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), secrétaire perpétuel de la Société d'émulation et d'agriculture de l'Ain, etc., à Bourg. 18 *Janvier* 1781.
- M. ROLLE, bibliothéc. de la ville de Paris. 2 *Mars* 1825.

- M. SALGUES (J.-B.), homme de lettres, à Paris. 23 *Juil.* 1823.
- M. SAMOILOWITZ, docteur en médecine, de la Société royale d'Édimbourg, etc., à Cherson. 15 *Août* 1782.
- M. SÉGUIER (O. ✻), ancien préfet de la Côte-d'Or, préfet du département de l'Orne, à Alençon. 12 *Juin* 1822.
- M. SUREMAIN DE MISSERY, ancien officier au corps royal de l'artillerie, de la Société royale académique des sciences de Paris, etc., à Beaune. 23 *Juillet* 1789.
- M. le chevalier TESSIER ✻, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, membre de l'Institut (Académie des sciences), honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris. 3 *Juillet* 1798.
- M. THIÉBAUT DE BERNÉAUD, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, à Paris. 4 *Janvier* 1815.
- M. TRAVISINI, ancien maître de la chapelle de la cathédrale de Dijon; maintenant à Milan. 14 *Juin* 1809.
- M. le chevalier VALENTIN ✻, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, docteur en médecine, ancien professeur et médecin en chef des hôpitaux français en Amérique, associé non résidant de l'Académie royale de médecine, à Nancy. 18 *Janvier* 1804.
- M. VAN MONS, professeur de chimie, à Bruxelles. 18 *Janvier* 1804.
- M. VAUCHER, ministre du Saint-Évangile et professeur de botanique, à Genève. 6 *Décembre* 1809.
- M. VAUQUELIN ✻, chevalier de l'Ordre de St.-Michel, membre de l'Institut (Académie des sciences), professeur-administrateur du Jardin du Roi, etc., à Paris. 2 *Décembre* 1802.
- M. DE VILLENEUVE (François), homme de lettres, à Nancy. 2 *Mai* 1827.

ASSOCIÉS CORRESPONDANS.

- M. AIKIN (Arthur), membre de la Société linnéenne, secrétaire de la Société pour l'encouragement des arts, manufactures et commerce de Londres, à *Londres*. 18 *Mai* 1818.
- M. ARNAUD l'aîné, docteur en médecine, au Puy. 1^{er} *Avril* 1818.
- M. ARTAUD, directeur du Musée, à Lyon. 13 *Janvier* 1808.
- M. AUDIBERT-CAILLE, docteur en médecine, à Bargesmont. 28 *Juin* 1809.
- M. BALME, docteur en médecine, à Lyon. 4 *Août* 1819.
- M. BARRAU, professeur de rhétorique au collège de Niort. 19 *Décembre* 1827.
- M. BAUMES, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. 23 *Janvier* 1783.
- M. BERRIAT-SAINT-PRIX, professeur à la Faculté de droit de Paris. 1^{er} *Mai* 1811.
- M. BOUCHARLAT, ancien professeur aux Écoles militaires et à l'Athénée de Paris, membre de la Société royale académique des sciences, etc., à Paris. 5 *Juillet* 1820.
- M. BRUGNATELLI, professeur d'histoire naturelle, à Pavie. 29 *Novembre* 1820.
- M. BRUGNOT, professeur d'humanités au collège de Troyes. 17 *Juillet* 1822.
- M. BEURARD, ancien ingénieur des mines du Palatinat, etc., à Paris. 18 *Novembre* 1802.
- M. CADET DE VAUX, associé libre de la Société royale et centrale d'agriculture, etc., à Paris. 6 *Janv.* 1803.

- M. CHAMPOLLION-FIGEAC, secrétaire de la Société des sciences et des arts de Grenoble, à *Grenoble*. 3 *Avril* 1808.
- M. CHASLE DE LATOUCHE, de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon, à Belle-Isle-en-mer. 26 *Mai* 1824.
- M. CHÈZE, docteur en médecine, à Châlon-sur-Saône. 20 *Août* 1823.
- M. COCHARD, avocat, membre de l'Académie de Lyon, à *Lyon*. 9 *Janvier* 1828.
- M. COINDET, docteur en médecine, à Genève. 18 *Fév.* 1818.
- M. COLBY, esq., membre de la Société royale, capitaine royal des ingénieurs, à Édimbourg. 18 *Mai* 1818.
- M. COLLYER, membre de la Société philosophique, à Londres. 28 *Janvier* 1818.
- M. COLSON, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Noyon. 23 *Janvier* 1828.
- M. CURWEN, esq., membre du Parlement d'Angleterre, président de la Société d'agriculture à Workington. 18 *Mai* 1818.
- M. DELUC (J.-A.), à Genève. 24 *Juin* 1818.
- M. DESGRANGES, docteur en médecine, à Lyon. 18 *Août* 1791.
- M. DÉSORMES-DUPLESSIS, manufacturier, à Verberie. 14 *Juin* 1800.
- M. DEVILLY (L.), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Metz. 23 *Janvier* 1822.
- M. DODWEL, à Londres. 14 *Janvier* 1818.
- M. DONNET (Alexis), ingénieur géographe, à Paris. 10 *Août* 1825.
- M. DUHAMEL ✱, membre du Conseil général des mines, inspecteur-général, à Paris. 18 *Novembre* 1802.

- M. FÉRON, docteur en médecine, à Paris. 22 *Mars* 1816.
- M. GINTRAC, docteur en médecine, à Bordeaux. 19 *Janv.* 1825.
- M. GOULET, architecte, à Paris. 22 *Juillet* 1803.
- M. GOY, sculpteur, membre de l'Institut, (Cl. des beaux-arts). 21 *Juillet* 1803.
- M. GRÉGORY (Olinthus), membre de la Société philosophique de Londres, à Woolvich. 28 *Janvier* 1812.
- M. GROGNIER, professeur à l'École royale d'économie rurale vétérinaire de Lyon ; secrétaire de la Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de la même ville, à Lyon. 16 *Mars* 1821.
- M. GRUNWALD, chevalier du Lyon belge, docteur en médecine, à Bellevaux, près Bouillon. 12 *Avril* 1782.
- M. GUYETANT, docteur en médecine, à Lons-le-Saulnier. 23 *Août* 1826.
- M. DE HALDAT, docteur en médecine, professeur de chimie, secrétaire de l'Académie des sciences, lettres et arts de Nancy, à Nancy. 23 *Mai* 1804.
- M. HAZARD-MIRAULT, secrétaire-général de l'Athénée des arts, etc., à Paris. 27 *Janvier* 1819.
- M. HÉGUIN DE GUERLE, professeur au collège de Louis-le-Grand, à Paris. 27 *Février* 1828.
- M. HUBAUD, de l'Académie de Marseille, à Marseille. 5 *Juillet* 1820.
- M. HURTREL D'ARBOVAL, amateur de l'art vétérinaire, à Montreuil-sur-mer. 1^{er} *Mai* 1816.
- M. LAIR, conseiller de préfecture, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen, à Caen. 19 *Décembre* 1827.
- M. LAMOUREUX (Justin), substitut du procureur du Roi près le Tribunal de première instance, à Nancy. 24 *Août* 1808.

- M. LEMAISTRE ✱, ancien inspecteur-général des poudres et salpêtres, membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à la Fère. 18 *Novemb.* 1802.
- M. LEPEINTRE, homme de lettres, à Paris. 18 *Juillet* 1827.
- M. LÉVY, professeur de mathématiques, à Rouen. 13 *Avril* 1825.
- M. MALLET-BUTINI, homme de lettres, à Genève. 15 *Juillet* 1790.
- M. MARCHANT, docteur en médecine, membre de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. 4 *Février* 1800.
- M. MATHEY, secrétaire de la Société de médecine, à Genève. 22 *Mars* 1820.
- M. MONTFALCON, docteur en médecine, à Lyon. 16 *Avril* 1823.
- M. MOREAU (César), élève vice-consul de France en Angleterre, à Londres. 12 *Novembre* 1817.
- M. MOREAU DE JONNÈS ✱, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), etc., aux Antilles, ou à Paris. 26 *Novembre* 1817.
- M. MORELOT, docteur en médecine, correspondant de la Commission des antiquités départementales formée dans le sein de l'Académie de Dijon, de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Beaune. 3 *Août* 1825.
- M. NAVILLE, docteur en médecine, au Bourgneuf. 20 *Août* 1823.
- M. OPOIX, inspecteur des eaux minérales, à Provins. 9 *Avril* 1780.
- M. PATRIS DE BREUIL, homme de lettres, juge de paix, à Troyes. 20 *Avril* 1825.

- M. PÉROLLE, professeur d'anatomie, à Toulouse. 19
Juillet 1792.
- M. PETIT (Édouard), docteur en médecine, à Corbeil.
19 *Août* 1818.
- M. PETITOT, statuaire, à Paris. 23 *Décemb.* 1802.
- M. PETTIGREW, de la Société philosophique, à Londres.
28 *Janvier* 1818.
- M. PICQUET, docteur en médecine, décoré de la grande
médaillle d'or du Mérite-Civil d'Autriche, membre
correspondant de la Société de médecine pratique de
Montpellier et du Cercle médical de Paris, etc., à Saint-
Claude. 12 *Décembre* 1804.
- M. PONCE, graveur, à Paris. 21 *Juillet* 1803.
- M. RAMEY, statuaire, à Paris. 24 *Août* 1808.
- M. RAYMOND, préfet, et professeur de mathématiques
spéciales au collège royal de Chambéry; de l'Académie
royale de Turin, de celle de Goettingue, etc., à
Chambéry. 17 *Juin* 1807.
- M. RÉVOLAT, docteur en médecine, à Bordeaux. 16
Mars 1808.
- M. RICHARD DE LA PRADE, docteur en médecine, pro-
fesseur de médecine clinique, à Lyon. 10 *Août* 1808.
- M. RICHEROLLE, professeur de rhétorique, à Avalon.
22 *Mars* 1820.
- M. ROCHET, à Villey-sur-Tille. 30 *Novembre* 1798.
- M. SALVERTE (Eusèbe), homme de lettres, à Paris. 3
Août 1801.
- M. SILVESTRE ✱, secrétaire perpétuel de la Société
royale et centrale d'agriculture, à Paris. 8 *Janvier*
1803.
- Sir SINCLAIR (John), baronnet, fondateur de la Société
d'agriculture de Londres, à Londres. 19 *Août* 1818.

- M. TEZENAS (de Montbrison), homme de lettres, à Paris. 22 *Août* 1821.
- M. THOMAS, secrétaire de la Société médicale de la Nouvelle-Orléans. 24 *Décembre* 1823.
- M. THOMASSIN (O. ✱), docteur en médecine, ancien chirurgien en chef des armées, à Besançon. 21 *Août* 1783.
- M. TOROMBERT, avocat, à Lyon, 1809.
- M. TOURNON, docteur en médecine, à Toulouse. 29 *Avril* 1812.
- M. VILLOT, archiviste de la ville de Paris, à Paris. 1^{er} *Décembre* 1824.
- M. VINGTRIGNIER, docteur en médecine, à Rouen. 9 *Janvier* 1828.
- M. WAISSE DE VILLIERS, ancien inspecteur des postes, à Paris, rue Condé, n^o 19. 23 *Novembre* 1808.



RÉSULTAT

DU CONCOURS POUR LE PRIX DE MÉDECINE
DÉCERNÉ DANS LA SÉANCE PUBLIQUE
DU 17 DÉCEMBRE 1827.

Après le Rapport fait par M. le docteur Antoine, au nom de la Commission chargée de l'examen des sept Mémoires envoyés au Concours (V. ci-devant pp. 160-175), M. le Président procède à l'ouverture du billet cacheté, joint au Mémoire n° 2, portant pour épigraphe : *Nullius addictus jurare in verba magistri*, et jugé digne du prix. Le nom de M. LATOUR, docteur en médecine, à Paris, rue Saint-Denis, n° 279, est proclamé, comme auteur de ce Mémoire ; et le prix, consistant en une médaille d'or, du poids de 300 fr., lui sera incessamment adressé.

Le Mémoire, coté n° 3, portant pour épigraphe : *Experientia docet*, a été jugé digne de l'accessit ; M. le Président, après avoir ouvert le billet joint à ce Mémoire, a proclamé le nom de M. VINGTRIGNIER, docteur en médecine, chirurgien-adjoint des prisons de Rouen.

Enfin deux Mémoires ont mérité une mention honorable : l'un coté n° 7, a pour épigraphe : *Non excellentius, non praestantius, ad plu-*

rimos morbos, et acutos et longos, arcendos, suppetit auxilium, ipsâ sanguinis missione ;
et l'autre, coté n^o 4, a pour épigraphe : *Quæ in scenâ imaginationis, non verò in ipsâ rerum naturâ fundamentum habent, dies delebit ac proteret.*

PROGRAMME

DU PRIX D'ÉLOQUENCE.

PROPOSÉ POUR 1829.

L'Académie, dans sa Séance du 19 décembre 1827, a mis au concours pour le prix d'éloquence à décerner en 1829, la question suivante :

« Déterminer l'influence de l'industrie et des
« doctrines qu'elle a fait naître, sur nos mœurs
« publiques et privées ;

« Marquer la vraie place qui lui appartient. »

Le prix est une médaille d'or en valeur de 300 fr.

Les Mémoires devront être envoyés à M. le Président de l'Académie, avant le 1^{er} mars 1829, terme de rigueur ; chaque Mémoire portera une épigraphe qui sera répétée dans un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur.

(401)

Les concurrens ne doivent se faire connoître ni directement ni indirectement. L'Académie déclare qu'elle ne rend point les Mémoires envoyés ; seulement elle en fait délivrer une copie lorsque l'auteur la demande, et à ses frais.

Le Président de l'Académie,

BRESSIER.

Le Secrétaire,

MAILLARD DE CHAMBURE.



TABLE

DES MATIÈRES.

	Pag.
DISCOURS d'ouverture de la séance, par M. BARBIER	
DE REULLE, président	5
Préliminaire des Comptes rendus, par M. PEIGNOT, secrétaire.	33
COMPTE RENDU des travaux de l'Académie; partie des sciences, rédigée par M. le docteur VALLOT.	39
AGRICULTURE.	39
Filasse de <i>Phormium tenax</i> . — Mouton purik de Ladak . .	40
Pourriture des moutons purik. — Cloque des pêcheurs . . .	41
Maladie des feuilles de poirier.	43
Coup de soleil sur les végétaux. — Gelivre des tilleuls. — Ulmine des tilleuls	44
Moisissures des substances fermentescibles. — Fleur du vin.	45
Larve de l' <i>Ips cellaris</i> . — Fleurs, champignons de l'encre . .	46
Mycoderme des mets. — Riz sec.	47
Motifs des noms <i>Mâle</i> et <i>Femelle</i> , donnés vulgairement au chanvre	48
Rapport sur l'alambic du sieur VAISSIÈRE	49
Broie LORILLIARD	52-106
ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET GÉNÉRALE	52
Indigo employé dans le blanchissage; par M. MAILLARD DE CHAMBURE	53
Consommation du bois dans le Département; par le même .	55
MÉDECINE	62
Fœtus hydrocéphale	62
Portions de fœtus rendues par les selles	63
Pepins de fraises, pris pour des concrétions. — Graines de céréales, épis de blé rendus par des malades.	64

	Pag.
Athérome. — Genêt des teinturiers	65
HISTOIRE NATURELLE	67
Montagne de Langres.	67
Psamnite quarzeux. — Chaussée. — Granites roulés.	68
Cos. — Lave	69
Porphyre de Fixin. — Spath jaune transparent. — Schiste bitumineux.	70
Saumon pétrifié. — Grains de blé, mousseron, crapaud pétrifiés. — Fuseaux de Sainte-Reine. — Petits coquillages d'une source voisine de Châtillon. — Petits poissons de la fontaine de Vermanton.	71
Termes radicum. — Petites tortues. — Chenilles. — Nouvelle espèce de soie. — Maladie de la vigne	72
Nid de mouche. — Vers dans un roc. — Prunes soufflées.	73
Arbuste de l'île de Kenn.	74
Rhubarbe de Mathiolo. — Figures transposées	75
Petasites odorant. — Lunaires	76
Hippophaës. — Arctium. — Petite Hemionitis. — Coix.	77
Hyssope commun. — Satyrion erythronion.	78
Satyrion premier. — Jungermannia furcata. — Pommes de Sodome	79
Voyage de Marc Pol. — Lac de Saint-Léonard. — Tàrich	80
Scurazza. — Bocoranz. — Ercolin, Ercolin. — Schulon, Chulon, Chelason. — Liu. — Montagne transportée. — Lampe sans huile.	81
Ondanique, Ondanque, Undanique, Andannic. — Salamandre. Amiante.	82
Table merveilleuse. — Pierre de coco	83
Mestique. — Coco minéral, OËuf du soleil.	84
Têtes de Nègres. — Makimaki. — Nid de fourmis, Pain de fourmis.	85
Vachacos	86
Oiseau-Mouche.	87
Scutelligera Ammerlandia (1)	89

(1) L'exactitude de la détermination donnée par M. le docteur VALLOT, est confirmée par la remarque suivante :

« M. Spix n'a observé aucun mollusque nu. On reconnoît avec

	Pag.
Ips cellerier. — Antripe marbré	90
<i>Tinea helicoïdella</i> . — Cécidomyie du bouillon blanc	92
— De la Véronique. — De la Lychnide.	93
— De l'Euphorbe. — Du Laitron. — Faussesgalles de la petite Coronille. — De la carotte sauvage	94
Cynips de la vipérine. — Cecidomyie suce-cirons	95
Dermeste longicorne.	96
Concordance de l'ouvrage de Séba	98
CHIMIE	98
Alizarine; par M. COLIN	98
Procédé pour reconnoître en fort peu de temps les quinquina nas neufs; par M. TILLOY	100
Procédé pour se procurer l'huile de fougère; par le même	101
— Pour extraire l'acide citrique des groseilles; par le même	102
Analyse des eaux de la Douix; par M. BOURÉE	104
ARTS	105
Instrument propre à dessiner les objets en perspective, par M. DE SAINT-MESMIN.	105
Rapport sur la machine à teiller de M. LORILLIARD, fait par M. MORLAND	106
Histoire de la Botanique en Bourgogne; par M. VALLOT.	112
EXTRAIT DU RAPPORT fait à l'Académie par M. ANTOINE, au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires envoyés au concours pour le prix de médecine de 1827.	160
COMPTE RENDU des travaux de l'Académie, partie littéraire, par M. PEIGNOT, secrétaire.	176
ARCHÉOLOGIE. Rapport sur les travaux de la Com- mission permanente des Antiquités, par M. MAILLARD DE CHAMBURE	177

surprise qu'il n'avoit que des connoissances fort superficielles dans cette partie de l'Histoire naturelle.» *Bulletin FERUSS.* 1823. *Sc. nat.* tom. 13, pp. 148-149.

	Pag.
Antiquités découvertes depuis le 3 juillet 1825 jusqu'au 25 juillet 1827	177
Mémoires lus dans le sein de la Commission. I. Sur les fouilles de la chapelle Saint-Martin ; par MM. DE SAINT-MESMIN et MAILLARD DE CHAMBURE.	185
II. Extrait d'un mémoire sur les différens objets, tels que couteaux, cuillers, nappes, serviettes, plats, assiettes, vases, coupes, etc., dont les Romains faisoient usage pendant le repas et pour le service de la table ; par M. PEIGNOT.	189
III. Complainte inédite de Guillaume Vaudrey, sur la mort de Bonne d'Artois, seconde femme de Philippe-le-Bon ; communiquée par M. BAUDOT.	194
IV. Mémoire de M. MAILLARD DE CHAMBURE sur l'usage de certains styles d'os, d'ivoire et de bronze, pris mal à propos pour des aiguilles de tête . . .	196
V. Mémoire sur une tombelle ou motte funéraire trouvée à Cérilly, près Châtillon ; par M. BOURÉE, docteur médecin, correspondant de la Commission.	199
VI. De la valeur des 200,000 deniers d'or au mouton, que le duc de Bourgogne s'engagea à payer au Roi d'Angleterre, par le traité de paix de Guillon, du 10 mars 1359 ; par M. MAILLARD DE CHAMBURE.	202
VII. Excursion archéologique à Fontaine en Champagne sur les bords de la Marne ; par M. BAUDOT.	204
VIII. Note sur un poignard antique, trouvé dans le rocher de Crussol, département de l'Ardèche, dont le dessin et le procès-verbal de découverte ont été adressés à M. PEIGNOT par M. PRIEUR, inspecteur des Contributions directes à Valence .	206

	Pag.
IX. Mémoire sur les tombeaux ou cercueils de pierre, trouvés dans le département de l'Aisne, par M. LEMAISTRE, membre correspondant de l'Académie de Dijon.	207
Indication d'autres Mémoires adressés à la Commission et lus dans ses séances	210
Continuation du Compte rendu (partie littéraire), par M. PEIGNOT	212
Notice sur Saint Bernard, communiquée à l'Académie.	213
Hommage fait à l'Académie de <i>Remarques sur le 31^e livre de l'Histoire de Venise, de M. le comte DARU</i> , par M. PATRIS DE BREUIL, membre correspondant	213
Notice sur l' <i>Histoire du moyen âge</i> , par M. FRANTIN l'aîné, membre résidant.	217
Notice sur un morceau de philosophie religieuse, présenté à l'Acad. par M. le président RIAMBourg, membre résidant	218
Analyse de <i>Réflexions sur une préface des OEuvres complètes de J. J. Rousseau, publiées en 25 vol. in-8^o, et incidemment sur la méthode employée par certains écrivains pour critiquer ce philosophe.</i> Manuscrit offert à l'Académie par M. PATRIS DE BREUIL.	220
RAPPORT sur le concours ouvert pour le prix d'éloquence qui doit être décerné en 1826; par M. PEIGNOT	223
RAPPORT sur les <i>Annales du moyen âge</i> , lu par M. NAULT, dans la séance du 24 mai 1826. . . .	242
FRAGMENT d'un ouvrage inédit de M. RIAMBourg :	

	Pag.
<i>Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des mystères dans la Religion.</i>	271
REMARQUES sur le 31 ^e livre de l'Histoire de Venise, par M. le comte DARU de l'Académie française, rédigées et présentées à l'Acad. de Dijon par M. PATRIS DE BREUIL, membre associé correspondant.	292
DU LUXE de Cléopâtre dans ses festins avec Jules César, puis avec Marc-Antoine, par M. PEIGNOT.	322
FABLES par M. BRESSIER. <i>Minette.</i>	345
<i>Les Renards en maraude.</i>	347
<i>L'Aveugle né.</i>	349
NÉCROLOGIE.	351
NOTICE sur M. François de Neufchâteau, par M. FOISSET.	352
CATALOGUE des ouvrages dont il a été fait hommage à l'Académie depuis le 16 novembre 1825 jusqu'au 17 décembre 1827	359
Ouvrages composés par des membres de l'Académie.	359
Envois des Sociétés correspondantes	366
Envois divers	373
Liste des Académies et Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie de Dijon est en relation . . .	378
Liste des membres de l'Académie de Dijon.	381
Académiciens non résidans	386
Associés correspondans	393
RÉSULTAT du Concours pour le prix de médecine décerné dans la séance publique du 17 décembre 1827.	399
PROGRAMME du prix d'éloquence proposé pour 1829.	400
TABLe des matières	402



15
15 Brown

